



ÉVALUATION FINALE

RAPPORT FINAL D'ÉVALUATION

PROJET « APPUI AUX INITIATIVES
TRANSFRONTALIÈRES DE DIALOGUE
COMMUNAUTAIRE AVEC LES ACTEURS DU SECTEUR
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX AU MALI ET AU NIGER »



ONU DC
Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime



FONDS POUR LA
**CONSOLIDATION DE
LA PAIX** >>>



**ONU
FEMMES** 

ÉVALUATION FINALE

RAPPORT FINAL
D'ÉVALUATION

PROJET « APPUI AUX INITIATIVES
TRANSFRONTALIÈRES DE DIALOGUE
COMMUNAUTAIRE AVEC LES ACTEURS
DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ ET DE
LA JUSTICE POUR LA CONSOLIDATION
DE LA PAIX AU MALI ET AU NIGER »



ONU FEMMES MALI
Février 2022

REMERCIEMENTS

Le cabinet d'études AMD International en charge de l'évaluation finale indépendante du projet « Appui aux initiatives transfrontalières de dialogue communautaire avec les acteurs du secteur de la sécurité et de la justice pour la consolidation de la paix au Mali et au Niger » tient à remercier les Bureaux Pays d'ONU Femmes Mali et Niger et les Bureaux pays de l'ONUDC ainsi que les ONG locales (GRADE, CAR.D, ADL et RESPECO) pour la disponibilité, la facilitation et le suivi des travaux. Les informations, documents et rapports nécessaires à la réalisation de l'évaluation ont été mis à disposition.

Nous remercions particulièrement le bailleur de fonds, le Fonds pour la consolidation de la paix (PBF), qui a accepté de se soumettre à la collecte de données et de participer aux rencontres de validation des livrables.

Nos remerciements vont également aux acteurs des institutions publiques et des Départements ministériels du Mali et du Niger au niveau central et déconcentré, notamment les FDS et ACP qui ont participé au processus d'évaluation malgré le contexte d'insécurité et de suspicion générale.

Nous exprimons également notre gratitude aux femmes et aux jeunes leaders et aux chefs coutumiers et religieux pour leur disponibilité et pour le travail important qui est fait pour la consolidation de la paix et la cohésion sociale au niveau communautaire.

AVERTISSEMENT

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions de l'ONU Femmes, de l'UNODC, du PBF ou d'autres membres du consortium du projet évalué à savoir les partenaires de mise en œuvre (GRADE, CAR.D, ADL et RESPECO) et les acteurs des institutions publiques et les départements ministériels du Mali et du Niger au niveau central et déconcentré, notamment les forces de défense et de sécurité (FDS) et les acteurs de la chaîne pénale (APC).

TABLE DES MATIÈRES

EXECUTIVE SUMMARY	1
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	11
DESSCRIPTIF DE L'OBJET DE L'ÉVALUATION ET DE SON CONTEXTE	21
Préambule	21
Historique et contexte du projet objet d'évaluation	21
Descriptif du projet	24
Théorie du changement et cadre de résultat du projet	26
Analyse des parties prenantes	27
BUT ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION	29
Contexte de l'évaluation	29
But et objectifs de l'évaluation	29
Utilisation et utilisateurs des résultats de l'évaluation	30
CHAMPS D'ACTION DE L'ÉVALUATION, CRITÈRES ET QUESTIONS D'ÉVALUATION	31
Champs d'action de l'évaluation	31
Critères d'évaluation	32
Questions clés de l'évaluation	33
Disponibilité des informations et évaluabilité du projet	35
MÉTHODOLOGIE ET LIMITES DE L'ÉVALUATION	37
Approche globale d'évaluation	37
Méthodes et outils de collecte des données	38
Bilan de la collecte de données sur le terrain	41
Analyse des données, rapportage et restitution des résultats	43
Stratégie de formation des enquêteurs et de collecte de données	43
Considérations éthiques	45
Dispositif de mise en œuvre et de suivi de l'évaluation	45
Difficultés et limites de l'évaluation	46
CONSTATATIONS	47
Pertinence	47
Efficacité	52
Efficience	58
Impact	60
Durabilité	65
Égalité des sexes, genre et droits humains	68
Inclusion des personnes handicapées	71

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	72
Conclusion	72
Recommandations	75
<hr/>	
ENSEIGNEMENTS TIRÉS	77
<hr/>	
ANNEXES	79
Annexe 1 : Matrices d'évaluation	79
Annexe 2 : Documents et sites consultés	93
Annexe 3 : Cadre de résultats du projet	95
Annexe 4 : Analyse des parties prenantes de l'évaluation	97
Annexe 5 : Outils de collecte des données	99
Annexe 6 : Liste des structures et acteurs rencontrés	117
Annexe 7 : Termes de référence de l'évaluation finale	118
Annexe 8 : Liste des membres du groupe de gestion de l'évaluation	128
Annexe 9 : Liste des membres du groupe de référence de l'évaluation	128
Annexe 10 : Présentation des membres de l'équipe d'évaluation	130
Annexe 11 : Liste des enquêteurs et enquêtrices	143
Annexe 12 : CV des enquêteurs et enquêtrices	144
Annexe 13 : résultats de l'enquête quantitative auprès des bénéficiaires directs	155
Annexe 14 : Situation finale du cadre de résultat du projet	167

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des bénéficiaires du projet selon le sexe	28
Tableau 2 : Utilisateurs et utilisations de l'évaluation	30
Tableau 3 : Questions évaluatives par critère	33
Tableau 4 : Examen d'évaluabilité du projet	35
Tableau 5 : Bilan de la collecte quantitative et qualitative au niveau local	42
Tableau 6 : Niveau d'exécution des résultats et produits du projet (taux d'atteinte des cibles)	52
Tableau 7 : caractéristiques socio-démographiques des bénéficiaires directs	155
Tableau 8 : Avis des bénéficiaires directs sur la prise en compte de leurs besoins	156
Tableau 9 : Appréciation des bénéficiaires directs sur les activités réalisées	156
Tableau 10 : Répartition détaillée du budget par agence d'exécution et par rubrique de coût	157
Tableau 11 : État des ressources humaines mobilisées par le projet	158
Tableau 12 : Niveau d'implication des femmes et des jeunes membres des MCPGC	159
Tableau 13 : Appréciation des répondants sur la prise en compte des avis des femmes et des jeunes dans les MCPGC	159
Tableau 14 : Répartition des femmes et des jeunes membres des MCPGC suivant leur niveau de compréhension des sujets débattus lors des réunions des comités	160
Tableau 15 : Perception des répondants sur l'amélioration des relations de confiance entre communautés, FDS & ACP	160
Tableau 16 : Niveau de confiance des répondants par rapport aux FDS	161
Tableau 17 : Niveau de connaissance des droits humains par les bénéficiaires directs	161
Tableau 18 : Connaissance des voies de recours par les bénéficiaires directs	162
Tableau 19 : Disposition et niveau d'engagement des membres de MCPGC à maintenir la participation des femmes	163
Tableau 20 : Répertoire des organisations engagées sur les questions de femmes, paix et sécurité dans le cercle d'Ansongo	163
Tableau 21 : Répertoire des organisations intervenant sur les questions de femmes, paix et sécurité dans les communes de Bankilaré, Ayorou, Banibangou et Gorouol	165

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACP	Acteur de la chaîne pénale	MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation
ADL	Appui au développement local	MISDACR	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de la Décentralisation et des Affaires coutumières et religieuses (Niger)
ALG	Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma	MJDH-GS	Ministère de la Justice et des Droits de l'homme, garde des Sceaux (Mali)
AMD	Associé en management et développement public	MPFEF	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (Mali)
BAD	Banque africaine de développement	MPFPE	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (Niger)
C3Sahel	Cellule de coopération décentralisée transfrontalière des collectivités territoriales du Sahel	MSP	Ministère de la Sécurité et de la Protection civile (Mali)
CAR.D	Carrefour développement	ONG	Organisation non gouvernementale
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
CICR	Comité international de la Croix-Rouge	OSC	Organisations de la société civile
CNDH	Commissions nationales des droits de l'homme	PAM	Programme alimentaire mondial
CNRSS	Conseil national de la réforme du secteur de la sécurité	PBF	Peacebuilding Funds
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
FAMA	Forces armées maliennes	RCI	Rapport de conception initiale
FDS	Forces de défense et de sécurité	REPSFECO	Réseau paix et sécurité pour les femmes de l'espace CEDEAO
GAR	Gestion axée sur les résultats	S&E	Suivi-évaluation
GERAAS	Global Evaluation Report Assessment and Analysis System	UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
GLCT	Groupement local de coopération transfrontalière	UNEG	Groupe d'évaluation des Nations Unies
GRAD	Groupe de recherche actions pour le développement	UNHCR	Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
MATD	Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (Mali)	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
MCPGC	Mécanisme communautaire de prévention et de gestion des conflits	VBG	Violences basées sur le genre
MCPR	Ministère de la Cohésion sociale, de la Paix et de la Réconciliation nationale (Mali)		
MDC	Ministère de la Défense et des Anciens Combattants (Mali)		

EXECUTIVE SUMMARY



Arrival of Mala COULIBALY and her teammates at the beneficiary's association garden "Djèkabara" in the commune of SIO (Mopti Region). © UN Women / Dicko Traoré

Overview of the object of the evaluation

i The final evaluation focuses on the project to support cross-border community dialogue initiatives with security and justice sector actors for peacebuilding in Mali and Niger. The objective of the project is to «improve the capacities of key actors in Ménaka, Gao and Tillabéry, in the border areas of Mali and Niger, to establish dialogue and mediation to put an end to community conflicts that are aggravated by the actions of extremist groups.» Its vision is to «contribute to stabilization, reduction and better management of conflicts, and, indirectly, to reduce the vulnerability of young men to violent extremism.» The project targeted

29,904 direct and indirect beneficiaries, including 14,016 men, 10,652 women and 5,236 youths. It focused on restoring trust between local communities and DSFs and APCs, cross-border dialogue initiatives, awareness-raising on human rights and criminal procedure, peaceful dispute resolution mechanisms, and early warning mechanisms targeting women and youths in particular. To address the major problem of mistrust that straddles the borders of Mali and Niger, the project developed a cross-border approach through networking meetings of CSOs involved in issues relating to women, peace and security, and through meetings to share



Djénéba SIDIBÉ, Noumyana KAMIAN and Djénéba Gogo KAMIAN from the association “Badégnouman in the commune of SIO (Region of Mopti) in the process of making artisanal soap. © UN Women / Dicko Traoré



Dica Demba TRAORÉ, beneficiary member of the association “Djèkabara” in the commune of SIO (Mopti Region) collects grass from the garden. © UN Women / Dicko Traoré

experiences and best practices related to the increased involvement of women and youths in community mechanisms for conflict prevention and management. These meetings brought together women and youth leaders from CSOs, DSFs, APCs and state actors from both countries.

ii. The project was financed by the Peacebuilding Fund (PBF), with a total budget of US\$3,014,164. The project was jointly implemented by UN Women and UNODC in collaboration with local NGOs. It covered eight cross-border communes, four in Mali (Ménaka, Anderanboukane, Tessit and Ouatagouna) and four in Niger (Bankilaré, Banibangou, Ayérou and Gorouol). The implementation period for the project was 21 months (January 2019 to March 2021), including a nine-month No-Cost Extension (NCE).

Objectives of the evaluation and target audience

iii. The purpose of this evaluation is to assess the results of implementing the project and to draw lessons for consolidating its achievements and for future interventions. The specific objectives were to:

- Assess the project to identify the strengths and weaknesses of the intervention;

- Take stock of the results obtained and their contribution to achieving peacebuilding objectives in Mali and Niger in general and the project areas in particular;
- Identify possible measures to ensure the sustainability of the actions;
- Draw lessons that could help guide and inform the design and implementation of future interventions.

iv. The results of the evaluation will be used to improve the design, programming and implementation of future interventions. This includes: the lessons learned on the inclusion of gender and human-rights perspectives in peace processes; the participation of women and youths in conflict prevention and management mechanisms; and strategic decision-making in financing cross-border peacebuilding projects.

v. Stakeholders who might use the evaluation include:

- UN Women and UNODC Regional Offices
- UN Women and UNODC Country Offices
- The Peacebuilding Fund
- Institutions and ministerial departments in Mali and Niger
- Local NGOs and women’s and youth associations.

Methodology

vi. The methodological approach adopted brings together the quantitative and qualitative aspects of the evaluation through a combination of data collection and analysis tools and methods (document review, qualitative interview guide, focus group guide, individual questionnaire interviews, statistical analysis and content analysis).

vii. The approach adopted was participatory and consultative, ensuring close collaboration with the project team and key stakeholders. The evaluation included 71 individual interviews (with the donor, implementing actors, community actors, and leaders of CSOs for women and youths), 24 focus groups with women and youths, and 440 individual interviews with direct beneficiaries using questionnaires. The evaluation was conducted in three phases: i) a mission preparation phase that resulted in the draft design report; ii) a data collection and processing phase; and iii) a data analysis and reporting phase. Each phase involved full participation by stakeholders (project team, government party, donor, CSOs and direct beneficiaries).

viii. In addition to being participatory and inclusive, this evaluation also aims to be sensitive to gender and COVID-19. Gender sensitivity is reflected in the

composition of the evaluation team (50% women) and the gender analysis of the data collected. Data collection in the field was adapted to the backdrop of the COVID-19 pandemic and insecurity in the intervention area by resorting to remote data collection, through telephone calls and meetings using Zoom or Teams, where necessary.

ix. The evaluation was based on seven evaluation criteria: relevance, effectiveness, efficiency, impact, sustainability, gender equality and human rights, and inclusion of people with disabilities. The evaluation questions for each criterion were broken down into sub-questions and measurement indicators to guide data collection and analysis. The handling of these evaluation questions is summarized in the evaluation matrix (see Annex 1). Analysis of the primary and secondary data collected in the field led to significant findings and conclusions.

x. In summary, the methodology concerns the evaluation matrix, the data collection and analysis methods and tools, the sample, the data collection and reporting system, and the ethical considerations and limitations of the evaluation.

Main findings

xi. **Finding 1:** the project activities are aligned with the national objectives of Niger and Mali as well as international frameworks for peacebuilding and social cohesion. They are also consistent with the areas of intervention of the PBF, UN Women and UNODC.

xii. **Finding 2:** the design and implementation of the project took into account the need for social cohesion and the promotion of participation by women and youths at the community level. The project activities promoted gender and human rights in DSF and APC missions, as well as collaboration between communities and the latter.

xiii. **Finding 3:** the project adapted to the changing context of the COVID-19 pandemic by reformulating some activities to tie in with government initiatives in response to the pandemic.

xiv. **Finding 4:** the project's theory of change is based on logical cause-and-effect relationships. However, the robustness of the theory is limited by the failure to consider economic vulnerability as a fundamental cause of conflict, and by the failure to explain the assumptions underlying the chain of results.

xv. **Finding 5:** the average rate of achievement (attainment) of the outcome and output indicators is 72%, with the rate of achievement of the outcome indicators being 54% and that of the output indicators being 83%. This performance was achieved in a difficult context marked by the deterioration of the security situation, the COVID-19 pandemic, socio-political unrest and some organizational difficulties.

xvi. **Finding 6:** the activities implemented by the project responded to the problems identified in the context analysis. To a certain extent, these activities combine short-term and long-term solutions by addressing the challenges of COVID-19, as well as security and social cohesion issues, through the promotion of gender and human rights. Most of the beneficiary populations, DSFs and APCs surveyed appreciated the activities carried out. However, the component for strengthening the economic resilience of communities was not addressed sufficiently.

xvii. **Finding 7:** the project lacked a plan to guide the monitoring and evaluation of its activities and results. Although the contractual deliverables (particularly the progress reports) were produced and submitted, the evaluator noted some inconsistencies in the data and a lack of harmonization in the measurement of indicators.

xviii. **Finding 8:** communication and coordination difficulties limited the potential synergies of the partnership between UN Women and UNODC, and among the NGO implementing partners, as well as the partnership between this project and other PBF-funded projects.

xix. **Finding 9:** during the period covered, other development partners implemented interventions related to strengthening social cohesion and the participation of women and youths in conflict management, and the restoration of trust between populations and the DSFs in the project intervention area. The actions of these partners contributed to the changes observed on the ground.

xx. **Finding 10:** the financial resources planned under the project were mobilized and implemented in accordance with the procedures of the implementing agencies. The financial implementation rate was evaluated as 95.2% of the project resources (Final Report). All the human and material resources mobilized were fully employed in the effective implementation of the programmed activities.

xxi. **Finding 11:** the intervention approaches used by the implementing agencies and local NGOs were generally dictated by a concern for efficient use of resources. The «faire-faire» strategy is a matter of efficiency, as transaction costs (researching information on partner NGOs and contractual negotiations) are estimated to be lower than organizational and supervision costs in the case of direct intervention¹. The use of local NGOs also has advantages in terms of their knowledge of the intervention area and ease of reaching direct beneficiaries, as well as their use of local and community expertise. However, the joint planning and supervision provided for in the coordination mechanisms was not exploited fully by the implementing agencies to foster efficient use of the financial, material and human resources.

1 Refer to the work on organizational economics based on the transaction cost theory by Williamson, O. (1981): The Economics of Organization: The Transaction Cost Approach, <http://www.jstor.org/stable/2778934>
Déprés et al. (2005): The 'Non-Public' Provision of 'Public' Goods: An Exploratory Analysis, https://www2.dijon.inrae.fr/cesaer/wp-content/uploads/2012/11/WP2005_4.pdf
Galiègue (2012): The Transaction Cost Approach to the Firm

xxii. **Finding 12:** several positive intentional changes occurred in the project intervention area. The changes this project contributed to focus on:

- Increased involvement of women and youths in community mechanisms for conflict prevention and management;
- Improved trust among populations, DSFs and APCs, but with limited collaboration;
- Individual and collective initiatives for peace and social cohesion;
- Reduction of community conflicts, though with continuing terrorist attacks;
- Improvement in people's knowledge of human rights and remedies. However, effective use of these remedies remained limited;
- Sharing of experiences and best practices related to conflict prevention and management mechanisms.
- The evaluator did not formally identify any negative effects attributable to the project. However, it appears from the interviews and the document review that dialogue between the population and the DSFs exposes these actors to the risk of reprisals from terrorist movements. The project identified this risk upstream and took it into account in the implementation of its activities.

xxiii. **Finding 13:** the project adopted a participatory and accountability approach to the ministerial departments responsible for defence and security, and the promotion of women. These departments have had their capacities strengthened and now take human rights and gender issues into account in their missions.

xxiv. **Finding 14:** the capacities of women, youths, community actors and civil society were strengthened in various project themes. All the beneficiaries stated they were committed to the continuity of the initiatives put in place and the sustainability of the project's achievements.

xxv. **Finding 15:** gender considerations were taken into account in the design of the project, implementation of activities and monitoring of results. However, the representation of women in the project team amounts to just 25% overall.

xxvi. **Finding 16:** the training that the women and youths received and their integration into community mechanisms for conflict prevention and management (CMCPM) enabled them to increase their leadership in conflict prevention and management, and to contribute to changing perceptions of their place and role in the community.

xxvii. **Finding 17:** people with disabilities did not benefit from any specific project activities. Nearly half (49%) of the direct beneficiaries surveyed felt that the project did not address the priorities of people with disabilities. People with disabilities face several constraints that limit their inclusion in projects.

Main Conclusions

XXVIII. CONCLUSION 1 – RELEVANCE. The project is relevant in terms of its alignment with national objectives and international frameworks for peacebuilding. The relevance of the project is also in the consistency of the activities implemented with the areas of intervention of the PBF, UN Women and UNODC (**Finding 1**). The adequacy of the project activities is also proven from the point of view of the needs of the intervention communities. The activities implemented are identified in a participatory way and address the challenges of social cohesion, the increased involvement of women and youths in conflict prevention and management, the consideration of gender and human rights in DSF and APC missions, and the restoration of trust between communities and the latter (**Finding 2**). Lastly, the project was sensitive and responsive to the changing context of the COVID-19 pandemic, by tailoring some activities to fit with the government's pandemic response (**Finding 3**). Nevertheless, the evaluation considers that the participatory approach should be developed more in future interventions in order to take into account the essential needs of the population in terms of economic resilience and the involvement of relevant actors in the cross-border issue. With regard to the involvement of actors, it is important to consider certain important actors in the cross-border issue, such as the ALG, C3Sahel, and the local cross-border cooperation groupings in the project intervention area: non-involvement of these actors represents a missed opportunity in terms of shaping the design of cross-border activities and facilitating the implementation of these activities.

XXIX. CONCLUSION 2 – RELEVANCE. The project's theory of change demonstrates a clear and logical articulation of cause-and-effect relationships. The project's results framework, which sets out the activities, outputs, and expected outcomes, as well as the indicators and means of verifying these indicators, is consistent with this theory of change. The robustness of the theory of change could have been strengthened by considering strengthening the economic resilience of households, especially for vulnerable people. In a context where competition for access to resources and economic vulnerability are identified and documented as structural causes of community conflict, bolstering the livelihoods of vulnerable groups is a powerful resilience factor. The integration of a household economic resilience component into peacebuilding projects and the desired behavioural change at the community level implies relatively long-lasting interventions in the field. As a result, the PBF's PRF financing mechanism may be less restrictive on time than the IRF mechanism used in this project. In addition, presentation of the assumptions would have made it possible to understand and monitor the conditions for the success of the project (**Finding 4**). Beyond the accuracy of the assumptions in the narrative of the theory of change, there is the issue of the role of the theory of change as a project management tool. This role should be further developed in future interventions through the adoption of the theory of change by the actors implementing the project (including partner NGOs), the monitoring of assumptions in the context of implementation, and a review of the theory of change, if required by developments in the context.

XXX. CONCLUSION 3 – EFFECTIVENESS. Overall, the project's performance was positive, despite the difficult context of deterioration of the security situation, the COVID-19 pandemic and some socio-political unrest. The average rate of achievement (attainment) of the outcome and output indicators is 72%, with the rate of achievement of the outcome indicators being 54% and that for the output indicators being 83%. Outcome 1, on the strengthening of the CMCPMs, and Outcome 2, on relations of trust between communities, DSFs and APCs, achieved the highest target attainment rates, at 75% and 81%, respectively. Outcome 3, relating to networking and promoting the sharing of experiences and best practices at the cross-border level, had a low achievement rate due to insecurity preventing the implementation of some cross-border activities (**Finding 5**). The activities implemented met the needs of the communities, as indicated by the positive assessments by most of the direct beneficiaries interviewed (81%). These activities addressed issues of security and social cohesion through the increased involvement of women and youths in the CMCPMs, the promotion of gender and human rights in DSF and APC missions, the restoration of trust between

communities and the latter, and the response to COVID-19 (**Finding 6**). The dynamism of women and youths in the framework of this project confirms the importance of their involvement as a tool for enhancing the effectiveness of CMCPMs and for changing mentalities with respect to the role of women in peace and social cohesion. The involvement of women and youths appears to be a best practice that should be developed.

XXXI. CONCLUSION 4 – EFFECTIVENESS. Based on **Finding 7**, we can conclude that the weakest links in the project were monitoring and evaluation, as well as coordination. The absence of a joint monitoring and evaluation plan negatively affected the quality of monitoring and measurement of indicators. The shortcomings noted in the monitoring and evaluation of the project include: the non-harmonization of the definition and calculation methods for the indicators; the non-availability of a centralized database of beneficiaries; the failure to carry out perception surveys as a means of verifying some of the indicators in the results framework; and some cases of inconsistent data in the progress reports. In addition, the project did not benefit from synergies from the partnership between UN Women and UNODC due to communication and coordination difficulties. It would be useful to conduct the evaluation before the end of the project, so that the results are available for consideration in the final report on the project. This would also enable the lessons learned and recommendations to be incorporated into interventions beginning immediately after the project. The coordination among NGO implementing partners at the national and cross-border levels, and collaboration between this project and other PBF-funded projects in the intervention area were also limited (**Finding 8**). The establishment of a technical coordination committee composed of staff from both agencies, which was to be held quarterly on a rotating basis between Mali and Niger, signals an implicit assumption that there would be good communication between the actors in the project. As this assumption was not confirmed in practice, the evaluator believes more should be done by defining a formal framework for internal communication among the actors.

XXXII. CONCLUSION 5 - EFFICIENCY. The level of financial implementation of the project is considered satisfactory (95.2%). Resources were used in accordance with the implementing agencies' procedures and no incidents were reported (**Finding 10**). The human and material resources involved were also used for effective implementation of the programme activities following two intervention approaches: the «faire-faire» strategy (adopted by UN Women) and direct intervention (adopted by UNODC). The efficiency of the project would have been enhanced if the project team had successfully met the challenge of joint planning and supervision as originally planned (**Finding 11**).

XXXIII. CONCLUSION 6 – IMPACT. Several positive changes are now visible in the project intervention area thanks to the activities of this project and several other interventions implemented in the area during the period covered (**Finding 9**). These changes include:

- Increased involvement of women and youths in CMCPMs;
- Improved trust between the population, DSFs and APCs, but with limited collaboration due to fear of reprisals;
- Individual and collective initiatives for peace and social cohesion;
- Reduction of community conflicts, though with continuing terrorist attacks;
- Improvement in people's knowledge of human rights and remedies. However, effective use of these remedies remains limited;
- Sharing of experiences and best practices related to CMCPMs.

For women and girls, these effects of the project contributed to improved quality of life and creation of conditions essential for realization of their human rights. In concrete terms, the project contributed to: greater acceptance and appreciation of the role of women and girls in promoting peace and social cohesion; greater protection against physical and sexual violence; and greater protection against the deterioration of their economic and health situation due to conflict and COVID-19. The evaluation did not record any negative effects attributable to the project (**Finding 12**).

xxxiv. CONCLUSION 7 – SUSTAINABILITY. These effects of the project are likely to be sustainable because of the intervention approaches used. These approaches are conducive to ownership by the various actors involved, and the level of commitment stated by the direct beneficiaries. The conditions that must be met to bolster this sustainability include: maintaining the dynamism of women and youths; continuing awareness-raising and training; setting up mechanisms to monitor CMCPMs; and increasing the representation of women in DSFs and APCs. The involvement of Burkina Faso's DSFs and APCs in cross-border activities with their colleagues in Mali and Niger, as well as the creation of a WhatsApp group bringing together the DSFs and APCs of these three countries, are signs of sustainability in the collaboration between these actors. However, the involvement of ALG would have created synergies with similar interventions by this major actor in cross-border issues in the project intervention area, generating greater and more sustainable impact (**Findings 13 and 14**).

XXXV. CONCLUSION 8 - GENDER EQUALITY AND HUMAN RIGHTS. Gender considerations were taken into account in all phases of the project. The project was gender-sensitive with 60% of the project beneficiaries being women and 51% of the budget being dedicated to gender equality and women's empowerment activities. However, the composition of the project management team is a poor reflection of the principle of gender balance at the level of the implementing agencies and the partner NGOs (**Finding 15**). The quality of life of women in the intervention area was improved by the achievements in women's capacity-building and the effects of reducing community conflicts, the affirmation of women's leadership, the change in perception of women in social dialogue, and the consideration of human rights by the DSFs and APCs in their missions in the intervention area. This improved quality of life is expressed concretely in terms of self-esteem, protection against physical and sexual violence, and protection against the deterioration of their economic and health situation due to conflict and COVID-19. In addition, the project's actions to prevent conflict and COVID-19 saved lives and livelihoods. These effects have contributed to creating an enabling environment for the realization of the human rights of women's and girls, particularly rights related to security and protection, gender equality, participation in public and political life, education and a decent standard of living (**Finding 16**).

XXXVI. CONCLUSION 9 - INCLUSION OF PEOPLE WITH DISABILITIES. There was limited involvement and consideration of the priorities of people with disabilities in the design and implementation of the project. These people did not benefit from any specific project activities and still face a number of constraints, particularly: the persistence of a negative perception of disability; the lack of associations of people with disabilities capable of effectively advocating for their cause; lack of self-esteem and self-confidence leading to self-exclusion; the weakness of legislation on the inclusion of people with disabilities; and the lack of focus on people with disabilities in projects.

Main recommendations

There are four (4) main recommendations for users of the evaluation. These recommendations are based on the conclusions of the evaluation and a participatory process of proposal, discussion and validation among the evaluation team, the management group and the evaluation reference group. Each recommendation is assigned a level of priority (low, medium or high) according to its strategic importance. The assessment criterion is the criticality of the risk of not achieving the expected results of a similar intervention if the recommendation is not implemented.

xxxvii. RECOMMENDATION 1

The theory of change should take into account peacebuilding and social cohesion projects, and the strengthening of the economic resilience of communities, especially for vulnerable groups. This should include activities to support livelihoods through professional training, as well as the financing of income-generating activities and community micro-projects.

- *Basis:* This Recommendation is based on Conclusion 2
- *Responsibility:* PBF, UN Women and UNODC
- *Priority:* Medium²

xxxviii. RECOMMENDATION 2

Ensure the development and availability of a joint monitoring and evaluation plan for the project from the outset, clearly defining the indicators and how they should be calculated, the monitoring activities, the data collection and compilation circuit, and the roles and responsibilities of the actors in the chain, among other things. This essential tool, which should be included in the project launch checklist, will need to be shared with the financial partner.

- *Basis:* This Recommendation is based on Conclusion 4
- *Responsibility:* PBF, UN Women and UNODC
- *Priority:* High

xxxix. RECOMMENDATION 3

Develop joint and integrated work plans for any project implemented jointly by two or more implementing agencies. The joint and integrated planning approach aims to strengthen synergies from action by the implementing agencies by highlighting activities that can/should be implemented together (jointly). Care should also be taken to define a formal framework for internal communication among the actors.

- *Basis:* This Recommendation is based on Conclusion 4
- *Responsibility:* PBF, UN Women and UNODC
- *Priority:* High

2 There are three priority levels: low, medium, and high

XL. RECOMMENDATION 4

Improve inclusion of people with disabilities during design and implementation. Plan specific activities for them in future interventions. Ideally, local expertise in the field should be mobilized to accompany the implementation of these activities. This would facilitate the identification and mobilization of people with disabilities.

- *Basis:* This Recommendation is based on Conclusion 9
- *Responsibility:* PBF, UN Women and UNODC
- *Priority:* High



Mala COULIBALY, beneficiary member of the association “Djèkabara” in the commune of SIO (Mopti Region) is working in her garden space. © UN Women / Dicko Traoré

RESUME EXECUTIF



Arrivée de Mala COULIBALY et ses coéquipières au jardin de l'association bénéficiaire « Djèkabara » dans la commune de SIO (Région de Mopti). © ONU Femmes / Dicko Traoré

Aperçu de l'objet d'évaluation

i. L'évaluation finale porte sur le projet d'appui aux initiatives transfrontalières de dialogue communautaire avec les acteurs du secteur de la sécurité et de la justice pour la consolidation de la paix au Mali et au Niger. L'objectif du projet est d'« améliorer les capacités des acteurs clés à Ménaka, Gao et Tillabéry situés dans les zones frontalières du Mali et du Niger, à établir des dialogues et médiations afin de mettre fin aux conflits communautaires qui sont aggravés par les

actions des groupes extrémistes ». La vision est de « contribuer à la stabilisation, à la réduction et à une meilleure gestion des conflits, et de manière indirecte à réduire la vulnérabilité des jeunes hommes par rapport à l'extrémisme violent ». Le projet a ciblé 29 904 bénéficiaires directs et indirects dont 14016 hommes, 10652 femmes et 5236 jeunes. Il a mis un focus sur le rétablissement de la confiance, entre les communautés locales et les FDS et les acteurs de la chaîne pénale,



Djénéba SIDIBÉ, Noumyana KAMIAN et Djénéba Gogo KAMIAN de l'association bénéficiaire « Badégnouman » dans la commune de SIO (Région de Mopti) en train de fabriquer le savon artisanal. © UN Women / Dicko Traoré



Dica Demba TRAORÉ membre bénéficiaire de l'association « Djèkabara » dans la commune de SIO (Région de Mopti) ramasse les herbes du jardin. © ONU Femmes / Dicko Traoré

les initiatives de dialogue transfrontalier, la sensibilisation aux droits de l'Homme et à la procédure pénale, les mécanismes pacifiques de règlement des différends et les mécanismes d'alerte précoce en ciblant particulièrement les femmes et les jeunes. Au problème majeur de méfiance qui chevauche les frontières du Mali et du Niger, le projet a développé une approche transfrontalière à travers des rencontres de mise en réseau des OSC engagées sur les questions de femmes, paix et sécurité d'une part, et d'autre part, à travers des rencontres de partage d'expériences et de bonnes pratiques sur l'implication accrue des femmes et des jeunes dans les mécanismes communautaires de prévention et de gestion des conflits. Ces rencontres ont regroupé les femmes et jeunes leaders des OSC, des FDS, des ACP et les acteurs étatiques des deux pays.

ii. D'un budget global de 3 014 164 US\$, le projet a été financé par le Fonds de Consolidation de la Paix (PBF). Conjointement mis en œuvre par ONU Femmes et ONUDC en collaboration avec des ONGs locales, le projet a couvert 8 communes transfrontalières dont 4 au Mali (Ménaka, Anderanboukane, Tessit et Outangouna) et 4 du côté du Niger (Bankilaré, Banibangou, Ayérou et Gorool). La durée de mise en œuvre du projet a été 21 mois (janvier 2019 à mars 2021) y compris un No-Cost Extension (NCE) de neuf mois.

Objectifs de l'évaluation et public visé

iii. Le but de cette évaluation est d'apprécier les résultats obtenus de la mise en œuvre du projet et de tirer les leçons pour la consolidation des acquis et les interventions futures. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Établir un bilan du projet en vue d'identifier les points forts et les points faibles de l'intervention ;
- Faire l'état des lieux sur les résultats atteints et leurs contributions à la réalisation des objectifs de consolidation de la paix au Mali et au Niger en général et en particulier des zones du projet ;
- Dégager des mesures éventuelles à prendre pour assurer une pérennisation des actions ;
- Tirer les leçons apprises qui puissent contribuer à mieux orienter et éclairer la conception/mise en œuvre des interventions futures.

iv. Les résultats de l'évaluation seront utilisés pour améliorer la conception, la programmation et la mise en œuvre des interventions futures. Cela inclut les apprentissages portant sur la prise en compte de la perspective genre et du respect des droits humains

dans les processus de paix, la participation des femmes et des jeunes aux mécanismes de prévention et de gestion des conflits paix, la prise de décisions stratégique en matière de financement des projets transfrontaliers de consolidation de la paix.

v. Les parties prenantes qui sont les utilisateurs de l'évaluation sont entre autres :

- Les bureaux régionaux de ONU Femmes et de ONUDC ;
- Les bureaux pays de ONU Femmes et de ONUDC ;
- Le Fond de Consolidation de la Paix ;
- Les institutions et départements ministériels du Mali et du Niger ;
- Les ONG locales et associations de femmes et de jeunes.

Méthodologie

vi. L'approche méthodologique adoptée met en synergie les aspects quantitatifs et qualitatifs de l'évaluation à travers la combinaison de différents outils et méthodes de collecte et d'analyse des données (revue documentaire, guide d'entretien qualitatif, guide de focus group, entretiens individuels par questionnaire, analyse statistique et analyse de contenu).

vii. L'approche adoptée a été participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec l'équipe projet et les principales parties prenantes. Au total, 71 entretiens individuels (avec le bailleur, les acteurs de mise en œuvre et les acteurs communautaires et responsables d'OSC de femmes et de jeunes), 24 focus group avec les femmes et les jeunes, 440 entretiens individuels par questionnaires auprès des bénéficiaires directs ont été conduits. Le déroulement de l'évaluation s'est fait en trois phases : i) une phase de préparation

de la mission qui a abouti au Rapport de conception initiale, ii) une phase de collecte et traitement des données et iii) une phase d'analyse des données et de rapportage. Le déroulement de chacune des phases a été pleinement participatif avec les parties prenantes (équipe de projet, partie gouvernementale, bailleur de fonds, OSC et bénéficiaires directs).

viii. Outre le caractère participatif et inclusif, la présente évaluation se veut aussi sensible au genre et à la COVID-19. La sensibilité au genre s'est traduite concrètement dans la composition de l'équipe d'évaluation (50% de femmes) et l'analyse sexo-spécifique des données collectées. La collecte de données sur le terrain s'est adaptée au contexte de la pandémie de la COVID-19 et l'insécurité dans la zone d'intervention en recourant quand il est nécessaire à la collecte à distance à travers les appels téléphoniques, des échanges sur Zoom ou Teams.

ix. L'évaluation s'est appuyée sur 7 critères d'évaluation à savoir la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact, la durabilité, l'égalité de sexe et droits humains ainsi que l'inclusion des personnes handicapées. Les questions évaluatives de chaque critère ont été déclinées en sous-questions et indicateurs de mesure pour guider la collecte de données et l'analyse. Le traitement de ces questions évaluatives est synthétisé dans la matrice d'évaluation (voir annexe 1). A partir des données primaires et secondaires collectées sur le terrain, les analyses ont débouché sur des constats importants et des conclusions.

I. En résumé, la méthodologie a porté sur la matrice d'évaluation, les méthodes et outils de collecte et d'analyse des données, l'échantillon, le dispositif de collecte et de rapportage ainsi que les considérations éthiques et les limites de l'évaluation.

Principaux constats

xi. **Constat 1** : Les activités du projet sont alignées sur les objectifs nationaux du Niger et Mali ainsi que les référentiels internationaux en matière de consolidation de la paix et de cohésion sociale. Par ailleurs, les activités du projet sont cohérentes avec les domaines d'intervention de PBF, de ONU Femmes et de ONUDC.

xii. **Constat 2** : Dans sa conception et sa mise en œuvre, le projet a pris en compte les besoins de cohésion sociale et de promotion de la participation des femmes et des jeunes au niveau communautaire. Les activités du projet ont aussi promu le genre et les droits humains dans les missions des FDS et des ACP, ainsi que la collaboration entre les communautés et ces derniers.

xiii. **Constat 3** : Le projet s'est adapté à l'évolution du contexte liée à la pandémie du COVID-19 à travers la reformulation de certaines activités pour accompagner les initiatives gouvernementales de riposte à la pandémie de la COVID 19.

xiv. **Constat 4** : La théorie de changement du projet est fondée sur des liens de cause à effet logiques. La robustesse de la théorie est toutefois limitée du fait de la non prise en compte de la vulnérabilité économique comme une des causes fondamentales des conflits d'une part, et d'autre part, du fait de la non-explicitation des hypothèses qui sous-tendent la chaîne de résultats.

xv. **Constat 5** : Le taux moyen de réalisation (atteinte) des indicateurs de résultats et de produits est de 72%. Le taux de réalisation des indicateurs de résultats est de 54% et celui des indicateurs de produits est de 83%. Cette performance a été réalisée dans un contexte difficile marqué par la détérioration du contexte sécuritaire, la pandémie de la COVID-19, les troubles socio-politiques et quelques difficultés d'ordre organisationnel.

xvi. **Constat 6** : Les activités mises en œuvre par le projet ont apporté une réponse aux problèmes identifiés par l'analyse du contexte. Ces activités allient dans une certaine mesure, des solutions de court terme et de long terme en s'attaquant aux défis de la COVID-19,

et aux questions de sécurité et de cohésion sociale à travers la promotion du genre et des droits humains. La plupart des populations bénéficiaires et des FDS & ACP enquêtés apprécient positivement les activités exécutées. Toutefois, le volet relatif au renforcement de la résilience économique des communautés n'a pas suffisamment été traité.

xvii. **Constat 7** : Le projet a manqué d'un plan pour guider le suivi-évaluation des activités et des résultats du projet. Les livrables contractuels notamment les rapports de progrès ont certes été produits et transmis, mais l'évaluateur a noté quelques incohérences de données et un manque d'harmonisation dans la mesure des indicateurs.

xviii. **Constat 8** : Les difficultés de communication et de coordination ont limité les potentiels effets synergiques du partenariat entre ONU Femmes et ONUDC et entre les ONG partenaires de mise en œuvre d'une part, ainsi que le partenariat entre ce projet et les autres projets financés par PBF d'autre part.

xix. **Constat 9** : Dans la zone d'intervention du projet, d'autres partenaires au développement ont mis en œuvre durant la période couverte, des interventions en lien avec le renforcement de la cohésion sociale, la participation des femmes et des jeunes à la gestion des conflits et le rétablissement des relations de confiance entre les populations et les FDS. Les actions de ces partenaires contribuent aux changements observés sur le terrain.

xx. **Constat 10** : Les ressources financières planifiées dans le cadre du projet ont été mobilisées et exécutées conformément aux procédures des agences d'exécution. Le taux d'exécution financière est évalué à 95,2% des ressources du projet (rapport final). Toutes les ressources humaines et matérielles mobilisées ont aussi été pleinement employées pour la réalisation effective des activités programmées.

xxi. **Constat 11** : Les approches d'intervention utilisées par les agences d'exécution et les ONG locales ont été globalement dictées par le souci de recherche d'efficacité dans l'utilisation des ressources. La stratégie du faire-faire constitue un facteur d'efficacité ; les coûts

de transaction (recherche d'informations sur les ONG partenaires et de négociation contractuelle)³ étant estimés inférieurs aux coûts organisationnels et de supervision à supporter dans le cas d'une intervention directe. Par ailleurs, le recours aux ONG locales présente un avantage en matière de maîtrise de la zone d'intervention et de facilité à atteindre les bénéficiaires directs mais aussi d'utilisation d'une expertise locale et de proximité par ces ONG locales. Toutefois, la planification conjointe et les supervisions conjointes prévues dans les mécanismes de coordination n'ont pas été pleinement exploités par les agences d'exécution pour promouvoir l'utilisation efficiente des ressources financières, matérielles et humaines.

xxii. **Constat 12** : Plusieurs changements positifs intentionnels sont intervenus dans la zone d'intervention du projet. Ces changements auxquels ce projet a contribué portent principalement sur :

- L'implication accrue des femmes et des jeunes dans les mécanismes communautaires de prévention et de gestion des conflits ;
- L'amélioration de la confiance entre les populations, les FDS et les ACP avec toutefois une collaboration limitée ;
- La prise d'initiatives individuelles et collectives en faveur de la paix et de la cohésion sociale ;
- La réduction des conflits communautaires avec toutefois une persistance des attaques à caractère terroriste ;
- L'amélioration de la connaissance des populations sur les droits humains et les voies de recours. L'usage effectif de ces voies de recours est resté pourtant limité ;
- Le partage d'expériences et de bonnes pratiques sur les mécanismes de prévention et de gestion des conflits.
- Des effets négatifs imputables au projet n'ont pas été formellement identifiés par l'évaluateur. Toutefois, il ressort des entretiens et de la revue documentaire que le dialogue entre les populations et les FDS exposer ces acteurs à des risques de représailles de la part des mouvements terroristes. Le projet a identifié ce risque en amont et a pris dans l'exécution des activités.

xxiii. **Constat 13** : Le projet a adopté une approche participative et de responsabilisation vis-à-vis des départements ministériels en charge de la défense et de la sécurité et de la promotion des femmes. Ces départements ont vu leurs capacités renforcées et prennent désormais en compte les questions de droits humains et de genre dans leurs missions.

xxiv. **Constat 14** : Les capacités des femmes et des jeunes, des acteurs communautaires et de la société civile ont été renforcées sur diverses thématiques du projet. L'ensemble des bénéficiaires déclarent être engagés pour la continuité des initiatives mises en place et la pérennisation des acquis du projet.

xxv. **Constat 15** : Les considérations de genre ont été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre des activités et le suivi des résultats du projet. Par contre, la composition de l'équipe de projet au sens large n'intègre que 25% de femmes.

xxvi. **Constat 16** : Les formations dont ont bénéficié les femmes et les jeunes ainsi que leur intégration dans les MCPGC leur ont permis d'accroître leur leadership en matière de prévention et de gestion des conflits, mais aussi de contribuer à un changement de perception de leur place et rôle dans la communauté.

xxvii. **Constat 17** : Les personnes handicapées n'ont pas bénéficié d'activités spécifiques de la part du projet. Près de la moitié soit 49% des bénéficiaires directs interrogés estiment que le projet n'a pas pris en compte les priorités des personnes handicapées. Les personnes handicapées sont confrontées à plusieurs contraintes qui limitent leur inclusion dans les projets.

3 Se référer aux travaux de l'économie des organisations basée sur la théorie des coûts de transaction de :
Williamson, O. (1981) : The Economics of Organization : The Transaction Cost Approach, <http://www.jstor.org/stable/2778934>
Déprés et al. (2005) : Fourniture non publique de biens publics : diversité des arrangements, https://www2.dijon.inrae.fr/cesaer/wp-content/uploads/2012/11/WP2005_4.pdf
Galiègue (2012) : L'approche de la firme par les coûts de transaction
file:///C:/Users/AMD%20International/Downloads/IDEE_170_0016.pdf

Principales conclusions

xxviii. CONCLUSION 1 – PERTINENCE : Le Projet est pertinent au regard de son alignement sur les objectifs nationaux et sur les référentiels internationaux en matière de consolidation de la paix. La pertinence du projet tient aussi à la cohérence des activités mises en œuvre avec les domaines d'intervention de PBF, de ONU Femmes et de ONUDC (**Constat 1**). Du point de vue des besoins des communautés d'intervention, l'adéquation des activités du projet est également avérée. Les activités mises en œuvre sont identifiées de façon participative et adressent une réponse aux défis de cohésion sociale, d'implication accrue des femmes et des jeunes dans la prévention et la gestion des conflits, de prise en compte du genre et des droits humains dans les missions des FDS et des ACP ainsi que le rétablissement de la confiance entre les communautés et ces derniers (**Constat 2**). Enfin, à travers la reformulation de certaines activités pour accompagner les initiatives gouvernementales de riposte à la pandémie de la COVID 19, le projet s'est voulu sensible et réactif vis-à-vis de l'évolution du contexte liée à l'avènement de la pandémie (**Constat 3**). Néanmoins, l'évaluation estime que la démarche participative mérite d'être approfondie dans les interventions futures en termes de prise en compte des besoins essentiels des populations en matière de résilience économique d'une part, et d'implication des acteurs pertinents sur la question transfrontalière. Relativement à l'implication des acteurs, il est important de souligner que quelques acteurs pertinents sur la question transfrontalière comme l'ALG, la C3Sahel, et les GLCT de la zone d'intervention du projet. La non-implication de ces acteurs représente une opportunité manquée en termes d'orientation sur la conception des activités transfrontalières ou de facilitation de la mise en œuvre de ces activités.

xxix. CONCLUSION 2 – PERTINENCE : La théorie de changement du projet démontre une articulation claire et logique des liens de cause à effet. Le cadre de résultats du projet qui décline les activités, les produits et les résultats attendus, ainsi que les indicateurs et les moyens de vérification de ces indicateurs, est fidèle à cette théorie de changement. La robustesse de la théorie de changement aurait dû être renforcée par la prise en compte du renforcement de la résilience économique des ménages notamment des personnes vulnérables. Dans un contexte où la compétition pour l'accès aux ressources d'une part et où la vulnérabilité économique d'autre part, sont identifiées et documentés comme des causes structurelles des conflits communautaires, le renforcement des moyens d'existence des couches vulnérables constitue un puissant facteur de résilience. L'intégration d'une composante résilience économique des ménages dans les projets de consolidation de la paix et le changement de comportement souhaité au niveau communautaire implique une durée relativement longue des interventions sur le terrain. En conséquence, le mécanisme de financement PRF de PBF pourrait se révéler moins restrictif en temps comparativement au mécanisme IRF qui a prévalu dans le cadre de ce projet. Par ailleurs, la présentation des hypothèses auraient permis de comprendre et de suivre les conditions de succès du projet (**Constat 4**). Au-delà la précision des hypothèses dans le narratif de la théorie de changement, c'est la question du rôle de la théorie de changement comme outil de pilotage du projet qui est posée. Ce rôle gagnerait à être mieux valorisé dans les interventions futures à travers l'appropriation de la théorie de changement par les acteurs de mise en œuvre du projet (y compris les ONG partenaires), le suivi des hypothèses au regard du contexte de mise en œuvre et la révision de la théorie de changement si l'évolution du contexte l'exige.

xxx. CONCLUSION 3 – EFFICACITÉ : La performance du projet est globalement appréciable, malgré le contexte difficile essentiellement marqué par la dégradation du contexte sécuritaire, la pandémie de la COVID-19, et quelques troubles socio-politiques. Le taux moyen de réalisation (atteinte) des indicateurs de résultats et de produits est de 72%. Le taux de réalisation des indicateurs de résultats est de 54% et celui des indicateurs de produits est de 83%. Le Résultat 1 relatif au renforcement des MCPGC et le Résultat 2 portant sur les relations de confiance entre communautés, FDS et ACP ont enregistré les taux d'atteinte des cibles les plus élevés (respectivement 75% et 81%). Quant au Résultat 3 relatif à la mise en réseau et la promotion du partage d'expériences et de bonnes pratiques au niveau transfrontalier, il a connu un faible taux de réalisation en raison de l'insécurité qui a empêché l'exécution de certaines

activités transfrontalières (**Constat 5**). Les besoins des communautés ont trouvé réponse dans les activités mises en œuvre, comme l'indique l'appréciation positive livrée par la plupart des bénéficiaires directs interrogés (81%). Ces activités s'attaquaient aux questions de sécurité et de cohésion sociale à travers l'implication accrue des femmes et des jeunes dans les MCPGC, la promotion du genre et des droits humains dans les missions des FDS et des ACP, le rétablissement de la confiance entre les communautés et ces derniers ainsi que la riposte contre la COVID-19 (**Constat 6**). Le dynamisme des femmes et des jeunes dans le cadre de ce projet aura permis de confirmer la pertinence de leur implication comme levier de l'efficacité des MCPGC et du changement des mentalités vis-à-vis de la place de la femme en matière de paix et de cohésion sociale. L'implication des femmes et des jeunes apparaît de ce fait comme une bonne pratique à capitaliser.

xxxii. CONCLUSION 4 – EFFICACITÉ : Partant du **Constat 7**, il est possible de conclure que le suivi-évaluation et la coordination ont été les maillons faibles du projet. En effet, l'absence du plan de suivi-évaluation conjoint a affecté négativement la qualité du suivi et la mesure des indicateurs. La non-harmonisation de la définition et du mode de calcul des indicateurs, la non-disponibilité d'une base de données centralisées des bénéficiaires, la non-réalisation des enquêtes de perception devant servir de moyens de vérification de certains indicateurs du cadre de résultats et quelques cas d'incohérence de données dans les rapports de progrès, sont les insuffisances notées dans le suivi-évaluation du projet. Par ailleurs, le projet n'a pas bénéficié des effets synergiques du partenariat entre ONU Femmes et ONUDC en raison des difficultés de communication et de coordination. La réalisation de l'évaluation aurait un avantage à être faite avant la clôture du projet, de sorte à ce que les résultats soient disponibles pour être pris en compte dans le rapport final de projet. Cela permettrait aussi la prise en compte des leçons apprises et des recommandations dans les interventions commençant immédiatement après ce projet. La coordination entre les ONG partenaires de mise en œuvre au niveau national et transfrontalière d'une part, ainsi que la collaboration entre ce projet et les autres projets financés par PBF dans la zone d'intervention d'autre part, ont aussi été limitées (**Constat 8**). Avec la mise en place du comité technique de coordination composé du personnel des deux agences et qui devait se tenir une fois par trimestre de façon tournante entre le Mali et le Niger, le projet a émis l'hypothèse implicite d'une bonne communication entre les acteurs. Cette hypothèse n'ayant pas été confirmée dans la pratique, l'évaluateur estime qu'il est nécessaire d'aller plus loin en définissant un cadre formel de communication interne entre les acteurs.

xxxiii. CONCLUSION 5 – EFFICIENCE : Le niveau d'exécution financière du projet est jugé satisfaisant (95,2%). L'utilisation des ressources s'est faite conformément aux procédures des agences d'exécution et aucun incident n'a été signalé (**Constat 10**). Les ressources humaines et matérielles mobilisées ont aussi été employées pour la réalisation effective des activités programmées suivant deux approches d'intervention comprenant la stratégie du faire-faire (adopté par ONU Femmes) et l'intervention directe (adoptée par ONUDC). L'efficacité du projet aurait été meilleure si l'équipe de projet avait réussi à relever le défi de la planification conjointe et des supervisions conjointes comme initialement prévus (**Constat 11**).

CONCLUSION 6 – IMPACT : Plusieurs changements positifs sont aujourd'hui visibles dans la zone d'intervention du projet grâce aux activités menées par le projet mais aussi à plusieurs autres interventions mises en œuvre sur la période couverte dans la même zone d'intervention (**Constat 9**). Ces changements sont entre autres :

- L'implication accrue des femmes et des jeunes dans les MCPGC ;
- L'amélioration de la confiance entre les populations, les FDS et les ACP avec toutefois une collaboration limitée en raison de la crainte des représailles ;
- La prise d'initiatives individuelles et collectives en faveur de la paix et de la cohésion sociale ;
- La réduction des conflits communautaires avec toutefois une persistance des attaques à caractère terroriste ;

- L'amélioration de la connaissance des populations sur les droits humains et les voies de recours. L'usage effectif de ces voies de recours est resté pourtant limité ;
- Le partage d'expériences et de bonnes pratiques sur les MCPGC.

Pour les femmes et les filles, ces différents effets du projet ont permis de contribuer à l'amélioration de leur qualité de vie et de réunir des conditions essentielles à la réalisation de leurs droits fondamentaux. Concrètement, le projet a contribué à apporter plus d'acceptation et de valorisation de la place des femmes et des filles en matière de promotion de la paix et de la cohésion sociale, plus de protection contre les violences physiques et sexuelles et contre la dégradation de leur situation économique et sanitaire liées aux conflits et à la COVID-19. Aucun effet négatif imputable au projet n'a été enregistré par l'évaluation (**Constat 12**).

xxxiv. CONCLUSION 7 – DURABILITÉ : Les effets du projet précités sont susceptibles d'être pérennisés au regard des approches d'intervention utilisées qui sont favorables à l'appropriation par les différents acteurs concernés et du niveau d'engagement déclaré par les bénéficiaires directs. Les conditions à réunir pour renforcer cette durabilité sont entre autres, le maintien du dynamisme des femmes et des jeunes, la poursuite des sensibilisations et des formations, la mise en place de mécanismes de suivi des MCPGC ainsi que le rehaussement de la représentativité des femmes dans les effectifs des FDS et des ACP. L'implication des FDS et ACP du Burkina Faso aux activités transfrontalières avec leurs collègues du Mali et du Niger ainsi que la création du groupe WhatsApp réunissant les FDS et ACP de ces trois pays donnent des gages de durabilité en matière de collaboration entre ces acteurs. Toutefois, l'implication de l'ALG aurait permis de créer une synergie avec les interventions similaires de cet acteur majeur dans les questions transfrontalière dans la zone d'intervention du projet et partant de générer des effets plus importants et plus durables (**Constat 13 et 14**).

xxxv. CONCLUSION 8 – EGALITÉ DE SEXE, GENRE ET DROITS HUMAINS : Les considérations de genre ont été prises en compte dans toutes les phases du projet. Le projet a été sensible au genre avec une représentativité de 60% de femmes parmi les bénéficiaires du projet et une part de 51% du budget dédiées aux activités liées à l'égalité entre les sexes/le renforcement des capacités des femmes. Par contre, la composition de l'équipe de gestion du projet intègre faiblement le principe d'équilibre de genre tant au niveau des Agences d'exécution qu'au niveau des ONG partenaires (**Constat 15**). Les acquis en termes de renforcement de capacités des femmes et les effets produits dans la zone d'intervention en matière d'apaisement des conflits communautaires, l'affirmation du leadership des femmes, le changement de perception sur la femme dans le dialogue social et la prise en compte des droits humains par les FDS et les ACP dans leurs missions, ont contribué à améliorer la qualité de vie de ces femmes. Cette amélioration de la qualité s'exprime concrètement en termes d'estime de soi, de protection contre les violences physiques et sexuelles et contre la dégradation de leur situation économique et sanitaire liées aux conflits et à la COVID-19. Par ailleurs, la prévention des conflits et de la pandémie de la COVID-19 grâce aux actions du projet sont autant de vies sauvées et des moyens d'existence sauvegardés. Tous ces effets contribuent à créer un environnement propice à la réalisation des droits fondamentaux de la femme et de la jeune fille, particulièrement ceux relatifs à la sécurité et à la protection, à l'égalité des sexes, à la participation à la vie publique et politique, à l'éducation et à un niveau de vie décent (**Constat 16**).

xxxvi. CONCLUSION 9 – INCLUSION DES PERSONNES HANDICAPÉES : L'implication et la prise en compte des priorités des personnes handicapées dans la conception et la mise en œuvre du projet ont été limitées. Ces personnes n'ont pas bénéficié d'activités spécifiques de la part du projet et sont encore confrontées à plusieurs contraintes. Ces contraintes sont principalement : la persistance d'une perception négative sur le handicap, le manque d'associations des personnes handicapées capables de défendre efficacement leur cause, le manque d'estime et de confiance en soi conduisant à l'auto-exclusion, la faiblesse de la législation sur l'inclusion des personnes handicapées ainsi que le manque d'attention des projets vis-à-vis des personnes handicapées.

Principales recommandations

Quatre (04) recommandations principales sont formulées à l'endroit des utilisateurs de l'évaluation. Ces recommandations procèdent des conclusions de l'évaluation et d'un processus participatif de proposition, de discussions et de validation entre l'équipe d'évaluation, le groupe de gestion et le groupe de référence de l'évaluation. Chaque recommandation est affectée d'un niveau de priorité (faible, moyenne ou haute) suivant son importance stratégique, avec pour critère d'appréciation, la criticité du risque de non atteinte des résultats attendus d'une intervention similaire sous l'hypothèse d'une non prise en compte de la recommandation.

xxxvii. RECOMMANDATION 1

Prendre en compte dans la théorie de changement des projets de consolidation de la paix et de la cohésion sociale, le renforcement de la résilience économique des communautés notamment des groupes vulnérables. Il s'agit d'inclure des activités de renforcement des moyens d'existence à travers des formations professionnelles, le financement d'activités génératrices de revenu ou de microprojets communautaires.

- *Ancrage* : Cette recommandation se fonde sur la conclusion 2
- *Responsabilité* : PBF, ONU Femmes et ONUDC
- *Priorité* : Moyenne⁴

xxxviii. RECOMMANDATION 2

Veiller à l'élaboration et à la disponibilité du plan de suivi-évaluation conjoint du projet dès le démarrage. Il est question de disposer dès le démarrage, d'un plan de suivi-évaluation conjoint complet qui définit clairement entre autres, les indicateurs et leur mode de calcul, les activités de suivi, le circuit de collecte et de compilation des données ainsi que les rôles et responsabilité des acteurs sur la chaîne. Cet outil essentiel (à inclure dans la liste de vérification pour le lancement du projet) devra être partagé avec le partenaire financier.

- *Ancrage* : Cette recommandation se fonde sur la conclusion 4
- *Responsabilité* : PBF, ONU Femmes et ONUDC
- *Priorité* : Haute

xxxix. RECOMMANDATION 3

Elaborer des plans de travail conjoints et intégrés pour tout projet mis en œuvre conjointement par au moins deux agences d'exécution. L'approche de planification conjointe et intégrée vise à renforcer la synergie d'action entre les agences d'exécution partenaires en mettant en évidence les activités qui peuvent /doivent être mises en œuvre ensemble (conjointement). Il faudrait aussi veiller à définir un cadre formel de communication interne entre les acteurs.

- *Ancrage* : Cette recommandation se fonde sur la conclusion 4
- *Responsabilité* : PBF, ONU Femmes et ONUDC
- *Priorité* : Haute

4 3 niveaux de priorité sont considérés : Faible, Moyenne et Haute

xl. RECOMMANDATION 4

Améliorer l'inclusion des personnes handicapées dans la conception et la mise en œuvre. Prévoir dans la planification des activités spécifiques en leur faveur dans les interventions futures. Dans la mise en œuvre, il s'agira idéalement de mobiliser une expertise locale dans le domaine pour accompagner la mise en œuvre de ces activités, toute chose qui faciliterait l'identification et la mobilisation des personnes handicapées.

- *Ancrage* : Cette recommandation se fonde sur la conclusion 9
- *Responsabilité* : PBF, ONU Femmes et ONUDC
- *Priorité* : Haute



Mala COULIBALY membre de l'association bénéficiaire « Djèkabara » dans la commune de SIO (Région de Mopti) en train de jardiner. © ONU Femmes / Dicko Traoré

DESCRIPTIF DE L'OBJET DE L'ÉVALUATION ET DE SON CONTEXTE

Préambule

Le présent document constitue le **rapport provisoire d'évaluation finale** du projet « Appui aux initiatives transfrontalières de dialogue communautaire avec les acteurs du secteur de la sécurité et de la justice pour la consolidation de la paix au Mali et au Niger ». Le rapport est organisé en huit parties. La première partie décrit d'abord l'objet d'évaluation et son contexte. Le but et les objectifs de l'évaluation sont exposés dans la deuxième partie, suivis d'une présentation du champ, des critères et des questions clés d'évaluation dans la partie 3. La quatrième partie est consacrée à la méthodologie de l'évaluation, où sont abordés l'approche globale d'évaluation, les méthodes et outils de collecte, les cibles, l'échantillon et l'échantillonnage, la stratégie de formation des équipes terrain, le dispositif de mise en œuvre de l'évaluation et les considérations éthiques. Les autres parties analysent les principaux constats (Partie 5), livrent les conclusions et recommandations qui en découlent (Partie 6) ainsi que les enseignements tirés (Partie 7). Les annexes sont présentées dans la dernière partie.

Historique et contexte du projet objet d'évaluation

Le Sahel apparaît comme une vaste terre d'opportunités, mais aussi de défis environnementaux, politiques et sécuritaires qui affectent la prospérité et la paix durable de la région. Les zones frontalières entre le Mali et le Niger qui partagent en commun la culture, la langue et la religion, ne sont pas en marge de ces défis dont la mauvaise gestion se solde par de nombreux conflits.

Sur le plan environnemental, les communautés frontalières sont exposées aux effets des changements climatiques, notamment le stress hydrique, les inondations, la réduction des rendements agricoles et la raréfaction des ressources naturelles (agropastorales) pour le pâturage et la transhumance. Ces effets combinés à la forte pression démographique entraînent des conséquences socio-économiques en matière de dégradation des moyens d'existence essentiellement basés sur l'agriculture, l'élevage, la pêche ainsi que l'aggravation de la situation de pauvreté et d'insécurité alimentaire. En 2019, la pauvreté touchait par exemple 40,8 % des populations nigériennes pour un seuil de pauvreté de 181 782 FCFA/an et 42,1 % des populations maliennes pour un seuil de pauvreté de 269 485 FCFA/an⁵. L'indice de développement du genre, qui représente le ratio des valeurs de l'IDH des femmes sur celui des hommes, était estimé à 0,65 au Niger et à 0,671 au Mali en 2019⁶. Quant à l'insécurité alimentaire, elle était vécue

5 UEMOA, 2020 : Note de communication des résultats de la première Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM-UEMOA, 2018-2019), Juillet 2020 http://www.uemoa.int/sites/default/files/bibliotheque/projet_commucationresultats_ehcvjuin2020_13072020_obs.pdf

6 PNUD, 2020 : Rapport sur le développement humain 2020 https://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2020_overview_french_o.pdf

en 2017 par 46,9 %⁷ des ménages ruraux du Niger et 25,6 %⁸ des ménages du Mali.

La dégradation des niveaux de vie ravive à son tour les conflits intra et intercommunautaires sur fond d'affirmations identitaires et de compétition pour l'accès aux ressources naturelles et foncières (Igarapé Institute, 2021⁹). Les conflits les plus récurrents sont ceux opposant les communautés Touaregs Ibogouillanes de Ménaka et les Touaregs Idourfanes de Gao, les Touaregs Daoussaks et les Peuls de Ménaka, les Zarma (agriculteurs sédentaires), et les Peuls et Touaregs Daoussaks (éleveurs semi-nomades)¹⁰.

Avec la crise malienne de 2012 et la montée en puissance des mouvements séparatistes et extrémistes/terroristes, les conflits locaux liés aux changements climatiques et à la pression foncière sont davantage instrumentalisés avec le sentiment de marginalisation des populations rurales en général et des jeunes en particulier. On assiste à une escalade de la violence (tueries, vols de bétails, etc.) qui vient exacerber les vulnérabilités déjà existantes en matière d'inégalités entre hommes et femmes, mais aussi de violation des droits humains¹¹. Du point de vue des inégalités, il ressort que sur 162 pays évalués en 2019 par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) selon l'indice d'inégalité des sexes, le Mali se classait au 158e rang avec un indice de 0,671 et le Niger au 154e rang avec un indice de 0,642¹². Certes, ces inégalités touchent la dimension sociale (faible accès à l'éducation et à la santé reproductive), mais elles sont plus criantes dans les dimensions économiques (faible accès et contrôle des ressources) et de représentation politique et institutionnelle (faible implication dans la prise de décision) suivant la désagrégation de l'indice d'égalité des genres proposée par la Banque africaine de développement (BAD¹³). En janvier 2019, le Mali

comptait seulement 8,8 % de femmes au Parlement, et le Niger en comptait à peine 17 % selon les données de l'Union interparlementaire¹⁴.

En ce qui concerne la violation des droits humains, il faut signaler que les dommages causés par les conflits sont énormes sur les femmes et les jeunes filles. Beaucoup d'entre elles sont victimes de violences physiques et sexuelles (flagellations, viols et mariages forcés à des membres des groupes armés). Dans la région de Tillabéri par exemple, 28 allégations de viols ont été signalées et 22 cas de mariage d'enfants ont été rapportés entre janvier et août 2018¹⁵. Par crainte de la stigmatisation de la part de la communauté, certaines survivantes de ces violences se déplacent avec leurs enfants, dans les régions sécurisées à l'intérieur et à l'extérieur du pays avec comme conséquence immédiate des difficultés d'hébergement et de nourriture¹⁶. Les violences et les déplacements qu'elles engendrent sont aussi pour les femmes une source de dégradation de leur situation économique en raison de la perte de leurs activités et des moyens d'existence ou le changement de statut. En effet, à la suite de la disparition de leurs maris, beaucoup de femmes deviennent chef de ménage avec des enfants à charge et souvent sont contraintes d'adopter des stratégies d'adaptation négatives comme la mendicité ou la prostitution pour survivre. Pour les enfants et les filles en particulier, l'impact direct est la déscolarisation du fait de la fermeture des écoles, du déplacement forcé et du décès des parents. Cette déscolarisation, qui hypothèque leur avenir à long terme, les expose aussi à court terme au mariage précoce, à la prostitution, à la délinquance ou à l'enrôlement par les mouvements armés¹⁷. Enfin, le contrôle des zones en conflits par les groupes armés rebelles ou terroristes s'accompagnent souvent de

7 Enquête nationale sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des ménages en milieu rural au Niger, Décembre 2017

8 Enquête nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (ENSAN MALI), février 2017

9 Igarapé Institute : Climate change and security in West Africa, February 2021

10 Voir : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/interconnexion_mali-niger_31_decembre_2018.pdf et Document de Projet IRF 299-300- Prodoc

11 Voir Conseil de sécurité Nations Unies, 2013 : Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la situation dans la région du Sahel, pour plus de détails sur ces vulnérabilités.

12 PNUD, 2020 : http://hdr.undp.org/sites/default/files/2020_statistical_annex_table_5.xlsx

13 BAD, 2020 : Rapport méthodologique et statistique, <https://www.afdb.org/fr/documents/indice-de-legalite-des-genres-en-afrique-2019-rapport-methodologique-et-statistique>

14 Union interparlementaire, 2019 : https://data.ipu.org/fr/women_ranking?month=1&year=2019

15 Cluster Protection (Danish Refugee Council, ANTD, UNHCR), Rapport d'analyse mensuelle des données du monitoring de protection, Tillabéri, Niger, août 2018

16 <https://minusma.unmissions.org/L%E2%80%99impact%20de%20la%20crise%20sur%20les%20Femmes%20Maliennes>

17 Norrag, 2012, Education in Conflict Emergencies in Light of the post-2015 MDGs and EFA Agendas By Christopher Talbot, 20P

« l'imposition violente de normes concernant les codes vestimentaires, notamment en matière de pudeur des femmes ; les entraves à la mobilité des femmes et la ségrégation des hommes et des femmes dans l'espace public »¹⁸. Malgré ce lourd tribut qu'elles payent et leurs compétences en matière de négociation et de médiation, les femmes et les jeunes filles restent marginalisées dans les mécanismes communautaires de prévention et de gestion de conflits.

À toutes ces causes structurelles viennent s'ajouter d'autres facteurs non moins importants. Les plus cités sont notamment la mauvaise administration de la justice, le dysfonctionnement du secteur de la sécurité, la crise identitaire, l'érosion du pouvoir de gestion des conflits par les chefs traditionnels ainsi que la méfiance entre les communautés locales, les forces de défense et de sécurité (FDS) et les acteurs de la chaîne pénale (ACP)¹⁹. Cette méfiance est entretenue par une défaillance du système judiciaire qui laisse impunies des FDS accusées de violations de droits de l'homme. Par exemple, les allégations de Human Rights Watch sur l'exécution extrajudiciaire de près de 50 civils à Diourra, Boulikessi et Nantaka en 2018 par les FAMA ont donné lieu à des enquêtes conduites par le tribunal militaire, mais le dossier n'a pas encore connu de jugement²⁰. De même, au Niger, le rapport de la Commission nationale des Droits humains publié le 2 septembre 2020 sur le massacre de 102 personnes à Inatès incrimine les FDS, « ce que le ministre nigérien de la Défense a réfuté ». Comme le soutient Ursu (2018), « les mécanismes de justice formelle et traditionnelle se sont souvent avérés incapables de servir de médiateur efficace dans les conflits et de rendre justice aux victimes. La justice formelle est généralement perçue comme coûteuse, longue, corrompue, ignorante des normes et dynamiques locales et abusive. La justice coutumière manque souvent de pouvoir d'exécution et du soutien nécessaire de l'État pour appliquer les décisions qui pourraient empêcher l'escalade des conflits ».

Une étude de l'Autorité du Liptako-Gourma (ALG) précise qu'au Niger, « c'est souvent le manque d'État qui est fustigé, notamment par certains citant comme motif de frustration l'impunité et l'iniquité en matière de justice. Par ailleurs, la proximité affichée par les autorités à l'égard de certaines milices renforce la méfiance des populations qui n'y sont pas représentées, d'autant plus que ces milices sont, elles aussi, souvent taxées de violations des droits humains ». Enfin, le faible niveau de compréhension mutuelle du mandat et des règles de procédures des ACP et des FDS, de même que les situations de relâche de prévenus cités dans certaines affaires de banditisme et de terrorisme contribuent à altérer la relation entre FDS et ACP et à détériorer la confiance des communautés vis-à-vis de ces acteurs. Chez les jeunes, le taux de chômage et de précarité financière, le manque de perspectives économiques ainsi que les sentiments de révolte sont autant de facteurs pouvant inciter à l'enrôlement au sein des groupes rebelles ou extrémistes.

La combinaison de ces facteurs crée ainsi un « cocktail explosif²¹ » qui non seulement menace le développement et le vivre ensemble dans la région, mais aussi appelle à un changement d'approche. Ainsi, au-delà de la réponse sécuritaire qui est apportée à travers notamment la forte présence des forces de défense et de sécurité nationales et du G5 Sahel, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et des forces internationales (Opération Barkhane), il apparaît nécessaire d'envisager une approche multisectorielle afin de restaurer la paix et le développement pour les populations locales. Les questions de participation des femmes et des jeunes dans la prévention et la résolution des conflits, de même que la promotion et le respect des droits humains (spécifiquement les droits des femmes et des filles) par les ACP et les FDS devraient être au cœur de cette nouvelle approche.

18 International Alert (2020) : DOGMATISME OU PRAGMATISME ? Extrémisme violent et genre au Sahel central, URL : <https://www.international-alert.org/wp-content/uploads/2021/08/Sahel-Violent-Extremism-Gender-FR-2020.pdf>

19 Voir : document de projet (Prodoc) ;

Ursu, A. E., 2018 : Under the gun Resource conflicts and embattled traditional authorities in Central Mali, CRU Report, Clingendael Netherlands Institute of International Relations

Autorité du Liptako-Gourma (2019) : Analyse préliminaire des risques, des vulnérabilités et des actifs de résilience dans la région du Liptako-Gourma

20 AFRICAJOM Center (2020) : <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/fes-pscc/17368.pdf>

21 CICR, <https://www.icrc.org/fr/document/mali-niger-changement-climatique-et-conflits-forment-un-cocktail-explosif-au-sahel-o>



Séance de sensibilisation de l'ambassadeur de paix Mamadou Dembélé avec quelques jeunes garçons de Soufroulaye dans la cour de la mairie de SIO (Région de Mopti). © ONU Femmes / Dicko Traoré



Djénéba COULIBALY, Womi GUINDO et Biné KASSOGUÉ écoutent attentivement les conseils de l'ambassadrice de paix Alima GUINDO sur le rôle des femmes dans la lutte contre les VBG à Soufroulaye commune de SIO (Région de Mopti). © ONU Femmes / Dicko Traoré

Descriptif du projet

Pour répondre aux différents défis décrits plus haut, ONU Femmes et l'ONUSC ont initié un projet transfrontalier intitulé : « Appui aux initiatives transfrontalières de dialogue communautaire avec les acteurs du secteur de la sécurité et de la justice pour la consolidation de la paix au Mali et au Niger ». D'un budget global de 3 014 164 US\$, le projet est financé par le Fonds pour la consolidation de la paix (PBF) et a été conjointement mis en œuvre par ONU Femmes et l'ONUSC, ainsi que quatre ONG locales partenaires d'ONU Femmes. Ce sont les ONG GRADE, CAR.D, REPSFECO et ADL.

OBJECTIF : l'objectif du projet est de favoriser le rétablissement de la confiance, entre les communautés vulnérables de ces zones, les FDS et les acteurs de la chaîne pénale, à travers une approche genre. Il valorise les initiatives de dialogue transfrontalier, les mécanismes pacifiques de règlement des différends, l'accès au droit, la sensibilisation aux droits de l'homme et à la procédure pénale, ainsi que les mécanismes d'alerte précoce, tout en ciblant particulièrement les femmes et les jeunes comme principaux acteurs du retour à la paix dans la zone transfrontalière. Le projet a aussi développé une approche transfrontalière à travers des rencontres de mise en réseau des OSC engagées sur les questions de femmes, paix et sécurité d'une part et, d'autre part, des rencontres de partage d'expériences et de bonnes pratiques sur l'implication accrue des femmes et des jeunes dans les mécanismes communautaires de prévention et de gestion des conflits. Ces rencontres ont regroupé les femmes et jeunes leaders des OSC, les FDS, les ACP et les acteurs étatiques des deux pays.

PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE : démarré en janvier 2019 grâce au financement du Fonds pour la consolidation de la paix (PBF) pour une durée de 18 mois, le projet a connu une prolongation sans coût (no cost extension) de 9 mois, soit jusqu'au 31 mars 2021. Cette extension a été justifiée par la détérioration du contexte sécuritaire dans la zone d'intervention et des conséquences de la COVID-19 qui ont considérablement limité et retardé les capacités opérationnelles d'implémentation des activités initialement prévues dans le projet. Elle a aussi permis d'intégrer une dimension COVID-19 dans le projet à travers notamment la reformulation de certaines activités pour accompagner les initiatives gouvernementales de riposte.

ZONE D'INTERVENTION : la zone géographique couverte par le projet est la zone frontalière entre le Mali et le Niger. Le projet a ciblé prioritairement huit (8) communes transfrontalières situées dans les régions de Ménaka et Gao au Mali et de Tillabéri au Niger. Le choix des 8 communes a été validé lors des

consultations et des ateliers de conception à Niamey et Bamako. Il a été fait sur la base des critères suivants : facilité d'accès aux zones et aux cibles, présence minimale de l'État dans la localité, existence de concertations transfrontalières et intercommunales. Les communes d'intervention sont précisément :

→ **Au Mali**, dans les régions de Ménaka (cercle d'Anderaboukane : commune d'Anderaboukane, cercle de Ménaka : commune de Ménaka) et Gao (cercle d'Ansongo : communes d'Ouatagouna et Tessit).

→ **Au Niger**, dans la région de Tillabéri (département de Téra : commune de Gorool, département de Bankilaré : commune de Bankilaré, département de Banibangou : commune de Banibangou, département d'Ayerou : commune d'Ayerou²²).

Dans le cadre de cette évaluation, les 8 communes d'intervention ont été couvertes.

La zone d'intervention est représentée sur la carte géographique ci-après.

SCHÉMA 1 : CARTE DE LA ZONE D'INTERVENTION DU PROJET



Source : Auteur

COMPLÉMENTARITÉ AUX AUTRES PROJETS FINANCÉS PAR PBF : ce projet est complémentaire à d'autres interventions soutenues par le PBF dans la zone d'intervention. Ce sont notamment les projets :

- i. PBF/IRF-182 : « Promotion de la sécurité communautaire et de la cohésion sociale dans la région Liptako-Gourma – Cross-border Initiative (Burkina, Mali, Niger) », mis en œuvre par le PNUD.
- ii. PBF/IRF-158 : « Femmes, Défense et Sécurité. Participation des femmes à la réforme du secteur de la sécurité et au renforcement de la confiance entre les populations et forces de défense et de sécurité au Mali », mis en œuvre par Interpeace,

- iii. « Appui au renforcement de la cohésion sociale dans les communes de Bosso, Toumour, Kablewa, Gueskerou, Chetimari la région de Diffa » (PNUD ; UNHCR), et « Implication des jeunes et des femmes dans la résolution pacifique des conflits communautaires dans la zone nord Tillabéri » UNHCR-UNICEF -UNFPA.
- iv. Projet PBF/IRFF : « Femmes et gestion des conflits liés aux ressources naturelles – Approche basée sur l'implication des femmes et la résilience aux effets des changements climatiques pour la réduction des conflits communautaires et transfrontaliers liés aux ressources naturelles » (Mis en œuvre par PNUD et ONU Femmes).

22 La commune d'Ayerou a été intégrée dans la zone d'intervention à la suite de l'atelier de planification en raison de la particularité qu'elle partage avec les 7 autres communes.

Théorie du changement et cadre de résultat du projet

THÉORIE DU CHANGEMENT : la théorie du changement énoncée dans le Document du projet stipule que :

SI les mécanismes de prévention et de gestion des conflits sont renforcés et sensibilisés sur l'intégration des questions de genre, et mis en relation à travers la frontière entre le Mali et le Niger ;

SI les organisations communautaires et de femmes sont mobilisées, outillées et mises en réseau autour de la gestion, prévention des conflits, et informées sur leurs droits et recours ;

SI les capacités des FDS et des acteurs de la chaîne pénale sont renforcées pour davantage adopter une approche axée sur les droits humains et le genre ;

SI des espaces de dialogue sont facilités entre ces derniers acteurs au niveau local et transfrontalier ;

ALORS un climat de confiance mutuel entre les communautés, les forces de sécurité et les acteurs de la chaîne pénale sera développé et une réponse communautaire transfrontalière aux conflits sera plus conséquente.

RÉSULTATS ET INDICATEURS DE MESURE DES RÉSULTATS :

trois principaux résultats ont guidé la mise en œuvre du projet. Ces trois résultats portent sur les questions (i) de renforcement des mécanismes communautaires de prévention et de gestion de conflits (MCPGC) dans la zone d'intervention pour définir les causes structurelles de conflits locaux et transfrontaliers, (ii) les relations entre les FDS, les acteurs de la chaîne pénale et les communautés et, enfin, (iii) la mise en réseau et la promotion du partage d'expériences et de bonnes pratiques liées à la restauration de la confiance entre les acteurs. Ce sont :

- ➔ Résultat 1 : d'ici la fin du projet, les mécanismes et structures étatiques et non-étatiques de prévention et de gestion de conflits dans les zones du projet intégrant les femmes et les jeunes, préviennent et résolvent de manière efficiente les conflits au niveau local.

- ➔ Résultat 2 : d'ici la fin du projet, les forces de défense et de sécurité et les acteurs de la chaîne pénale intègrent les droits humains, particulièrement les droits des femmes et le genre dans leurs missions dans la zone d'intervention et développent une relation de confiance avec les communautés.

- ➔ Résultat 3 : le partage d'expériences et de bonnes pratiques ainsi que le plaidoyer sur les thématiques du projet sont promus par une approche transfrontalière et sous-régionale.

Chacun de ces trois résultats est assorti de produits et d'indicateurs de performance comme présentés dans le cadre de résultats (voir annexe 3).

Analyse des parties prenantes

Une diversité d'acteurs ont été associés à la mise en œuvre du projet. Les principales parties prenantes peuvent être regroupées comme suit :

i) **Bailleur de fonds** : le partenaire financier est le Fonds pour la consolidation de la paix des Nations Unies (PBF). Il met à disposition les ressources financières à travers des décaissements progressifs sur la base de l'état d'avancement physique et financier.

ii) **Agences de mise en œuvre** : ce sont ONU Femmes et l'ONUDC au Mali et au Niger. Bénéficiaires des fonds mis à disposition par le PBF, elles sont co-responsables de la coordination et de la gestion administrative, financière et technique du projet. ONU Femmes Mali assure le lead de cette coordination. Selon la répartition du travail pour la mise en œuvre du projet, ONU Femmes était responsable de la réalisation du Résultat 1 et l'ONUDC était responsable de la réalisation du résultat 2. Les deux agences étaient solidairement responsables du résultat 3.

iii) **ONG locales partenaires de mise en œuvre** : ce sont d'une part les ONG CAR.D et CRADE au Mali et, d'autre part, REPSFECO et ADL au Niger. Recrutées par ONU Femmes Mali et Niger dans le cadre d'une stratégie de faire-faire, ces ONG ont eu pour mandat l'exécution financière et physique d'un paquet d'activités du projet au niveau local. Ces ONG ont été recrutées au regard de leur expérience et de leur connaissance du contexte de la zone d'intervention. Hormis le REPSFECO dont le domaine d'intervention est spécifiquement axé sur « le rôle et les initiatives des femmes dans la prévention des conflits, le maintien de la paix, de la sécurité et la promotion des droits humains » dans l'espace CEDEAO, les autres ONG (CAR.D, CRADE et ADL) interviennent dans la mise en œuvre d'actions de développement couvrant une diversité de domaines et de secteurs. Ce sont notamment l'éducation, la santé et la nutrition, l'agriculture et la sécurité alimentaire, le genre et l'autonomisation des femmes, les VBG, les droits humains et l'accès à la justice, la gouvernance et la décentralisation, la mobilisation sociale et le renforcement de la résilience communautaire. Le paquet d'activités réalisés par les 4 ONG recrutées a porté sur les 3 résultats du projet.

iv) **Partie étatique** : il s'agit des représentants des Départements ministériels (services déconcentrés) et des institutions nationales et sous-régionales impliqués ainsi que les collectivités territoriales. Outre leur participation au comité d'orientation stratégique du projet, ces acteurs ont facilité le ciblage et la mobilisation des FDS et des ACP en vue des activités du projet ainsi que la gestion des conflits. Les acteurs étatiques notamment ceux des Départements ministériels en charge de la défense et de la sécurité et de la promotion féminine ont été consultés lors de la conception du projet. Ils ont également pris part à certaines formations et rencontres d'échanges comme les forums nationaux entre les FDS et les ACP sur les complémentarités de leurs mandats et de leurs rôles respectifs dans le cadre de leur mission. Les acteurs étatiques impliqués dans le projet sont précisément :

- Le ministère de la Défense et des Anciens Combattants (MDC-Mali)²³.
- Le ministère de la Sécurité et de la Protection civile (MSP-Mali).
- Le ministère de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille (MPFEF-Mali).
- Le ministère de la Justice et des Droits de l'homme, Garde des sceaux (MJDH-GS Mali).
- Le ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (MATD-Mali).
- Le ministère de la Cohésion sociale, de la Paix et de la Réconciliation nationale (MCPR-Mali).
- Le ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de la Décentralisation et des Affaires coutumières et religieuses (MISDACR-Niger).
- Le ministère de la Promotion de la femme et de la Protection de l'enfant (MPFPE-Niger).
- Les institutions comprennent la commission mixte Mali/Niger, la Haute Autorité à la consolidation de la paix (Niger), le Conseil national pour la réforme du secteur de sécurité (CNRSS au Mali), les Assemblées nationales du Mali et du Niger, les commissions nationales des droits de l'homme (CNDH) au Mali et au Niger, les bureaux des médiateurs au Mali et au Niger, le Secrétariat permanent du G5 Sahel. Les gouverneurs, les préfets/sous-préfets et les maires ont aussi été impliqués.

23 Il s'agit des dénominations telles que spécifiées dans la composition du gouvernement de mai 2019 (pour le cas du Mali)

v) **Forces de défense et de sécurité (FDS) et acteurs de la chaîne pénale (ACP)** : ces acteurs ciblés essentiellement dans le cadre du résultat 2, ont été des bénéficiaires du projet. Leurs capacités en matière de connaissance et d'intégration des questions de genre et de droits humains dans leurs procédures opérationnelles ont été renforcées. Des rencontres entre ACP et FDS d'une part et, d'autre part, entre ces acteurs et les populations locales ont été aussi tenues en vue de restaurer et de consolider les relations de confiance entre les différentes parties.

vi) **Organisations de la société civile** œuvrant en matière de paix, de sécurité et de participation des femmes. Elles comprennent les organisations et groupements de femmes et de jeunes intervenant dans les régions ciblées. Ces organisations ont été à la fois bénéficiaires (par les renforcements de capacités dont ont bénéficié les responsables et les membres) et actrices du projet (à travers l'aide de ses organisations à la mobilisation des membres en vue des activités et/ou à la sensibilisation des membres).

vii) **Acteurs communautaires** : les acteurs communautaires sont constitués des femmes et jeunes leaders, des leaders communautaires (chefs coutumiers et religieux, communicateurs traditionnels), mais aussi les radios communautaires. Leurs capacités ont été renforcées et ils ont joué un rôle d'influence et de diffusion des messages de paix et de cohésion sociale au sein des communautés.

viii) **Communautés** : elles comprennent les communautés de la zone d'intervention dans son ensemble, en particulier les femmes et les jeunes. Il s'agit des femmes et jeunes appartenant à des organisations. Ces femmes et jeunes ont bénéficié des activités de sensibilisation grand public (théâtres, forums ou radios communautaires) ou à travers les associations locales ou des comités de veille.

Au total, le projet a ciblé 7 476 bénéficiaires directs et 22 428 bénéficiaires indirects. Le tableau ci-après fournit la répartition de ces bénéficiaires par sexe et par pays.

TABEAU 1 : RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES DU PROJET SELON LE SEXE

Bénéficiaires	Mali	Niger	Total
DIRECTS			7 476
Hommes	1 866	1 638	3 504
Femmes	1 422	1 241	2 663
Jeunes ²⁴	607	702	1 309
INDIRECTS			22 428
Hommes	5 598	4 914	10 512
Femmes	4 266	3 723	7 989
Jeunes	1 821	2 106	3 927

Source : Auteur

Afin d'assurer la coordination, le pilotage et le suivi du projet, trois instances ont été mises en place. Ce sont :

- Le Comité de Pilotage : réunissant les Coordinatrices résidentes des Nations Unies des 2 pays, il permet de suivre les progrès enregistrés et de donner des orientations sur la mise en œuvre et la stratégie.
- Le Comité d'orientation stratégique : son rôle est d'assurer une revue semestrielle du projet et ce, de façon rotative dans les deux pays.
- Le Comité technique de coordination : il est composé du personnel d'ONU Femmes et de l'ONU DC et se réunit en session trimestrielle dans les deux pays alternativement.

Les parties prenantes décrites plus haut le sont aussi bien pour la mise en œuvre des activités que pour l'évaluation finale indépendante. En effet, en plus de leur rôle d'orientation et de facilitation de l'évaluation (à travers le groupe de gestion et le groupe de référence de l'évaluation), les parties prenantes constituent aussi des sources d'informations pertinentes pour la collecte et l'analyse des critères d'évaluation (constats, conclusions, recommandations). L'analyse de l'intérêt de l'implication de chaque partie dans l'évaluation est présentée en annexe 4.

24 Le document de projet ne donne pas de précision sur la tranche d'âge utilisée pour cibler les jeunes. Dans le cadre de l'évaluation, l'équipe projet demande de considérer la tranche d'âge 18-35 ans.

BUT ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Contexte de l'évaluation

La présente évaluation intervient au terme de la mise en œuvre du projet « Appui aux initiatives transfrontalières de dialogue communautaire avec les acteurs du secteur de la sécurité et de la justice pour la consolidation de la paix au Mali et au Niger ». Elle a été lancée conformément au dispositif de suivi-évaluation du projet, afin de connaître les niveaux d'atteinte des résultats ainsi que l'impact sur le terrain. Le cabinet d'études AMD International a été mandaté pour réaliser cette évaluation finale qui a débuté le 20 mai 2021 pour s'achever le 13 décembre 2021.

But et objectifs de l'évaluation

Le but de cette évaluation est d'apprécier les résultats obtenus de la mise en œuvre du projet et de tirer les leçons pour la consolidation des acquis et les interventions futures. Les conclusions et recommandations de l'évaluation devront permettre à ONU Femmes,

à l'ONUDC et au PBF d'affiner leurs approches en matière de renforcement de la connaissance et du respect des droits humains sur fond de consolidation de la paix au Mali et au Niger, particulièrement au niveau des zones transfrontalières.

Les objectifs spécifiques de l'évaluation sont les suivants :

- Établir un bilan du projet en vue d'identifier les points forts et les points faibles de l'intervention.
- Faire l'état des lieux sur les résultats atteints et leurs contributions à la réalisation des objectifs de consolidation de la paix au Mali et au Niger en général et en particulier des zones du projet.
- Dégager des mesures éventuelles à prendre pour assurer une pérennisation des actions.
- Tirer les leçons apprises susceptibles de contribuer à mieux orienter et éclairer la conception/mise en œuvre des interventions futures.



Awa GUINDO, Mala COULIBALY, Bonka DEMBÉLÉ et d'autres membres de l'association bénéficiaires « Djèkabara » regroupé autour d'une bassine d'eau, elles s'approprient à arrosé les plantes du jardin. Soufroulaye commune de SIO (Région de Mopti). © ONU Femmes / Dicko Traoré

Utilisation et utilisateurs des résultats de l'évaluation

Les résultats de l'évaluation seront utilisés par les différentes parties prenantes du projet, notamment les partenaires de mise en œuvre (ONU Femmes et ONUDC) et le bailleur de fonds (PBF) pour :

- Contribuer à l'élaboration de stratégies efficaces pour améliorer la participation des femmes dans les initiatives communautaires de dialogues et les MCPGC, y compris au niveau des espaces transfrontaliers.
- Améliorer la mise en œuvre des normes et standards en matière de respect des droits humains, de paix et de sécurité dans le processus de paix au Mali et au Niger.
- Contribuer à la prise en compte de la perspective genre dans les mécanismes de paix. Cela inclut la représentation des femmes et des jeunes.
- Améliorer l'accès des femmes et des jeunes au sein des mécanismes locaux (formels et informels) et communautaires de prévention et de gestion des conflits transfrontaliers.
- Orienter la prise de décision stratégique en matière de financement des projets transfrontaliers de consolidation de la paix.

Le tableau suivant résume les utilisateurs et les principales utilisations de l'évaluation.

TABLEAU 2 : UTILISATEURS ET UTILISATIONS DE L'ÉVALUATION

Utilisateurs (Rôles)	Utilisations		
	Apprentissage et amélioration de la prise de décision	Responsabilité / Redevabilité	Mobilisation des parties prenantes nationales
Bureaux pays et bureaux régionaux de l'ONU Femmes et de l'ONUDC (Titulaires d'obligations)	<ul style="list-style-type: none"> • Les leçons apprises du projet • Les acquis à renforcer et leurs conditions de durabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'efficacité et d'efficience du projet • Niveau de participation et d'inclusion 	<ul style="list-style-type: none"> • Les effets positifs au niveau communautaire et institutionnel induits par projet
Gouvernement & institutions au niveau central et régional (Titulaires d'obligations et de responsabilités)	<ul style="list-style-type: none"> • Les leçons apprises du projet • Les acquis à renforcer et leurs conditions de durabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'efficacité et d'efficience du projet • Niveau de participation et d'inclusion 	<ul style="list-style-type: none"> • Les effets positifs au niveau communautaire et institutionnel induits par projet
Bailleurs de fonds (PBF) (Titulaires d'obligations)	<ul style="list-style-type: none"> • Les leçons apprises du projet • Les acquis à renforcer et leurs conditions de durabilité • Priorités stratégiques de financement 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'efficacité et d'efficience du projet • Niveau de participation et d'inclusion 	<ul style="list-style-type: none"> • Les effets positifs au niveau communautaire et institutionnel induits par projet
Société civile (Titulaires de responsabilités)	<ul style="list-style-type: none"> • Les leçons apprises du projet • Les acquis à renforcer et leurs conditions de durabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'efficacité et d'efficience du projet • Niveau de participation et d'inclusion des femmes et des jeunes 	
Associations de femmes et de jeunes (Titulaires de droits)	<ul style="list-style-type: none"> • Les leçons apprises du projet • Les acquis à renforcer et leurs conditions de durabilité 		

Source : Auteur

CHAMPS D'ACTION DE L'ÉVALUATION, CRITÈRES ET QUESTIONS D'ÉVALUATION

Champs d'action de l'évaluation

CHAMP TEMPOREL : l'évaluation a couvert toute la période de mise en œuvre du projet. Cette période s'étend de janvier 2019 à mars 2021, y compris le temps de prolongation sans coût (no cost extension).

CHAMP GÉOGRAPHIQUE : dans le cadre de cette évaluation, les 8 communes d'intervention du projet ont été couvertes. Il s'agit des communes transfrontalières de Ménaka, d'Anderamboukane, de Tessit et d'Ouatagouna au Mali et de Gorool, Bankilaré, Ayerou et Banibangou au Niger. Des rencontres se sont aussi tenues au niveau central à Bamako et au Niger avec des acteurs étatiques.

CHAMP THÉMATIQUE : le projet comprend principalement quatre volets qui sont :

i) La participation des femmes et des jeunes dans la prévention et la résolution des conflits intra

et intercommunautaires au sein des MCPGC des communes et des villages, y compris au niveau transfrontalier Mali-Niger.

ii) Le rôle des femmes et des jeunes dans le renforcement de la cohésion sociale et la réconciliation dans les communautés, y compris au niveau transfrontalier.

iii) La prise en compte des priorités des femmes et des jeunes dans les initiatives et mécanismes communautaires de paix.

iv) La promotion et le respect des droits humains et, spécifiquement les droits des femmes et des filles, par les acteurs de la sécurité et de la justice au niveau transfrontalier.

Tous ces volets du projet, y compris la contribution à la réponse à la pandémie de la COVID-19 au niveau local, ont constitué le champ thématique de l'évaluation.



Rokiatou TOURÉ Ambassadrice de paix Dans la commune de Sio sensibilise une jeune fille de Soufroulaye sur les VBG dans la commune de SIO (Région de Mopti).
© ONU Femmes / Dicko Traoré



Nanta KAMIAN ambassadrice de paix à SIO (Région de Mopti). © ONU Femmes / Dicko Traoré

Critères d'évaluation

La présente évaluation a été conduite suivant six (06) critères d'évaluation. L'évaluation examine aussi les leçons apprises du projet. Les 7 critères d'évaluation comprennent :

- 5 critères standards préconisés par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique (CAD/OCDE) et le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE), à savoir : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité ; et
- 2 critères transversaux portant sur l'égalité des sexes et les droits humains ainsi que l'inclusion des personnes handicapées.

PERTINENCE : la pertinence du projet apprécie dans quelle mesure les objectifs envisagés sont en adéquation avec les problèmes identifiés, les besoins réels et les priorités des groupes cibles et bénéficiaires en tenant compte de l'évolution du contexte politique, économique, social, environnemental et institutionnel. La pertinence évalue également l'articulation des objectifs du projet avec les objectifs nationaux et les domaines d'intervention du partenaire financier.

EFFICACITÉ : il s'agira à travers le critère d'efficacité d'apprécier dans quelle mesure les objectifs et résultats fixés au départ ont été atteints à l'issue de la mise en œuvre du projet. L'évaluation s'intéressera d'une part aux extrants ou produits réalisés par rapport aux cibles initialement convenues et, d'autre part, aux facteurs de succès, aux obstacles et contraintes ainsi qu'à la valeur ajoutée du partenariat avec les autres organisations du système des Nations Unies.

EFFICIENCE : l'efficience apprécie l'utilisation des ressources dans le cadre du projet. Il s'agira de voir si les ressources/intrants du projet (fonds, expertise, temps, etc.) sont converties de façon économe de manière à générer les résultats attendus. L'analyse de ce critère conduira à comparer des approches alternatives pour atteindre les mêmes résultats et de voir si le processus le plus efficace a été adopté.

IMPACT : le critère d'impact met en évidence les changements prévus et imprévus réalisés à la suite de la mise en œuvre du projet. Il examine ici les questions permettant d'identifier les effets immédiats qui détermineront l'impact du projet sur le long terme.

DURABILITÉ : le critère de durabilité analysera les conditions de pérennisation des activités et des acquis du projet. Il est question de voir si l'approche adoptée par le projet a permis une certaine appropriation par les acteurs, un transfert de compétences et d'attitudes (renforcement des capacités). L'analyse concerne aussi l'intérêt et le niveau d'engagement des acteurs en matière de participation des femmes et des jeunes dans les MCPGC.

ÉGALITÉ DES SEXES ET DROITS HUMAINS : en ce qui concerne l'égalité des sexes et les droits humains, l'analyse a questionné d'une part la participation, c'est-à-dire la place et le rôle réservé et effectivement joué par les femmes et les jeunes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des activités du projet. D'autre part, il s'est agi d'apprécier le niveau de prise en compte de leurs besoins spécifiques et l'intégration des questions de droits humains dans la conception et la mise en œuvre.

INCLUSION DU HANDICAP : L'inclusion du handicap est également un critère transversal. L'évaluation a apprécié non seulement dans quelle mesure les personnes handicapées ont été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet, mais aussi l'effectivité de la prise en compte de leurs intérêts et priorités spécifiques dans l'intervention.

LEÇONS APPRISSES : En plus des sept critères précités, l'évaluation s'est intéressée aux leçons apprises du projet. La recherche et l'analyse sur les leçons apprises doivent servir à alimenter l'apprentissage autour de la conception, la gestion et la mise en œuvre du projet. Il s'est agi de mettre en évidence les bonnes pratiques de même que les facteurs ayant limité ou favorisé l'atteinte des résultats.

Questions clés de l'évaluation

Les questions évaluatives suggérées par les TdR, au nombre de 49 initialement, ont été revues par l'équipe d'évaluation et discutées avec le groupe de gestion de l'évaluation durant la phase de démarrage. Finalement, 41 questions évaluatives ont été retenues et sont présentées dans le tableau 3 suivant. Ces questions évaluatives ont été déclinées en sous-questions avec des indicateurs de mesure, les sources des données et les méthodes de collecte de données pour y répondre (voir matrice d'évaluation en Annexe 1).

TABLEAU 3 : QUESTIONS ÉVALUATIVES PAR CRITÈRE

Questions clés
PERTINENCE
QE1. Dans quelle mesure l'appui apporté par le projet était-il (i) adapté aux besoins des populations cibles concernées et (ii) compatible avec les objectifs nationaux (au Mali et au Niger) en matière de consolidation de la paix et de cohésion sociale ?
QE2. Dans quelle mesure le projet est-il aligné sur les domaines d'intervention de PBF, d'ONU Femmes et de l'ONUDC ?
QE3. Dans quelle mesure le projet a-t-il pris en compte les problèmes de genre et de droits humains identifiés dans le contexte ?
QE4. En quoi la théorie du changement est-elle valide ?
EFFICACITÉ
QE5. Quels résultats le projet a-t-il permis de réaliser ? Quelles sont les valeurs actuelles des indicateurs de produits du projet ?
QE6. Quelle était la qualité de la réponse ? (Rapidité et pertinence de la réponse, équilibre entre humanitaire (court terme) et objectifs de développement (moyen et long termes)
QE7. En quoi le partenariat entre ONU Femmes et ONUDC d'une part et celui entre l'équipe projet et les autres interventions de PBF dans la zone d'intervention ont-ils fonctionné et facilité l'atteinte des résultats ? Ont-ils occasionné des obstacles ?
QE8. Dans quelle mesure les changements ou les progrès réalisés peuvent-ils être attribués au projet ?
QE9. De quelle façon le projet a-t-il contribué à un changement de perception ou de mentalité sur le rôle des femmes dans la prévention et la gestion des conflits ?
QE10. Quelles ont été les contraintes du projet ? Quels efforts ont été déployés pour surmonter les difficultés ?
QE12. Un système de gestion axée sur les résultats (GAR) a-t-il été établi et mis en œuvre en lien avec les systèmes de (GAR) globaux des bureaux pays au Mali et au Niger ?
QE13. En quoi les communautés transfrontalières du Mali et du Niger ont apprécié positivement les actions du projet ?
QE14. Dans quelle mesure les autorités du Mali et du Niger ont-elles accompagné les initiatives communautaires inclusives de paix et de cohésion sociale ?
EFFICIENCE
QE15. Dans quelle mesure les mécanismes d'intervention (instruments de financement, cadre réglementaire administratif, personnel, calendrier et procédures) ont-ils favorisé ou entravé la réalisation des résultats du projet ?
QE16. En quoi les moyens engagés (fonds, compétences, temps...) ont permis de réaliser toutes les activités du projet ?
QE17. Le projet a-t-il utilisé les ressources (financières, humaines, techniques) de la manière la plus économe possible pour atteindre ses objectifs ?

Questions clés

QE18. Les mécanismes de coordination mis en place pour la mise en œuvre du projet ont-ils permis de promouvoir l'utilisation efficace des ressources financières et humaines ?

QE19. Quelles peuvent être les propositions de stratégies plus efficaces pour une utilisation optimale des ressources ?

IMPACT

QE20. Quels sont les effets non intentionnels, positifs et négatifs pendant la durée du projet, particulièrement sur les communautés transfrontalières, les femmes et les jeunes ?

QE21. Quels sont les effets intentionnels, positifs et négatifs pendant la durée du projet, particulièrement sur les communautés transfrontalières, les femmes et les jeunes ?

DURABILITÉ

QE22. Dans quelle mesure l'approche d'intervention a-t-elle permis de renforcer les capacités techniques et opérationnelles du Gouvernement (au Mali et au Niger), garantissant les résultats attendus du projet ? L'approche du projet a-t-elle été inclusive et formative, favorisant l'appropriation par les acteurs concernés et la fourniture continue des services ?

QE23. Dans quelle mesure les capacités des femmes et des jeunes filles ont-elles été renforcées ?

QE24. Dans quelle mesure est-il possible de procéder à un passage à l'échelle des stratégies et résultats du projet ?

ÉGALITÉ DES SEXES ET DROITS HUMAINS

QE25. Dans quelle mesure les considérations de droits humains ont-elles été intégrées dans la conception et la mise en œuvre du projet ?

QE26. La composition de l'équipe de gestion du programme a-t-elle tenu compte de l'équilibre de genre ?

QE27. Les rapports de suivi du projet montrent-ils clairement les résultats spécifiques sur les femmes et les hommes ?

QE28. Quels ont été les principaux progrès en faveur de l'intégration des femmes et des jeunes dans les mécanismes communautaires de prévention et gestion de conflits locaux et transfrontaliers ?

QE29. Quel a été le rôle des femmes affectées par les conflits dans les initiatives communautaires de paix ?

QE30. De quelle manière le projet a-t-il contribué à la prise en compte des priorités des femmes et des jeunes dans les mécanismes communautaires ?

QE31. Quelles ont été les principales initiatives menées par les autorités du Mali et du Niger pour accompagner les initiatives communautaires inclusives de paix et de cohésion sociale ?

QE32. De quelle manière les autorités du Mali et du Niger ont intégré les besoins et intérêts des femmes dans les plans locaux de sécurité et de protection ?

QE33. Quelles ont été les contraintes ou avantages pour l'implication des femmes et leur leadership dans la prévention et la gestion des conflits ? Quels efforts ont été déployés pour surmonter les difficultés ?

QE34. La participation et le leadership des femmes dans ce projet leur ont-ils permis l'acquisition et/ou le renforcement de leur pouvoir décisionnel et d'auto-promotion ?

QE35. De quelle façon le projet a-t-il contribué à un changement de perception ou de mentalité sur le rôle des femmes dans la prévention et la gestion des conflits ?

QE36. Quelle a été la principale valeur ajoutée de ce projet dans un changement de qualité de vie des femmes et des femmes victimes ?

Questions clés

INCLUSION DES PERSONNES HANDICAPÉES

QE37. Les personnes handicapées ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet ? Y a-t-il des personnes handicapées parmi les bénéficiaires du projet ?

QE38. Quelles sont les barrières auxquelles les personnes handicapées ont dû faire face ?

QE39. De quelle manière le projet a-t-il contribué à une prise en compte des priorités des personnes handicapées ?

QE40. De quelle manière les autorités du Mali et du Niger ont-elles intégré les besoins et intérêts des personnes handicapées dans les plans locaux de sécurité et de protection ?

QE41. Quelle a été la principale valeur ajoutée de ce projet dans un changement de qualité de vie des personnes handicapées ?

Source : Auteur à partir des termes de référence de l'évaluation

Disponibilité des informations et évaluabilité du projet

Pendant la phase de conception de l'évaluation, le travail de recherche documentaire et d'entretiens préliminaires ont été réalisés. L'équipe d'évaluation a reçu de la part d'ONU Femmes, de l'ONU DC et des ONG locales partenaires de mise en œuvre, une bonne documentation sur le projet (Document du projet, rapport final, rapports d'activités, etc.). Les informations issues de la revue documentaire et les résultats des entretiens préliminaires ont permis d'approfondir la connaissance du projet et du contexte de mise en œuvre des activités. Sur la base des informations préliminaires

collectées, il a été possible de concevoir la méthodologie de l'évaluation en précisant les cibles et l'échantillon, les outils et la stratégie de la collecte des données dans les 8 communes d'intervention.

Des résultats de l'analyse faite de la théorie du changement, de la disponibilité des informations et des parties prenantes (tableau ci-après), il est ressorti une évaluabilité globalement positive. L'évaluation du projet est bien faisable.

TABEAU 4 : EXAMEN D'ÉVALUABILITÉ DU PROJET

Domaine	Critères	Niveau	Observations
Théorie du changement	<ul style="list-style-type: none">• Pertinence• Validité des hypothèses qui sous-tendent la chaîne de résultats	Élevé	<ul style="list-style-type: none">• Le projet dispose d'une logique d'intervention cohérente avec l'analyse du contexte. Les thématiques de participation des femmes, de prévention et résolution pacifique des conflits, de cohésion sociale, genre et de droits humains sont formellement identifiés et les résultats attendus sont clairement définis.• Toutefois, les hypothèses qui sous-tendent les chaînes manquent
Existence et disponibilité des informations pertinentes	<ul style="list-style-type: none">• Disponibilité et accessibilité des informations pertinentes sur le projet• Adéquation de la documentation• Désagrégation des données par sexe	Moyen	<ul style="list-style-type: none">• La plupart des documents pertinents sur le projet ont été mis à disposition.• Il existe un système de suivi-évaluation dont les résultats (cadre de résultats, rapports de suivi) serviront à l'évaluation.• Les données sur les bénéficiaires ne sont pas désagrégées par sexe.

Domaine	Critères	Niveau	Observations
Contexte favorable	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt et participation des parties prenantes • Disponibilité des ressources et des capacités • Coordination et gestion de l'évaluation 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Les entretiens ont révélé que les différentes parties prenantes ont été effectivement associées à la mise en œuvre du projet. La disponibilité des acteurs consultés lors des entretiens préliminaires dénote aussi de leur intérêt pour l'évaluation. • Enfin, un groupe de gestion de l'évaluation et un groupe de référence de l'évaluation ont été mis en place pour assurer l'implication continue des parties prenantes tout au long du processus.

Source : Auteur à partir des données collectées sur le terrain



Dica Demba TRAORÉ, Awa POUDIOUGOU, Fatoumata Gouro DAOU, Mareima et Dossorou DEMBÉLÉ membres bénéficiaires de l'Association « Djèkabara » dans la commune de SIO (Région de Mopti) puisent de l'eau en équipe pour arroser le jardin collectif de l'Association. © ONU Femmes / Dicko Traoré

MÉTHODOLOGIE ET LIMITES DE L'ÉVALUATION

La méthodologie décrit l'approche globale, les méthodes et les outils de collecte et d'analyse des données, l'échantillon, le dispositif de collecte et de rapportage ainsi que les considérations éthiques et les limites de l'évaluation.

Approche globale d'évaluation

Cette évaluation s'est inspirée de l'approche axée sur la théorie (Theory-driven evaluation²⁵) pour comprendre les réussites et échecs du projet en examinant les hypothèses initiales, les facteurs contextuels et les mécanismes essentiels ayant contribué à l'atteinte ou non des résultats escomptés. Pour ce faire, l'équipe d'évaluation a procédé par : i) la revue de la logique d'intervention (théorie d'action) du projet ; ii) l'analyse du contexte ; et iii) l'évaluation des facteurs pour détecter comment, pourquoi et pour qui le changement est produit (ou non). Le déploiement d'une telle approche a nécessité non seulement l'adoption d'une démarche pleinement participative, mais aussi une méthodologie mixte combinant les méthodes quantitatives et qualitatives.

La démarche participative a consisté à associer et à impliquer les différentes parties prenantes dans les différentes phases du processus évaluatif en fonction de leur rôle d'orientation, de facilitation du processus et de validation des résultats de l'évaluation, ou de sources d'informations primaires pour l'analyse des questions évaluatives. La participation des parties prenantes s'est faite concrètement à travers les réunions de cadrage, d'amendement et de validation des livrables d'une part et, d'autre part, à travers la collecte des données auprès des groupes cibles et acteurs de mise en œuvre du projet.

La combinaison des méthodes quantitatives et qualitatives de collecte et d'analyse des données a été nécessaire pour mener une évaluation rigoureuse du projet en permettant une triangulation des données.

Outre son caractère participatif et inclusif, la présente évaluation se veut aussi sensible au genre et à la COVID-19. La sensibilité au genre s'est traduite concrètement dans la conception et la mise en œuvre de l'évaluation à travers :

- La composition de l'équipe d'évaluation qui mobilise une expertise féminine (experte sénior et cheffe de mission) et une expertise masculine (expert associé).
- La constitution d'une équipe mixte d'enquêteurs²⁶ avec une parité entre les deux sexes (4 hommes et 4 femmes) qui ont été déployés dans chaque commune d'intervention. Cette équipe recrutée localement (au niveau des communes d'intervention) a favorisé la mise en confiance des enquêtés (les femmes notamment) et leur pleine participation aux entretiens. Une séparation des sexes a été observée dans la tenue des entretiens des focus group conformément aux us et coutumes locales d'une part et, d'autre part, pour favoriser la pleine expression des femmes et des filles. D'ailleurs, les moments et les lieux des entretiens et focus ont été discutés avec les enquêtés pour assurer de réunir les conditions d'une pleine participation de ces derniers.

25 Voir Chen, H. T. (2012). "Theory-driven evaluation: Conceptual framework, application and advancement". Evaluation von Programmen und Projekten für eine demokratische Kultur, DOI 10.1007/978-3-531-19009-9_2

Howard White (2009) : « L'évaluation d'impact basée sur la théorie : principes et pratique ». International initiative for impact evaluation (3ie) - WORKING PAPER 3

26 CV des enquêteurs et enquêtrices en annexe 6

- L'adoption de l'approche du « gender mainstreaming », en évaluant si le genre a été pris en compte dans les différentes étapes de la programmation et de la mise en œuvre, de manière transversale (objectifs, résultats, indicateurs et activités, parties prenantes, etc.). Dans le cadre de cette approche, une analyse sexo-spécifique des données primaires et secondaires a été faite en les désagrégeant selon le sexe et l'âge. Il s'est agi d'apprécier, à travers l'analyse, la prise en compte par le projet des priorités spécifiques de chaque groupe (sexe, âge et type de vulnérabilité).

L'approche de l'évaluation s'est voulue également sensible au contexte de la maladie à Coronavirus (COVID-19). Cela impliquait le respect des mesures barrières telles que la distanciation physique lors des entretiens individuels et la limitation du nombre de personnes dans les discussions de groupes. De façon pratique, il s'est agi de :

- Mettre à profit les outils technologiques disponibles pour assurer la formation des agents de collecte à distance et conduire des entretiens virtuels dans les contextes où l'insécurité et l'état de la prévalence de la COVID-19 ne permettent pas de tenir des entretiens en présentiel. Pour les entretiens individuels auprès des acteurs, la technique a combiné aussi bien les appels téléphoniques, les rencontres virtuelles (par Zoom ou MS Teams) et les courriels (e-mails) selon l'accessibilité de chaque acteur aux différents outils technologiques.
- Veiller au strict respect des mesures barrières par les agents de collecte dans le cadre des entretiens en présentiel.
- Intégrer une série de questions relatives à la maladie de la COVID-19 dans le questionnaire et les guides d'entretien. Ces questions ont été adressées aux bénéficiaires du projet et aux acteurs communautaires. Elles ont permis de comprendre comment la COVID-19 a influencé la participation des femmes et des hommes aux mécanismes communautaires et étatiques de prévention et de gestion des conflits et dans le rétablissement de la confiance entre les acteurs.

Méthodes et outils de collecte des données

Deux types de données, à savoir des données primaires et des données secondaires, ont été collectées. Le caractère participatif, consultatif et inclusif que doit revêtir l'évaluation a commandé une collecte de données auprès de l'ensemble des parties prenantes du projet.

Les méthodes de collecte des données ont été la revue documentaire, l'enquête quantitative (par questionnaire) et l'enquête qualitative (à travers les entretiens individuels, les discussions de groupe/ focus group). Les outils de collecte (voir annexe 5) utilisés comprennent un questionnaire adressé aux bénéficiaires directs, un questionnaire adressé aux FDS et ACP, des guides d'entretien semi structurés sériés en fonction des parties prenantes concernées et un guide de focus group destiné aux femmes et aux jeunes (filles et garçons).

Revue documentaire

La revue documentaire s'est faite tout au long du processus évaluatif et a consisté en l'exploitation de la documentation pertinente sur le projet et sur les politiques et stratégies nationales. L'intérêt de la revue documentaire est de recueillir des données secondaires permettant d'éclairer le contexte général de la conception du projet, les conditions de mise en œuvre des activités et des résultats obtenus. La revue documentaire renforce la triangulation avec les données primaires recueillies sur le terrain.

Enquête qualitative

Entretiens individuels

Les entretiens individuels ont concerné le bailleur (PBF), les acteurs de mise en œuvre (ONU Femmes et ONUDC), les ONG locales partenaires de mise en œuvre, la partie gouvernementale ainsi que les acteurs communautaires (leaders communautaires, responsables des radio communautaires, communicateurs traditionnels et responsables des organisations féminines et de jeunes). Les entretiens qualitatifs ont abordé les différentes questions évaluatives en fournissant des informations permettant d'étayer les constats et de soutenir les recommandations. Avec les acteurs communautaires, les entretiens se sont déroulés en présentiel. Avec les autres acteurs (agences ONU Femmes et ONUDC, les ONG locales, la partie gouvernementale), les entretiens ont été tenus en réunions virtuelles (par Zoom ou Teams). Ces entretiens ont été complétés par des échanges téléphoniques ou des courriels (e-mail) à travers la technique du follow-up. L'adoption de la technique de collecte de données à distance s'est faite en raison du contexte de la COVID-19 et d'insécurité. La collecte de données à distance (à travers les appels téléphoniques notamment) a suscité chez certains acteurs étatiques une certaine méfiance, voire un refus de participation à la collecte.

Discussions de groupes (focus group)

Des focus group ont été organisés dans chaque commune d'intervention avec les femmes et les jeunes membres des organisations de femmes et de jeunes. Avec ces cibles, il s'est agi d'apprécier entre autres les aspects liés :

- à la participation et l'implication des femmes dans les MCPGC et les activités du projet ;
- aux attentes des populations locales et à la prise en compte des priorités des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans les activités du projet ;
- aux effets ou changements observés à la suite de l'intervention du projet en matière d'évolution de la situation des conflits communautaires, de perceptions

de la communauté sur le rôle des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix et la cohésion sociale, de confiance envers les FDS et les ACP, etc. ;

- aux conditions de pérennisation des acquis du projet.

Échantillon de l'enquête qualitative :

La technique d'échantillonnage par choix raisonné a été privilégiée pour la sélection des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête qualitative. Le principal critère de ce choix est d'être un informateur clé (une source d'information pertinente pour l'évaluation) :

- ➔ soit pour avoir participé au projet comme partie prenante (acteur/partenaire de mise en œuvre ou bénéficiaire) ;
- ➔ soit par le fait d'être un acteur pertinent et incontournable sur les thématiques traitées par le projet (cas des autorités locales, des groupements locaux de coopération transfrontalière [GLCT], ou du cadre de concertation des gouverneurs ou l'autorité intégrée des états du Liptako Gourma).

Le choix des personnes interrogées s'est fait en concertation avec ONU Femmes, l'ONUDC et les ONG partenaires de mise en œuvre du projet. Au total, 71 entretiens individuels ont été conduits dont 9 avec le bailleur et les acteurs de mise en œuvre du projet, 14 avec les acteurs étatiques, 32 avec les acteurs communautaires, 16 avec les responsables d'OSC féminines et de jeunes. A l'issue des 71 rendez-vous d'entrevues individuelles, 78²⁷ personnes dont 15 femmes (19,2 %) ont été rencontrées. Ces effectifs ont été définis suivant le principe de saturation de l'information qualitative qui dispose qu'à partir d'un certain nombre (en général un seuil de 30 est considéré), les entretiens additionnels ne fournissent plus d'éléments nouveaux dans l'étude²⁸. La liste des structures touchées au titre de la collecte des données qualitatives est présentée en annexe 6.

Enquête quantitative

L'enquête quantitative a permis la mesure des indicateurs d'effets et d'impact du projet et ce,

27 À quelques entrevues individuelles, notamment avec ONU Femmes et certains acteurs étatiques, des collaborateurs de services impliqués dans le projet ont rejoint l'interviewer principal pour répondre aux questions de l'équipe d'évaluation. Cela explique pourquoi 78 personnes rencontrées en 71 entrevues individuelles.

28 Marshall et al. (2013) : Does Sample Size Matter in Qualitative Research? A Review of Qualitative Interviews in is Research? DOI: <https://doi.org/10.1080/08874417.2013.11645667>

suivant le niveau de désagrégation par sexe et par âge. Conformément aux orientations du groupe de gestion de l'évaluation, la base de sondage de l'enquête quantitative est constituée des 7 476 bénéficiaires directs²⁹ (les femmes et les hommes) du projet.

Échantillon et échantillonnage de l'enquête quantitative : la constitution de l'échantillon considère comme unité statistique l'individu, c'est-à-dire toute femme ou tout jeune (fille/garçon) bénéficiaire direct du projet. L'échantillon a été obtenu à partir de la formule de détermination de taille d'échantillon représentatif qui est la suivante³⁰ :

$$n = \frac{t^2 * p(1 - p)}{m^2}$$

Où **n** désigne la taille requise de l'échantillon représentatif, **t**=1,96 la valeur critique, **p**=50 % la proportion de personnes touchées par les activités du projet dans la zone d'intervention, et **m** est la marge d'erreur à 5 %.

L'application numérique de cette formule donne une taille de 384 ; mais cette taille a été majorée pour atteindre **440 individus à enquêter**, en vue de prendre en compte les cas de refus de participation, des non-réponses, des observations invalides. Au sortir de l'enquête, les 440 individus ont été atteints.

En raison de l'absence de statistiques sur la proportion de femmes et de jeunes³¹ (bénéficiaires directs) dans chaque commune et localité d'intervention, l'échantillon a été réparti également entre les 8 communes (cf. Tableau 8). Les individus ont été sélectionnés de façon aléatoire à partir de la base de sondage et en recourant à la fonction ALEA.ENTRE.BORNES d'Excel.

Dans les communes d'intervention du Niger pour lesquelles la liste des bénéficiaires était très limitée,

un plan B de l'échantillonnage (choix des unités statistiques) a été déployé. Il s'agit de l'échantillonnage « boule de neige » qui fait référence à une technique non probabiliste dans laquelle on commence par une petite population d'individus et on élargit l'échantillon en demandant à ces premiers participants d'en identifier d'autres qui devraient participer à l'étude.

L'enquête quantitative a concerné aussi les prestataires des services de sécurité et de justice pénale que sont les FDS (volet sécurité) et les ACP, c'est-à-dire les procureurs, juges, officiers et agents de police judiciaire (volet justice pénale). Outre l'échantillon des 440 bénéficiaires directs issus de la communauté (femmes et jeunes), il a été constitué un échantillon de 30 prestataires de sécurité et de justice pénale (15 FDS et 15 ACP).

L'enquête quantitative par questionnaire s'est faite à travers des entretiens en présentiel auprès des bénéficiaires qui résidaient dans les chefs-lieux des communes d'intervention et les villages accessibles. Pour les bénéficiaires qui se trouvaient dans des localités inaccessibles au moment de l'enquête, ils ont été interrogés à distance par téléphone. Les questionnaires administrés (aussi bien en présentiel que par appel téléphonique) ont été directement renseignés sur smartphone puis transmis directement sur la plateforme numérique KoBoCollect pour supervision. Comparativement à l'approche classique des enquêtes par questionnaire papier, le recours à la technique de collecte mobile sur support électronique dans la présente enquête a permis un gain de performances en termes d'économie sur les délais et erreurs de saisie, le suivi des données en temps réel et la possibilité du recadrage des équipes de collecte sur le terrain. L'utilisation du smartphone a néanmoins suscité chez quelques répondants des appréhensions, certains/certaines craignant d'être filmés ou enregistrés. Ces craintes ont été levées par les enquêteurs/enquêtrices et n'ont pas entravé la participation des cibles.

29 L'avis de l'évaluateur était que la base de sondage de l'enquête quantitative soit constituée des communautés de façon générale au regard de la nature des indicateurs d'effets et d'impact à mesurer.

30 Cochran, W. G. (1977). Sampling techniques. New York, NY : John Wiley & Sons

31 Des échanges avec l'équipe projet, les bénéficiaires (filles ou garçons) du projet sont des personnes dont l'âge est compris entre 18 et 35 ans et les femmes bénéficiaires ont plus de 35 ans.



Rokiatou TOURÉ Ambassadrice de paix dans la commune de Sio (Région de Mopti) profite des tontines pour restituer les connaissances acquises pendant les formations à l'endroit des femmes de sa communauté. Les regroupements sont composés de la plupart des jeunes filles entre 12 et 18 ans, des femmes de 20 à 50 ans. Certaines sont célibataires, d'autres mariées ou veuves. © ONU Femmes / Dicko Traoré

Bilan de la collecte de données sur le terrain

Atteinte des cibles échantillonnées

L'opération de collecte des données, la supervision et la validation des données se sont déroulées concomitamment du 11 août au 23 septembre 2021. Le bilan de cette phase terrain est globalement appréciable, car la plupart des cibles prévues ont été touchées conformément au plan de sondage. Concernant la collecte de données qualitatives au niveau central, des entretiens individuels ont été réalisés avec le bailleur de fonds (PBF), les agences de mise en œuvre (ONU Femmes et ONUDC), les ONG locales partenaires de mise en œuvre (CAR.D, CRADE, REPFSCO, ADL) et la plupart des responsables des institutions publiques et Départements ministériels des deux pays impliqués dans la mise en œuvre. La liste des personnes interviewées au niveau central est présentée en Annexe 6.

Quant à la collecte de données auprès des bénéficiaires directs au niveau local, le taux d'atteinte est de 100 % pour toutes les catégories de cibles à l'exception des FDS et des ACP (57 %). Comme prévu, 32 entretiens individuels ont été réalisés avec les acteurs communautaires composés de leaders religieux (imam), de communicateurs

traditionnels, de chefs coutumiers et de responsables de radio communautaires essentiellement.

De même, 16 entretiens individuels ont été réalisés avec les responsables (président(e)s, secrétaires et rapporteurs/trices) d'OSC féminines et de jeunes, dont 8 femmes et 8 jeunes hommes. L'âge moyen de ces responsables est de 42 ans avec un minimum de 29 ans et un maximum de 69 ans. Pour les focus group, 24 ont été réalisés dont 8 avec les jeunes filles, 8 avec les jeunes garçons et 8 autres avec les femmes. Des récits de vie ont aussi été collectés auprès de 56 répondants.

Pour l'enquête quantitative par questionnaire, tous les 440 bénéficiaires directs prévus ont été enquêtés et 17 sur 30 FDS et ACP ont été touchés. Le refus de participation des FDS et ACP en raison de la sensibilité de la question et par méfiance de la collecte de données par appel téléphonique explique le fait que le nombre d'entretiens prévus avec ces acteurs n'ait pas été complètement atteint. Le tableau suivant détaille, par région et par commune d'intervention, l'état de l'atteinte des cibles au niveau local.

TABLEAU 5 : BILAN DE LA COLLECTE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE AU NIVEAU LOCAL

Région	Commune	FDS et ACP	Bénéficiaire Direct	Acteurs Com.	OSC (féminines et jeunes)	Focus Group	Histoire de vie
Ménaka - (Mali)	Ménaka	7	55	4	2	3	7
	Anderaboukane		55	4	2	3	7
Gao - (Mali)	Ouatagouna	4	55	4	2	3	7
	Tessit		55	4	2	3	7
Tillabéri - (Niger)	Gorool	6	55	4	2	3	7
	Bankilaré		55	4	2	3	7
	Banibangou		59	4	2	3	7
	Ayerou		51	4	2	3	7
Total réalisé		17	440	32	16	24	56
Total prévu		30	440	32	16	24	56
Taux de réalisation		57 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Données d'enquête terrain d'août à septembre 2021(Mali et Niger)

Caractéristiques socio-démographiques des bénéficiaires directs enquêtés

Répartition des enquêtés par sexe, par tranche d'âge :

les 440 bénéficiaires directs rencontrés comprennent 254 personnes de sexe féminin (58 %) avec un âge moyen de 39 ans et 186 de sexe masculin (42 %) avec un âge moyen de 38 ans. 74 % des femmes et 60 % des hommes sont dans la tranche d'âge de 35 ans et plus.

Répartition des enquêtés par sexe, par situation de vulnérabilité (handicap et statut de résidence) :

la collecte des données a touché aussi bien des autochtones que des personnes déplacées internes. 83 % des répondants déclarent être des autochtones et 16 % des personnes déplacées internes, le reste étant des populations retournées ou en service (affectation) dans la localité. Parmi les femmes enquêtées, 13,8 % sont des déplacées internes. Par ailleurs, il faut noter que 13 des 440 bénéficiaires directs enquêtés (soit 3 % de l'échantillon) sont en situation de handicap (12 handicapés moteurs, 2 handicapés visuels et 1 handicapé auditif). Parmi les 13 personnes handicapées, 12 sont des femmes.

Répartition des enquêtés par sexe et statut matrimonial :

la majorité des répondants soit 74 % sont mariés (et en couple actuellement : monogame et polygame) et 15 % sont célibataires. Les femmes célibataires ont représenté 12 % des femmes enquêtées et les hommes célibataires 18,8 % de l'ensemble des hommes. Les autres répondants, soit 54 au total (12 % de l'échantillon), sont soit en situation de divorce (22 femmes) ou de veuvage (30 femmes et 1 homme).

Répartition des enquêtés par sexe et par niveau d'études :

de façon globale, 40 % des bénéficiaires directs enquêtés sont sans instruction scolaire. On note une importante disparité entre les hommes et les femmes, 44 % des femmes étant sans instruction contre 36 % pour les hommes. Il ressort aussi que, parmi les personnes instruites, les hommes sont relativement plus représentés dans les niveaux d'instruction élevés. Chez les hommes, 34 % ont atteint le niveau « Secondaire » et 4 % le niveau « Supérieur ». En revanche, 21 % des femmes ont atteint le niveau « Secondaire » et aucune n'a atteint le niveau « Supérieur ».

Répartition des enquêtés par sexe et par activité

principale : environ 7 femmes enquêtées sur 10 (soit 71 %) ont pour occupation principale les travaux ménagers. Seules 21,3 % des femmes enquêtées sont occupées à des activités économiques, ces activités étant principalement le commerce (12 %) et l'artisanat (6 %). Chez les hommes cependant, 89 % d'entre eux occupent une activité économique. Les activités dominantes sont l'agriculture (31 % des hommes l'exercent), le commerce (22 %), l'élevage (18 %), la fonction publique (11 %) et l'artisanat (5 %). Les élèves et étudiants (femmes et hommes) ont représenté 6 % des bénéficiaires directs enquêtés. Les détails sur les caractéristiques socio-démographiques des bénéficiaires enquêtés sont présentés en Annexe 13.

Analyse des données, rapportage et restitution des résultats

L'analyse des données est précédée d'une étape de traitement des données. Cela a consisté en l'importation des données collectées par questionnaire de la plateforme KoBoCollect sous format Excel, puis en leur apurement en vue de la constitution d'une base de données.

Pour l'analyse des données proprement dite, il a été considéré la complémentarité des données quantitatives et qualitatives collectées d'une part et, d'autre part, de l'analyse statistique et l'analyse de contenu. L'articulation entre les analyses quantitatives et qualitatives utilise surtout le principe de triangulation, mais aussi les témoignages des répondants sous forme de citations anonymes et de récits de vie. Par ailleurs, la sensibilité de l'analyse genre est assurée en conduisant des analyses sexo-spécifiques sur les différentes questions à travers notamment la désagrégation des données par sexe.

Stratégie de formation des enquêteurs et de collecte de données

Profil des enquêteurs et enquêtrices

La collecte des données dans les communes a été réalisée par des enquêteurs recrutés localement. Cette disposition répond au souci de prise en compte du contexte d'insécurité et des barrières de langue. Le recrutement local a privilégié les critères suivants : i) la connaissance du contexte et de la langue parlée, ii) l'expérience dans la collecte de données quantitatives et qualitatives, iii) la possession d'un téléphone Android. Le détail des profils est présenté en annexes 7 et 8.

Formation des enquêteurs et enquêtrices

En raison du contexte sécuritaire, la formation de l'équipe des agents de collecte a été faite à distance. L'objectif des questionnaires sur support papier est de faciliter la lecture et l'appropriation de chacun des outils de collecte durant la phase de formation, mais aussi de parer aux problèmes de décharge des batteries de téléphone devant servir à la collecte des données en présentiel. La formation à distance a été assurée par les consultants sur une période de 9 jours ouvrables du 29 juillet au 10 août 2021.

Dispositif de collecte et de contrôle qualité

Le dispositif de collecte de données et d'assurance-qualité comprenait trois groupes d'acteurs. Ce sont :

- **Les agents enquêteurs :** ils ont collecté les données et informations auprès des bénéficiaires et des leaders communautaires (imams, chefs de village, femmes leaders, jeunes leaders, communicateurs traditionnels).
- **Le consultant principal et l'expert associé :** ils ont assuré la collecte de données auprès de l'équipe de projet, des services techniques déconcentrés, des collectivités territoriales et des ONG locales. L'expert associé a assuré la supervision des enquêteurs.

CONTRÔLE QUALITÉ DES DONNÉES QUANTITATIVES :

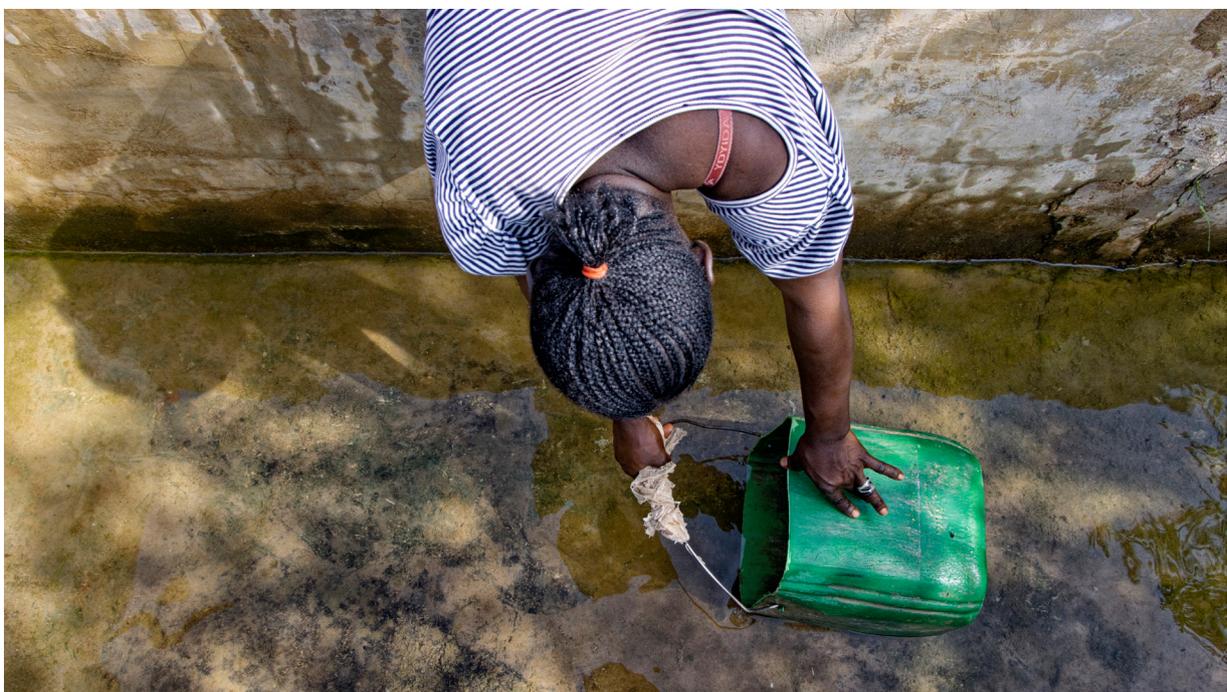
l'assurance qualité des données a été opérée à deux niveaux : lors de la digitalisation des questionnaires et lors de la collecte sur le terrain en temps réel. Lors de la digitalisation des outils de collecte, notamment les questionnaires, les espaces de réponses ont été calibrés en fonction de chaque question (nombre

entier, décimal, choix multiples ou unique, etc.). Des obligations et sauts ont été insérés. L'objectif recherché est d'éviter les données aberrantes. Pendant la collecte de données sur le terrain, le contrôle de la qualité des données était fait en temps réel. Cette démarche présente l'avantage de rattraper et de corriger les erreurs pendant que les enquêteurs sont sur le terrain. Le contrôle était assuré par l'expert associé et l'équipe de backstopping d'AMD International. Cela consistait à s'assurer quotidiennement que chaque enregistrement sur la plateforme a été entièrement bien renseigné. En cas de données ou d'informations anormales ou de réponses incompréhensibles, l'enquêteur ou l'enquêtrice est invité(e) à confirmer ou à fournir plus d'explications en rappelant l'enquêté(e).

CONTRÔLE QUALITÉ DES DONNÉES QUALITATIVES : concernant les données qualitatives, les informations collectées ont été saisies à travers la prise de notes (notes des entretiens). Ces informations ont été envoyées au consultant pour lecture intégrale. Les observations ont été notifiées rapidement aux enquêteurs pour donner des réponses satisfaisantes.

CONTRÔLE QUALITÉ INTERNE D'AMD INTERNATIONAL : une équipe interne technique a été mobilisée pour appuyer les travaux tout le long de la durée de la mission. Cette équipe est restée en contact permanent avec les experts et a aidé à trouver les solutions aux difficultés terrain. Elle a rapporté au client tout changement majeur dans l'exécution de la mission. Cette équipe a assuré le premier niveau de la qualité des livrables produits avant la soumission au responsable qualité d'AMD. Le livrable a été transmis au client après accord de ce dernier.

CONTRÔLE QUALITÉ DES LIVRABLES À TRAVERS DES INSTANCES : le groupe de gestion et de référence de l'évaluation est un cadre exigeant d'échanges et d'alerte, y compris sur les questions de qualité. Les échanges avec le groupe de gestion et de référence de l'évaluation contribuent naturellement à la stabilisation d'un rapport de qualité.



Nah BOUDJOUYOU prend de l'eau de la bassine pour arroser les plantes de sa mère : l'une des bénéficiaires de l'association « Djèkabara » dans la commune de SIO (Région de Mopti) ; Grace aux bénéfices de la vente des pommes de terre et salades, sa mère cultive les céleris pendant la saison des pluies et de temps en temps Nah vient l'aider dans le jardin.

© ONU Femmes / Dicko Traoré

Considérations éthiques

La collecte des données a été réalisée dans le strict respect des règles éthiques. Les principes de base à respecter sont notamment :

- Le consentement éclairé : étant donné que la cible de la collecte a porté sur des personnes de plus de 18 ans (femmes et jeunes), le consentement a été directement demandé au répondant. La participation à la collecte se voulait libre et en toute connaissance de cause. Le consentement des répondants a été requis avant leur participation. Au préalable, le but de l'évaluation et de l'exploitation des données ainsi que la durée moyenne des échanges sont définis par l'enquêteur/enquêtrice.
- Le respect du principe « Ne pas nuire » : il s'agit d'éviter à tout prix, même non intentionnellement, de porter un quelconque préjudice aux participants de l'enquête. Dans le contexte actuel de la COVID-19 et d'insécurité, le respect de ce principe a nécessité l'option de combinaison des entretiens directs (en présentiel) avec la collecte à distance (entrevues virtuelles par Zoom/Teams ou par appel téléphonique) selon les réalités de chaque localité. Les focus group ont été aussi organisés par les enquêteurs, selon les réalités locales sous forme de thé-débat par exemple, pour éviter d'exposer les participants à des risques de représailles et stimuler les échanges. Cette question pratique a été discutée avec les participants afin de choisir de façon consensuelle les cadres et formes d'échanges les plus sûrs suivant les contraintes locales. Des focus group (hommes et femmes) n'ont pas été tenus et ce, conformément aux us et coutumes locales d'une part et, d'autre part, pour favoriser la pleine expression de tous les participants de chaque focus group. Enfin, les agents de collecte des données ont été sensibilisés au contrôle de leur langage, notamment sur les questions de terrorisme.
- La minimisation des risques d'inconfort pour les personnes interrogées : les entretiens ont été réalisés aux dates et heures de disponibilité des répondants. Les agents ont été également formés et tenus au strict

respect des us et coutumes locales, tout en restant patients, compréhensifs et impartiaux devant toute situation.

- La confidentialité et la protection des données : les données collectées restent anonymes. Cela passera, entre autres, par :
 - L'interdiction de collecter les données par SMS.
 - La codification des questionnaires remplis, de sorte que les répondants ne soient pas identifiables à travers leur nom.
 - La protection de la base de données avec un mot de passe.

Dispositif de mise en œuvre et de suivi de l'évaluation

La gestion (suivi et mise en œuvre) de l'évaluation a mis en interaction plusieurs acteurs. Ces acteurs et leurs rôles et responsabilités sont décrits comme suit :

Le bureau d'études AMD International : le mandat de l'évaluation est confié au Bureau AMD International qui le met en œuvre à travers une équipe d'évaluation (consultants) constituée à cet effet. Le Bureau assure la gestion administrative et financière du mandat avec ONU Femmes Mali tout en fournissant un support technique aux consultants et l'assurance qualité des livrables à travers une équipe backstopping (d'appui technique). AMD International est responsable de la réalisation et de la qualité des rapports conformément aux critères du Système global d'évaluation et d'analyse des rapports d'évaluation (GERAAS en anglais).

L'équipe d'évaluation : elle est constituée de deux consultants, à savoir : une experte sénior en S&E (cheffe de mission) et un expert associé en S&E. Cette équipe est responsable de la réalisation technique de l'évaluation conformément aux normes de qualité et aux critères GERAAS. Les experts interagissent avec le groupe de référence et le groupe de gestion de l'évaluation sur toutes les phases de l'évaluation sous forme de réunions virtuelles, de correspondances par e-mail et de partage d'informations.

Le groupe de gestion de l'évaluation : le groupe de gestion se compose des bureaux d'ONU Femmes et de l'ONUDC (nationaux et régionaux) avec les principaux responsables du projet. Il supervise la gestion de l'évaluation et prend les décisions clés afin de s'assurer de la qualité des résultats d'évaluation.

Le groupe de référence : il est constitué des gestionnaires du projet, du bailleur de fonds, des représentants du système des Nations Unies, des responsables des ONG locales et des structures étatiques partenaires de mise en œuvre. Les membres du groupe de référence jouent un rôle important dans le processus d'évaluation en tant qu'informateurs clés dans le cadre de la collecte des données, la validation et la diffusion des résultats de l'évaluation.

Difficultés et limites de l'évaluation

La principale difficulté rencontrée sur le terrain est la dégradation du contexte de sécurité dans la zone. Les stratégies ou mesures alternatives ont permis de limiter l'impact de la dégradation du contexte sécurité (retard dans l'exécution de l'évaluation et la non-atteinte des cibles). En effet, la dégradation du contexte sécuritaire dans la zone d'intervention du projet a perturbé les travaux d'évaluation. Les attaques des groupes armés non étatiques qui se sont produites dans les communes de Ouatagouna au Mali et de Banibangou au Niger, pendant la formation des enquêteurs et la collecte des données ont endommagé les installations de télécommunication. L'absence de réseau téléphonique et de connexion consécutive à ces sabotages a eu comme conséquences : une faible réactivité de certains agents de collecte sur la plateforme de formation WhatsApp, un décalage/allongement des délais de réaction de certains agents de collecte à la suite des amendements des experts sur les formulaires de collecte renseignés, l'interruption de certains entretiens de collecte par Zoom ou Teams ou par appels téléphoniques.

Pour les bénéficiaires directs sélectionnés pour l'enquête qui se trouvaient dans des localités inaccessibles, les enquêteurs ont procédé à une collecte à distance par

appels téléphoniques. En outre, la formation des agents de collecte sur l'objet de l'évaluation et leur mandat a été anticipée en attendant la validation des outils de collecte, dans le but de tenir compte des problèmes de connexion.

Par ailleurs, il faut souligner la faible disponibilité des acteurs institutionnels et le refus de participation de certaines cibles en particulier les FDS et ACP. En effet, il a été non seulement difficile d'avoir des rendez-vous d'entretien avec les acteurs institutionnels au niveau central, mais aussi quelques-uns de ces rendez-vous n'ont pas été respectés par ces derniers. En ce qui concerne le refus de participation à la collecte des données, la principale raison évoquée notamment par les FDS et les ACP est la sensibilité de la question (selon eux) et la méfiance pour les entretiens par téléphone. À la suite du débriefing sur la collecte des données et la présentation des constatations préliminaires, une seconde phase de collecte a été entamée auprès des acteurs institutionnels, des FDS et des ACP, ce qui a permis d'avoir quelques entretiens additionnels. L'insistance sur l'importance de l'évaluation et la contribution des ONG locales de mises en œuvre ont été déterminantes dans l'obtention des entretiens additionnels.

Enfin, il faut souligner que l'évaluation a été confrontée à une contrainte majeure, celle de l'absence de désagrégation de la base de données des bénéficiaires directs du projet par âge. La principale limite de cette évaluation tient à cette contrainte. En effet, la base de sondage de l'enquête constituée à partir des listes de bénéficiaires directs transmises par les ONG locales partenaires de mise en œuvre est au plus désagrégée par sexe (hommes et femmes), l'information sur l'âge de ces bénéficiaires étant absente. Il n'a donc pas été possible de prendre en compte le critère d'âge en amont, dans la constitution de l'échantillon de collecte des données. Dans la mise en œuvre de la technique d'échantillonnage « boule de neige » utilisée dans les communes où la base de sondage était limitée, le critère d'âge a été communiqué aux premiers participants à qui il a été demandé d'identifier les autres bénéficiaires du projet.

CONSTATATIONS

Dans cette section, les principaux constats sont documentés et organisés suivant les critères d'évaluation.

Pertinence

CONSTAT 1

Les activités du projet sont alignées sur les objectifs nationaux du Niger et Mali ainsi que sur les référentiels internationaux en matière de consolidation de la paix et de la cohésion sociale. Par ailleurs, les activités du projet sont cohérentes avec les domaines d'intervention de PBF, d'ONU Femmes et de l'ONUSUD.

Ce constat répond à la QE1 et la QE2

La compatibilité du projet avec les objectifs nationaux (au Mali et au Niger) en matière de consolidation de la paix et de cohésion sociale a été confirmée à la lecture des documents de stratégie et de plans d'actions. On peut citer entre autres documents :

- Le Plan d'action national du Niger de mise en œuvre de la résolution 1325 de l'ONU (2017-2019) dont l'Axe 3 de ce plan d'action vise à : « Promouvoir la participation et la représentativité des femmes aux processus de médiation, de prévention et de gestion des conflits » ;
- Le Plan d'action de mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité du Mali. Les questions d'intégration du genre et de confiance entre la population et les FDS et ACP abordées par le projet sont ici traitées. En effet, l'Action 1.11 de ce plan intitulé « Intégrer le concept genre dans toutes les activités du secteur de la sécurité » poursuit comme résultat : « Les acteurs du secteur de la sécurité, notamment ceux des forces de défense et de sécurité (FDS) et du secteur de la justice, sont plus respectueux des implications pratiques du concept genre ». De même, l'Action 3.3 : intensifier les actions civilo-militaires vise comme résultat : « Les relations de confiance sont renforcées entre les populations et les FDS ».

- Le cadre de politique de la CEDEAO pour la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité. Ce cadre de politique auquel le Mali et le Niger sont parties prenantes appelle particulièrement à : une implication des autorités coutumières et des prestataires locaux de services de sécurité dans le processus de RSS (section III, D) ; une implication effective des organisations de la société civile et des médias (section III, E) ; une prise en compte de la dimension genre (Section IV). Le projet a été cohérent avec ses recommandations en travaillant à la création/redynamisation des MCPGC par l'intégration des femmes et des jeunes, et en impliquant les radios communautaires dans la sensibilisation sur le vivre ensemble.
- Résolutions des Nations Unies dont la résolution 2559 (2017) : les Nations Unies insistent sur le rôle important des femmes en matière de prévention et de règlement des conflits comme la consolidation de la paix, ainsi qu'elles l'ont reconnu dans leur résolution 1325 (2000), et soulignent que la FC-G5S doit tenir compte de la problématique hommes-femmes dans tous les aspects de l'exécution de son concept stratégique d'opérations. En œuvrant à l'implication accrue des femmes dans les MCPGC et à la prise en compte du genre et des droits humains dans les procédures opérationnelles des FDS, le projet contribue aussi à la réalisation de la résolution 2242 (2015) qui aborde notamment la question du leadership des femmes en matière de paix et la question des atteintes sexuelles commises par les forces onusiennes et non onusiennes de maintien de la paix.

- **Les ODD 10 et 16** : le projet contribue également à l'atteinte de l'ODD5 relatif à l'autonomisation des femmes et des filles et de l'ODD16 relatif à la promotion de sociétés pacifiques. Cette contribution passe par le renforcement des capacités des femmes et des filles pour les impliquer activement dans la prévention et la résolution des conflits d'une part et, d'autre part, par la formation des ACP et FDS pour la prise en compte du genre dans leurs procédures opérationnelles ainsi que la promotion des cadres de dialogue entre communautés, FDS et ACP pour le rétablissement de la confiance entre ces acteurs.

En ce qui concerne l'alignement des activités du projet sur les domaines d'intervention de PBF, d'ONU Femmes et de l'ONUDC, la revue documentaire révèle les résultats suivants :

- **Pour le PBF** : le Plan stratégique 2017-2019 consacre l'extension du champ des priorités traditionnelles du PBF qui portait sur le maintien de la paix, pour prendre en compte le volet Prévention. En effet, la **Priorité 2 : Dialogue et coexistence** invite à construire et/ou renforcer les capacités nationales pour promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des conflits. On montre aussi que les activités du projet cadrent avec 2 des 3 fenêtres de priorité ouvertes par le Plan stratégique 2017-2019. Il s'agit de : (i) la fenêtre transfrontalière et régionale appelant à fournir des financements catalytiques et à encourager l'analyse conjointe, l'échange d'expériences et la collaboration transfrontalière ; et (iii) la fenêtre de l'autonomisation des femmes et des jeunes. Il faut ici rappeler que ce projet est un projet pilote par son caractère transfrontalier. En plus du plan stratégique, le projet est aussi cohérent avec les interventions financées par PBF dans la zone comme :
 - PBF/IRF-182 : « Promotion de la sécurité communautaire et de la cohésion sociale dans la région Liptako-Gourma – Cross-border Initiative (Burkina, Mali, Niger) » mis en œuvre par le PNUD.
- **Pour ONU Femmes** : les activités et les produits du projet sont étroitement liés à 2 des 5 résultats du Plan stratégique 2018-2021 d'ONU Femmes. Ce sont précisément le :
 - Résultat 2 : les femmes dirigent les systèmes de gouvernance, y participent et en bénéficient sur un pied d'égalité.
 - Résultat 5 : les femmes et les filles contribuent à l'instauration d'une paix et d'une résilience durables et exercent une plus grande influence à cet égard. Elles bénéficient également de la prévention des catastrophes naturelles et des conflits ainsi que de l'action humanitaire.
- **Pour l'ONUDC** : les activités de promotion de la paix et de la cohésion sociale à travers les sensibilisations et les MCPGC, de même que la promotion du genre et des droits humains dans les missions des FDS et des ACP, sont alignées sur 2 des 5 grands domaines thématiques définis par l'ONUDC dans le Plan stratégique 2021-2025 de l'ONUDC. Il s'agit du :
 - Domaine thématique 4 : Prévenir et combattre le terrorisme
 - Domaine thématique 5 : Prévention de la criminalité et justice pénale
- PBF/IRF-158 : « Femmes, défense et sécurité. Participation des femmes à la réforme du secteur de la sécurité et au renforcement de la confiance entre les populations et les forces de défense et de sécurité au Mali », mis en œuvre par Interpeace.
- « Appui au renforcement de la cohésion sociale dans les communes de Bosso, Toumour, Kablewa, Gueskerou, Chetimari la région de Diffa » (PNUD/UNHCR).
- « Implication des jeunes et des femmes dans la résolution pacifique des conflits communautaires dans la zone nord Tillabéri », UNHCR-UNICEF -UNFPA.

CONSTAT 2

Dans sa conception et sa mise en œuvre, le projet a pris en compte les besoins de cohésion sociale et de promotion de la participation des femmes et des jeunes au niveau communautaire. Les activités du projet ont aussi promu le genre et les droits humains dans les missions des FDS et des ACP ainsi que la collaboration entre les communautés et ces derniers.

Ce constat répond à la QE1 et à la QE3.

La conception du projet procède d'une analyse préalable du contexte et d'une série de consultations des différents acteurs du secteur de la sécurité et de la justice, des organisations de la société civile au Mali et au Niger. Ces analyses et consultations ont mis en évidence l'importance des conflits et l'existence de plusieurs causes structurelles. Ce sont, entre autres, l'érosion du pouvoir de gestion des conflits par les chefs traditionnels, la méfiance entre les communautés locales, les forces de défense et de sécurité (FDS) et les acteurs de la chaîne pénale (ACP)³² ainsi que la marginalisation des femmes et des jeunes dans les MCPGC. Les études diagnostiques des MCPGC réalisés en début de projet en 2019 par les ONG partenaires de mise en œuvre ont confirmé la faible inclusion des femmes et des jeunes dans ces mécanismes. À Tessit et à Ouatagouna par exemple, seul 21,8 % des membres des mécanismes communautaires étaient des femmes et 19,3 % des jeunes, avec des rôles dévolus qui sont le plus souvent figuratifs (CAR.D, 2019). A Ménaka et à Anderamboukane, le taux de représentativité était encore plus faible soit 11,5 % (CRADE, 2019). À la suite de ces études diagnostiques, des ateliers participatifs d'élaboration de plan d'actions ont été tenus avec les différentes couches sociales de chaque communauté en vue du renforcement des mécanismes communautaires dans le cadre de la prévention et de la gestion des conflits locaux. Les conclusions des diagnostics menés auprès des FDS par l'ONU DC dans les deux pays ont aussi révélé un faible niveau de connaissance de ces derniers sur les questions de droits humains et de genre. Les priorités de renforcement des capacités de ces acteurs ont été aussi discutées et définies de façon participative.

Les activités mises en œuvre par le projet en lien avec ce contexte sont une réponse aux différentes problématiques identifiées, comme cela a été confirmé par les populations rencontrées lors de la collecte des données. En effet, selon les résultats de l'enquête quantitative, 78 % estiment globalement que le projet a pris en compte leurs besoins. Plus de 9 bénéficiaires directs sur 10 affirment que le projet répond non seulement au problème de participation des femmes et des jeunes dans les mécanismes de gestion des conflits (93 %), mais aussi aux besoins de ces derniers en matière de paix et de cohésion sociale (91 %).

Cette appréciation est pratiquement la même entre les femmes et les hommes. Quant à la prise en compte des priorités des personnes handicapées, les avis des acteurs enquêteurs (équipe projet, ONG locales, acteurs institutionnels) convergent sur l'absence d'activités spécifiques du projet destinées à ces personnes. Près de la moitié des répondants (49 %) affirment que les priorités des personnes handicapées n'ont pas été prises en compte.

Le projet s'est aussi intéressé à la question des droits humains et du genre à travers notamment les activités liées au « Résultat 2 : d'ici la fin du projet, les forces de défense et de sécurité et les acteurs de la chaîne pénale intègrent les droits humains, particulièrement les droits des femmes et le genre, dans leurs missions dans la zone d'intervention et développent une relation de confiance avec les communautés ». Ces activités étaient essentiellement des sensibilisations et des formations aussi bien pour les femmes et les jeunes que pour les FDS et les ACP. Par ailleurs, il faut noter la sensibilité du budget au genre. En effet, la proportion du budget des activités directement liées à l'égalité entre les sexes/ le renforcement des capacités des femmes est de 51 % du budget total.

En ce qui concerne l'implication des acteurs, il est important de souligner que quelques acteurs pertinents sur la question transfrontalière de la zone d'intervention du projet comme l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako Gourma (ALG) et les Groupements locaux de coopération transfrontalière (GLCT) n'ont pas été associés au projet. Selon le secrétaire exécutif de la Cellule de coopération décentralisée transfrontalière des collectivités territoriales du Sahel (C3Sahel), « l'ALG n'a pas connaissance du projet, ce qui est bien dommage ». Pour les GLCT, il convient de préciser qu'il n'existe pas encore un GLCT réunissant les communes transfrontalières du Mali et du Niger. Les deux GLCT existant dans la zone du projet réunissent plutôt les communes transfrontalières du Niger et du Burkina (GLCT/ Sahel-Tillabéri et GLCT/ Gulmu-Tillabéri). Toutefois, selon les responsables de l'ALG et des GLCT existants, leur consultation aurait permis d'orienter la conception des activités transfrontalières ou de faciliter leur mise en œuvre opérationnelle.

32 Voir : Document de projet (Prodoc) ; Ursu, A. E., 2018: Under the gun Resource conflicts and embattled traditional authorities in Central Mali, CRU Report, Clingendael Netherlands Institute of International Relations Autorité du Liptako-Gourma (2019) : Analyse préliminaire des risques, des vulnérabilités et des actifs de résilience dans la région du Liptako-Gourma

CONSTAT 3

Le projet s'est adapté à l'évolution du contexte liée à la pandémie de la COVID-19 à travers la reformulation de certaines activités pour accompagner les initiatives gouvernementales de riposte à la pandémie de la COVID-19.

Ce constat répond à la QE1 et à la QE3

Le projet s'est montré flexible et réactif à la suite de l'apparition de la COVID-19. Pour 16,4 % des bénéficiaires, la COVID-19 était une menace réelle au fonctionnement des MCPGC mis en place par le projet. Une extension sans coût (NCE) a été sollicitée et cela a permis d'intégrer une dimension COVID-19 dans le projet. Un budget de 300 055 USD a été alloué aux activités COVID-19 qui ont porté sur :

- L'appui des groupements de femmes et de jeunes en matériels de production locale des produits nécessaires à la prévention de la COVID-19.
- La formation des leaders communautaires et la sensibilisation des populations sur la COVID-19 et

les mesures barrières à respecter dans le cadre de la prévention de la maladie.

- Appuyer les plans locaux des zones d'intervention de prévention de lutte contre la COVID-19.
- La dotation des lieux publics et de rencontres et formations en dispositif de prévention du virus (kit de lavage des mains, savon, gel hydroalcoolique, masques).

Ces activités ont permis de toucher 28 674 personnes dont 9 786 hommes, 9 643 femmes et 9 245 jeunes dans les communes de Goroual, Ayerou, Banibangou et Bankilaré au Niger.

CONSTAT 4

La théorie du changement du projet est fondée sur des liens de cause à effet logiques. La robustesse de la théorie est toutefois limitée du fait de la non-prise en compte de la vulnérabilité économique comme une des causes fondamentales des conflits d'une part et, d'autre part, du fait de la non-explicitation des hypothèses qui sous-tendent la chaîne de résultats.

Ce constat répond à la QE4

La théorie du changement définit clairement le but et l'articulation des résultats attendus.

CETTE ARTICULATION EST DÉCRITE DANS L'ÉNONCÉ PRÉSENTÉ COMME SUIT :

SI les mécanismes de prévention et de gestion des conflits sont renforcés et sensibilisés sur l'intégration des questions de genre, et mis en relation à travers la frontière entre le Mali et le Niger ;

SI les organisations communautaires et de femmes sont mobilisées, outillées et mises en réseau autour de la gestion, prévention des conflits, et informées sur leurs droits et recours ;

SI les capacités des FDS et des acteurs de la chaîne pénale sont renforcées pour renforcer une approche axée sur les droits humains et le genre ;

SI des espaces de dialogue sont facilités entre ces derniers acteurs au niveau local et transfrontalier ;

ALORS un climat de confiance mutuel entre les communautés, les forces de sécurité et les acteurs de la chaîne pénale sera développé et une réponse communautaire transfrontalière aux conflits sera plus conséquente.

De plus, le cadre de résultats décline cette théorie du changement, avec une articulation cohérente entre les activités, les résultats attendus, les produits, les indicateurs et les moyens de vérification de ces indicateurs.

Toutefois, la théorie du changement reste incomplète parce qu'elle n'intègre pas la question de la vulnérabilité économique des jeunes qui sert pourtant de terreau fertile à leur enrôlement dans les conflits. Le Document du projet souligne que la compétition pour l'accès aux ressources d'une part et, d'autre part, l'état de chômage et de précarité financière ainsi que le manque de perspectives économiques pour les jeunes, constituent des causes structurelles des conflits. Le renforcement de la résilience économique des femmes et des jeunes aurait dû être pris en compte dans la théorie du changement comme le souligne un responsable du Service local de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille (SLPFEF) au Mali : « Il y a eu beaucoup de formations, mais nous voulons du concret c'est-à-dire le financement des actions à l'endroit des couches vulnérables. Le développement des AGR, la construction des centres de métier puisque l'artisanat est un métier de la région. La coupe-couture, la coiffure, le maraîchage,

l'emboûche bovine se sont des priorités qui peuvent aider la population ». Ce besoin a été aussi largement exprimé par les populations rencontrées lors de la collecte des données. Une participante de FG à Ayerou précise à cet effet que « *les formations, les sensibilisations et les activités génératrices de revenus sur les thématiques choisies par les femmes sont celles dont les femmes ont besoin* ». Un autre participant recommande de « *combattre le chômage par le financement des activités génératrices de revenus et en dispensant des formations professionnelles aux jeunes et aux femmes, en les formant également sur la communication* ».

Une autre faiblesse de la théorie du changement est qu'elle n'indique pas les hypothèses sur lesquelles se fonde la chaîne de résultats. Pour ce projet, les hypothèses comprises dans le sens de postulats pourraient être : la disponibilité en temps et en ressources (financières, matérielles et humaines) de qualité et en quantité suffisante, l'intérêt et l'engagement de l'équipe projet, y compris les ONG partenaires sur la question de la paix et de la consolidation de la paix. Les menaces porteraient sur l'insécurité au niveau national et sous-régional ainsi que sur l'instabilité institutionnelle et politique.



Les femmes de l'association bénéficiaire « Badégnouman » dans la commune de SIO (Région de Mopti) en train de fabriquer le savon artisanal. © ONU Femmes / Dicko Traoré

Efficacité

CONSTAT 5

Le taux moyen de réalisation (atteinte) des indicateurs de résultats et de produits est de 76 %. Le taux de réalisation des indicateurs de résultats est de 64 % et celui des indicateurs de produits est de 83 %. Cette performance a été réalisée dans un contexte difficile marqué par la détérioration du contexte sécuritaire, la pandémie de la COVID-19, les troubles socio-politiques et quelques difficultés d'ordre organisationnel.

Ce constat répond aux questions QE5, QE10 et QE11

Selon la situation du cadre de résultat établi dans le rapport final du projet (cf. Annexe 14), sur les 8 indicateurs de résultats suivis par le projet, 3 ont été complètement atteints à 100 % et 3 autres sont à un taux de réalisation de 0 %. Les indicateurs de résultats complètement atteints sont :

- **L'indicateur 1.2** : niveau de satisfaction des communautés par rapport aux mécanismes de prévention et de gestion des conflits.
- **L'indicateur 2.1** : degré de confiance entre les communautés et les FDS/acteurs de la chaîne pénale.
- **L'indicateur 3.2** : appréciation de la pertinence des bonnes pratiques documentées par rapport aux besoins d'apprentissage.

Quant aux résultats dont le taux de réalisation est nul (0 %), ce sont :

- **L'indicateur 1.3** : appréciation de la participation des femmes et des jeunes dans les mécanismes de prévention.
- **L'indicateur 2.3** : niveau d'appréciation de la collaboration entre les FDS et les acteurs de la

chaîne pénale dans la zone du projet et de gestion des conflits.

- **L'indicateur 3.1** : construction d'un agenda commun sur les thématiques transfrontalières par les réseaux de femmes.

Le taux de réalisation nul pour l'indicateur 1.3 doit être nuancé. En effet, comme souligné dans le rapport final du projet et confirmé sur les résultats de l'enquête quantitative et qualitative, l'intégration et la participation accrue des femmes dans les MCPGC reste l'un des principaux changements induits par le projet. La représentativité des femmes est en effet passée de 3 % en 2019 à au moins 31 % de femmes en 2021, selon le rapport final du projet.

Pour l'indicateur 3.1, le taux de réalisation nul s'explique par la faible réalisation des activités transfrontalières à cause de la détérioration du contexte sécuritaire.

Quant aux produits du projet, 9 ont été complètement réalisés sur les 13 suivis par le projet. Pour le résultat 2, les cibles de tous les produits attendus ont été atteintes à 100 %, contre 87 % pour les produits du résultat 1 et 56 % pour les produits du résultat 3.

TABLEAU 6 : NIVEAU D'EXÉCUTION DES RÉSULTATS ET PRODUITS DU PROJET (TAUX D'ATTEINTE DES CIBLES)

	Indicateurs de résultats	Indicateur de produits	Global
Résultat 1 relatif au renforcement des mécanismes de gestion de conflits	60 %	87 %	75 %
Résultat 2 relatif aux relations de confiance entre communautés, FDS et ACP	65 %	100 %	91 %
Résultat 3 relatif à la mise en réseau et à la promotion du partage d'expériences et de bonnes pratiques au niveau transfrontalier	50 %	58 %	56 %
PERFORMANCE GLOBALE	64 %	83 %	76 %

Source : Auteur, à partir des données du rapport final d'exécution du projet

Cette performance dans la mise en œuvre du projet s'est concrètement traduite sur le terrain par plusieurs changements dans la zone d'intervention. Les activités liées au résultat 1 ont eu pour effet l'intégration et la participation des femmes et des jeunes dans les MCPGC ainsi que la reconnaissance de leur contribution par les leaders communautaires et religieux. Le dynamisme des MCPGC ainsi amélioré s'est aussi traduit par la réduction des conflits communautaires, permettant ainsi de sauver des vies humaines. Au titre du résultat 2, les différentes rencontres civilo-militaires ainsi que les séances de sensibilisation sur le mandat et les missions des FDS et des ACP ont permis de restaurer la confiance entre ces acteurs avec les communautés locales. La connaissance des populations sur les droits humains et les voies de recours s'est aussi améliorée grâce aux différentes formations et rencontres d'échanges. En ce qui concerne le résultat 3, la documentation et le partage d'expériences et de bonnes pratiques sur les MCPGC, notamment sur l'implication des femmes, ont été faits, ce qui favorise ainsi la diffusion et l'adoption de ces bonnes pratiques au-delà de la zone d'intervention du projet. Enfin, il faut souligner que les activités de sensibilisation, de distribution et de formation sur la fabrication de kits de protection contre la COVID-19 ont été salutaires, en ce qu'elles ont permis de combler l'insuffisance de la réponse gouvernementale contre la COVID-19 et d'éviter la propagation de la pandémie. Ces effets sont documentés plus en détail dans l'analyse du critère d'impact (Constat 12).

La mise en œuvre du projet a été confrontée à plusieurs contraintes portant notamment sur la détérioration crescendo du contexte sécuritaire, la pandémie de la COVID-19, les troubles socio-politiques et quelques difficultés d'ordre organisationnel. La plupart des facteurs qui étaient identifiés dès la conception du projet comme des risques ont été gérés de sorte à assurer la continuité de la mise en œuvre.

L'insécurité caractérisée par des attaques de nature terroriste a constitué le premier facteur de blocage dans la mise en œuvre des activités du projet. Dès fin 2019, les attaques d'envergure contre les forces armées maliennes (à Indélicate et à Inatès) et nigériennes (à Chinagoder et à Ayerou), ont entraîné le repli des postes militaires des zones frontalières vers des zones plus sécurisées ou sécurisables. Il s'en est suivi une dégradation de la situation dans les zones délaissées avec la multiplication des menaces et des actes violents. Cette situation a sérieusement handicapé la mise en œuvre des activités du fait de l'inaccessibilité

des communautés par les acteurs de mise en œuvre, les risques pour ces acteurs (personnel des agences d'exécution, ONG locales et acteurs institutionnels) devenant plus importants. Trois tentatives de rencontres avec les autorités locales (gouverneurs, préfets, sous-préfets, maires) ont été avortées en raison de ces différentes contraintes et d'événements imprévus. Les déplacements des populations bénéficiaires des zones frontalières vers Gao et Ansongo au Mali et vers Tillabéri au Niger ont aussi contribué à vider certaines zones d'intervention de leur population. Au regard de la situation, les agences d'exécution ont élaboré, en mars 2020, une note d'information à l'intention de PBF, demandant une extension sans coût du projet de 9 mois pour rattraper le retard accusé. Par la suite, le risque a aussi été géré par la mise en place et le respect des mesures de sécurité, la délocalisation des activités dans les chefs-lieux de région ou les capitales et la reformulation des activités rendues impossibles en des activités de lutte contre la COVID-19. Cela a permis de réaliser la plupart des activités à l'exception de certaines activités transfrontalières.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 : les mesures gouvernementales au Mali et au Niger sur les regroupements de personnes, les restrictions de mouvements, y compris au niveau transfrontalier, ainsi que les mesures de protection et de prévention ont empêché la tenue de certaines activités sur le terrain. La stratégie de gestion de ce risque a consisté surtout en l'intégration des activités de riposte contre la pandémie à travers la reformulation des activités impossibles à réaliser en vertu du contexte sécuritaire.

Les troubles socio-politiques ayant caractérisé la période des élections législatives maliennes de mars à avril 2020 : les tensions nées des velléités de contestation du processus électoral et des menaces à l'endroit des votants et des candidats ont eu pour effet d'installer un climat hostile à la continuité des activités sur le terrain. Ainsi, dans les zones critiques (frontalières notamment), les activités sur le terrain ont été suspendues par les autorités locales pour prévenir les dommages collatéraux.

Les difficultés d'ordre organisationnel : ces difficultés sont surtout liées aux contraintes logistiques dans la mobilisation des ACP basés à Bamako pour la participation aux activités du projet à Gao et à Ménaka, entraînant des surcoûts. Pour y faire face, l'ONUSMA a mis en place une organisation logistique avec l'appui de la MINUSMA pour faciliter leur participation. Les acteurs de mise en œuvre ont aussi souligné les intempéries

comme les tempêtes de sable et les pluies diluviennes qui rendent impraticables les routes d'accès aux zones d'intervention ou causent d'énormes dégâts aux moyens roulants.

Le fort ancrage des pesanteurs socio-culturelles a aussi constitué un facteur de blocage en matière d'implication effective des femmes et des jeunes aux initiatives communautaires de paix et de cohésion sociale. Les pesanteurs socio-culturelles comme la division sexuelle du travail cantonnant la femme aux travaux ménagers,

les stéréotypes d'infériorité et de subordination de la femme hérités du patriarcat et leur intériorisation par les femmes sont généralement défavorables à la participation des femmes et des jeunes à la gestion de la cité. Ces résistances ont été ressenties lorsqu'il s'est agi d'augmenter la représentativité des femmes et des jeunes dans les comités locaux de veille et de gestion des conflits. Toutefois, avec la communication et l'implication des chefs et leaders traditionnels et religieux dans le processus, cela a été possible.

CONSTAT 6

Les activités mises en œuvre par le projet ont apporté une réponse aux problèmes identifiés par l'analyse du contexte. Ces activités allient, dans une certaine mesure, des solutions de court terme et de long terme en s'attaquant aux défis de la COVID-19 et aux questions de sécurité et de cohésion sociale à travers la promotion du genre et des droits humains. La plupart des populations bénéficiaires et des FDS & ACP enquêtés apprécient positivement les activités exécutées. Toutefois, le volet relatif au renforcement de la résilience économique des communautés n'a pas suffisamment été traité.

Ce constat répond aux questions QE6, QE9 et QE13.

Les activités mises en œuvre dans le cadre de ce projet relèvent du secteur de la consolidation de la paix et entretiennent un lien étroit entre les objectifs humanitaire (court terme) et de développement (moyen et long terme). Comme le reconnaissent l'Agenda 2030 pour le développement durable (l'ODD16 en particulier), les résolutions sur la pérennisation de la paix, et les discussions autour du Nexus Humanitaire-Développement-Paix (HDP), la prévention et la gestion des conflits contribuent à réduire les besoins humanitaires et sont un préalable au développement durable (OIT, 2021)³³. Le projet s'est particulièrement attaqué aux problèmes de représentativité et d'implication des femmes et des jeunes dans les MCPGC, aux mentalités sur le rôle et la place des femmes et des jeunes dans les processus de paix, à la méfiance entre les communautés et les FDS et ACP ainsi que la prise en compte du genre et des droits humains dans les missions des FDS et des ACP dans la zone transfrontalière Mali – Niger.

Le projet a su aussi répondre aux besoins urgents nés de la crise sanitaire de la COVID-19 en reformulant des activités difficiles/impossibles à réaliser à la suite de l'aggravation du contexte sécuritaire. Il faut préciser que la COVID-19 est un facteur externe non prévu dans le projet, mais auquel le projet a dû s'adapter à travers notamment ces reformulations. Toutefois, l'absence d'activités de renforcement de la résilience économique des femmes et des jeunes (renforcement des moyens d'existence) reste le lien faible du nexus HDP dans ce projet.

Par ailleurs, les données de l'enquête quantitative indiquent que 81 % des avis émis par les bénéficiaires directs livrent une appréciation positive des activités du projet, aussi bien pour les femmes (80 % de leurs avis) que les hommes (82 %). Les activités les plus appréciées sont : la sensibilisation des populations sur leurs droits et devoirs en matière de sécurité et de cohésion sociale (95 % des répondants), la mise en place/redynamisation des comités locaux de veille et de prévention des conflits (79 %), la gestion des conflits par les comités de veille (76 %), la formation des responsables et membres des organisations de femmes et de jeunes (72 %). Des détails sont fournis dans le tableau 9 en Annexe 9.

33 OIT, 2021. Analyse de la paix et des conflits : orientations pour la programmation par l'OIT dans des contextes de fragilité et de conflit. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_778889.pdf

CONSTAT 7

Le projet a manqué d'un plan pour guider le suivi-évaluation des activités et des résultats du projet. Les livrables contractuels, notamment les rapports de progrès, ont certes été produits et transmis, mais l'évaluateur a noté quelques incohérences de données et un manque d'harmonisation dans la mesure des indicateurs.

Ce constat répond à la question QE12

Le dispositif de suivi-évaluation du projet a produit les rapports de progrès (semestriels et annuels) transmis au bailleur conformément au canevas de rapport (Template) fourni pas BPF. Pour ce faire, les ONG locales partenaires de mise en œuvre élaborent et transmettent à ONU Femmes des rapports trimestriels sur l'état d'exécution de leur paquet d'activités sur le terrain, étant donné l'approche de faire-faire adoptée par les bureaux pays d'ONU Femmes. Ces rapports font l'objet d'une synthèse qui est ensuite compilée avec les contributions aux rapports semestriels produites par l'ONU DC qui a adopté une approche directe de mise en œuvre. La compilation/consolidation et la transmission du rapport est assurée par l'agence lead (ONU Femmes Mali). Ce dispositif de suivi-évaluation du projet mis en place, qui s'est adossé à ceux des agences d'exécution, a bénéficié du dispositif d'assurance qualité interne des deux agences.

Tous les rapports dus ont été produits et transmis au PBF, tout en s'adossant sur le système de suivi-évaluation et le dispositif d'assurance qualité interne des deux agences d'exécution. Toutefois, les évaluateurs notent que le dispositif de S&E mis en place par le projet comporte des points de faiblesse liés principalement à l'absence d'un plan de suivi-évaluation global. Il s'agit notamment de :

- L'absence de plan de suivi-évaluation conjoint qui a pour conséquence la non-harmonisation de la définition et du mode de calcul des indicateurs : cette situation a entraîné une incompréhension des indicateurs entre les membres de l'équipe projet d'une part et, d'autre part, entre l'équipe projet et l'évaluateur. En effet, pour la mesure des indicateurs d'effet en lien avec la perception et la satisfaction des communautés, ONU Femmes estime que la base de sondage est constituée des bénéficiaires directs. Par contre, dans l'étude relative au « diagnostic détaillé sur l'efficacité, la redevabilité et le degré d'inclusion et d'intégration des questions des droits humains et du genre dans les missions des FDS et des ACP » commanditée par l'ONU DC, ce sont plutôt les populations (ménage, femmes et hommes) qui

ont constitué la base de sondage. L'étude a utilisé la « technique d'empilement proportionnel prônée par l'HEA (Household Economic Approach) » qui cible les ménages au sein de la zone d'intervention du projet. Cela pose aussi et surtout des problèmes de comparabilité et de compilation des résultats étant donné la multiplicité des acteurs de mise en œuvre et de suivi. La consolidation des données et informations transmises par les ONG locales pose un problème de qualité des données du fait de la non-harmonisation des outils et méthodes de collecte des données.

- La non-disponibilité d'une base de données centralisées des bénéficiaires. Pour la constitution de la base de sondage, il a fallu reconstituer cette base à partir des listes de bénéficiaires transmises par les ONG locales de mise en œuvre. Ces listes n'étaient pas désagrégées par tranche d'âge.
- La non-réalisation des enquêtes de perception devant servir de moyens de vérification de certains indicateurs du cadre de résultats : le cadre de résultats contenu dans le Prodoc prévoyait, pour la mesure de la plupart des indicateurs de résultats, la conduite d'enquêtes de perceptions/sondage. Même si les indicateurs concernés ont fait l'objet de mesure, les évaluateurs n'ont pas eu connaissance de la réalisation des enquêtes envisagées.
- *Des incohérences de données entre les rapports annuel 2020 et le rapport final d'exécution* : la situation de référence du taux de représentativité des femmes dans les MCPGC est de 10 % dans le rapport de progrès annuel 2020 contre 3 % dans le rapport final d'exécution en 2021.

Enfin, il faut rappeler que l'évaluation finale a démarré 2 mois après la fin du projet (qui a eu lieu en mars 2021) et a duré 6 mois (janvier 2022). Les résultats de l'évaluation finale n'ont été disponibles qu'après 8 mois, donc à la fin du projet. Une telle situation ne permet pas d'une part d'intégrer les résultats de cette évaluation dans le rapport final d'exécution et, d'autre part, de prendre en compte les leçons apprises et recommandations dans les interventions commençant immédiatement après ce projet.

CONSTAT 8

Les difficultés de communication et de coordination ont limité les potentiels effets synergiques du partenariat entre ONU Femmes et l'ONU DC et entre les ONG partenaires de mise en œuvre d'une part ainsi que le partenariat entre ce projet et les autres projets financés par PBF d'autre part.

Ce constat répond à la question QE7

Les échanges avec les acteurs du projet révèlent que les effets synergiques liés au partenariat à différents niveaux n'ont pas été pleinement exploités : collaboration entre agences d'exécution, collaboration entre ONG Locales du Mali et celles du Niger et collaboration entre le projet et les autres projets PBF.

- **Au niveau du partenariat entre les agences ONU Femmes et l'ONU DC :** la principale insuffisance est relative à la faible fonctionnalité des comités techniques cadres de concertation, en l'occurrence le comité technique de coordination. En effet, les deux agences n'étaient pas systématiquement présentes aux sessions du comité technique, ce qui a limité le partage d'informations et la mutualisation des ressources.
- Ces difficultés dans la communication et la coordination qui auraient trouvé des solutions lors des rencontres avec le bailleur n'y ont pas été posées clairement. En plus, la coordination est restée limitée faute de planification conjointe entre agences. Le Document du projet avait indiqué la nécessité de la planification conjointe et cela a été rappelé lors de la réunion du comité technique du 09 juillet 2019 à Gao, qui a préconisé en outre « ... un mécanisme de partage entre les différents acteurs des TDRS et des rapports d'activités pour permettre aux uns et aux autres de faire leurs observations et de prendre les dispositions pour participer aux activités »³⁴.
- **Au niveau du partenariat entre les ONG locales partenaires de mise en œuvre :** quelques initiatives de coordination entre les ONG locales du Mali ont été rapportées par leurs responsables. Ces initiatives qui ont consisté en des rencontres entre les responsables de projet des deux ONG pour planifier la mise en œuvre de quelques activités et partager des expériences étaient juste ponctuelles. « *Nous nous sommes concertés au bureau pour savoir s'il y a lieu que les animateurs aillent les aider sur le terrain. On fait des partages dans les ateliers pour traiter les thématiques. On échange sur les expériences passées*

pour savoir comment ils ont fait pour faire participer les gens et ensuite comment entreprendre une activité en cas de délocalisation d'une activité » (propos d'un responsable d'une partenaire de mise en œuvre). Au Niger, en revanche, des initiatives similaires entre les ONG locales n'ont pas eu lieu, même si elles ont parfois tenté de faire un rapport commun. En outre, il n'y a pas eu de collaboration entre les ONG du Mali et celles du Niger. Ces relations qui marquent le caractère transfrontalier du projet n'ont pas réellement fonctionné.

- **Au niveau de la collaboration entre ce projet et les autres interventions de PBF dans la zone d'intervention :** on note à ce niveau l'absence de contact du projet avec les autres projets de PBF dans la zone d'intervention, « *parce que nous n'étions pas informés d'un projet PBF mis en œuvre dans la zone transfrontalière* » justifie un membre d'une agence d'exécution. Le Document du projet précise cependant que le projet sera complémentaire à d'autres interventions dans la zone d'intervention : 1) le projet PBF/IRF-182 : « Promotion de la sécurité communautaire et de la cohésion sociale dans la région Liptako-Gourma - Cross-border Initiative (Burkina, Mali, Niger) », mis en œuvre par le PNUD, 2) le projet PBF/IRF-158 : « Femmes, Défense et Sécurité. Participation des femmes à la réforme du secteur de la sécurité et au renforcement de la confiance entre les populations et forces de défense et de sécurité au Mali », mis en œuvre par Interpeace, 3) le projet en cours de développement « Appui au renforcement de la cohésion sociale dans les communes de Bosso, Toumour, Kablewa, Gueskerou, Chetimari la région de Diffa » (PNUD ; UNHCR) et 4) le projet cours de développement iv) Implication des jeunes et des femmes dans la résolution pacifique des conflits communautaires dans la zone nord Tillabéri » UNHCR-UNICEF -UNFPA. La recherche active de l'information aurait permis d'avoir les contacts des équipes en charge de ces projets afin d'améliorer la coordination.

34 Cf. compte-rendu de la réunion du comité technique tenue le 09 juillet 2019 à GAO.

CONSTAT 9

Dans la zone d'intervention du projet, d'autres partenaires au développement ont mis en œuvre, durant la période couverte, des interventions en lien avec le renforcement de la cohésion sociale, la participation des femmes et des jeunes à la gestion des conflits et le rétablissement des relations de confiance entre les populations et les FDS. Les actions de ces partenaires contribuent aux changements observés sur le terrain.

Ce constat répond à la question QE8

Les données primaires et la revue documentaire montrent l'existence de plusieurs interventions traitant du renforcement de la cohésion sociale, la participation des femmes et des jeunes à la gestion des conflits et le rétablissement des relations de confiance entre les populations et les FDS dans la même zone d'intervention du projet évalué. Dans le Document du projet, il est précisé que ce projet est complémentaire à 4 autres interventions dans la zone d'intervention tel que rappelé plus haut. Ces 4 projets sont mis en œuvre par des agences onusiennes (PNUD, UNHCR, UNICEF, UNFPA) et une organisation internationale (Interpeace) sur financement du PBF. Il ressort également que le Conseil danois pour les réfugiés (DRC) a exécuté entre décembre 2018 et juin 2021, dans les zones transfrontalières du Burkina Faso (Sahel et Nord), du Mali (Gao) et du Niger (Tillabéri), un projet intitulé : « Renforcer la résilience des communautés frontalières face aux conflits et à la violence armée dans le Liptako-Gourma » sur financement de l'Union européenne.

Les résultats des entretiens au niveau communautaire montrent également l'existence d'interventions similaires dans la zone d'intervention du projet. Selon le

représentant d'une autorité locale à Anderamboukane « l'ONG Demesso a formé un moment des parajuristes qui travaillent sur le terrain pour le renforcement de la confiance entre communauté et chaîne pénale de 2018-2020. À part l'ONG Demesso, la Minusma intervient aussi sur la thématique. Souvent elle travaille avec les autorités intérimaires, la jeunesse et la CAFO dans le cadre des formations ». Au Niger, un jeune leader ajoute : « Il y a des comités de paix mis en place par des partenaires comme OIM, PNUD et l'HACP dans certains villages de la commune et les femmes et les jeunes sont représentés dans ces comités ». La multiplicité des interventions sur les mêmes thématiques du projet a été d'ailleurs révélée dans les rapports d'études portant élaboration de répertoire des organisations intervenant sur les questions de femmes, paix et sécurité dans la zone d'intervention du projet. Deux répertoires portant sur le cercle d'Ansongo et sur les 4 communes d'intervention du Niger sont présentés en Annexe 9 à titre d'exemples. Le nombre important d'interventions implique que les changements observés ne peuvent être uniquement attribués au seul projet transfrontalier en cours d'évaluation.

Efficiences

CONSTAT 10

Les ressources financières planifiées dans le cadre du projet ont été mobilisées et exécutées conformément aux procédures des agences d'exécution. Le taux d'exécution financière est évalué à 95,2 % des ressources du projet (rapport final). Toutes les ressources humaines et matérielles mobilisées ont aussi été employées pour la réalisation effective des activités programmées.

Ce constat répond aux questions QE15, QE16 et QE17.

Le budget global du projet est de **3 014 164,00 USD** et a été réparti à raison de 68 % pour ONU Femmes et 32 % pour l'ONUDC. Les coûts directs ont représenté 93,5 % du budget contre 6,5 % pour les coûts indirects. Les coûts directs de mise en œuvre comprennent 7 rubriques : (i) le personnel et autres employés, (ii) les fournitures, produits de base, matériels, (iii) les équipements, véhicules et mobilier, (iv) les services contractuels, (v) les frais de déplacement, (vi) les transferts et subventions aux homologues, (vii) les frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs. La répartition détaillée du budget par agence d'exécution et par rubrique de coût est fournie dans le tableau 10 en Annexe 9.

Les ressources financières ainsi réparties ont été exécutées suivant les procédures financières des deux agences (ONU Femmes et ONUDC). Ce sont des procédures du système des Nations Unies basées sur les normes internationalement reconnues comme faisant partie des bonnes pratiques de gestion financière. Les ressources sont décaissées, versées par tranche après justification d'au moins 75 % de la tranche précédente auprès de PBF. Ce principe de décaissement et de justification des ressources est aussi appliqué

par ONU Femmes aux ONG partenaires de mise en œuvre sur une base trimestrielle, avec le remplissage des Formulaires d'autorisation de financement et de certification de dépenses (FACE). Etant donné l'expérience de travail des ONG avec ONU Femmes, ces procédures n'ont pas posé un problème particulier. « *On travaille avec ONU Femmes depuis 2016, donc on n'a pas de problème de renseignement des FACE* ». Toutefois, des cas de retard de décaissement de plusieurs mois ont été signalés par ces ONG, lesquels retards ont affecté la planification trimestrielle. Le niveau de consommation des ressources financières est élevé, le taux global d'exécution financière à la fin de la mise en œuvre du projet étant estimé à 95,2 %. Ce taux est de 100 % pour ONU Femmes et de 85 % pour l'ONUDC. En ce qui concerne les ressources humaines, les informations disponibles indiquent que 26 personnes ont été mobilisées dans le cadre de la gestion, du suivi et de la mise en œuvre opérationnelles des activités du projet (cf. Tableau 11 en Annexe 9). Ces personnes ont été mobilisées et ont effectivement travaillé, soit en temps plein (16 personnes) ou en temps partiel (10 personnes) pour la réalisation effective du projet.

CONSTAT 11

Les approches d'intervention utilisées par les agences d'exécution et les ONG locales ont été globalement dictées par le souci de recherche d'efficacité dans l'utilisation des ressources. La stratégie du faire-faire d'ONU Femmes constitue un facteur d'efficacité ; l'Agence estimant les coûts de transaction du recours aux ONG locales (recherche d'informations sur les ONG partenaires et de négociation contractuelle) inférieurs aux coûts organisationnels et de supervision à supporter dans le cas d'une intervention directe, surtout dans un contexte d'insécurité. Par ailleurs, le recours aux ONG locales présente un avantage économique qui a particulièrement permis une utilisation économe des ressources, du fait notamment de l'avantage comparatif des ONG locales en matière de maîtrise de la zone d'intervention et de facilité à atteindre les bénéficiaires directs, mais aussi d'utilisation d'une expertise locale et de proximité par ces ONG locales. Toutefois, la planification conjointe et les supervisions conjointes prévues dans les mécanismes de coordination n'ont pas été pleinement exploitées par les agences d'exécution pour promouvoir l'utilisation efficace des ressources financières, matérielles et humaines.

Ce constat répond aux QE18 et QE19.

Pour la mise en œuvre des activités, ONU Femmes a déroulé une stratégie de faire-faire en s'appuyant sur des ONG partenaires localement présentes et l'ONUSC a opté pour une stratégie d'intervention directe sur le terrain. La stratégie du faire-faire d'ONU Femmes s'est faite à travers une contractualisation avec des ONG partenaires ayant déjà un ancrage dans la zone d'intervention du projet. Selon les acteurs du projet membres de l'Agence, cette contractualisation procède du principe économique selon lequel l'intervention par le marché (contractualisation avec les ONG locales) est plus efficace en cas de coûts de transactions limités (liés à la recherche d'informations sur les ONG partenaires et de négociation contractuelle) comparativement à une intervention directe avec des coûts organisationnels et de supervision élevés³⁵. À travers les ONG locales, des ressources humaines de qualité au coût du marché local sont mobilisées pour la mise en œuvre des activités du projet. Par rapport à une équipe de projet qui aurait quitté Bamako ou Niamey pour intervenir dans les zones ciblées, le personnel des ONG locales dispose d'un avantage comparatif en matière de maîtrise du contexte local et de facilité à atteindre les bénéficiaires directs. Pour l'ONUSC, la stratégie de mise en œuvre directe des activités sur le terrain a été utilisée. Cela a été dicté par les contraintes de procédures administratives et financières qui

rendaient les délais de contractualisation avec les ONG très longs (environ 1 an). Vu la durée limitée du projet, la contractualisation n'aurait pas été pertinente et efficace. Outre ces raisons, l'intervention directe de l'ONUSC donnait l'avantage d'un contact direct avec les bénéficiaires, d'un meilleur contrôle des délais de mise en œuvre, de rapportage et de la qualité des données rapportées. L'ONUSC par son mandat entretenait aussi déjà une forte collaboration avec les FDS et les ACP.

Dans les mécanismes de coordination du projet, la planification conjointe devrait aboutir à des plans de travail intégrés qui précisent les activités qui doivent être réalisées concomitamment et qui doivent être exécutées suivant une séquence qui renforce la complémentarité et optimise l'utilisation des ressources du projet. Dans la mise en œuvre des activités terrain, en lieu et place des plans de travail conjoints, ce sont des plans de travail indépendants qui ont été élaborés et partagés entre agences. Dans une telle situation, les effets synergiques n'ont pas été captés.

La différence d'approche de mise en œuvre des activités sur le terrain n'a pas permis de réaliser des missions de supervision conjointes entre les agences d'exécution. Cet effet aurait été atténué voire enrayé en l'absence des difficultés de communication soulevées plus haut.

35 Se référer aux travaux de l'économie des organisations basée sur la théorie des coûts de transaction de :

Williamson, O. (1981): The Economics of Organization: The Transaction Cost Approach, <http://www.jstor.org/stable/2778934>

Déprés et al. (2005) : Fourniture non publique de biens publics : diversité des arrangements, https://www2.dijon.inrae.fr/cesaer/wp-content/uploads/2012/11/WP2005_4.pdf

Galiègue (2012) : L'approche de la firme par les coûts de transaction file:///C:/Users/AMD%20International/Downloads/IDEE_170_0016.pdf

Impact

CONSTAT 12

Plusieurs changements positifs (intentionnels et non intentionnels) sont intervenus dans la zone d'intervention du projet. Ces changements auxquels ce projet a contribué portent principalement sur :

- L'implication accrue des femmes et des jeunes dans les MCPGC.
- L'amélioration de la confiance entre les populations, les FDS et les ACP avec toutefois une collaboration limitée en raison de la crainte de représailles.
- La prise d'initiatives individuelles et collectives en faveur de la paix et de la cohésion sociale.
- La réduction des conflits communautaires avec toutefois une persistance des attaques à caractère terroriste.
- L'amélioration de la connaissance des populations sur les droits humains et les voies de recours. L'usage effectif de ces voies de recours est resté pourtant limité.
- L'amélioration de la compréhension de la complémentarité des rôles et mandats des FDS et ACP et la prise en compte des droits humains et du genre dans leur mission.
- Le partage d'expériences et de bonnes pratiques sur les MCPGC.
- Le développement des capacités de résilience des populations face à la covid.

Des effets négatifs imputables au projet n'ont pas été formellement identifiés par l'évaluateur, mais il ressort des entretiens et de la revue documentaire que le dialogue entre les populations et les FDS expose ces acteurs à des risques de représailles de la part des mouvements terroristes. Le projet a identifié ce risque en amont et a pris des mesures pour le réduire autant que possible.

Ce constat répond aux questions QE20 et QE21

L'intégration et l'implication accrue des femmes et des jeunes dans les MCPGC.

Selon les données disponibles, la représentativité des femmes et des jeunes s'est accrue dans la zone d'intervention sur la période de mise en œuvre du projet. Cette représentativité est passée de 3 % de femmes en 2019 à au moins 31 % de femmes en 2021, selon les chiffres fournis par le rapport final. Selon les données collectées auprès de l'ONG CAR.D³⁶ pour les communes de Tessit et Ouatagouna, la représentativité des femmes est passée de 21 % en 2019 (19 % pour les jeunes) à 34 % en 2021 (respectivement 29 % pour les jeunes).

En ce qui concerne l'implication réelle de ces femmes et jeunes membres des MCPGC, dans les travaux desdits comités, l'enquête quantitative révèle que 33 % d'entre eux participent et défendent leur point de vue lors des réunions du comité. Cette proportion est pratiquement la même quels que soient le sexe et la tranche d'âge des répondants (cf. Tableau 12 en Annexe 9).

La plupart des personnes rencontrées, soit 82 % (enquête par questionnaire), estiment que les points de vue des femmes et des jeunes sont pris en compte par les autres membres des MCPGC. Il y a relativement plus de jeunes (soit 26 % d'entre eux) que de personnes adultes (15 % d'entre eux) qui pensent que les avis des jeunes et des femmes sont considérés dans les débats des MCPGC (cf. Tableau 13 en Annexe 9).

Il ressort également des données d'enquête par questionnaire un niveau de compréhension globalement satisfaisant des femmes et jeunes membres des MCPGC sur les sujets discutés lors des réunions, toute chose qui leur permet de participer activement aux débats. Toutefois, comparativement aux hommes, il existe relativement plus de femmes qui ne comprennent pas les sujets débattus (21 % d'entre elles) que d'hommes (16 % parmi les hommes). De même, les plus jeunes éprouvent plus de difficultés (26 % d'entre eux) que les personnes adultes (15 %) (cf. Tableau 14 en Annexe 9).

36 Les données pour les autres ONG ont été demandées mais sont restées sans suite.

Les données primaires recueillies par entretiens individuels et focus auprès des bénéficiaires directs du projet révèlent que parmi les stratégies utilisées pour accroître la participation et l'implication des femmes dans les MCPGC, les plus porteuses sont la communication et les sensibilisations à travers les prêches dans les mosquées, les ateliers, les émissions radiophoniques, les causeries débats entre femmes ou entre jeunes, les théâtres participatifs et le plaidoyer auprès des leaders communautaires et des autorités locales. Les principaux acteurs de cette communication sont les leaders religieux et coutumiers, les leaders des associations et groupements féminins, les comités d'alerte précoce et les autorités locales. Pour les jeunes filles, ce sont plutôt les thés-débats et les rencontres dans le cadre des groupements féminins qui ont été au cœur de la stratégie de mobilisation des jeunes et des femmes. À cet effet, une jeune fille de Banibangou déclare : « *Quant à moi, je dirais que la plus porteuse des stratégies de mobilisation des jeunes et des femmes dans les mécanismes de gestion des conflits est les thés-débats. Cette action a permis aux jeunes de parler des sujets délicats sur les MCPGC* ».

Toutefois, il persiste toujours des barrières d'ordre social et culturel à impliquer les femmes et les jeunes filles dans les MCPGC. Tous les avis des hommes (20/40) et des femmes (15/37) interrogés lors des focus group convergent pour dire que le principal blocage réside dans les pesanteurs socio-culturelles et les stéréotypes de genre. Un participant d'Anderaboukane incrimine « *le comportement de nos leaders communautaires qui ne veulent pas partager les instances de décision avec ces couches* ». Les raisons avancées pour soutenir leurs attitudes sont notamment l'ignorance et l'immaturation des jeunes et des femmes à gérer les conflits. Cette perception négative est plus ou moins intégrée par quelques femmes et jeunes, comme cette femme qui affirme que : « *les femmes et les jeunes ne sont pas suffisamment expérimentés pour gérer un conflit* ». Par respect pour les traditions, certains jeunes et femmes se mettent en marge des instances de décision pour « *laisser les hommes faire* ». Les femmes soulignent également comme barrières : i) l'occupation dans les tâches ménagères (parmi les 102 femmes membres des MCPGC, 9 soit 9 % ne prennent pas régulièrement part aux travaux, la principale raison évoquée étant le manque de temps), ii) l'ignorance des femmes et des jeunes par rapport à leurs droits, iv) le manque de

confiance, la plupart estimant être incapables ou avoir peur de s'exprimer en public.

L'amélioration de la confiance entre les communautés, les FDS et les ACP : Selon les données du projet (Rapport final), la confiance entre les communautés, les FDS et les ACP est passée d'un niveau « Peu confiant » à « Confiant ». La plupart des personnes interrogées confirment cette évolution en soutenant que le niveau de confiance entre les acteurs s'est amélioré sur la période de mise en œuvre du projet : entre les communautés et les FDS d'une part (selon 92 % des répondants³⁷) et entre les communautés et les ACP d'autre part (selon 85 % des répondants). Il faut toutefois reconnaître que le niveau de confiance reste moyen, car 42 % des répondants ont juste « peu confiance » et 3 % n'ont pas du tout confiance. La proportion des répondants qui disent faire entièrement confiance aux FDS est de 55 % (cf. Tableau 15 et 16 en Annexe 9).

Les participants aux focus group ont majoritairement cité les formations, les sensibilisations et les rencontres d'échanges comme les activités phares ayant permis de créer ce climat de confiance mutuel. Les formations avaient pour cibles les FDS, les comités d'alerte, les ACP et les communautés, et abordaient des thématiques relatives aux techniques d'alerte, aux tribunes d'expression publique et aux rôles et responsabilités (mandat) de chaque acteur dans la prévention et la gestion des conflits. Les rencontres d'échange se faisaient entre les communautés et les FDS et entre les communautés elles-mêmes, par exemple les « rencontres intercommunautaires entre Menaka et Anderamboukane » comme citées par un participant. Les femmes et les jeunes filles ont spécifiquement souligné, en plus de ces activités, l'implication des FDS dans les MCPGC, les journées de salubrité publique qui ont constitué des occasions de rapprochement entre les communautés et les FDS. « *Le projet a permis un rapprochement entre les communautés et les mouvements armés signataires, les activités du projet nous ont rapproché les uns des autres à travers des activités menées ensemble ; la formation sur les rôles et mandat des FDS en est un exemple* » (Communicateur traditionnel / Anderamboukane). Les formations à l'endroit des FDS ont permis de changer leur regard et leur discours sur les populations locales comme le souligne cette jeune fille de Tessit ayant participé aux focus groups déclare que : « *avant ce projet, les FDS terrorisaient les habitants et les accusaient de complicité*

37 Données enquête quantitative

avec les groupes terroristes, mais aujourd'hui les FDS et les communautés collaborent, travaillent ensemble grâce aux activités dans lesquelles elles sont toutes les deux impliquées ».

Bien que la confiance se soit améliorée, le niveau de collaboration entre les communautés, les FDS et les ACP reste toujours faible en raison du contexte délétère qui fait craindre les risques de représailles. Selon les données du rapport final d'exécution, l'indicateur 2.3 : Niveau d'appréciation de la collaboration entre les FDS et les acteurs de la chaîne pénale dans la zone du projet s'est maintenu à un niveau « Faible », soit un taux de réalisation de la cible de 0 %. La plupart des personnes rencontrées au niveau communautaire ont certes indiqué qu'elles collaborent avec les FDS et les ACP à travers notamment le partage d'informations. Toutefois, la multiplication des attaques de plus en plus meurtrières contribue à limiter les dénonciations par crainte de représailles.

Entre les FDS et les ACP, la collaboration est jugée moyenne par la plupart des répondants, comme cet ACP à Tillabéri : *« Je peux qualifier la collaboration de moyenne. (...) Lors de leurs opérations, les FDS prennent des gens et les mettent à la disposition des officiers de police judiciaire. Les indices ou preuves sont laissés sur le terrain des opérations et les officiers de police judiciaire (OPI) n'ont pas la possibilité d'aller sur le terrain pour constatation. C'est ça la délicatesse. Les FDS font le gros du boulot en réalité mais, malheureusement, quand ils emmènent les gens pour lesquels les OPI et la justice ne trouvent pas de preuve, ils sont libérés et ça crée souvent une source d'incompréhension.*

Prise d'initiatives individuelles ou collectives par les femmes en matière de cohésion sociale : grâce aux différentes formations reçues, des femmes et des jeunes ont pu conduire sur initiative personnelle ou collective des activités de renforcement de la cohésion sociale. Il s'agit notamment de l'organisation de séances de réconciliation dans les groupements féminins et les foyers en difficulté, l'organisation d'activités récréatives (soirées culturelles et tournoi de football entre les quartiers du village), l'animation de prêches et d'émissions radiophoniques par les leaders féminins sur la paix et le vivre ensemble, l'organisation de causeries éducatives entre femmes, l'initiation de rencontres entre les groupements de jeunes et de femmes

pour la consolidation de la paix et la promotion du dialogue intercommunautaire à travers la parenté et la plaisanterie. *« Plusieurs sessions de restitution des formations reçues à l'endroit des membres de chaque groupement des femmes ont été aussi tenues »* ajoute une participante de focus group à Anderamboukane. Les femmes se sont également impliquées dans la résolution de plusieurs conflits au niveau communautaire comme à Anderamboukane où *« la CAFO a géré un conflit entre les Djerma et les Peulhs en organisant une rencontre à la mairie. Les deux ethnies ont été sensibilisées et il n'y a plus eu de problèmes ».* (Autorité locale d'Anderamboukane). Si à Anderamboukane et dans les autres localités plusieurs initiatives ont été portées par les femmes, à Gorool en revanche, elles n'ont pas encore réussi à développer une initiative communautaire de paix de leur propre initiative. Selon les résultats d'une étude conduite par l'ONG CAR.D à Tessit et à Ouatagouna dans le cadre du projet en juin 2020³⁸, les actions et expériences des femmes en matière de consolidation de la paix sont entre autres : le plaidoyer auprès des leaders communautaires ; la médiation à travers des chants ; l'apaisement des tensions à travers les mariages ; l'influence exercée sur les hommes, y compris leur mari et leurs fils.

Un cas d'effet inattendu en matière de retrait de jeunes des mouvements armés a été aussi rapporté par le représentant d'autorité locale au Mali : *« J'ai vu des jeunes de mes propres yeux qui ont laissé les armes pour s'orienter vers l'entrepreneuriat. Ils disent qu'ils sont fatigués avec les armes et qu'ils vont commencer à faire leur vie. Ces jeunes ont assisté à des formations de l'ONG CRADE ainsi que d'autres ONG. Je suis témoin de cela ».*

La réduction des conflits communautaires avec toutefois une persistance des attaques à caractère terroriste : bien qu'elles ne soient pas en mesure de donner le nombre de conflits non résolus sur la période du projet dans leur localité, la plupart des personnes rencontrées estiment que les conflits communautaires sont en diminution. Les types de conflits communautaires qui restent non résolus sont les conflits inter-ethniques opposant notamment les Djerma aux Peulhs d'une part et, d'autre part, les Djerma aux Tamasheq noirs accusés d'être complices des Peulhs. Ces conflits sont particulièrement prononcés à Banibangou et à Aderamboukane. Pour un communicateur traditionnel rencontré à Ayerou, l'effet est certes réel mais fragile en raison de nombreux

38 CAR.D, 2020 : Étude de documentation et de partage des actions, expériences et aspirations des femmes dans la zone transfrontalière en matière de consolidation de la paix sur la base du projet, Tessit et Ouatagouna

éléments de risques : « *Les conflits intercommunautaires ont baissé, mais le conflit armé risque de les faire revenir si des mesures ne sont pas prises pour baisser la tension. Les conflits agriculteurs-éleveurs ont aussi diminué grâce aux sensibilisations, mais il y a un conflit latent entre le riverain et les autorités à cause de dégâts que les hippopotames causent sur leurs cultures. Il y a aussi risque de conflit entre des personnes à cause des partis politiques* ». (Communicateur traditionnel / Ayerou).

La réduction des cas de conflits communautaires tient selon les enquêtés à l'efficacité des CGPC conjuguée aux différents messages de cohésion sociale véhiculés dans la sensibilisation et les formations. L'efficacité des CGPC vient non seulement du fait que leur fonctionnalité (tenue régulière des réunions) s'est améliorée grâce au dynamisme des jeunes et des femmes nouvellement intégrées, mais aussi par les compétences en matière de techniques de médiation acquises par suite des formations. À ce propos, un jeune leader de Bankilaré confie que : « *Les MCPGC qui intègrent plus de femmes et de jeunes sont très efficaces (...). Parfois, nos activités se font sous forme de concurrence pour prouver que nous sommes engagés pour la paix. Lors d'une réunion, les FDS ont témoigné qu'ils reçoivent moins de plaintes à la police et à la gendarmerie pour des cas de bagarre, de conflit foncier, de conflits entre éleveurs et agriculteurs, ou de vol ces derniers temps* ».

En ce qui concerne les conflits armés liés aux attaques perpétrées par les groupes armés ou les groupes terroristes, les répondants affirment unanimement qu'ils persistent ou empirent. « *Les attaques djihadistes sont restées sans solution* » et « *survivent à toutes les résolutions* » selon des filles interrogées à Anderamboukane et à Tessit.

La connaissance par les populations des droits humains et des voies de recours s'est améliorée certes, mais le recours effectif reste faible : Environ 500 000 personnes sensibilisées dont 300 000 à travers les émissions radiophoniques ont pu acquérir des connaissances sur les rôles et mandats des FDS et ACP ainsi que sur les voies de recours. Les données de l'enquête de terrain confirment l'amélioration des connaissances des populations pour 87 % des répondants. La connaissance des droits humains est meilleure chez les hommes (90 %) que chez les femmes (85 %). Les adultes sont également mieux imprégnés des droits humains (90 %) comparativement aux jeunes (82 %). Il ressort également que la quasi-totalité (99 %) des populations interrogées

connaissent les voies et structures de recours en cas de violation de leurs droits. Malgré ces connaissances, peu de personnes usent effectivement des voies de recours. En effet, sur 55 personnes affirmant avoir été victimes de violences physiques et sexuelles (dont 52 victimes de la part des groupes rebelles/armés et 3 de la part des FDS), 80 % confient n'avoir rien fait après avoir subi ces violences. Seules 4 % ont été porter plainte auprès des FDS et 11 % auprès du chef de village (cf. Tableau 17 et 18 en Annexe 9)

L'amélioration de la compréhension de la complémentarité des rôles et mandats des FDS et ACP et la prise en compte des droits humains et du genre dans leur mission : 400 FDS et ACP du Niger et du Mali ont été formés par le projet sur la prise en compte des droits humains et du genre dans l'exercice de leur fonction, la collaboration avec les communautés, et l'implication des communautés plus particulièrement les femmes et les jeunes dans le processus de résolution, de gestion des conflits et dans la lutte contre le terrorisme. Les différents forums d'échanges nationaux et transfrontaliers entre les FDS et les ACP ont été des cadres d'apprentissage sur la complémentarité de leurs mandats respectifs, mais aussi de renforcement de la collaboration entre les types d'acteurs. C'est ce qu'affirme cet ACP de Torodi (Tillabéri) : « *La collaboration entre les FDS et les ACP est parfaite. J'ai maintes fois pris part à des forums avec certains officiers de la police judiciaire qui sont de mon ressort. Nous avons des brigades de gendarmerie et deux commissariats de police et chaque fois qu'il y a des cas, on les appelle, on les instruit pour régler certains problèmes* ». La collaboration entre les FDS et les ACP s'est d'autant plus améliorée que les rencontres transfrontalières entre FDS et ACP du Mali, du Niger et du Burkina ont abouti à la mise en place d'une plateforme WhatsApp de partage d'informations collectives et privées. Ces échanges ont permis d'arrêter 17 présumés terroristes à Tillabéri et 3 personnes dont un militaire pour faits de viols et de VBG commis sur des filles à Téra. En ce qui concerne la prise en compte des droits humains, il a été constaté que la proportion des personnes affirmant avoir été victimes de violations de leurs droits humains par les FDS/ACP est en diminution entre 2020 et 2021. Cette proportion est en effet de 0,7 % (3 personnes victimes sur 440 répondants) dans la présente évaluation contre 4,6 % (13 personnes victimes sur 284 répondants) dans l'étude de diagnostic détaillé commanditée par l'ONUDC.

Le partage d'expériences et de bonnes pratiques sur les MCPGC.

Les expériences et les bonnes pratiques sur les MCPGC existants dans chaque pays ont été partagées au niveau national et transfrontalier, avec plus de 400 acteurs FDS, ACP, du G5 Sahel, des acteurs de la société civile et des représentants du Bureau du médiateur, de la Commission nationale de droits de l'homme (CNDH) du Niger, du Mali et du Burkina Faso (rapport final de projet). Parmi les bonnes pratiques documentées, on peut citer : le dialogue inter/intracommunautaire et transfrontalier ; l'approche communautaire de prévention et de gestion non violente des conflits et le mécanisme de veille et d'alerte précoce. Ces trois bonnes pratiques sont celles priorisées par les communes de Ouatagouna et de Tessit (Cercle d'Ansongo). Par ailleurs, l'expérience du projet sur l'implication des femmes et des jeunes dans les MCPGC a été menée avec 72 experts et professionnels venus du Mali, du Niger, du Burkina et de la Mauritanie lors du séminaire organisé par l'École de maintien de la paix

Alioun Blondin Beye à Bamako du 26 au 28 octobre 2020 à Bamako. Enfin, la prise de conscience par les FDS de la nécessité de collaborer au niveau transfrontalier a conduit ces FDS à la création d'une plateforme WhatsApp servant de cadre informel d'échanges et de partage d'informations.

Les données collectées ne permettent pas d'imputer au projet un effet négatif résultant des activités conduites. Il a néanmoins été soulevé le fait que pour les populations, en raison de l'infiltration des terroristes au sein de la communauté, s'afficher avec les FDS et le partage d'informations avec ces dernières restent un facteur de risque pour la sécurité aussi bien des populations que des FDS. Preuve en est ces propos tenus par une autorité militaire au Mali, « *l'attaque récente de Ouatagouna est une conséquence du projet. Les groupes terroristes disent que la population a dénoncé les 3 chefs terroristes qui ont été attrapés et amenés à Gao. Même si les dénonciateurs ne sont pas au sein de la communauté, les terroristes ont douté quand même de la population* ».



Arrivée de Awa POUGNOUGOU et ses petits-enfants au jardin de l'association bénéficiaire « Djèkabara ». Elles font régulièrement 10 km par jour sur leur âne afin de s'occuper régulièrement des céleris, papayer, et gombo qu'elle a pu planter grâce aux bénéfices des ventes de pommes de terre. Soufroulaye, commune de SIO (Région de Mopti).

© ONU Femmes / Dicko Traoré

CONSTAT 13

Le projet a adopté une approche participative et de responsabilisation vis-à-vis des Départements ministériels en charge de la défense et de la sécurité et de la promotion féminine. Ces départements ont vu leurs capacités renforcées et prennent désormais en compte les questions de droits humains et de genre dans leurs missions. Toutefois, des acteurs pertinents sur les questions transfrontalières comme l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma (ALG) et les Groupements locaux de coopération transfrontalière (GLCT) n'ont pas été associés au projet, toute chose qui aurait permis de créer une synergie avec les interventions similaires de l'ALG et, par conséquent, de générer des effets plus importants et plus durables.

Ce constat répond à la QE22

Les Départements ministériels en charge de la promotion féminine, de la défense et de la sécurité des deux pays ont été consultés dès la conception du projet. Pendant la phase de mise en œuvre du projet, les acteurs étatiques, y compris les autorités locales et les élus locaux, ont été aussi impliqués à différents niveaux, à travers la participation au comité d'orientation stratégique³⁹, la responsabilisation pour la mise en œuvre directe de quelques activités et les invitations à participer à certaines activités (formations, rencontres d'échanges⁴⁰ notamment). Les Départements ministériels en charge de la défense et de la sécurité ont été par exemple responsabilisés pour la conduite de certaines activités, comme les ateliers d'identification des besoins prioritaires de renforcement des capacités des FDS et l'élaboration du plan d'action de renforcement des capacités en lien avec les besoins prioritaires identifiés. La consultation et l'implication des Départements ministériels sont reconnues par les acteurs institutionnels rencontrés comme ce point focal genre du ministère de la Sécurité et de la Protection au Niger qui affirme : « *C'est un très bon projet. C'est le ministère de la Sécurité qui a aidé l'ONU Femmes pour concevoir ce projet. On a été impliqué dans toutes les phases du projet au Niger* ». Un chef de service local de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille au Mali (SLPFEF) renchérit : « *En tant que chef de la Promotion de la femme, j'ai participé au renforcement des capacités au même titre que les autres acteurs* ».

Dans cette démarche d'implication des acteurs étatiques, 400 FDS et ACP du Niger et du Mali ont été formés sur la prise en compte des droits humains et du genre dans l'exercice de leur fonction. Aux dires des bénéficiaires, ces formations étaient de qualité et ont permis de provoquer des changements concrets sur le terrain. Le président du tribunal de grande instance témoigne en ces termes : « *C'étaient des formations de qualité parce qu'on n'avait pas l'habitude de connaître le contenu des thématiques dispensées et puis il y avait l'approche participative. Le niveau de compétences des formateurs était à la hauteur* ». Sur la question des changements produits, un autre ACP répond : « *On pouvait garder quelqu'un au poste de police ou de gendarmerie pendant 2 semaines. À la suite des formations, il y a eu des changements sur ce plan. Après 72 heures, il faut remettre la personne suspecte au procureur au lieu de la garder pendant 2 semaines. Aujourd'hui, les ACP et les leaders communautaires travaillent ensemble* ».

Outre ces renforcements de capacités, les ministères en charge de la Défense et de la Sécurité disposent aujourd'hui d'études diagnostiques sur l'efficacité, la redevabilité et le degré d'inclusion des questions des droits humains et du genre dans les missions des FDS et des ACP, incluant des recommandations sur la prise en compte des femmes dans les plans de renforcement de capacités des FDS et des ACP. Une étude sur l'impact de la Covid-19 sur la sécurité des communautés avec une approche sensible au genre a été aussi menée à

39 Les représentants des 3 gouverneurs (Gao, Ménaka et Tillabéri) et 2 représentants des ministères en charge de la Sécurité et de la Défense des 2 pays ont été pris en compte dans la composition du comité d'orientation stratégique.

40 À travers les deux ateliers de concertation entre les autorités locales organisés par le projet, il a été possible de réunir 24 élus locaux, 3 sous-préfets et 37 chefs traditionnels pour discuter des priorités des plans d'action de renforcement des structures étatiques et non-étatiques de prévention et de gestion de conflits.

travers le ministère de la Promotion de la femme et de la Protection de l'enfant du Niger. Enfin, les rencontres transfrontalières entre FDS et ACP du Mali, du Niger et du Burkina ont permis la mise en place d'une plateforme de partage d'informations collectives et privées. Ces acquis et surtout l'approche participative adoptée pour les générer sont autant de gage d'appropriation et de pérennisation des résultats du projet au niveau institutionnel.

Il faut néanmoins déplorer que l'ALG, le GLCT et le cadre de concertation des gouverneurs de la région du Liptako Gourma n'étaient pas impliqués dans le projet. Au regard de la connaissance de l'ALG du contexte de la région et de son expérience sur les questions transfrontalières et la mise en œuvre des projets transfrontaliers, une telle collaboration aurait permis au projet d'avoir des effets plus importants et durables sur le volet transfrontalier, au niveau institutionnel et opérationnel.

CONSTAT 14

Les capacités des femmes et des jeunes, des acteurs communautaires et de la société civile ont été renforcées sur diverses thématiques du projet. L'ensemble des bénéficiaires déclarent être engagés pour la continuité des initiatives mises en place et la pérennisation des acquis du projet.

Ce constat répond aux questions QE23 et QE24

Les thématiques sur lesquelles ont porté les renforcements de capacités sont entre autres les techniques de prévention et de gestion pacifique des conflits, les rôles et mandats des FDS et ACP, la collaboration des populations avec ces derniers, les voies de recours, le signalement des cas de violation de droit humains, le plaidoyer ainsi que les moyens de protection contre la COVID-19. Les formations ont bénéficié non seulement aux responsables des organisations de la société civile et aux leaders communautaires, mais aussi aux femmes et aux jeunes. Ces formations en générale et plus particulièrement l'approche de formation des formateurs (220 au total) ont permis de transférer des compétences techniques aux bénéficiaires ; mais plus encore, elles ont permis de faire de ces bénéficiaires des relais ou ambassadeurs auprès de leur communauté sur les questions de la cohésion sociale, de promotion du genre et des droits et de la lutte contre la COVID-19. Ce rôle de relais est déjà perceptible avec les initiatives de paix conduites par les femmes et les jeunes au niveau communautaire à travers les thés-débats, l'organisation des activités sportives et culturelles, les sensibilisations et l'implication des groupements dans la résolution des conflits. Un communicateur traditionnel témoigne à ce propos : « *Les activités initiées par les femmes sont des séances de salubrité dans les quartiers de la ville ou dans les endroits publics et les sensibilisations pendant les réunions organisées par les groupements féminins. Chaque lundi, dans mon quartier, les femmes se rencontrent chez leur présidente* ».

Par ailleurs, la redynamisation des MCPGC avec l'implication des femmes et des jeunes et le fait pour ces mécanismes de développer des solutions endogènes aux conflits locaux offrent des chances pour que les acquis du projet perdurent après le projet. Les données de l'enquête quantitative révèlent d'ailleurs que 90 % des membres des MCPGC interrogés estiment que les hommes membres de leurs MCPGC sont disposés à accepter plus de femmes et de jeunes en leur sein. Mieux, la quasi-totalité (99 %) des femmes et jeunes membres des MCPGC sont prêts à maintenir leur engagement au sein de ces mécanismes après la fin du projet (cf. Tableau 19 en Annexe 9). Cet engagement est confirmé par la plupart des autorités locales et les acteurs communautaires comme ce leader religieux (imam) à Anderamboukane : « *Ces MCPGC mis en place sont pérennes en ce sens que ce projet a impliqué toutes les sensibilités dans sa mise en œuvre. Ces mécanismes sont déjà en train de prendre le relais, car le projet a pris fin il y a pratiquement deux ans mais ils continuent d'œuvrer dans le sens de la consolidation de la paix et la cohésion sociale* ».

Toutefois, la pérennisation des acquis du projet notamment en matière d'implication des femmes et des jeunes dans les MCPGC est menacée par quelques risques. Les facteurs de risques communément cités par les répondants et qui peuvent réduire la participation des femmes et des jeunes dans les MCPGC sont essentiellement les coutumes et traditions locales, le refus des maris, la mauvaise interprétation des

prescriptions religieuses, les frustrations pouvant naître de la faible valorisation des avis des jeunes et des femmes dans les réunions des MCPGC ainsi que l'insécurité, du fait de la peur des femmes d'être prises pour cibles par les terroristes. Les propos suivants illustrent ces risques :

- « Si ces jeunes ne se sont pas encadrés et écoutés par les autorités et les leaders communautaires, il y a un risque qu'ils basculent du côté de ces groupes armés » ; « Ce sont toujours les opinions et les points de vue de leaders plus âgés qui dominent à cause de la tradition. Certains leaders traditionnels voient d'un mauvais œil l'implication des jeunes et des femmes dans le MCPGC à cause de la mauvaise interprétation de la religion et la tradition » (deux jeunes leaders au Niger).
- « Il y a quelques restrictions liées à la religion et aux coutumes car dans les localités environnantes d'Anderamboukane, c'est la charia qui est pratiquée, donc nous sommes menacés. Il y a également la sécurité qui est un facteur majeur aujourd'hui pouvant empêcher les femmes de faire partie des comités locaux ».

(Chef de village à Anderamboukane) ;

Quant à la prise en compte du genre et des droits humains dans les missions des FDS et des ACP, l'une des principales contraintes soulevées est la faible représentativité des femmes dans le corps des FDS et des ACP. C'est ce qu'affirme ce FDS (policier) à Ménaka : « Souvent, on a des problèmes du fait que le personnel

féminin est absent au sein de l'effectif. Souvent, il y a des femmes qui viennent confectionner les cartes d'identité et au moment de faire des empreintes digitales, il y a des réticences. Il n'y a pas de personnel féminin au sein de la gendarmerie ni au sein des FAMAs. Un ACP (président du TGI / GAO) va plus loin en affirmant : « La formation nous a montré que sur l'ensemble de la région, le personnel féminin est insuffisant. Pourtant, leur présence est utile, notamment au niveau des fouilles dans la prison, des gardes à vue. L'insuffisance du personnel féminin porte souvent atteinte aux droits humains ».

L'engagement des femmes et des jeunes, la poursuite des sensibilisations et des formations, la mise en place de mécanismes de suivi des MCPGC ainsi que le rehaussement de la représentativité des femmes dans les effectifs des FDS et des ACP ont été soulignés comme conditions à réunir pour garantir la durabilité des acquis du projet. Mieux, la plupart des femmes et des jeunes ont reconnu le fait qu'ils doivent être les premiers à provoquer le changement de mentalité des hommes et des leaders communautaires en montrant plus de détermination. Pour une des participantes aux FG à Anderamboukane : « Les femmes et les jeunes doivent entreprendre par eux-mêmes des initiatives de paix afin de convaincre les hommes et les leaders communautaires. Ils doivent s'unir, constituer une seule force pour s'imposer ». Une autre à Bankilaré propose « qu'on invite les hommes et les acteurs à prendre part à nos activités de sensibilisation sur nos propres rôles dans la gestion de conflits ».

Égalité des sexes, genre et droits humains

CONSTAT 15

Les considérations de genre ont été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre des activités et le suivi des résultats du projet. Cependant, la composition de l'équipe de projet au sens large⁴¹ n'intègre que 23 % de femmes.

Ce constat répond aux questions QE26, QE27 et QE28

La question du genre et des droits humains apparaît comme une thématique centrale dans ce projet, dès la conception et durant la mise en œuvre des activités. En témoigne l'énoncé du **Résultat 1** : « *D'ici la fin du projet, les mécanismes et structures étatiques et non-étatiques de prévention et de gestion de conflits dans les zones du projet intégrant les femmes et les jeunes, préviennent et résolvent de manière efficiente les conflits au niveau local* » et du **Résultat 2** : « *D'ici la fin du projet, les forces de défense et de sécurité et les Acteurs de la chaîne pénale intègrent les droits humains, particulièrement les droits des femmes et le genre dans leurs missions dans la zone d'intervention, et développent une relation de confiance avec les communautés* ». Les femmes ont été à hauteur de 60 % bénéficiaires des actions du projet, et le coût des activités directement liées à l'égalité entre les sexes/le renforcement des capacités des femmes représente 51 % du budget total du projet. Pour accroître substantiellement la participation des femmes, certaines ONG ont confié avoir expressément exigé au moins 50 % de participants de sexe féminin pour espérer obtenir au moins 30 %. La représentativité des femmes au sein des MCPGC a, par exemple, été accrue de 3 % en 2019 pour atteindre au moins 31 % de femmes en 2021 (rapport final de projet).

Les activités du projet ont également répondu aux problèmes de droits humains, à travers la formation des FDS et les ACP pour l'intégration des droits humains dans leurs procédures, la formation des formateurs sur les voies de recours et le signalement des cas de violation des droits humains ainsi que les sensibilisations à travers les radios communautaires. Par ailleurs, à la suite des études sur le degré d'inclusion du genre et des droits humains dans les missions des FDS et ACP réalisées au

Mali (Gao et Ménaka) et au Niger (Tillabéri), un atelier de travail a permis d'identifier de façon participative les besoins prioritaires de renforcement de capacités des FDS dans le cadre d'un plan d'action en cours de finalisation par le ministère de la Défense et des Anciens Combattants du Mali.

Outre les études diagnostiques réalisées qui ont permis de saisir l'ampleur des besoins d'inclusivité du genre au niveau des MCPGC et dans les missions des FDS et des ACP, les rapports de suivi ont aussi contribué à la connaissance des priorités et des résultats réalisés pour les femmes, à travers la désagrégation des indicateurs par sexe, dans une certaine mesure. Les rapports d'exécution trimestriels obtenus des ONG partenaires (CAR.D et CRADE uniquement) intègrent systématiquement un tableau statistique désagrégé des résultats par sexe comme présenté dans la capture ci-après⁴². De même, les rapports de progrès dont le rapport final désagrègent par sexe la plupart des données fournies (indicateurs et effectifs des bénéficiaires), sauf le nombre des formateurs de la société civile (220).

Quant à la composition de l'équipe de projet au sens large, les informations dont a pu disposer l'équipe d'évaluation révèlent qu'elle compte 24 personnes dont 6 femmes, soit un taux de représentativité de 23 %. Au niveau des Agences d'exécution (ONU Femmes et ONUDC), on dénombre 2 femmes sur 9 personnes mobilisées (soit 18 %) et, au niveau des ONG partenaires de mise en œuvre, 4 femmes sur 11, soit 27 %. Ces taux sont jugés faibles car en deçà du taux minimum de 30 % recommandé par les textes nationaux⁴³ et non conformes au principe d'équilibre de genre.

41 En considérant le personnel mobilisé par les ONG partenaires comme membres de l'équipe de gestion du projet.

42 Tiré du rapport narratif trimestriel des activités du projet transfrontalier de l'ONG CAR.D/Décembre 2019 à février 2020

43 Loi n° 2015-052/ du 18 décembre 2015 au Mali et Loi n° 2019-69 du 24 décembre 2019 au Niger

CONSTAT 16

Les formations dont ont bénéficié les femmes et les jeunes ainsi que leur intégration dans les MCPGC leur ont permis d'accroître leur leadership en matière de prévention et de gestion des conflits, mais aussi de contribuer à un changement de perception de leur place et rôle dans la communauté. Le projet a aussi contribué à l'amélioration de la qualité de vie des femmes et des jeunes filles en matière d'estime de soi, de protection contre les violences physiques et sexuelles et contre la dégradation de leur situation économique et sanitaire liées aux conflits et à la COVID-19.

Ce constat répond aux questions QE29 à QE36

À la suite de la mise en place/redynamisation des MCPGC avec l'intégration des femmes et des jeunes, les membres ont été outillés sur leurs rôles et responsabilités, ainsi que des techniques de médiation leur ont été données pour s'impliquer activement dans la prévention et la gestion pacifique des conflits. Les ateliers participatifs d'élaboration et de restitution des plans d'actions en présence des autorités locales ont aussi constitué des occasions d'apprentissage pour les femmes et les jeunes. Selon une femme leader à Anderamboukane : *« La culture de la paix et le vivre-ensemble, l'audace de parler de rencontres impliquant les femmes et les jeunes dans la gestion des conflits avant ce projet étaient inimaginables dans notre localité. Ce projet nous a aussi appris des techniques de négociation et de médiation qui ne cessent de faire leurs preuves ».*

A travers l'expérience de pilotage de quelques activités en faveur de la paix et de prises de parole en public dans le cadre de ce projet, plusieurs femmes et jeunes se sont convaincus de leurs capacités et ont davantage pris conscience de leur responsabilité dans la promotion de sociétés pacifiques. Ces expériences ont renforcé l'estime de soi des femmes membres des MCPGC. Elles ont aussi inspiré aux autres femmes de la communauté un sentiment de fierté, mais également d'engagement en faveur de la promotion de la paix et de la cohésion sociale. Les expériences vécues par ces femmes sont illustratrices de cette prise de conscience :

- *« Durant toute ma vie je n'avais osé partager une pièce avec un groupe d'hommes, à fortiori échanger des mots avec eux. On nous a depuis toujours dit que les femmes ne doivent pas parler devant les hommes mais, durant la mise en œuvre de ce projet, je me suis retrouvée au cœur des discussions avec des leaders communautaires lors de la mise en place des comités locaux de paix. Sincèrement, ceci ne m'a pas laissée indifférente. Avant ce projet, seuls les hommes représentaient toutes les couches sociales. En effet, ce projet a été un éveil de conscience pour nous les femmes et d'ailleurs même pour nos leaders »* (une femme à Anderamboukane).
- *« J'ai été actrice et organisatrice de plusieurs activités intercommunautaires et interethniques. Je suis allée jusqu'à me prononcer sur la radio pour développer la thématique sur le leadership féminin et la tolérance ethnique auxquelles ma propre famille avait pris part. Après ces émissions, j'ai reçu des appels téléphoniques de gens qui me demandaient de revenir sur le plateau pour parler sur d'autres thématiques. Lors d'une activité, les autorités ont clairement dit que c'était la première fois qu'on voyait une femme se donner à ce point pour la promotion de la paix. Pour sa part, ma famille était convaincue parce qu'elle m'avait vu prendre la parole là où elle ne s'y attendait pas, c'est-à-dire devant les autorités et à la radio (jeune fille à Bankilaré).*

Par ailleurs, la participation des femmes dans les MCPGC et dans les autres activités du projet a eu pour effet de provoquer un changement de mentalité des communautés sur le rôle et la place de la femme dans la prévention et la gestion des conflits. Au-delà des messages de promotion de la participation de la femme aux instances de décisions au niveau communautaire, l'exemple de l'engagement et de détermination des femmes dans les MCPGC a permis de convaincre les leaders communautaires et religieux de l'importance réelle de contribution de la femme en matière de culture de la paix et de cohésion sociale. De nombreux témoignages ont été fournis par les répondants :

- « *Depuis un certain temps, ce sont les leaders communautaires eux-mêmes qui demandent aux groupements des femmes et des jeunes de fournir leurs listes de participants devant prendre part à une quelconque activité communautaire, ceci signifie que la perception du rôle des femmes et jeunes dans les MCPGC est bien acceptée* » (femme leader au Mali).
- « *La perception du rôle des femmes et des jeunes dans les mécanismes a beaucoup changé au niveau de la communauté, car aujourd'hui c'est la communauté elle-même qui s'est rendue compte de la participation active des femmes et des jeunes dans les MCPGC. D'ailleurs, ce sont nous les leaders communautaires qui veillons aujourd'hui à ce que les femmes et les jeunes fassent partie de ces mécanismes* » (chef de village / Anderamboukane).

Comme démontré plus haut, le projet a contribué à produire d'importants résultats dans la zone d'intervention tels l'apaisement des conflits communautaires, l'affirmation du leadership des femmes, la connaissance de leurs droits, le changement de perception sur la place de la femme dans la communauté et la prise en compte des droits humains

par les FDS et les ACP dans leurs missions. Ces effets sont autant de canaux par lesquels la qualité de vie des femmes s'est trouvée améliorée. En effet, ces résultats contribuent à créer des conditions favorables à l'épanouissement de la femme et de la jeune fille dans une société exempte de violence et respectueuse des droits humains. Par exemple, au regard des éventuelles conséquences des conflits communautaires, la réduction de l'occurrence de ces conflits ou leur gestion pacifique implique des vies humaines sauvées et des moyens d'existence sauvegardés, toute chose qui évite aux femmes la dégradation de leur situation économique et aux filles les risques de déscolarisation. Il en est de même pour les appuis matériels et de renforcement des capacités reçus par les populations, particulièrement les femmes dans le cadre de la prévention de la COVID-19. En plus des vies sauvées par la prévention de la maladie, le développement de la résilience des femmes vis-à-vis de la pandémie représente un gain concernant la poursuite de leurs activités économiques.

Le témoignage suivant donne un exemple de la manière dont les actions du projet impactent concrètement la vie des femmes victimes de violences sexuelles dans la zone d'intervention du projet. « *Pour ce qui concerne les VBG, la police a informé les femmes qu'en cas de violence, et si elles ne peuvent pas faire appel à la police, elles devaient s'adresser aux ONG qui œuvrent dans ce domaine pour des questions de honte, de confidentialité, etc. Avant, en cas de viol, la femme se rendait au centre de santé et on la référerait à la police pour le certificat. Les femmes abandonnaient l'idée de se rendre à la police et refusaient de retourner au centre de santé pour bénéficier des soins. La police a informé le centre de santé qu'en cas de viol, il devait s'adresser désormais aux ONG de prise en charge qui pourront facilement amener ces femmes violées à la police et cela a marché* » (propos d'un policier à Ménaka).

Inclusion des personnes handicapées

CONSTAT 17

Les personnes handicapées n'ont pas bénéficié d'activités spécifiques de la part du projet. Près de la moitié, soit 49 %, des bénéficiaires directs interrogés estiment que le projet n'a pas pris en compte leurs priorités. Ces personnes sont confrontées à plusieurs contraintes qui limitent leur inclusion dans les projets.

Ce constat répond aux questions QE37 ; QE38 ; QE39 ; QE40

Selon les données de l'enquête quantitative, près de la moitié, soit 49 %, des répondants estiment que les priorités des personnes handicapées n'ont pas été prises en compte par le projet. Cet avis est confirmé par 8 des 13 handicapés qui ont participé à l'enquête ainsi que la grande majorité des participants aux focus groups et les acteurs communautaires, y compris les jeunes et femmes leaders. Un animateur du projet à Anderambouane témoigne également que : « *Durant la mise en œuvre des activités, j'ai un jour été interpellé par un oncle handicapé, ce dernier avait les larmes aux yeux en me disant ceci « Pourquoi dans vos activités tu ne mets jamais mon nom ? Pourtant tu sais bien ce dont je suis capable » ; ou bien « Les gens comme moi ne font pas partie du projet ? » ».*

Pour les acteurs de mise en œuvre du projet, les activités n'ayant pas été spécifiées en fonction de la situation de vulnérabilité des bénéficiaires, elles s'adressaient aussi bien aux personnes non handicapées qu'handicapées. Une telle explication paraît peu convaincante étant donné la tendance à l'auto-exclusion des personnes handicapées faute d'estime ou de confiance en soi.

L'analyse des propos recueillis auprès des populations et des leaders communautaires révèle que la faible inclusion des personnes handicapées est la conséquence de plusieurs barrières. Les plus largement citées sont la persistance d'une perception négative sur le handicap, le manque d'organisation des personnes handicapées, le manque d'estime et de confiance en soi conduisant à l'auto-exclusion, la faiblesse de la législation sur l'inclusion des personnes

handicapées ainsi que le manque de considération des projets vis-à-vis des personnes handicapées. Quelques propos sont ici fournis en guise d'illustration :

- « *Selon moi, je pense que c'est à cause de leur vulnérabilité. Les communautés pensent que ce sont des personnes incomplètes* » (un participant de FG à Ménaka).
- « *Ce sont les textes nationaux qui ont marginalisé les personnes handicapées, car aucune loi n'est votée pour prendre en compte leurs besoins spécifiques. Néanmoins, dans le contexte genre, certaines politiques sont adoptées à l'égard des femmes, par exemple la loi 052* » (une participante de FG à Anderambouane).
- « *Les responsables des projets eux-mêmes marginalisent les personnes handicapées en ne prévoyant aucune prise en compte de leurs besoins spécifiques lors de la conception et de la mise en œuvre des projets* ».
- « *Les partenaires eux-mêmes peinent souvent à impliquer les personnes handicapées, car ils ne prévoient pas des activités spécifiques* » (une participante de FG à Tessit).

Les besoins et intérêts spécifiques des personnes handicapées n'ayant pas été formellement stipulés, la valeur ajoutée du projet pour ces personnes en matière d'amélioration de la qualité de vie reste limitée. Néanmoins, il faut reconnaître que les bénéfices du projet tels que la réduction des conflits communautaires et la prévention de la COVID-19 profitent à toute la communauté, y compris aux personnes handicapées.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATION

CONCLUSION

CONCLUSION 1 – PERTINENCE

Le projet est pertinent au regard de son alignement sur les objectifs nationaux et sur les référentiels internationaux en matière de consolidation de la paix. La pertinence du projet tient aussi à la cohérence des activités mises en œuvre avec les domaines d'intervention de PBF, d'ONU Femmes et de l'ONUDC (**constat 1**). Du point de vue des besoins des communautés d'intervention, l'adéquation des activités du projet est également avérée. Les activités mises en œuvre sont identifiées de façon participative et constituent une réponse aux défis de cohésion sociale, d'implication accrue des femmes et des jeunes dans la prévention et la gestion des conflits, de prise en compte du genre et des droits humains dans les missions des FDS et des ACP ainsi que de rétablissement de la confiance entre les communautés et ces derniers (**constat 2**). Enfin, à travers la reformulation de certaines activités pour accompagner les initiatives gouvernementales de riposte à la pandémie de la COVID-19, le projet s'est voulu sensible et réactif vis-à-vis de l'évolution du contexte liée à l'apparition de la pandémie (**constat 3**). Néanmoins, l'évaluation estime que la démarche participative mérite d'être approfondie dans les interventions futures concernant la prise en compte des besoins essentiels des populations en matière de résilience économique d'une part et d'implication des acteurs pertinents sur la question transfrontalière d'autre part. Quant à l'implication des acteurs, il est important de souligner l'absence de celle de quelques acteurs pertinents sur la question transfrontalière comme l'ALG, la C3Sahel, et les GLCT de la zone d'intervention du projet. La non-implication de ces acteurs représente une opportunité manquée en matière d'orientation sur la conception des activités transfrontalières ou de facilitation de la mise en œuvre de ces activités.

CONCLUSION 2 – PERTINENCE

La théorie du changement du projet démontre une articulation claire et logique des liens de cause à effet. Le cadre de résultats du projet qui décline les activités, les produits et les résultats attendus, ainsi que les indicateurs et les moyens de vérification de ces indicateurs, est fidèle à cette théorie du changement. La robustesse de la théorie du changement aurait dû être renforcée par la prise en compte du renforcement de la résilience économique des ménages, notamment des personnes vulnérables. Dans un contexte où la compétition pour l'accès aux ressources, d'une part, et où la vulnérabilité économique, d'autre part, sont identifiées et documentées comme des causes structurelles des conflits communautaires, le renforcement des moyens d'existence des couches vulnérables constitue un puissant facteur de résilience. L'intégration d'une composante de résilience économique des ménages dans les projets de consolidation de la paix et le changement de comportement souhaité au niveau communautaire implique une durée relativement longue des interventions sur le terrain. En conséquence, le mécanisme de financement PRF de PBF pourrait se révéler moins restrictif en temps par rapport au mécanisme IRF qui a prévalu dans le cadre de ce projet. Par ailleurs, la présentation des hypothèses aurait permis de comprendre et de suivre les conditions de succès du projet (**constat 4**). Au-delà de la précision des hypothèses dans le narratif de la théorie du changement, c'est la question du rôle de la théorie du changement comme outil de pilotage du projet qui est posée. Ce rôle gagnerait à être mieux valorisé dans les interventions futures à travers l'appropriation de la théorie du changement par les acteurs de mise en œuvre du projet (y compris les ONG partenaires), le suivi des hypothèses au regard du contexte de mise en œuvre et la révision de la théorie du changement si l'évolution du contexte l'exige.

CONCLUSION 3 – EFFICACITÉ

La performance du projet est globalement appréciable, malgré le contexte difficile essentiellement marqué par la dégradation du contexte sécuritaire, la pandémie de la COVID-19 et quelques troubles socio-politiques. Le taux moyen de réalisation (atteinte) des indicateurs de résultats et de produits est de 72 %. Le taux de réalisation des indicateurs de résultats est de 54 % et celui des indicateurs de produits est de 83 %. Le résultat 1 relatif au renforcement des MCPGC et le résultat 2 portant sur les relations de confiance entre communautés, FDS et ACP ont enregistré les taux d'atteinte des cibles les plus élevés (respectivement 75 % et 81 %). Quant au résultat 3 relatif à la mise en réseau et à la promotion du partage d'expériences et de bonnes pratiques au niveau transfrontalier, il a connu un faible taux de réalisation en raison de l'insécurité qui a empêché l'exécution des activités transfrontalières (**constat 5**). Les besoins des communautés ont trouvé une réponse dans les activités mises en œuvre, comme l'indique l'appréciation positive livrée par la plupart des bénéficiaires directs interrogés (81 %). Ces activités s'attaquaient aux questions de sécurité et de cohésion sociale à travers l'implication accrue des femmes et des jeunes dans les MCPGC, la promotion du genre et des droits humains dans les missions des FDS et des ACP, le rétablissement de la confiance entre les communautés et ces derniers ainsi que la riposte contre la COVID-19 (**constat 6**). Le dynamisme des femmes et des jeunes dans le cadre de ce projet aura permis de confirmer la pertinence de leur implication comme levier de l'efficacité des MCPGC et du changement des mentalités vis-à-vis de la place de la femme en matière de paix et de cohésion sociale. L'implication des femmes et des jeunes apparaît de ce fait comme une bonne pratique à capitaliser.

CONCLUSION 4 – EFFICACITÉ

Partant du **constat 7**, il est possible de conclure que le suivi-évaluation et la coordination ont été les maillons faibles du projet. En effet, l'absence du plan de suivi-évaluation conjoint a affecté négativement la qualité du suivi et la mesure des indicateurs. La non-harmonisation de la définition et du mode de calcul des indicateurs, la non-disponibilité d'une base de données centralisées des bénéficiaires, la non-réalisation des enquêtes de perception devant servir de moyens de vérification de certains indicateurs du cadre de résultats et quelques cas d'incohérence de données dans les rapports de progrès, sont les insuffisances notées dans le suivi-évaluation du projet. Par ailleurs, le projet n'a pas bénéficié des effets synergiques du partenariat entre

ONU Femmes et l'ONUSD en raison des difficultés de communication et de coordination. L'évaluation tirerait un avantage à être réalisée avant la clôture du projet, de sorte que les résultats soient disponibles pour être pris en compte dans le rapport final de projet. Cela permettrait aussi la prise en compte des leçons apprises et des recommandations dans les interventions commençant immédiatement après ce projet. La coordination entre les ONG partenaires de mise en œuvre au niveau national et transfrontalière, d'une part, ainsi que la collaboration entre ce projet et les autres projets financés par PBF dans la zone d'intervention, d'autre part, ont aussi été limitées (**constat 8**). Avec la mise en place du comité technique de coordination composé du personnel des deux agences et qui devait se tenir une fois par trimestre de façon tournante entre le Mali et le Niger, le projet a émis l'hypothèse implicite d'une bonne communication entre les acteurs. Cette hypothèse n'ayant pas été confirmée dans la pratique, l'évaluateur estime qu'il est nécessaire d'aller plus loin en définissant un cadre formel de communication interne entre les acteurs.

CONCLUSION 5 – EFFICIENCE

Le niveau d'exécution financière du projet est jugé moyen (72 %). Ce niveau de consommation des ressources financières s'explique par la non-réalisation de toutes les activités transfrontalières. L'utilisation des ressources s'est faite conformément aux procédures des agences d'exécution et aucun incident n'a été signalé (**constat 10**). Les ressources humaines et matérielles mobilisées ont aussi été employées pour la réalisation effective des activités programmées suivant deux approches d'intervention comprenant la stratégie du faire-faire (adoptée par ONU Femmes) et l'intervention directe (adoptée par l'ONUSD). L'efficacité du projet aurait été meilleure si l'équipe de projet avait réussi à relever le défi de la planification conjointe et des supervisions conjointes comme initialement prévus (**constat 11**).

CONCLUSION 6 – IMPACT

Plusieurs changements positifs sont aujourd'hui visibles dans la zone d'intervention du projet grâce aux activités menées par le projet, mais aussi à plusieurs autres interventions mises en œuvre sur la période couverte dans la même zone d'intervention (**constat 9**). Ces changements sont entre autres :

- L'implication accrue des femmes et des jeunes dans les MCPGC.

- L'amélioration de la confiance entre les populations, les FDS et les ACP avec toutefois une collaboration limitée en raison de la crainte de représailles.
- La prise d'initiatives individuelles et collectives en faveur de la paix et de la cohésion sociale.
- La réduction des conflits communautaires avec toutefois une persistance des attaques à caractère terroriste.
- L'amélioration de la connaissance des populations sur les droits humains et les voies de recours. L'usage effectif de ces voies de recours est resté pourtant limité.
- Le partage d'expériences et de bonnes pratiques sur les MCPGC.

Pour les femmes et les filles, ces différents effets du projet ont permis de contribuer à l'amélioration de leur qualité de vie et de réunir des conditions essentielles à la réalisation de leurs droits fondamentaux. Concrètement, le projet a contribué à apporter plus d'acceptation et de valorisation de la place des femmes et des filles en matière de promotion de la paix et de cohésion sociale, plus de protection contre les violences physiques et sexuelles et contre la dégradation de leur situation économique et sanitaire liées aux conflits et à la COVID-19. Aucun effet négatif imputable au projet n'a été enregistré par l'évaluation. Toutefois, les rencontres et collaborations entre les populations et les FDS peuvent exposer ces acteurs à des risques de représailles de la part des mouvements terroristes. Le projet a identifié ce risque en amont et a pris des mesures pour le réduire autant que possible (**constat 12**).

CONCLUSION 7 – DURABILITÉ

Les effets du projet précités sont susceptibles d'être pérennisés au regard des approches d'intervention utilisées, qui sont favorables à l'appropriation par les différents acteurs concernés, et du niveau d'engagement déclaré par les bénéficiaires directs. Les conditions à réunir pour renforcer cette durabilité sont, entre autres, le maintien du dynamisme des femmes et des jeunes, la poursuite des sensibilisations et des formations, la mise en place de mécanismes de suivi des MCPGC ainsi que l'augmentation de la représentativité des femmes dans les effectifs des FDS et des ACP. L'implication de l'ALG aurait permis de créer une synergie avec les interventions similaires de cet acteur majeur dans les questions transfrontalière dans la zone d'intervention du projet et, par conséquent, de générer des effets plus importants et plus durables (**constat 13 et 14**).

CONCLUSION 8 – ÉGALITÉ DES SEXES, GENRE ET DROITS HUMAINS

Les considérations de genre ont été prises en compte dans toutes les phases du projet. Le projet a été sensible au genre avec une représentativité de 60 % de femmes parmi les bénéficiaires du projet et 51 % du budget consacré aux activités liées à l'égalité entre les sexes/le renforcement des capacités des femmes. Cependant, la composition de l'équipe de gestion du projet intègre faiblement le principe d'équilibre de genre tant au niveau des agences d'exécution qu'au niveau des ONG partenaires (**constat 15**). Les acquis en matière de renforcement de capacités des femmes et les effets produits dans la zone d'intervention en matière d'apaisement des conflits communautaires, l'affirmation du leadership des femmes, le changement de perception sur la femme dans le dialogue social et la prise en compte des droits humains par les FDS et les ACP dans leurs missions, ont contribué à améliorer la qualité de vie de ces femmes. Cette amélioration de la qualité s'exprime concrètement en termes d'estime de soi, de protection contre les violences physiques et sexuelles et contre la dégradation de leur situation économique et sanitaire liées aux conflits et à la COVID-19. Par ailleurs, la prévention des conflits et de la pandémie de la COVID-19 grâce aux actions du projet sont autant de vies sauvées et des moyens d'existence sauvegardés. Tous ces effets contribuent à créer un environnement propice à l'exercice des droits fondamentaux de la femme et de la jeune fille, particulièrement ceux relatifs à la sécurité et à la protection, à l'égalité des sexes, à la participation à la vie publique et politique, à l'éducation et à un niveau de vie décent (**constat 16**).

CONCLUSION 9 – INCLUSION DES PERSONNES HANDICAPÉES

L'implication et la prise en compte des priorités des personnes handicapées dans la conception et la mise en œuvre du projet ont été limitées. Ces personnes n'ont pas bénéficié d'activités spécifiques de la part du projet et sont encore confrontées à plusieurs contraintes. Ces contraintes sont principalement : la persistance d'une perception négative sur le handicap, le manque d'associations des personnes handicapées capables de défendre efficacement leur cause, le manque d'estime et de confiance en soi conduisant à l'auto-exclusion, la faiblesse de la législation sur l'inclusion des personnes handicapées ainsi que le manque de considération des projets vis-à-vis des personnes handicapées.

RECOMMANDATIONS

Sur la base des conclusions de l'évaluation, quelques recommandations sont formulées à l'endroit des utilisateurs de l'évaluation. Ces recommandations ont été discutées avec le groupe de gestion et le groupe de référence de l'évaluation, avant leur validation. Une priorisation sur une échelle à trois niveaux (faible, moyenne et haute) a été suggérée suivant l'importance stratégique de chaque recommandation. Cette importance peut s'apprécier à travers la criticité du risque de non-atteinte des résultats attendus d'une intervention similaire sous l'hypothèse d'une non-prise en compte de la recommandation.

RECOMMANDATION 1 :

prendre en compte dans la théorie du changement des projets de consolidation de la paix et de cohésion sociale le renforcement de la résilience économique des communautés, notamment des groupes vulnérables, tout en étendant la durée de mise en œuvre à au moins 36 mois suivant le mécanisme de financement PRF de PBF. Il s'agit d'inclure des activités de renforcement des moyens d'existence à travers des formations professionnelles, du financement d'activités génératrices de revenu ou de microprojets communautaires.

- *Ancrage* : cette recommandation se fonde sur la conclusion 2
- *Responsabilité* : PBF, ONU Femmes et ONUDC
- *Priorité*⁴⁴ : moyenne

RECOMMANDATION 2 :

veiller à l'élaboration et à la disponibilité du plan de suivi-évaluation conjoint dès le démarrage du projet. Il est question de disposer dès le démarrage d'un plan de suivi-évaluation conjoint complet qui définit clairement, entre autres, les indicateurs et leur mode de calcul, les activités de suivi, le circuit de collecte et de compilation des données ainsi que les rôles et responsabilité des acteurs sur la chaîne. Cet outil essentiel (à inclure dans la liste de vérification pour le lancement du projet) devra être partagé avec le partenaire financier.

- *Ancrage* : cette recommandation se fonde sur la conclusion 4
- *Responsabilité* : PBF, ONU Femmes et ONUDC
- *Priorité* : haute

RECOMMANDATION 3 :

élaborer des plans de travail conjoints et intégrés pour tout projet mis en œuvre conjointement par au moins deux agences d'exécution. L'approche de planification conjointe et intégrée vise à renforcer la synergie d'action entre les agences d'exécution partenaires en mettant en évidence les activités qui peuvent/doivent être mises en œuvre ensemble (conjointement). Il faudrait aussi veiller à définir un cadre formel de communication interne entre les acteurs.

- *Ancrage* : cette recommandation se fonde sur la conclusion 7
- *Responsabilité* : PBF, ONU Femmes et ONUDC
- *Priorité* : haute

44 Le niveau de priorité est fixé suivant l'importance de la recommandation.

RECOMMANDATION 4 :

améliorer l'inclusion des personnes handicapées dans la conception et la mise en œuvre. Prévoir dans la planification des activités spécifiques en leur faveur dans les interventions futures. Dans la mise en œuvre, il s'agira de mobiliser une expertise locale dans ce domaine pour accompagner la mise en œuvre de ces activités.

- *Ancrage* : cette recommandation se fonde sur la conclusion 9
- *Responsabilité* : PBF, ONU Femmes et ONU DC
- *Priorité* : moyenne



Mariam KAMIAN, Oumou TIENTA et Soko Assa KAMIAN bénéficiaires de l'association « Badégnouman » dans la commune de SIO (Région de Mopti) s'occupent des sacs de riz. © ONU Femmes / Dicko Traoré

ENSEIGNEMENTS TIRÉS

De la mise en œuvre du projet, quelques enseignements ont été tirés. Les principaux enseignements sont relatifs à la nécessité de la mise en place d'un plan de suivi-évaluation du projet, à l'implication des femmes dans les MCPGC, à l'évolution de la compréhension de la notion de transfrontalière et à la prise en compte de la résilience économique dans les projets de consolidation de la paix et de cohésion sociale.

ENSEIGNEMENT 1 :

la mise en place d'un plan de suivi-évaluation du projet est essentielle non seulement pour faciliter les processus de monitoring et d'évaluation du projet, mais aussi pour garantir la qualité des données et informations produites surtout dans le cadre de projets conjoints et multi-acteurs. Comme relevé plus haut, l'absence du plan de suivi-évaluation dans le cadre de ce projet s'est traduite par des insuffisances telles que l'absence d'une base de données unique du projet ainsi que la non-harmonisation des outils et méthodes de collecte des données et de calcul des indicateurs. Ainsi, bien qu'ONU Femmes et l'ONUDC disposent tous deux d'un système d'évaluation solide, il est impérieux que soit défini pour tout projet un plan de suivi-évaluation spécifique décrivant les indicateurs et leur mode de calcul, les activités de suivi, le circuit de collecte et de compilation des données ainsi que les rôles et responsabilité des acteurs sur la chaîne. La mise en œuvre de cet outil est davantage essentielle dans le cadre des projets conjoints et multi-acteurs, en ce sens qu'il doit permettre d'assurer une harmonisation des outils et méthodes de collecte, de traitement et de production des indicateurs.

ENSEIGNEMENT 2 :

l'intégration et l'implication des femmes et des jeunes dans les MCPGC s'avère être une stratégie prometteuse non seulement pour dynamiser et accroître l'efficacité des mécanismes existants, mais aussi pour provoquer le changement de mentalité des populations en faveur d'une plus grande participation de la femme aux instances de décisions communautaires. Les entretiens et focus groups au niveau communautaire ont révélé qu'avec l'intégration des femmes et des jeunes, les MCPGC ont entretenu une saine émulation dans la prévention et la gestion des conflits, dynamisant ainsi la fonctionnalité et l'efficacité de ces structures. Un responsable de radio communautaire témoigne de cet engagement en ces termes : *« L'efficacité des mécanismes de prévention et de gestion des conflits qui intègrent les femmes et les jeunes est vraiment remarquable, car les femmes et les jeunes ont joué un rôle important dans la prévention et la gestion des conflits en organisant des séances de sensibilisation et des rencontres avec les membres du FDS autour de la cohésion sociale et du vivre ensemble de toutes les communautés sans distinction. Leur implication, engagement et surtout leur détermination, prouvent leur efficacité dans les mécanismes de prévention et gestion des conflits »*. Par ailleurs, les MCPGC ont été pour beaucoup de femmes des cadres de développement et de valorisation de leur leadership en matière de promotion de la paix. L'exemple de leur détermination non seulement inspire les autres femmes, mais a aussi permis de convaincre les leaders communautaires et religieux de l'importance de leur contribution à la promotion de la paix, favorisant ainsi le changement des mentalités.

ENSEIGNEMENT 3 :

l'expérience du projet a permis de se rendre compte que la notion d'activité transfrontalière n'est pas seulement qu'une délimitation géographique et physique, mais aussi un flux des échanges entre les différentes communautés de part et d'autre de la frontière.

Le projet a donc ce mérite d'avoir fait progresser la notion transfrontalière et de lui avoir donné une connotation plus réaliste. Cette nouvelle lecture de la notion transfrontalière comporte des implications majeures pour la définition et la mise en œuvre des activités transfrontalières. En effet, bien plus que le fait de rassembler physiquement des communautés de différents pays partageant une frontière commune, les actions transfrontalières devraient s'étendre aussi aux actions qui touchent directement les relations économiques, sociales et culturelles des communautés de part et d'autre de la frontière. En lien avec ce nouvel entendement de la notion transfrontalière, les acteurs de l'ALG et des GLCT (GLCT/Sahel-Tillabéri et Gulmu-Tillabéri) interrogés dans le cadre des entretiens soulignent surtout la nécessité de cibler et de développer les lieux et occasions de brassage entre les communautés transfrontalières (marchés, moulins, forages, etc.).

ENSEIGNEMENT 4 :

la prise en compte de la résilience économique des ménages renforce les effets du projet sur la paix et la cohésion sociale. Comme précédemment souligné, la vulnérabilité économique est un facteur important qui alimente les conflits. En effet, la pauvreté, le sous-emploi ou l'oisiveté favorisent l'enrôlement des jeunes dans les groupes armés rebelles ou terroristes. La majorité des personnes enquêtées sont conscientes de cela et ont souhaité que la vulnérabilité économique soit prise en compte dans les futurs projets. La vulnérabilité économique touche aussi bien les investissements individuels (activités génératrices de revenus), que les investissements communautaires et sociaux (forages, maisons de jeunes, moulins, centres de formation, écoles, centres de santé, etc.). Le bailleur (PBF) s'est dit prêt à financer des projets de consolidation de la paix intégrant la composante de résilience économique des populations, pour peu que le lien entre cette composante et la consolidation de la paix soit solidement documenté dans la proposition de projet.

ENSEIGNEMENT 5 :

l'implication des acteurs majeurs sur les questions transfrontalières comme l'ALG aurait permis au projet d'améliorer la mise en œuvre des activités transfrontalières. Au regard de l'expérience de l'ALG sur les questions de coopération transfrontalière et de mise en œuvre de projets transfrontaliers, sa contribution dans ce projet aurait été déterminante tant dans la définition que la mise en œuvre des activités transfrontalières. Par ailleurs, les entretiens ont révélé qu'une dynamique de mise en place de GLCT est en cours dans la zone transfrontalière entre le Mali et le Niger. Cette dynamique aurait pu bénéficier de l'accompagnement du projet, sous l'hypothèse d'une éventuelle réaffectation des ressources des activités transfrontalières non réalisées du fait de l'insécurité et de la COVID-19. En effet, la collaboration avec l'ALG aurait permis de renforcer les effets de synergie avec le programme conjoint de coopération transfrontalière dans la région du Liptako-Gourma démarré en 2009 et dont l'effet porte sur la prévention et la résolution des conflits, de l'extrémisme violent et de la criminalité ainsi que sur la promotion de l'accès à la justice, des droits de l'homme et de l'État de droit.

ANNEXES

ANNEXE 1 : MATRICES D'ÉVALUATION

MATRICE D'ÉVALUATION DU CRITÈRE DE PERTINENCE

Sous-questions	Indicateurs	Source d'information	Méthodes de collecte	Hypothèses
Questions clés				
QE1. Dans quelle mesure l'appui apporté par le projet était-il (i) adapté aux besoins des populations cibles concernées ? (ii) compatible avec les objectifs nationaux (au Mali et au Niger) en matière de consolidation de la paix et de la cohésion sociale ?				
<ul style="list-style-type: none"> Est-ce que le projet a pris en compte les besoins des femmes et des jeunes ? 	<ul style="list-style-type: none"> Proportion des bénéficiaires directs (femmes et jeunes) qui affirment que le projet a pris en compte leurs besoins en matière de paix et de cohésion sociale 	<ul style="list-style-type: none"> Document du projet Rapports diagnostics Départements ministériels et collectivités FDS et ACP Équipe de projet (ONU femmes, ONUDC, ONG Locales) Leaders communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	
<ul style="list-style-type: none"> Les activités et les résultats du projet participent-ils aux objectifs nationaux (au Mali et au Niger), régionaux et internationaux en matière de consolidation de la paix ou de la cohésion sociale ? 	<ul style="list-style-type: none"> Alignement (oui ou non) des activités et des résultats du projet avec les objectifs nationaux (au Mali et au Niger), régionaux et internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'action du projet Document de projet Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et au Niger Stratégies nationales, voire régionales et internationales Départements ministériels et collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	<ul style="list-style-type: none"> La disponibilité des parties prenantes pour la collecte de données La disponibilité de la documentation et des données Non-aggravation du contexte sécuritaire et sanitaire
Questions clés				
QE2. Dans quelle mesure le projet est-il aligné sur les domaines d'intervention de PBF, ONU Femmes et ONUDC ?				
<ul style="list-style-type: none"> Le projet est-il aligné sur les domaines d'intervention de PBF, ONU Femmes et ONUDC ? 	<ul style="list-style-type: none"> Adéquation (oui ou non) du projet avec les domaines d'intervention de PBF, ONU femmes et ONUDC 	<ul style="list-style-type: none"> Document de projet PBF, Équipe de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	

Sous-questions	Indicateurs	Source d'information	Méthodes de collecte	Hypothèses
----------------	-------------	----------------------	----------------------	------------

Questions clés

QE3. Dans quelle mesure le projet a-t-il pris en compte les problèmes de genre et de droits humains identifiés dans le contexte ?

<ul style="list-style-type: none"> Les activités du projet apportent-elles une réponse aux défis de prise en compte des femmes et des jeunes dans les mécanismes de gestion des conflits ? 	<ul style="list-style-type: none"> Proportion des bénéficiaires directs (femmes et jeunes) qui affirment que le projet a pris en compte le problème de participation des femmes et des jeunes aux mécanismes de gestion des conflits 	<ul style="list-style-type: none"> Document de Projet Rapports diagnostics ONG Locales Leaders communautaires, femmes, jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	<ul style="list-style-type: none"> La disponibilité des parties prenantes pour la collecte de données La disponibilité de la documentation et des données Non-aggravation du contexte sécuritaire et sanitaire
<ul style="list-style-type: none"> Le projet a-t-il promu le respect des droits humains dans les procédures des FDS et ACP ? 	<ul style="list-style-type: none"> Proportion des bénéficiaires (FDS et ACP) qui affirment que le projet a promu le respect des droits humains dans les procédures des FDS et ACP 	<ul style="list-style-type: none"> Document de Projet Rapports diagnostics Équipe de projet FDS & ACP 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	
<ul style="list-style-type: none"> Les besoins et les problèmes identifiés au départ sont-ils restés les mêmes au cours de la mise en œuvre du projet ou ont-ils connu une évolution ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'activités ajustées, supprimées ou ajoutées pour donner suite à l'évolution des besoins des bénéficiaires Ajustement de la théorie du changement 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités Document de projet révisé Équipe de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	
<ul style="list-style-type: none"> En cas d'évolution de ces derniers, quelle a été la capacité de réactivité du projet face aux changements et l'émergence d'autres besoins et priorités 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre/nature des nouveaux problèmes identifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> Document de Projet Rapports diagnostics ONG Locales Leaders communautaires Femmes et jeunes FDS et ACP 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	

Questions clés

QE4. En quoi la théorie du changement est-elle valide ?

<ul style="list-style-type: none"> La définition du but et des résultats est-elle clairement articulée ? Les liens de cause à effet énoncés dans la théorie du changement sont-ils pertinents ? 	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence des liens de cause à effet : Impact – Effets Pertinence des liens de cause à effet : Effets – Extrants 	<ul style="list-style-type: none"> Document de projet Rapports d'activités ONU Femmes ONU DC 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	<ul style="list-style-type: none"> La disponibilité des parties prenantes pour la collecte de données La disponibilité de la documentation et des données Non-aggravation du contexte sécuritaire et sanitaire
<ul style="list-style-type: none"> Les hypothèses qui soutiennent les activités du projet sont-elles réalistes ? 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisme des hypothèses énoncées 			

MATRICE D'ÉVALUATION DU CRITÈRE D'EFFICACITÉ

Sous-questions	Indicateurs	Source d'information	Méthodes de collecte	Hypothèses
Questions clés d'évaluation				
QE5. Quels résultats le projet a-t-il permis de réaliser ? Quelles sont les valeurs actuelles des indicateurs de produits du projet ?				
<ul style="list-style-type: none"> Quelles ont été les principales réalisations des comités locaux de prévention et gestion de conflits ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes sensibilisées par les comités locaux Nombre de conflits gérés par les comités locaux 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités Collectivités territoriales ONG Locales Leaders communautaires Femmes et jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	<ul style="list-style-type: none"> La disponibilité des parties prenantes pour la collecte de données La disponibilité de la documentation et des données Non-aggravation du contexte sécuritaire et sanitaire
<ul style="list-style-type: none"> Conformément aux prévisions, quels sont les produits réalisés et non réalisés ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de résultats atteints par le projet Taux de réalisation des indicateurs de produit du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activités Suivi des indicateurs Équipe de projet FDS et ACP Autorités locales Leaders communautaires Femmes et jeunes Ménages 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	<ul style="list-style-type: none"> La disponibilité des parties prenantes pour la collecte de données La disponibilité de la documentation et des données Non-aggravation du contexte sécuritaire et sanitaire
<ul style="list-style-type: none"> Des résultats satisfaisants ont-ils été atteints par rapport aux objectifs fixés ? Quelles sont les causes de la réalisation et de la non-réalisation des résultats escomptés ? 	<ul style="list-style-type: none"> Meilleurs résultats atteints (dépassement de la cible) Facteurs explicatifs des résultats satisfaisants Facteurs explicatifs de la non-réalisation des résultats 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités Équipe de projet Départements ministériels FDS et ACP Autorités locales Leaders communautaires Femmes et jeunes handicapés 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	
<ul style="list-style-type: none"> Quelle a été la principale valeur ajoutée de ce projet dans un changement de qualité de vie des personnes handicapées ? 	<ul style="list-style-type: none"> Témoignages ou histoires de vie de changement qualitatif observé dans la vie des personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités Équipe de projet Départements ministériels FDS et ACP Autorités locales Leaders communautaires Femmes et jeunes handicapés 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	
Questions clés d'évaluation				
QE6. Quelle était la qualité de la réponse ? (Rapidité et pertinence de la réponse, équilibre entre humanitaire [court terme] et objectifs de développement [moyen et long termes])				
<ul style="list-style-type: none"> La mise en œuvre des activités a-t-elle accusé un retard important ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de jours et de mois de retard accusés dans la mise en œuvre des activités 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activités Suivi des indicateurs Équipe de projet Départements ministériels FDS et ACP Collectivités territoriales Leaders communautaires Femmes et jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	
<ul style="list-style-type: none"> Est-ce que la réponse apportée par le projet est une solution à court, moyen et long terme ? 	<ul style="list-style-type: none"> Solution à court terme (moins de 2 ans) Solution à moyen terme (entre 2 et 5 ans) Solution à long terme (plus de 5 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> Collectivités territoriales Leaders communautaires Femmes et jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	

Sous-questions	Indicateurs	Source d'information	Méthodes de collecte	Hypothèses
Questions clés d'évaluation				
QE7. En quoi le partenariat entre ONU Femmes et l'ONUSC d'une part et celui entre l'équipe de projet et les autres interventions de PBF dans la zone d'intervention a-t-il fonctionné et facilité l'atteinte des résultats ? Ont-ils occasionné des obstacles ?				
<ul style="list-style-type: none"> Quelles ont été la synergie et la complémentarité sur le terrain entre ONU Femmes et l'ONUSC ? 	<ul style="list-style-type: none"> Activités planifiées ou réalisées conjointement 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités ONU Femmes ONUSC Acteurs d'autres interventions de PBF 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	<ul style="list-style-type: none"> La disponibilité des parties prenantes pour la collecte de données La disponibilité de la documentation et des données Non-aggravation du contexte sécuritaire et sanitaire
<ul style="list-style-type: none"> Quelle a été la valeur ajoutée du partenariat ? 	<ul style="list-style-type: none"> Effets synergiques du partenariat 			
<ul style="list-style-type: none"> Quelles ont été la synergie et la complémentarité sur le terrain entre l'équipe de projet et les autres interventions du PBF ? 	<ul style="list-style-type: none"> Activités planifiées ou réalisées conjointement 			
<ul style="list-style-type: none"> Quelles ont été les obstacles et difficultés du partenariat ? 	<ul style="list-style-type: none"> Difficultés rencontrées 			
Questions clés d'évaluation				
QE8. Dans quelle mesure les changements ou les progrès réalisés peuvent-ils être attribués au projet ?				
<ul style="list-style-type: none"> Quelle est la contribution du projet aux changements et progrès constatés sur le terrain ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de résultats atteints grâce au projet Leçons apprises du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités Équipe de projet Départements ministériels, FDS et ACP Autorités locales Leaders communautaires Femmes et jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes et à distance 	
Questions clés d'évaluation				
QE9. De quelle façon le projet a-t-il contribué à un changement de perception ou de mentalité sur le rôle des femmes dans la prévention et la gestion des conflits ?				
<ul style="list-style-type: none"> Comment les communautés perçoivent-elles aujourd'hui la participation des femmes dans la prévention et la gestion des conflits ? 	<ul style="list-style-type: none"> Stratégies ou méthodes développées pour faire accepter la participation des femmes dans la prévention et la gestion des conflits Prise en compte de l'aspect genre dans le processus de paix 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités Équipe de projet Départements ministériels FDS et ACP Autorités locales Leaders communautaires Femmes et jeunes Ménages 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	

Sous-questions	Indicateurs	Source d'information	Méthodes de collecte	Hypothèses
Questions clés d'évaluation				
QE10. Quelles ont été les contraintes du projet ? Quels efforts ont été déployés pour surmonter les difficultés ?				
<ul style="list-style-type: none"> Quels sont les blocages d'ordre culturel, social et institutionnel à l'implication et au leadership des femmes dans la prévention et la gestion des conflits ? Quelles mesures ont été prises pour surmonter les difficultés ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre/nature des obstacles et contraintes rencontrés par le projet Nombre d'actions menées pour surmonter les difficultés 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités Équipe de projet Départements ministériels, FDS et ACP Autorités locales Leaders communautaires Femmes et jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	<ul style="list-style-type: none"> La disponibilité des parties prenantes pour la collecte de données La disponibilité de la documentation et des données Non-aggravation du contexte sécuritaire et sanitaire
<ul style="list-style-type: none"> Quelles sont les barrières auxquelles les personnes handicapées ont dû faire face ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'obstacles ayant limité la participation des personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités Équipe de projet Départements ministériels, FDS et ACP Autorités locales Leaders communautaires Femmes et jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	
Questions clés d'évaluation				
QE11. Dans quelle mesure les risques ont-ils été gérés pour atteindre les résultats ?				
<ul style="list-style-type: none"> Quels sont les risques identifiés et contrôlés ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de risques identifiés et contrôlés 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités Équipe de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	
Questions clés d'évaluation				
QE12. Un système de gestion axé sur les résultats (GAR) a-t-il été établi et mis en œuvre en lien avec les systèmes de (GAR) globaux des bureaux pays au Mali et au Niger ?				
<ul style="list-style-type: none"> Le projet a-t-il établi un système de gestion axé sur les résultats (GAR) en lien avec les systèmes de (GAR) globaux des bureaux pays au Mali et au Niger ? 	<ul style="list-style-type: none"> Lien (Oui ou non) entre le système GAR du projet et celui des bureaux Pays d'ONU Femmes Mali et Niger 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités Équipe de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	
<ul style="list-style-type: none"> Le système de planification, suivi et rapportage a-t-il fonctionné et contribué à la prise de décision appliquée ? 	<ul style="list-style-type: none"> Existence (oui ou non) d'un document de planification du suivi, axé sur les résultats Nombre d'indicateurs du projet renseigné 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités Équipe de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	

Sous-questions	Indicateurs	Source d'information	Méthodes de collecte	Hypothèses
Questions clés d'évaluation				
QE13. En quoi les communautés transfrontalières du Mali et du Niger ont-elles apprécié positivement les actions du projet ?				
<ul style="list-style-type: none"> Quels sont les actions ou résultats qui sont bien appréciés par les communautés ? 	<ul style="list-style-type: none"> Activités ou résultats bien appréciés des communautés 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités Équipe de projet Leaders communautaires Femmes et jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	<ul style="list-style-type: none"> La disponibilité des parties prenantes pour la collecte de données La disponibilité de la documentation et des données Non-aggravation du contexte sécuritaire et sanitaire
Questions clés d'évaluation				
QE14. Dans quelle mesure les autorités du Mali et du Niger ont-elles accompagné les initiatives communautaires inclusives de paix et de cohésion sociale ?				
<ul style="list-style-type: none"> Quelles ont été les principales initiatives menées par les autorités du Mali et du Niger pour accompagner les initiatives communautaires inclusives de paix et de cohésion sociale ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre/nature d'initiatives entreprises par les autorités du Mali et du Niger pour accompagner les initiatives communautaires inclusives de paix et de cohésion sociale 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport des collectivités Équipe de projet Départements ministériels, FDS et ACP Autorités locales Leaders communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	

MATRICE D'ÉVALUATION DU CRITÈRE D'EFFICIENCE

Sous-questions	Indicateurs	Source d'information	Méthodes de collecte	Hypothèses
Questions clés d'évaluation				
QE15. Dans quelle mesure les mécanismes d'intervention (instruments de financement, cadre réglementaire administratif, personnel, calendrier et procédures) ont-ils favorisé ou entravé la réalisation des résultats du projet ?				
<ul style="list-style-type: none"> En quoi les procédures (cadre réglementaire, demande de décaissement, personnel, calendrier) ont retardé ou perturbé la mise en œuvre des activités du projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de jours/ mois de retards liés aux procédures⁴⁵ (cadre réglementaire, demande de décaissement, personnel, calendrier) 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités Équipe de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	<ul style="list-style-type: none"> La disponibilité des parties prenantes pour la collecte de données La disponibilité de la documentation et des données Non-aggravation du contexte sécuritaire et sanitaire

45 Document de procédures de décaissement, c'est-à-dire un document qui explique les procédures de demande et de décaissement des ressources du PBF. S'il n'existe pas, ces informations seront collectées à travers les entretiens individuels.

Sous-questions	Indicateurs	Source d'information	Méthodes de collecte	Hypothèses	
Questions clés d'évaluation					
QE16. En quoi les moyens engagés (fonds, compétences, temps...) ont-ils permis de réaliser toutes les activités du projet ?					
<ul style="list-style-type: none"> Est-ce que toutes les activités du projet ont été réalisées sur la période de mise en œuvre du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Proportion des activités non réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités Équipe de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	<ul style="list-style-type: none"> La disponibilité des parties prenantes pour la collecte de données La disponibilité de la documentation et des données Non-aggravation du contexte sécuritaire et sanitaire 	
Questions clés d'évaluation					
QE17. Le projet a-t-il utilisé les ressources (financières, humaines, techniques) de la manière la plus économe possible pour atteindre ses objectifs ?					
<ul style="list-style-type: none"> Quel a été le niveau de dépassement des ressources (humaines, financières et matérielles) par rapport à la planification ? 	<ul style="list-style-type: none"> Dépassement des ressources (financières, humaines et matérielles) 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités Équipe de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 		
<ul style="list-style-type: none"> Quel est le taux d'exécution des ressources financières 	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'exécution des ressources financières 				
Questions clés d'évaluation					
QE18. Les mécanismes de coordination mis en place pour la mise en œuvre du projet ont-ils permis de promouvoir l'utilisation efficace des ressources financières et humaines ?					
<ul style="list-style-type: none"> Les mécanismes de coordination mis en place ont-ils favorisé une mutualisation des ressources ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rencontres de coordination tenues Nombre d'activités conjointement mises en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités Comptes rendus des réunions de coordination Équipe de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 		
Questions clés d'évaluation					
QE19. Quelles peuvent être les propositions de stratégies plus efficaces pour une utilisation optimale des ressources ?					
<ul style="list-style-type: none"> Quelles sont les options qui auraient permis de réaliser les mêmes résultats à moindre coûts ou dans de brefs délais ? 	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'options d'utilisation des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités Équipe de projet Départements ministériels, FDS et ACP Autorités locales Leaders communautaires Femmes et jeunes handicapés 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 		

MATRICE D'ÉVALUATION DU CRITÈRE D'EFFICIENCE

Sous-questions	Indicateurs	Source d'information	Méthodes de collecte	Hypothèses
Questions clés d'évaluation QE20. Quels sont les effets non intentionnels, positifs et négatifs pendant la durée du projet, particulièrement sur les communautés transfrontalières, les femmes et les jeunes ?				
<ul style="list-style-type: none"> Quels sont les changements inattendus sur les femmes et les jeunes ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'effets non-intentionnels sur les femmes, les jeunes et les communautés Nombre de bonnes pratiques Histoires de vie et témoignages sur les changements induits 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités Équipe de projet Départements ministériels, FDS et ACP Autorités locales Leaders communautaires Femmes et jeunes Ménages Femmes et jeunes handicapés 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	<ul style="list-style-type: none"> La disponibilité des parties prenantes pour la collecte de données La disponibilité de la documentation et des données Non-aggravation du contexte sécuritaire et sanitaire
Questions clés d'évaluation QE21. Quels sont les effets intentionnels, positifs et négatifs pendant la durée du projet, particulièrement sur les communautés transfrontalières, les femmes et les jeunes ?				
<ul style="list-style-type: none"> Quel est le niveau des indicateurs des effets du projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de conflits non gérés en diminution au niveau communautaire Proportion des bénéficiaires directs (femme et jeunes) qui ont une connaissance des droits et recours à travers les communautés locales Proportion des bénéficiaires (femmes et jeunes) qui apprécient la participation des femmes et des jeunes dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits Proportion des bénéficiaires (femmes, jeunes) qui déclarent que la confiance entre les communautés et les FDS/acteurs de la chaîne pénale est bonne Proportion de personnes qui déclarent que la collaboration entre les FDS et les acteurs de la chaîne pénale est bonne 	<ul style="list-style-type: none"> Bénéficiaires directs (femmes, jeunes, FDS, ACP) Rapport d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entretiens individuels 	

MATRICE D'ÉVALUATION DU CRITÈRE DE DURABILITÉ

Sous-questions	Indicateurs	Source d'information	Méthodes de collecte	Hypothèses
<p>Questions clés d'évaluation</p> <p>QE22. Dans quelle mesure l'approche d'intervention a-t-elle permis de renforcer les capacités techniques et opérationnelles du Gouvernement (au Mali et au Niger), garantissant les résultats attendus du projet ? L'approche du projet a-t-elle été inclusive et formative, favorisant l'appropriation par les acteurs concernés et la fourniture continue des services ?</p>				
<ul style="list-style-type: none"> La stratégie du faire-faire, de renforcement des capacités, et d'implication des acteurs permet-elle de pérenniser les activités et acquis du projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> Proportion des imams et chefs coutumiers qui affirment être engagés à maintenir la participation des femmes dans les mécanismes communautaires Proportion des femmes et jeunes qui affirment être engagés à maintenir leur participation aux comités de veille et d'alerte précoce Proportion des FDS et des ACP qui affirment être engagés à prendre en compte les droits humains dans leurs missions 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités Équipe de projet Départements ministériels, FDS et ACP Autorités locales Leaders communautaires Femmes et jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	<ul style="list-style-type: none"> La disponibilité des parties prenantes pour la collecte de données La disponibilité de la documentation et des données Non-aggravation du contexte sécuritaire et sanitaire
<ul style="list-style-type: none"> Les différents appuis de renforcement des capacités techniques et opérationnelles ont-ils contribué aux résultats du projet qui est d'améliorer la collaboration entre FDS, ACP et communautés ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nature des appuis de renforcement technique et opérationnel Nombre d'autorités administratives et locales affirmant que les appuis du projet ont contribué à améliorer la collaboration avec les FDS, ACP et communautés locales 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités Départements ministériels, FDS et ACP Autorités locales Leaders communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	
<ul style="list-style-type: none"> Les activités du projet sont-elles intégrées aux pratiques des institutions partenaires, notamment nationales, et quelle est la probabilité que les avantages du projet soient maintenus sur le long terme une fois le projet terminé ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'activités intégrées aux pratiques des institutions nationales Nombre d'autorités administratives et locales affirmant que les avantages du projet seront maintenus sur le long terme 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités Départements ministériels, FDS et ACP Autorités locales Leaders communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	

Sous-questions	Indicateurs	Source d'information	Méthodes de collecte	Hypothèses
Questions clés d'évaluation				
QE23. Dans quelle mesure les capacités des femmes et des jeunes filles ont-elles été renforcées ?				
<ul style="list-style-type: none"> Les femmes et les jeunes filles sont-elles en mesure de maintenir leur engagement et de pérenniser les initiatives et acquis du projet à travers le renforcement de capacités ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de femmes et de jeunes filles renforcées Nombre de thématiques de formation 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités Équipe de projet Femmes et jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	<ul style="list-style-type: none"> La disponibilité des parties prenantes pour la collecte de données La disponibilité de la documentation et des données Non-aggravation du contexte sécuritaire et sanitaire
Questions clés d'évaluation				
QE24. Dans quelle mesure est-il possible de procéder à un passage à l'échelle des stratégies et résultats du projet ?				
<ul style="list-style-type: none"> Quelles précautions prendre pour que la stratégie du projet puisse être utilisée à l'échelle nationale ou dans les zones frontalières ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bonnes pratiques identifiées 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités Équipe de projet Départements ministériels, FDS et ACP Autorités locales Leaders communautaires Femmes et jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	

MATRICE D'ÉVALUATION DU CRITÈRE D'ÉGALITÉ DES SEXES ET DROITS HUMAINS

Sous-questions	Indicateurs	Source d'information	Méthodes de collecte	Hypothèses
Questions clés d'évaluation				
QE25. Dans quelle mesure les considérations de droits humains ont-elles été intégrées dans la conception et la mise en œuvre du projet ?				
<ul style="list-style-type: none"> Est-ce que les activités du projet constituent des réponses aux questions de droits humains ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de FDS et ACP qui affirment que les activités du projet ont un lien avec les questions des droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> Document du projet Rapports d'activités FDS et ACP 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	<ul style="list-style-type: none"> La disponibilité des parties prenantes pour la collecte de données La disponibilité de la documentation et des données Non-aggravation du contexte sécuritaire et sanitaire
Questions clés d'évaluation				
QE26. La composition de l'équipe de gestion du programme a-t-elle tenu compte de l'équilibre de genre ?				
<ul style="list-style-type: none"> Combien de femmes compte l'équipe de gestion du projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de femmes dans l'équipe de gestion du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Document du projet Rapports d'activités Équipe de projet Leaders communautaires Femmes et jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes ou à distance 	

Sous-questions	Indicateurs	Source d'information	Méthodes de collecte	Hypothèses
Questions clés d'évaluation QE27. Les rapports de suivi du projet montrent-ils clairement les résultats spécifiques sur les femmes et les hommes ?				<ul style="list-style-type: none"> • La disponibilité des parties prenantes pour la collecte de données • La disponibilité de la documentation et des données • Non-aggravation du contexte sécuritaire et sanitaire
<ul style="list-style-type: none"> • Le dispositif de S&E a-t-il permis la désagrégation des résultats par sexe ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des indicateurs du projet désagrégés par sexe 	<ul style="list-style-type: none"> • Document du projet • Rapports d'activités • Équipe projet • Leaders communautaires • Femmes et jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire • Entrevues directes et à distance 	
Questions clés d'évaluation QE28. Quels ont été les principaux progrès en faveur de l'intégration des femmes et des jeunes dans les mécanismes communautaires de prévention et de gestion de conflits locaux et transfrontaliers ?				
<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les progrès liés à l'intégration des femmes et des jeunes dans les mécanismes communautaires ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de progrès liés à l'intégration des femmes et des jeunes dans les mécanismes communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Document du projet • Rapports d'activités • Équipe de projet • Leaders communautaires • Femmes et jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire • Entrevues directes ou à distance 	
Questions clés d'évaluation QE29. Quel a été le rôle des femmes affectées par les conflits dans les initiatives communautaires de paix ?				
<ul style="list-style-type: none"> • Quel a été le rôle des femmes affectées dans la préparation, la mise en œuvre des initiatives communautaires de paix ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Témoignages ou histoires de vie des femmes affectées 	<ul style="list-style-type: none"> • Document du projet • Rapports d'activités • Équipe de projet • Leaders communautaires • Femmes et jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire • Entrevues directes ou à distance 	
Questions clés d'évaluation QE30. De quelle manière le projet a-t-il contribué à la prise en compte des priorités des femmes et des jeunes dans les mécanismes communautaires ?				
<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les approches ou méthodes du projet de prise en compte des femmes et des jeunes dans les mécanismes communautaires ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Approches (description⁴⁶) du projet de prise en compte des priorités des femmes et des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Document du projet • Rapports d'activités • Équipe de projet • Leaders communautaires • Femmes et jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire • Entrevues directes ou à distance 	
Questions clés d'évaluation QE31. Quelles ont été les principales initiatives menées par les autorités du Mali et du Niger pour accompagner les initiatives communautaires inclusives de paix et de cohésion sociale ?				
<ul style="list-style-type: none"> • Quelles ont été les principales initiatives menées par les autorités du Mali et du Niger pour accompagner les initiatives communautaires inclusives de paix et de cohésion sociale ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et natures des initiatives entreprises par les autorités du Mali et du Niger pour accompagner les initiatives communautaires inclusives de paix et de cohésion sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Document du projet • Rapport d'exécution • Équipe de projet • Leaders Communautaires • Femmes et jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire • Entrevues directes et à distance 	

Sous-questions	Indicateurs	Source d'information	Méthodes de collecte	Hypothèses	
Questions clés d'évaluation QE32. De quelle manière les autorités du Mali et du Niger ont-elles intégré les besoins et intérêts des femmes dans les plans locaux de sécurité et de protection ?					
<ul style="list-style-type: none"> • Les plans locaux de sécurité et de protection prévoient-ils des dispositions spéciales pour les femmes ? • Comment s'est opérée cette prise en compte des femmes et des jeunes ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence (oui ou non) dans les plans locaux d'actions spécifiques au profit des femmes et des jeunes dans les mécanismes locaux • Description de l'approche ou de la méthode de prise en compte dans les plans locaux de sécurité et de protection 	<ul style="list-style-type: none"> • Plans locaux • Rapport des collectivités • Equipe de projet • Départements ministériels, • Autorités locales • Leaders communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire • Entrevues directes et à distance 	<ul style="list-style-type: none"> • La disponibilité des parties prenantes pour la collecte de données • La disponibilité de la documentation et des données • Non-aggravation du contexte sécuritaire et sanitaire 	
Questions clés d'évaluation QE33. Quelles ont été les contraintes ou avantages pour l'implication des femmes et leur leadership dans la prévention et la gestion des conflits ? Quels efforts ont été déployés pour surmonter les difficultés ?					
<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les blocages (contraintes ou difficultés) à l'implication et au leadership des femmes dans la prévention et la gestion des conflits ? • Quels sont les avantages de l'implication des femmes dans les comités locaux ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Blocage (description) de l'implication des femmes dans les comités locaux • Avantages (description) de l'implication des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Document du projet • Rapport d'exécution • Équipe de projet • Leaders communautaires • Femmes et jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire • Entrevues directes et à distance 		
Questions clés d'évaluation QE34. La participation et le leadership des femmes dans ce projet leur ont-ils permis l'acquisition et/ou le renforcement de leur pouvoir décisionnel et d'auto-promotion ?					
<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que les femmes bénéficiaires contribuent-elles aux décisions des comités locaux ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de femmes qui affirment que leurs avis/opinions sont pris en compte dans les décisions des comités locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Document du projet • Rapport d'exécution et de suivi • Équipe de projet • Acteurs communautaires et bénéficiaires directs • Femmes et jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire • Entrevues directes et à distance 		

Sous-questions	Indicateurs	Source d'information	Méthodes de collecte	Hypothèses
Questions clés d'évaluation				
QE35. De quelle façon le projet a-t-il contribué à un changement de perception ou de mentalité sur le rôle des femmes dans la prévention et la gestion des conflits ?				
<ul style="list-style-type: none"> Quelles ont été les approches ou méthodes adoptées par le projet pour provoquer les changements de perception ou de mentalité sur le rôle des femmes ? 	<ul style="list-style-type: none"> Approches ou méthodes adoptées (description⁴⁷) pour provoquer les changements de perception sur la participation des femmes dans la prévention et la gestion des conflits 	<ul style="list-style-type: none"> Document du projet Rapport d'exécution et de suivi Équipe de projet Acteurs communautaires et bénéficiaires directs 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes et à distance 	<ul style="list-style-type: none"> La disponibilité des parties prenantes pour la collecte de données La disponibilité de la documentation et des données Non-aggravation du contexte sécuritaire et sanitaire
Questions clés d'évaluation				
QE36. Quelle a été la principale valeur ajoutée de ce projet dans un changement de qualité de vie des femmes et des femmes victimes ?				
<ul style="list-style-type: none"> En quoi le projet a apporté un plus dans les conditions de vie des femmes et des femmes victimes ? 	<ul style="list-style-type: none"> Témoignages ou histoires de vie de changements qualitatifs dans la vie des femmes et des femmes victimes 	<ul style="list-style-type: none"> Document du projet Rapport d'exécution et de suivi Équipe de projet Acteurs communautaires et bénéficiaires directs 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes et à distance 	<ul style="list-style-type: none"> Non-aggravation du contexte sécuritaire et sanitaire

MATRICE D'ÉVALUATION DU CRITÈRE D'INCLUSION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Sous-questions	Indicateurs	Source d'information	Méthodes de collecte	Hypothèses
Questions clés d'évaluation				
QE37. Les personnes handicapées ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet ? Y a-t-il des personnes handicapées parmi les bénéficiaires du projet ?				
<ul style="list-style-type: none"> Combien de personnes handicapées ont-elles été impliquées dans la conception du projet ? Combien de personnes handicapées font-elles partie de l'équipe projet ? Combien de personnes handicapées ont-elles été bénéficiaires du projet ? Quelles sont les priorités des personnes handicapées ayant trouvé une réponse dans ce projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes handicapées dans la conception du projet Nombre de personnes handicapées dans l'équipe de projet Nombre de personnes handicapées bénéficiaires directes du projet Proportion des bénéficiaires directs (femmes et jeunes) qui affirment que les priorités des personnes handicapées ont été prises en compte par le projet 	<ul style="list-style-type: none"> Document du projet Rapport d'activités Équipe de projet Leaders communautaires Femmes et jeunes Personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes et à distance 	<ul style="list-style-type: none"> La disponibilité des parties prenantes pour la collecte de données La disponibilité de la documentation et des données Non-aggravation du contexte sécuritaire et sanitaire

Sous-questions	Indicateurs	Source d'information	Méthodes de collecte	Hypothèses
Questions clés d'évaluation				
QE38. Quelles sont les barrières auxquelles les personnes handicapées ont dû faire face ?				
<ul style="list-style-type: none"> Quelles sont les barrières auxquelles les personnes handicapées ont dû faire face ? 	<ul style="list-style-type: none"> Obstacles (description) ayant limité les personnes handicapées au bénéfice du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Document du projet Rapport d'activités Équipe projet Leaders communautaires Femmes et jeunes Personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes et à distance 	
Questions clés d'évaluation				
QE39. De quelle manière le projet a-t-il contribué à une prise en compte des priorités des personnes handicapées ?				
<ul style="list-style-type: none"> Comment (approches ou méthodes) le projet a-t-il procédé à la prise en compte des priorités des personnes handicapées ? 	<ul style="list-style-type: none"> Approche ou méthodes (description) de prise en compte des priorités des personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> Document du projet Rapport d'activités Équipe projet Leaders communautaires Femmes et jeunes Personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes et à distance 	<ul style="list-style-type: none"> La disponibilité des parties prenantes pour la collecte de données La disponibilité de la documentation et des données Non-aggravation du contexte sécuritaire et sanitaire
Questions clés d'évaluation				
QE40. De quelle manière les autorités du Mali et du Niger ont intégré les besoins et intérêts des personnes handicapées dans les plans locaux de sécurité et de protection ?				
<ul style="list-style-type: none"> Comment les autorités ont-elles procédé à la prise en compte des besoins et intérêts des personnes handicapées dans les plans locaux de sécurité et de protection ? 	<ul style="list-style-type: none"> Approche ou méthodes (description) de prise en compte des priorités des personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> Document du projet Rapport d'activités Équipe de projet Leaders communautaires Femmes et jeunes Personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes et à distance 	
Questions clés d'évaluation				
QE41. Quelle a été la principale valeur ajoutée de ce projet dans un changement de qualité de vie des personnes handicapées ?				
<ul style="list-style-type: none"> En quoi le projet a-t-il apporté un plus dans les conditions de vie des femmes et des femmes victimes ? 	<ul style="list-style-type: none"> Témoignages ou histoires de vie de changements qualitatifs dans la vie des personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> Document du projet Rapport d'activités Équipe de projet Leaders communautaires Femmes et jeunes Personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues directes et à distance 	

ANNEXE 2 : DOCUMENTS ET SITES CONSULTÉS

Autorité du Liptako-Gourma (ALG), 2019 : Analyse préliminaire des risques, des vulnérabilités et des actifs de résilience dans la région du Liptako-Gourma, Février 2019

Banque africaine de développement (BAD), 2020 : Rapport méthodologique et statistique, URL : <https://www.afdb.org/fr/documents/indice-de-legalite-des-genres-en-afrique-2019-rapport-methodologique-et-statistique>

Bureau de recherche de l'UNICEF, 2013 : Recherche éthique impliquant des enfants

CEDEAO, 2016 : Cadre de politique de la CEDEAO pour la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité

Chen, H. T. (2012). "Theory-driven evaluation: Conceptual framework, application and advancement". Evaluation von Programmen und Projekten für eine demokratische Kultur, DOI 10.1007/978-3-531-19009-9_2

Cluster Protection -Niger (Danish Refugee Council, ANTD, UNHCR), 2018 : Rapport d'analyse mensuelle des données du monitoring de protection, Tillabéri, Niger, août 2018

Cluster Protection Niger, 2018 : Interconnexion entre les incidents majeurs au nord Mali et les répercussions dans la partie nord des régions de Tillabéri et Tahoua (janvier à décembre 2018), URL : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/interconnexion_mali-niger_31_decembre_2018.pdf

Comité international de la Croix-Rouge (CICR), 2009 : Communiqué de presse du 22 janvier 2019 : <https://www.icrc.org/fr/document/mali-niger-changement-climatique-et-conflits-forment-un-cocktail-explosif-au-sahel-o>

Commission de la CEDEAO, 2008 : Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO (CPCC)

Conseil de sécurité des Nations Unies, 2013 : Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la situation dans la région du Sahel

Conseil de sécurité des Nations Unies, 2017 : Résolution 2359

Groupe d'évaluation des Nations Unies (UNEG), 2020 : Guide d'éthique des évaluations (*Titre original : UNEG ethical guidelines for evaluation*)

Howard White (2009) : « L'évaluation d'impact basée sur la théorie : principes et pratique. » International initiative for impact evaluation (3ie) - WORKING PAPER 3

Igarapé Institute, 2021 : Climate change and security in West Africa, February 2021, Peter Schmidt and Robert Muggah

Institut national de la Statistique (INS-Niger), 2017 : Enquête nationale sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des ménages en milieu rural au Niger, décembre 2017

Institut national de la statistique (INSTAT-Mali), 2017 : Enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP, 2016-2017)

International Alert (2020) : DOGMATISME OU PRAGMATISME ? Extrémisme violent et genre au Sahel central, URL : <https://www.international-alert.org/wp-content/uploads/2021/08/Sahel-Violent-Extremism-Gender-FR-2020.pdf>

Marshall, B., Cardon, P., Poddar, A., & Fontenot, R. (2013). Does Sample Size Matter in Qualitative Research? A Review of Qualitative Interviews in is Research. Journal of Computer Information Systems, 54(1), 11–22. DOI : <https://doi.org/10.1080/08874417.2013.11645667>

Ministère de la Promotion de la femme de l'enfant et de la famille – Mali, 2015 : Plan d'actions national du Mali pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions connexes du Conseil de sécurité des Nations Unies sur l'agenda Femmes, paix et sécurité 2015-2017

Ministère de la Promotion de la femme et de la Protection de l'enfant – Niger, 2016 : Plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies dans l'espace CEDEAO 2017 – 2019

Ministère des Affaires religieuses et du Culte – République du Mali, 2017 : Politique nationale de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme et son plan d'action 2018 - 2020

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) : L'impact de la crise sur les femmes maliennes, URL : <https://minusma.unmissions.org/L%E2%80%99impact%20de%20la%20crise%20sur%20les%20Femmes%20Maliennes>

Nations Unies – Mali, 2014 : Plan cadre intégré des Nations Unies pour l'aide au développement au Mali 2015-2019

Nations Unies – Mali, 2020 : Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) 2020-2024 Mali

Nations Unies, 2018 : Plan de soutien de l'ONU au Sahel

Norrag, 2012 : Education in Conflict Emergencies in Light of the post-2015 MDGs and EFA Agendas By Christopher Talbot, 20P

ONU Femmes & ONDC, juin 2021 : Rapport final du projet Mali-Niger

ONU Femmes & ONUDC : Document du projet – Prodoc « Appui aux initiatives transfrontalières de dialogue et de réforme du secteur de la sécurité pour la consolidation de la paix au Mali et au Niger » Project Budget_UNW_ONUDC Mali_Niger NER114269

ONU Femmes, 2015 : Gestion des évaluations sensibles au genre

ONU Femmes, 2019 : système d'analyse et d'évaluation des rapports d'évaluation d'ONU Femmes (GERAAS), Août 2019

ONU Femmes, 2019 : Note stratégique ONU Femmes Mali 2020-2024 ;

ONU Femmes, 2020 : Outil de poche pour la gestion de l'évaluation pendant la pandémie de COVID-19 (*Titre original : Pocket tool for managing evaluation during the COVID-19 pandemic*)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2020 : Tableau statistique des indices d'égalité des sexes, URL : http://hdr.undp.org/sites/default/files/2020_statistical_annex_table_5.xlsx

République du Mali : Stratégie nationale de la réforme du secteur de la sécurité au Mali, Primature

République du Mali, 2017 : Enquête nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (ENSAN MALI), rapport de synthèse, février 2017. Auteurs : Système d'alerte précoce (SAP), Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), FEWS-NET

République du Niger, 2017 : Plan de développement économique et social 2017-2021, ministère du Plan, septembre 2017

Secrétariat permanent G5 Sahel, 2016 : Stratégie pour le développement et la sécurité des pays du G5 sahel

Système des Nations Unies au Mali, 2015 : Stratégie commune du système des Nations Unies pour la promotion de l'égalité des droits et l'autonomisation des femmes au Mali 2016-2019

Système des Nations Unies au Niger, 2014 : Plan cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (UNDAF) NIGER 2014 – 2018

UEMOA, 2020 : Note de communication des résultats de la première enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM-UEMOA, 2018-2019), juillet 2020

Union interparlementaire, 2019 : Données mondiales sur les parlements nationaux, URL : <https://data.ipu.org/fr/womenranking?month=1&year=2019>

URSU, A. E., 2018 : Sous le feu des armes : les conflits de ressources et les autorités traditionnelles assiégées au Mali central (*Titre original : Under the gun Resource conflicts and embattled traditional authorities in Central Mali*), CRU Report, Clingendael Netherlands Institute of International Relations

ANNEXE 3 : CADRE DE RÉSULTATS DU PROJET

Résultat	Indicateurs	Situation de référence ⁴⁸	Cible finale
Résultat 1 D'ici la fin du projet, les mécanismes et structures étatiques et non-étatiques de prévention et de gestion de conflits dans les zones du projet intégrant les femmes et les jeunes, préviennent et résolvent de manière efficiente les conflits au niveau local	Ind. 1a Nombre de conflits non gérés en diminution au niveau communautaire	À déterminer	50 % de diminution par rapport à la situation de référence
	Ind. 1b. Niveau de satisfaction des communautés par rapport aux mécanismes de prévention et de gestion des conflits	À déterminer	+1 par rapport à la situation de référence
	Ind. 1c Appréciation de la participation des femmes et des jeunes dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits	À déterminer	+2 niveaux par rapport à la situation de référence
Produit 1.1 Deux diagnostics détaillés sur les mécanismes et structures étatiques et non-étatiques de prévention et de gestion de conflits sont disponibles sur leur fonctionnalité, efficacité, les degrés d'inclusion des femmes et des jeunes et les opportunités de collaboration entre les différents niveaux	Ind1.1.1. Qualité des analyses situationnelles	o	2 diagnostics détaillés disponibles et validés par les acteurs clés
	Ind1.1.2. Degré de contribution des femmes et des jeunes aux diagnostics	o	Au moins 30 % de leurs contributions sont prises en compte dans les rapports des diagnostics
Produit 1.2 Deux plans d'action sont élaborés et mis en œuvre pour renforcer les capacités des mécanismes et structures étatiques et non-étatiques de prévention et de gestion de conflits, et pour une meilleure intégration des femmes et des jeunes	Ind1.2.1. Taux de mise en œuvre des plans d'action	o	75 %
	Ind1.2.2. Augmentation du nombre d'initiatives entreprises par les femmes et les jeunes avec les connaissances acquises en matière de prévention et gestion des conflits	o	50 % par rapport à la situation de référence
Résultat 2 D'ici la fin du projet, les forces de défense et de sécurité et les acteurs de la chaîne pénale intègrent les droits humains, particulièrement les droits des femmes et le genre dans leurs missions dans la zone d'intervention et développent une relation de confiance avec les communautés	Ind2.a. Degré de confiance entre les communautés et les FDS/acteurs de la chaîne pénale	À déterminer	+1 niveau par rapport à la situation de référence
	Ind2.b. Niveau de connaissance des droits et recours par les communautés locales	À déterminer	+2 niveaux par rapport à la situation de référence
	Ind2.c. Niveau d'appréciation de la collaboration entre les FDS et les acteurs de la chaîne pénale dans la zone du projet	À déterminer	+2 niveaux par rapport à la situation de référence

48 Il s'agit de la situation des indicateurs dans le document du projet.

Résultat	Indicateurs	Situation de référence ⁴⁸	Cible finale
Produit 2.1 Quatre plans d'action de renforcement des capacités techniques des FDS et acteurs de la chaîne pénale sur la question d'intégration des droits humains (y compris les droits des femmes et le genre) sont élaborés et mis en œuvre	Ind2.1.1. Qualité des diagnostics	o	4 diagnostics détaillés disponibles et validés par les FDS et les acteurs de la chaîne pénale (2 par pays)
	Ind2.1.2. Niveau de prise en compte des besoins et droits des femmes dans les plans de renforcement des capacités des FDS	o	4 actions ciblant les besoins des femmes et droits des femmes (2 par pays)
	Ind 2.1.3. Niveau de prise en compte des besoins et droits des femmes dans les plans de renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale	o	4 actions ciblant les besoins et droits des femmes (2 par pays)
Produit 2.2 Deux plans d'action de renforcement des capacités des organisations de la société civile et des organisations de femmes est élaboré et mis en œuvre sur les rôles mandats des FDS et des acteurs de la chaîne pénale avec une approche fondée sur les droits humains et le genre	Ind2.2.1. Taux de mise en œuvre des plans d'action de renforcement de capacités des organisations de la société civile et des organisations de femmes	o	75 %
	Ind 2.2.2. Existence de mécanisme d'alerte précoce opérationnels intégrant les questions de genre	o	2 (1 dans chaque pays)
Produit 2.3 Deux mécanismes de redevabilité sont opérationnels (missions FDS et acteurs de la chaîne pénale, y compris l'intégration du genre)	Ind2.3.1. Nombre de SOP et d'outils mis en place et qui intègrent les questions de genre	o	6
	Ind2.3.2. Nombre des mesures ou actions prises par chaque mécanisme pour protéger les droits des femmes et promouvoir le genre	o	6
Produit 2.4 Deux cadres de dialogue entre les FDS, les acteurs de la chaîne pénale, les communautés et les organisations de femmes sont promus	Ind 2.4.1. Nombre d'initiatives communes réalisées en faveur des droits des femmes	o	6
	Ind 2.4.2. Nombre de documents engageant la collaboration entre les 3 parties et transfrontalière	o	6
Résultat 3 Le partage d'expériences et de bonnes pratiques ainsi que le plaidoyer sur les thématiques du projet sont promus par une approche transfrontalière et sous régionale	Ind3.a. Construction d'un agenda commun sur les thématiques transfrontalières par les réseaux de femmes	o	1
	Ind3.b. Appréciation de la pertinence des bonnes pratiques documentées par rapport aux besoins d'apprentissage	À déterminer (diagnostics)	+ 2 par rapport à la situation de référence

Résultat	Indicateurs	Situation de référence ⁴⁸	Cible finale
Produit 3.1 Deux mécanismes de redevabilité sont opérationnels (missions FDS et acteurs de la chaîne pénale, y compris l'intégration du genre)	Ind3.1.1. Nombre de réseaux fonctionnels	0	3 (un dans chaque pays et un au niveau transfrontalier)
	Ind3.1.2. Nombre d'initiatives communes de plaidoyer initiées par les réseaux d'organisations de femmes aux niveaux transfrontalier et sous-régional	0	3
Produit 3.2 De bonnes pratiques relatives à l'amélioration du climat de confiance entre les FDS, les acteurs de la chaîne pénale et les communautés sont documentées et partagées	Ind3.2.1. Nombre d'exercices de capitalisation conduits	0	3 (1 exercice de capitalisation de bonnes pratiques par pays et 1 au niveau transfrontalier)
	Ind3.2.2. Nombre de rapports de capitalisation diffusés	0	1

ANNEXE 4 : ANALYSE DES PARTIES PRENANTES DE L'ÉVALUATION

Qui (acteurs)	Rôle dans l'intervention	Pourquoi	Comment	Quand	Priorité
Bailleur (PBF)	Responsable du financement du projet Appui technique et financier	Sources d'informations techniques et financières (appréciation sur l'efficacité du projet)	Collecte des données Validation des résultats Contribution au Groupe de Référence	Durant toute l'évaluation : Phases de conception Initiale, collecte des données, validation des résultats	Haute
Acteurs de mise en œuvre (ONU Femmes, ONUDC)	Gestion financière et coordination technique du projet	Orientation et pilotage de l'évaluation Sources d'informations techniques et financières (appréciation sur les critères d'évaluation et les leçons apprises)	Orientation et facilitation de l'évaluation, Collecte d'informations (amendement, validation, réunions virtuelles) Contribution au groupe de référence et au groupe de gestion	Durant toute l'évaluation Phases de : conception Initiale, collecte des données, validation des résultats	Haute

Qui (acteurs)	Rôle dans l'intervention	Pourquoi	Comment	Quand	Priorité
ONG locales partenaires de mise en œuvre	Mise en œuvre opérationnelle des activités	Sources d'informations techniques (appréciation sur les critères d'évaluation et les leçons apprises)	Partage de la documentation et des informations pertinentes (base de données des bénéficiaires) Cibles de collecte à toucher (entretiens virtuels) Validation des résultats Contribution au groupe de référence	Durant toute l'évaluation : Phases de conception initiale, collecte des données, validation des résultats	Haute
Partie gouvernementale (ministères et services déconcentrés, collectivités territoriales, institutions)	Orientation sur les priorités nationales et soutien au plaidoyer Bénéficiaires (capacités à renforcer)	Sources d'informations (connaissance du contexte, appréciation sur les critères de pertinence, d'impacts/effets et de durabilité) Pouvoir de décision sur les recommandations	Partage de documents et informations Cibles de collecte à toucher (entretiens virtuels) Validation des résultats Contribution au groupe de référence	Durant toute l'évaluation : Phases de conception initiale, collecte des données et de validation des résultats	Haute
Organisations de la société civile œuvrant en matière de paix, de sécurité et de participation des femmes	Rôle de mobilisation sociale et sensibilisation Bénéficiaires (capacités à renforcer)	Sources d'informations	Cibles de collecte à toucher (enquête téléphonique et en présentiel)	Phase de collecte des données	Haute
Acteurs communautaires (chefs religieux et coutumiers, communicateurs traditionnels, radios communautaires) ;	Rôle d'influence et de diffusion des messages de paix et de cohésion sociale Bénéficiaires (capacités à renforcer)	Sources d'informations	Cibles de collecte à toucher (entretiens téléphoniques et en présentiel)	Phase de collecte des données	Haute
Populations cibles (Communautés en général, femmes et jeunes en particulier)	Bénéficiaires directs et indirects du projet	Appréciation sur l'impact/effets et la durabilité)	Cibles de collecte à toucher (enquête téléphonique et en présentiel)	Phase de collecte des données	Haute

ANNEXE 5 : OUTILS DE COLLECTE DES DONNÉES

Annexe 5.1.

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LE BAILLEUR (PBF)

PERTINENCE

- I.1. Après 18 mois de mise en œuvre, veuillez apprécier à nouveau :
- ✓ La théorie du changement du projet ?
 - ✓ La prise en compte de l'inclusion des personnes handicapées ?
 - ✓ L'égalité des sexes et des droits humains ?

NB : L'évaluateur souhaite avoir les documents de projets, les rapports d'activités et les contacts des autres projets (financés par PBF) intervenant au Mali et au Niger

EFFICACITÉ

- I.2. L'évaluateur a fait deux constats (i. l'absence de plan de Suivi et l'absence d'une base de données) lors de la phase de cadrage, PBF (le bailleur) était-il informé et qu'est-ce qu'il a fait pour corriger cela ?
- I.3. En quoi la synergie a-t-elle fonctionné entre ONU Femmes et l'ONUDC ?
- I.4. En quoi le dispositif de coordination et de pilotage du projet a-t-il fonctionné normalement ?
- I.5. Quelle appréciation faites-vous de la gestion des risques de la mise en œuvre des activités ?
- I.6. Quelle appréciation faites-vous de la stratégie de participation et d'implication des femmes et des jeunes dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits ?
- I.7. Quelle appréciation faites-vous du partage des documents et informations entre les principales parties prenantes du projet (PBF, ONU Femmes, ONUDC, autorités politiques) ?
- I.8. En quoi le niveau de défiance entre les communautés, les FDS et les acteurs de la chaîne pénale a-t-il été réduit ?

EFFICIENCE

- I.9. En quoi les ressources planifiées ont-elles été réalistes par rapport aux activités mises en œuvre ?
- I.10. En quoi les instances de coordination du projet (comité technique de coordination, comité d'orientation stratégique et comités de pilotage) ont-elles contribué à une utilisation efficace des ressources financières et humaines et à l'atteinte des résultats attendus ?

LEÇONS APPRISSES ET SUITE DU PROJET

- I.11. Quelles sont les leçons apprises du projet en matière de coordination ?
- I.12. Quelles sont les leçons apprises du projet en matière de gestion des risques ?
- I.13. Pour la conception et la mise en œuvre d'interventions futures du projet, quelles sont, selon vous, les points essentiels à améliorer dans :
- a) le suivi et la coordination du projet ;
 - b) la gestion des risques ;
 - c) les stratégies de mise en œuvre des activités ;
 - d) la communication et la visibilité du projet.

Annexe 5.2.

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES AGENCES DE MISE EN ŒUVRE (ONU FEMMES ET ONU DC)

PERTINENCE

- I.1. Le projet a identifié en 2019 les problèmes suivants : les conflits intra et intercommunautaires au Mali et au Niger, les conflits liés aux attaques des groupes rebelles séparatistes au Mali, les attaques des groupes extrémistes/terroristes au Mali et au Niger, comment ces conflits ont-ils évolué sur la durée de la mise en œuvre du projet (2019-2020-2021) ?
- I.2. Quels ont été les nouveaux problèmes qui sont apparus pendant la mise en œuvre du projet ?
- I.3. Les ressources (humaines, financières et matérielles) mobilisées ont-elles été suffisantes pour la mise en œuvre des activités prévues ?
- I.4. Quelle appréciation faites-vous de la durée du projet par rapport aux résultats attendus ?
- I.5. Des personnes handicapées ont-elles été impliquées dans la conception du projet ?
- I.6. Quelles sont les initiatives entreprises par les autorités du Mali et du Niger pour accompagner les initiatives communautaires inclusives de paix et de cohésion sociale ?

EFFICACITÉ

- I.7. En quoi le caractère transfrontalier du projet a-t-il fonctionné ?
- I.8. Quelle a été la stratégie de prise en compte du handicap dans la mise en œuvre du projet ? Quelles ont été les difficultés spécifiques de leur implication dans la mise en œuvre ?
- I.9. Quelles ont été les difficultés spécifiques dans la prise en compte de l'inclusion des personnes handicapées dans le rapportage et le suivi du projet ?
- I.10. Quels ont été les facteurs de succès (facteurs favorables) qui ont favorisé la mise en œuvre des activités du projet ?

- I.11. En plus de l'insécurité et de la COVID-19, quelles ont été les autres contraintes (facteurs défavorables) qui ont limité la réalisation des activités ?
- I.12. Quels sont les effets que vous avez observés en matière d'implication des femmes et des jeunes dans les mécanismes étatiques de prévention et de gestion des conflits ?
- I.13. Quelles ont été les principales réalisations des comités locaux de prévention et gestion de conflits ?
- I.14. Quel est le nombre de personnes sensibilisées par les comités locaux mis en place ou redynamisés par le projet ?
- I.15. Quel est le nombre de conflits gérés par les comités locaux ?
- I.16. Quelles sont les activités du projet qui ont été ajustées, supprimées ou ajoutées pour donner suite à l'évolution des besoins des bénéficiaires ?
- I.17. Quelles sont les activités non réalisées ?
- I.18. Quels ont été les progrès réalisés dans la représentativité des femmes et des jeunes dans les mécanismes communautaires de gestion des conflits ?
- I.19. Quel est le nombre de femmes ayant bénéficié de formation sur le leadership ?
- I.20. Quel est le nombre de séances où les points de vue des femmes ont été pris en compte dans les décisions des comités de gestion des conflits ?
- I.21. Quel est le nombre de jours et de mois de retard accusé dans la mise en œuvre des activités ?
- I.22. Quelles sont les activités réalisées conjointement entre ONU Femmes et ONU DC ?
- I.23. Quels sont les effets synergiques du partenariat ?
- I.24. Quelles sont les alternatives d'utilisation des ressources ?
- I.25. Quelles sont les activités à caractère transfrontalier qui ont été mis en œuvre ?

EFFICIENCE

- I.26. La mise à disposition des ressources a-t-elle accusé un retard ? Si oui, qu'est-ce qui explique ce retard et combien de jours de retard ?
- I.27. En quoi chaque ressource humaine mobilisée au niveau des agences de mise en œuvre a-t-elle été utile et a contribué à la mise en œuvre des activités ?

DURABILITÉ

- I.28. En quoi les mécanismes de prévention ou de gestion de conflits mis en place sont-ils pérennes ?

IMPACT

- I.29. Quels sont les progrès liés à l'intégration des femmes et des jeunes dans les mécanismes communautaires ?
- I.30. Quelles ont été les approches (description⁴⁹) du projet de prise en compte des priorités des femmes et des jeunes ?
- I.31. Quelles ont été les initiatives entreprises par les autorités du Mali et du Niger pour accompagner les initiatives communautaires ?
- I.32. Quelles ont été les approches ou méthodes développées pour le changement de perception sur la participation des femmes dans la prévention et la gestion des conflits ?
- I.33. Quelles ont été les approches ou méthodes (description) de prise en compte des priorités des personnes handicapées ?

ÉGALITÉ DES SEXES ET DROITS HUMAINS

- I.34. De quelle manière les autorités du Mali et du Niger ont-elles intégré les besoins et intérêts des femmes dans les plans locaux de sécurité et de protection ?
(NB : mise à disposition des documents de plans locaux de sécurité et de protection)

LEÇONS APPRISSES ET SUITE DU PROJET

- I.35. Quelles sont les leçons apprises du projet en matière de :
- a) gestion des risques de projet ?
 - b) stratégie d'implication des femmes et des jeunes dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits ?
 - c) renforcement des capacités des femmes et des jeunes sur les mécanismes de prévention et de gestion des conflits ?
 - d) renforcement des capacités des FDS et des acteurs de la chaîne pénale sur les mécanismes de prévention et de gestion des conflits ?
 - e) contribution des femmes et jeunes dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits ?
- I.36. Pour la conception et la mise en œuvre d'interventions futures du projet, quels sont selon vous les points essentiels à améliorer dans :
- a) Le suivi des indicateurs.
 - b) La coordination du projet.
 - c) La gestion des risques.
 - d) Les stratégies de mise en œuvre des activités.

COVID-19

- I.37. Le matériel Covid-19 (kit de lavage des mains, savon, gel hydroalcoolique, masques) mis à disposition des populations est-t-il utilisé ? Si non, pourquoi ?
- I.38. Les mesures barrières (port des masques/cache-nez, lavage des mains, distanciation physique) sont-elles respectées par les populations ? Si non, pourquoi ?

PROPOSITIONS/RECOMMANDATIONS

- I.39. Qu'est-ce que vous recommandez/proposez à l'endroit :
- ✓ des ONG locales (CRADE, CAR.D, ADL RESFECO) ;
 - ✓ des autorités locales ;
 - ✓ du Gouvernement.

49 Il s'agit d'une description de l'approche à faire

Annexe 5.3.

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES ONG LOCALES (GRADE, CAR.D, ADL ET REPSFECO)

PERTINENCE

- I.1. De quelle manière les autorités locales (maires, préfets et sous-préfets) ont intégré les besoins et intérêts des femmes dans les plans locaux de sécurité et de protection ? **(NB : l'équipe d'évaluation sollicite les documents de plans locaux de sécurité et de protection des communes)**
- I.2. De quelle manière les autorités locales (maires, préfets et sous-préfets) ont intégré les besoins et intérêts des personnes handicapées dans les plans locaux de sécurité et de protection ?

EFFICACITÉ

- I.3. Parmi les bénéficiaires de vos activités, quelle est la proportion des personnes handicapées ?
- I.4. Quelles ont été les difficultés dans la prise en compte de l'inclusion des personnes handicapées dans le rapportage et le suivi du projet ?
- I.5. En plus de l'insécurité et de la COVID-19, quelles ont été les autres contraintes (facteurs défavorables) qui ont limité la réalisation des activités ?
- I.6. Quels sont les acteurs partenaires au développement qui interviennent sur la question de défiance au niveau local ?
- I.7. Quelles ont-été vos stratégies pour mobiliser les femmes à s'intéresser aux mécanismes communautaires de prévention et de gestion des conflits ?
- I.8. Quelles ont-été vos stratégies pour mobiliser les jeunes à s'intéresser aux mécanismes communautaires de prévention et de gestion des conflits ?
- I.9. Combien de femmes et de jeunes avez-vous pu impliquer dans les mécanismes communautaires de prévention et de gestion des conflits ?
- I.10. Quelles ont été les principales réalisations des comités locaux de prévention et de gestion de conflits ?
- I.11. Combien de personnes ont été sensibilisées par les comités locaux de gestion des conflits ?
- I.12. Quel est le nombre de conflits gérés par les comités locaux mis en place ou redynamisés par le projet ?

- I.13. Quelles ont été les stratégies ou méthodes développées pour faire accepter la participation des femmes dans la prévention et la gestion des conflits ?
- I.14. Quel est le nombre de femmes ayant bénéficié de formation sur le leadership ?
- I.15. Quel est le nombre de séances où les points de vue des femmes ont été pris en compte dans les décisions des comités de gestion des conflits ?
- I.16. Quel est le nombre de jours et de mois de retard accusé dans la mise en œuvre des activités ?

EFFICIENCE

- I.17. La mise à disposition des ressources a-t-elle accusé un retard ? Si oui, qu'est-ce qui explique ce retard et combien de jours de retard ?
- I.18. Y avait-il d'autres alternatives plus optimales de mise en œuvre du projet ? (stratégies qui permettaient d'atteindre les mêmes résultats avec les mêmes quantités de ressources ?) Si oui, lesquelles ?

DURABILITÉ

- I.19. En quoi les mécanismes communautaires de prévention ou de gestion de conflits mis en place sont-ils pérennes ?
- I.20. Quel est le degré de risque que les femmes ne fassent pas partie des comités locaux et quels sont les facteurs de risques correspondants ?

IMPACT

- I.21. Veuillez nous citer toutes les initiatives communautaires de paix qui ont été développées dans votre localité :
 - a) Lesquelles de ces initiatives communautaires ont été portées par des femmes ?
 - b) Lesquelles de ces initiatives communautaires ont été portées par des femmes victimes ?
 - c) Lesquelles de ces initiatives communautaires ont été portées par des jeunes ?
- I.22. Le projet a-t-il eu des effets négatifs sur les communautés ? Si oui, lesquels ?

LEÇONS APPRISSES

- I.23. Quelles sont les leçons apprises du projet en matière de :
- gestion des risques du projet ?
 - stratégie d'implication des femmes et des jeunes dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits ?
 - renforcement des capacités des femmes et des jeunes sur les mécanismes de prévention et de gestion des conflits ?
 - renforcement des capacités des FDS et des acteurs de la chaîne pénale sur les mécanismes de prévention et de gestion des conflits ?
 - contribution des femmes et jeunes dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits ?
- I.24. Pour la conception et la mise en œuvre d'interventions futures du projet, quels sont, selon vous, les points essentiels à améliorer dans :
- la gestion des risques ?
 - les stratégies de mise en œuvre des activités ?

COVID-19

- I.25. Est-ce que, selon vous, le matériel Covid-19 (kit de lavage des mains, savon, gel hydroalcoolique, masques) mis à disposition des populations est utilisé ? Si non, pourquoi ?
- I.26. Est-ce que, selon vous, les mesures barrières (port des masques/cache-nez, lavage des mains, distanciation physique) sont respectées par les populations ? Si non, pourquoi ?
- I.27. Quelle est votre appréciation de l'apport du projet (don de matériel, sensibilisation) dans votre localité ?

PROPOSITIONS/RECOMMANDATIONS

- I.28. Qu'est-ce que vous recommandez/proposez à l'endroit :
- ✓ des agences de mise en œuvre (ONU Femmes et ONUDC) ;
 - ✓ des autorités locales ;
 - ✓ du Gouvernement.

Annexe 5.4.

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES DIRECTEURS, LES ELUS LOCAUX, LES PREFETS ET SOUS-PREFETS

PERTINENCE

- I.1. Comment avez-vous apprécié les activités d'implication des femmes et des jeunes dans les mécanismes étatiques et communautaires de prévention et de gestion des conflits ?
- I.2. Comment avez-vous apprécié les activités transfrontalières mises en œuvre de prévention et de gestion des conflits ?
- I.3. De quelle manière les autorités locales (maires, préfets et sous-préfets) ont-elles intégré les besoins et intérêts des femmes dans les plans locaux de sécurité et de protection ? (NB : l'équipe d'évaluation sollicite les plans locaux de sécurité et de protection des communes) ?
- I.4. De quelle manière les priorités des personnes handicapées sont-elles prises en compte dans les plans locaux de sécurité et de protection ?

- I.5. Est-ce que d'autres problèmes sont apparus sur la période de mise en œuvre du projet ? Si oui, lesquels ?

EFFICACITÉ

- I.6. Quels sont les acteurs partenaires de développement qui interviennent sur la question de défiance entre les communautés locales, les acteurs de la chaîne pénale et les FDS ?
- I.7. Quelle appréciation faites-vous aujourd'hui du niveau de représentativité des femmes et des jeunes dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits ?
- I.8. Quelles sont les activités mises en œuvre avec les autres partenaires (ONG Locales : ADL, RESFECO) du côté du Mali ?

DURABILITÉ

- I.9. Selon vous, est-ce que les leaders communautaires sont engagés à maintenir les femmes et les jeunes dans les mécanismes communautaires de prévention et de gestion des conflits ?
- I.10. Quel est le degré de risque que les femmes ne fassent partie des comités locaux et quels sont les facteurs de risques correspondants ?
- I.11. En quoi la perception du rôle des femmes et des jeunes dans les comités d'alerte précoce a-t-elle changé au niveau de la communauté ?

IMPACT

- I.12. Quels sont les changements que vous avez observé dans l'administration de la justice dans votre localité ?
- I.13. Quels sont les changements que vous avez observé dans le renforcement des capacités des FDS ?
- I.14. Le projet a-t-il eu des effets négatifs sur les communautés ? Si oui, lesquels ?
- I.15. Veuillez nous citer toutes les initiatives communautaires de paix qui ont été développées dans votre localité :
 - a) Lesquelles de ces initiatives communautaires ont été portées par des femmes ?

- b) Lesquelles de ces initiatives communautaires ont été portées par des femmes victimes ?
- c) Lesquelles de ces initiatives communautaires ont été portées par des jeunes ?

LEÇONS APPRISSES ET SUITE DU PROJET

- I.16. Quelles sont les leçons apprises du projet en matière de :
 - a) stratégie d'implication des femmes et des jeunes dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits ?
 - b) renforcement des capacités des femmes et des jeunes sur les mécanismes de prévention et de gestion des conflits ?
 - c) renforcement des capacités des FDS et des acteurs de la chaîne pénale sur les mécanismes de prévention et de gestion des conflits ?
 - d) contribution des femmes et des jeunes dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits ?
- I.17. Pour la conception et la mise en œuvre d'interventions futures du projet, quels sont, selon vous, les points essentiels à améliorer dans :
 - a) la gestion des risques ?
 - b) les stratégies de mise en œuvre des activités ?

Annexe 5.5. GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES RESPONSABLES DE LA SECURITE ET LES ACTEURS DE LA CHAINE PENALE

PERTINENCE

- I.1. En quoi le projet apporte-t-il des réponses à la défiance entre vous (acteurs de la chaîne pénale et FDS) et les communautés ?
- I.2. Comment avez-vous apprécié les stratégies de renforcement des capacités des FDS et des acteurs de la chaîne pénale sur la gestion des conflits ?
- I.3. Comment avez-vous apprécié les activités d'implication des femmes et des jeunes dans les mécanismes étatiques de prévention et de gestion des conflits ?
- I.4. Comment avez-vous apprécié les activités transfrontalières mises en œuvre de prévention et de gestion des conflits ?

EFFICACITÉ

- I.5. Pouvez-vous donner les raisons de la faible représentativité des femmes au sein des FDS dans les zones frontalières ?
- I.6. Qu'est ce qui doit être fait pour améliorer cette représentativité ?

DURABILITÉ

- I.7. En quoi les mécanismes communautaires de prévention ou de gestion de conflits mis en place par le projet sont-ils pérennes ?
- I.8. En quoi la perception du rôle des femmes et des jeunes dans les mécanismes a été changée au niveau de la communauté ?

I.9. En quoi votre perception du rôle des femmes et des jeunes dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits a été changée ?

IMPACT

I.10. Quels sont les changements observables au niveau des FDS en matière de prévention et de gestion des conflits ?

I.11. Quels sont les changements observables au niveau des acteurs de la chaîne pénale en matière de prévention et de gestion des conflits ?

I.12. Le projet a-t-il eu des effets négatifs du projet sur les communautés ? Si oui, lesquels ?

LEÇONS APPRISSES

I.13. Quelles sont les leçons apprises du projet en matière de :

- a) stratégie d'implication des femmes et des jeunes dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits ?
- b) renforcement des capacités des femmes et des jeunes sur les mécanismes de prévention et de gestion des conflits ?
- c) renforcement des capacités des FDS et des acteurs de la chaîne pénale sur les mécanismes de prévention et de gestion des conflits ?
- d) contribution des femmes et jeunes dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits ?

I.14. Pour la conception et la mise en œuvre d'interventions futures du projet, quels sont, selon vous, les points essentiels à améliorer dans :

- a) la durée du projet ?
- b) la gestion des risques ?
- c) les stratégies de mise en œuvre des activités ?

NB : l'équipe d'évaluation souhaite avoir l'évolution des statistiques sur la période de mise en œuvre du projet. Il s'agit des statistiques suivantes :

- ✓ Le nombre de conflits enregistrés en 2018, 2019 et 2020
- ✓ Le nombre d'attaques en 2018, 2019 et 2020

COVID-19

I.15. Est-ce que, selon vous, le matériel Covid-19 (kit de lavage des mains, savon, gel hydroalcoolique, masques) mis à disposition des populations est utilisé ? Si non, pourquoi ?

I.16. Est-ce que, selon vous, les mesures barrières (port des masques/cache-nez, lavage des mains, distanciation physique) sont respectées par les populations ? Si non, pourquoi ?

I.17. Quelle est votre appréciation de l'apport du projet (don de matériel, sensibilisation sur la Covid) ?

PROPOSITIONS/RECOMMANDATIONS

I.18. Qu'est-ce que vous recommandez/proposez à l'endroit :

- ✓ des agences de mise en œuvre (ONU Femmes et ONUDC) ;
- ✓ des ONG locales (GRADE, CAR.D, ADL RESFECO) ;
- ✓ des autorités locales ;
- ✓ du Gouvernement.

Annexe 5.6.

FOCUS GROUP AVEC LES FEMMES ET JEUNES (FILLES – GARÇONS) MEMBRES DES COMITES

I.1. En quoi le projet a-t-il permis d'améliorer la collaboration entre les FDS, ACP et les communautés ?

I.2. Quel était le nombre de conflits non gérés en 2018, 2019 et 2020 dans votre localité ?

I.3. Parmi les stratégies pour mobiliser les femmes et les jeunes dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits, lesquelles ont été plus porteuses ?

EXPLICATION

I.4. Quelles ont été les barrières à impliquer les femmes et les jeunes dans les comités locaux de gestion des conflits ?

I.5. Quelles ont été les barrières à impliquer les personnes handicapées dans la conception et la mise en œuvre du projet ?

- I.6. Combien d'initiatives communautaires de paix ont été initiées et mises œuvre par les femmes ? Quel a été le rôle des femmes victimes ?
- I.7. Comment convaincre les hommes et les leaders communautaires à accepter plus de femmes et de jeunes (50 %) comme membres des comités locaux de gestion des conflits ?
- I.8. S'il y a une seconde phase du projet, qu'est-ce qui doit être fait ou renforcé afin de dérouler convenablement les activités dans un contexte d'insécurité ?
- I.9. Est-ce que, selon vous, le matériel Covid-19 (kit de lavage des mains, savon, gel hydro alcoolique, masques) mis à disposition des populations est utilisé ? Si non, pourquoi ?
- I.10. Est-ce que, selon vous, les mesures barrières (port des masques/cache-nez, lavage des mains, distanciation physique) sont respectées par les populations ? Si non, pourquoi ?

Annexe 5.7.

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES RESPONSABLES DES OSC FEMININES ET DE JEUNES

PERTINENCE

- I.1. En quoi le projet a-t-il répondu à vos préoccupations en matière de consolidation de la paix et de cohésion sociale ?
- I.2. En quoi le projet apporte-t-il des réponses à la méfiance entre les communautés, les acteurs de la chaîne pénale et les FDS ?
- I.3. Comment avez-vous apprécié les activités d'implication des femmes et des jeunes dans les mécanismes étatiques et communautaires de prévention et de gestion des conflits ?
- I.4. Comment avez-vous apprécié les activités transfrontalières mises en œuvre en matière de prévention et de gestion des conflits ?
- I.5. Quelles sont les initiatives ou actions prises par les autorités du Mali et du Niger pour accompagner les initiatives communautaires inclusives de paix et de cohésion sociale ?
- I.9. Quelles ont été les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de vos activités ?
- I.10. Quelle appréciation faites-vous aujourd'hui du niveau de représentativité des femmes et des jeunes dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits ?
- I.11. Quelle appréciation faites-vous aujourd'hui de l'efficacité des mécanismes de prévention et de gestion des conflits qui intègrent les femmes et les jeunes ?
- I.12. Le projet a identifié en 2019 les problèmes suivants : les conflits intra et intercommunautaires au Mali et au Niger, les conflits liés aux attaques des groupes rebelles séparatistes au Mali, les attaques des groupes extrémistes/terroristes au Mali et au Niger.
 - ✓ Comment définissez-vous le conflit ?
 - ✓ Comment ces conflits ont-ils évolué sur la durée de la mise en œuvre du projet (2019-2020-2021) ?

EFFICACITÉ

- I.6. Combien de membres votre organisation comprend-elle ? Et combien de localités recouvre votre organisation ? Parmi vos membres, quelle est la proportion des personnes handicapées ?
- I.7. Y a-t-il d'autres organisations locales similaires dans la commune qui travaillent sur la question de la consolidation de la paix ? Si oui, lesquelles ?
- I.8. Dans le cadre de ce projet, quelles ont été vos principales réalisations ?
- I.13. Veuillez nous citer toutes les initiatives communautaires de paix qui ont été développées dans votre localité ?
 - ✓ Lesquelles de ces initiatives communautaires ont été portées par des femmes ?
 - ✓ Lesquelles de ces initiatives communautaires ont été portées par des femmes victimes ?
 - ✓ Lesquelles de ces initiatives communautaires ont été portées par des jeunes ?

DURABILITÉ

- I.14. En quoi les mécanismes communautaires de prévention ou de gestion de conflits mis en place par le projet sont-ils pérennes ?
- I.15. Quel est le degré de risque que les femmes ne fassent partie des comités locaux et quels sont les facteurs de risques correspondants ?
- I.16. Selon vous, est-ce que le rôle des femmes et des jeunes dans les mécanismes est accepté par les leaders communautaires et les communautés ?

LEÇONS APPRISSES ET SUITE DU PROJET

- I.17. Qu'est-ce que vous avez retenu d'importants du projet ?
- I.18. Pour des interventions futures, quels sont selon vous les points importants à améliorer dans :
 - a) la gestion des risques ?
 - b) les stratégies de mise en œuvre des activités ?

COVID-19

- I.19. Est-ce que, selon vous, le matériel Covid-19 (kit de lavage des mains, savon, gel hydroalcoolique, masques) mis à disposition des populations est utilisé ? Si non, pourquoi ?
- I.20. Est-ce que, selon vous, les mesures barrières (port des masques/cache-nez, lavage des mains, distanciation physique) sont respectées par les populations ? Si non, pourquoi ?
- I.21. Quelle est votre appréciation de l'apport du projet (don de matériel, sensibilisation) dans votre localité ?

PROPOSITIONS/RECOMMANDATIONS

Qu'est-ce que vous recommandez/proposez à l'endroit :

- ✓ des agences de mise en œuvre (ONU Femmes et ONUDC) ;
- ✓ ONG locales (CRADE, CAR.D, ADL RESFECO) ;
- ✓ des autorités locales ;
- ✓ du Gouvernement.

Annexe 5.8.

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES ACTEURS COMMUNAUTAIRES (IMAM, CHEF DE VILLAGE, COMMUNICATEURS TRADITIONNELS)

PERTINENCE

- I.1. En quoi le projet a-t-il répondu à vos préoccupations en matière de consolidation de la paix et de cohésion sociale ?
- I.2. En quoi le Projet répond à la question de méfiance entre les communautés, les acteurs de la chaîne pénale et les FDS ?
- I.3. Comment avez-vous apprécié les activités d'implication des femmes et des jeunes dans les mécanismes étatiques et communautaires de prévention et de gestion des conflits ?
- I.4. Comment avez-vous apprécié les activités transfrontalières mises en œuvre de prévention et de gestion des conflits ?

EFFICACITÉ

- I.5. Quelle appréciation faites-vous aujourd'hui des résultats de l'implication des femmes et des jeunes dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits ?

- I.6. Quelle appréciation faites-vous aujourd'hui de l'efficacité des mécanismes communautaires de prévention et de gestion des conflits qui intègrent les femmes et les jeunes ?
- I.7. Le projet a identifié en 2019 les problèmes suivants : les conflits intra et intercommunautaires au Mali et au Niger, les conflits liés aux attaques des groupes rebelles séparatistes au Mali, les attaques des groupes extrémistes/terroristes au Mali et au Niger :
 - ✓ Comment définissez-vous le conflit ?
 - ✓ Comment ces conflits ont-ils évolué sur la durée de la mise en œuvre du projet (2019-2020-2021) ?
- I.8. Veuillez nous citer toutes les initiatives communautaires de paix qui ont été développées dans votre localité ?
 - ✓ Lesquelles de ces initiatives communautaires ont été portées par des femmes ?
 - ✓ Lesquelles de ces initiatives communautaires ont été portées par des femmes victimes ?
 - ✓ Lesquelles de ces initiatives communautaires ont été portées par des jeunes ?

DURABILITÉ

- I.9. En quoi les mécanismes communautaires de prévention ou de gestion de conflits mis en place par le projet sont-ils pérennes ?
- I.10. Quel est le degré de risque que les femmes ne fassent partie des comités locaux et quels sont les facteurs de risques correspondants ?
- I.11. En quoi la perception du rôle des femmes et des jeunes dans les mécanismes a été changée au niveau de la communauté ?
- I.12. Êtes-vous (imam et chef coutumiers) engagés à maintenir la participation des femmes dans les mécanismes communautaires ?

COVID-19

- I.13. Est-ce que, selon vous, le matériel Covid-19 (kit de lavage des mains, savon, gel hydroalcoolique, masques) mis à disposition des populations est utilisé ? Si non, pourquoi ?
- I.14. Est-ce que, selon vous, les mesures barrières (port des masques/cache-nez, lavage des mains, distanciation physique) sont respectées par les populations ? Si non, pourquoi ?
- I.15. Quelle est votre appréciation de l'apport du projet (don de matériel, sensibilisation) dans votre localité ?

PROPOSITIONS/RECOMMANDATIONS

- I.16. Qu'est-ce que vous recommandez/proposez à l'endroit :
- ✓ des agences de mise en œuvre (ONU Femmes et ONUDC) ;
 - ✓ ONG locales (CRADE, CAR.D, ADL RESFECO) ;
 - ✓ des autorités locales ;
 - ✓ du Gouvernement.

Annexe 5.9.

QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX BÉNÉFICIAIRES DIRECTS (HOMMES ET FEMMES)

Questionnaire destiné aux bénéficiaires directs (hommes et femmes)

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

Je m'appelle **Nom et Prénom**, je suis là dans le cadre de l'évaluation finale du projet transfrontalier Mali-Niger mis en œuvre par ONU Femmes et l'ONU DC. L'enquête est réalisée par le cabinet d'études « Associés en Management public et Développement » (AMD International), que je représente. Je voudrais m'entretenir avec vous sur ce sujet. Nos échanges dureront environ 1 h. Les données recueillies resteront confidentielles et ne serviront uniquement qu'à l'objet de la présente évaluation. Votre participation à l'étude est libre et non rémunérée. Elle permettra de mesurer les niveaux d'atteinte des résultats planifiés ainsi que les impacts. L'enquête nous permettra aussi de connaître les aspects qu'il faut corriger ou améliorer lors des prochaines interventions. Nous n'attendons pas de vous une réponse particulière ; nous aimerions que vous nous fassiez part sincèrement de ce que vous savez. Sentez-vous libre de répondre aux questions à votre rythme. Je sollicite votre accord pour commencer l'interview si vous acceptez de participer à cette enquête.

Section 01	Informations sur la collecte	IC	
IC.01	Date de l'interview		
IC.02	Heure de début de l'interview		
IC.04	Code de l'enquêteur		
IC.05	Insérer la prise des points GPS		

Section 02	Caractéristiques du bénéficiaire	CB	
CB.01	Cercle/Département dont dépend le village ou quartier du répondant		
CB.02	Commune dont dépend le village ou quartier du répondant		
CB.03	Village ou quartier du répondant		
CB.04	Nom et prénom(s) du répondant		
CB.05	Sexe du répondant • Masculin • Féminin	1 2	
CB.06	Âge du répondant en année [Il s'agit de son âge au dernier anniversaire]		
CB.07	Quel est votre statut matrimonial ? • Marié polygame • Marié monogame • Veuf(ve) • Divorcé(e) • Célibataire • Autre, à préciser	1 2 3 4 5 99	QCU
CB.08	Quel est votre niveau d'instruction ? • Supérieur • Secondaire • Primaire • Sans instruction • Ne sais pas	1 2 3 4 90	QCU
Section 02	Caractéristiques du bénéficiaire	CB	
CB.09	Quelle est votre activité principale ? • Travaux ménagers • Agriculture • Élevage • Commerce • Artisanat • Fonction publique • Études (élève/étudiant) • Autre (à préciser)	1 2 3 4 5 6 7 99	QCU
CB.10	Quel est votre statut de résidence ? • Autochtone • Déplacé(e) (personnes déplacées internes) • Déplacé(e) retourné(e) • Autre, à préciser	1 2 3 99	
CB.11	Vivez-vous avec un handicap ?		
CB.12	Quel type de handicap ?		
Section 03	Connaissance du projet et des mécanismes et des droits	CP	
CP.01	Selon vous, est-ce que le projet « Appui aux initiatives transfrontalières de dialogue communautaire avec les acteurs du secteur de la sécurité et de la justice pour la consolidation de la paix au Mali et au Niger » a pris en compte le problème de participation des femmes et des jeunes dans les mécanismes de gestion des conflits • Oui • Non	1 2	

CP.02	<p>Selon vous, est-ce que les priorités des personnes handicapées ont été prises en compte par le projet ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	<p>1</p> <p>2</p>	
CP.03	<p>Selon vous, est-ce que le projet a pris en compte les besoins des femmes et des jeunes en matière de paix et de cohésion sociale ?</p> <p>Oui</p> <p>Non</p>	<p>1</p> <p>2</p>	
CP.04	<p>Quelles sont les activités du projet que vous avez le plus appréciées ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place/dynamisation des comités de veille • Formation des responsables et membres des organisations de femmes et de jeunes • Formations des FDS et des ACP • Gestion des conflits par les comités de veille • Sensibilisation des populations sur leurs droits et devoirs en matière de sécurité et de cohésion sociale • Autre, à préciser 	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>99</p>	QCM
CP.05	<p>Est-ce que vous pensez que vos avis et opinions sont pris en compte dans les décisions des comités locaux de gestion des conflits ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	<p>1</p> <p>2</p>	
Section 03	Connaissance du projet et des mécanismes et des droits	CP	
CP.06	<p>Est-ce que vous pensez que les avis et opinions des femmes et des jeunes, d'une manière générale, sont pris en compte dans les décisions des comités locaux de gestion des conflits ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	<p>1</p> <p>2</p>	
CP.07	<p>Connaissez-vous des comités locaux de veille et de gestion de conflits qui travaillent sur la cohésion sociale, la prévention et la gestion des conflits ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non • Ne sais pas 	<p>1</p> <p>2</p> <p>90</p>	Aller à CP.06
CP.07a	<p>Si oui, lesquels ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réseau pastoral pour la prévention et la gestion des conflits (RPPGC) • Commission domaniale et foncière (CDF) • Équipe-Personne-Ressources (EPR) • Comités de paix (CP) • Comité local de paix (CLP) • Commission paix sécurité • Réseau Nanaye • Ambassadeur de paix • Autre, à préciser 	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>99</p>	QCM
CP.08	<p>Quelle appréciation faites-vous de la participation des femmes et des jeunes dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne participe pas • Participe • Participe et défend son point de vue • Sans avis 	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>90</p>	
CP.09	<p>Êtes-vous membre d'un des comités ou structures locaux de prévention et de gestion des conflits ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	<p>1</p> <p>2</p>	Aller à CP.17

CP.10	Depuis quand faites-vous partie de la structure ? <ul style="list-style-type: none"> • Après janvier 2021 • Après juin 2020 • Après janvier 2020 • Après juin 2019 • Après janvier 2019 • Après juin 2018 • Avant juin 2018 	1 2 3 4 5 6 7	
CP.11	Par qui êtes-vous arrivé(e) à faire partie de ce comité de prévention et de gestion des conflits communautaires ? <ul style="list-style-type: none"> • C'est de ma propre volonté • C'est mon époux qui m'a incité(e) à en faire partie • C'est un membre de ma famille qui m'a incité(e) à en faire partie • C'est un responsable d'organisation de femmes ou de jeunes qui m'a incité(e) à en faire partie • Autre, à préciser 	1 2 3 4 99	QCM
CP.12	Est-ce que vous prenez part à tous les travaux du comité local de gestion des conflits ? <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	1 2	
Section 03	Connaissance du projet et des mécanismes et des droits	CP	
CP.10a	Si non, pourquoi ? <ul style="list-style-type: none"> • Je n'ai pas toujours le temps • Les travaux du comité local se font la nuit • Les travaux du comité local durent trop longtemps • Les points de discussion ne m'intéressent pas toujours • Autre, à préciser 	1 2 3 4 99	QCM
CP.11	Est-ce que vous comprenez bien tous les points qui sont discutés lors des travaux du comité local de gestion des conflits ? <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	1 2	
CP.11a	Si non, avez-vous besoin d'être renforcé(e) ? <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	1 2	
CP.12	Est-ce que vous vous sentez utile dans les travaux du comité local ? <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	1 2	
CP.13	Aujourd'hui, est-ce que vous ne regrettez pas de faire partie du comité local de prévention et de gestion des conflits ? <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	1 2	
CP.13a	Si oui, pourquoi ? <ul style="list-style-type: none"> • On ne me donne pas la parole • Quand je parle, les hommes ne s'y intéressent pas • Mes points de vue ne sont pas pris en compte • Autre, à préciser 	1 2 3 99	QCM
CP.14	Aujourd'hui, est-ce que votre époux ou vos parents regrette(nt) le fait que vous fassiez partie du comité local de prévention et de gestion des conflits ? <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	1 2	

CP.14a	Si oui, pourquoi ? <ul style="list-style-type: none"> • Les travaux du comité occupent beaucoup mon temps • Le comité n'arrive pas à résoudre les conflits • Les décisions de la structure ne sont ni suivies ni respectées • Les populations ne font pas confiance au comité local • Autre, à préciser 	1 2 3 4 99	QCM
CP.16	Êtes-vous (femmes et jeunes) engagé(e) à maintenir votre participation dans les comités de veille et d'alerte précoce <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	1 2	
Section 03	Connaissance du projet et des mécanismes et des droits	CP	
CP.17	Quels sont vos droits en tant qu'être humain ? <ul style="list-style-type: none"> • Droits civils (droit à la vie, à l'intégrité physique, à la sécurité et à la protection contre la violence, à l'égalité, à la liberté de mouvement, de culte, etc.) • Droits sociaux (accès à l'éducation, la santé, respect de la vie privée, non-discrimination ; liberté de mariage, repos et loisirs, etc.) • Droits économiques (droits de propriété, de travail/accès à l'emploi, égalité de revenus, etc.) • Droits politiques (droits de vote, droits d'être éligible, liberté de réunion, d'association, liberté d'opinion et d'expression, etc.) • Droits sexuels et reproductifs (droit de libre gestion de sa sexualité, libre décision du nombre d'enfants à avoir et libre choix des moyens de contraception voulus, etc.) • Autres (préciser) 	1 2 3 4 5 99	
CP.19	Avez-vous déjà été victime d'une violence (physique/sexuelle): <ul style="list-style-type: none"> • Oui, de la part des FDS (gendarmes, policiers, militaires) • Oui, de la part d'un ACP (magistrat, juges, etc.) • Oui, de la part des groupes rebelles/terroristes • Non 	1 2 3 4	Passer à CP.21
CP.20	Qu'avez-vous fait après avoir été victime ? <ul style="list-style-type: none"> • Je n'ai rien fait • Je suis allé(e) me plaindre auprès du Chef • Je suis allé(e) me plaindre auprès de la gendarmerie ou police • Je suis allé(e) me plaindre auprès de la justice • Autre, à préciser 	1 2 3 4 99	
CP.21	D'une manière générale, en cas de violation des droits humains, connaissez-vous les voies et structures de recours pour réclamer réparation/justice ? <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	1 2	
CP.22	Si oui, quelles sont les structures de recours que vous connaissez ? <ul style="list-style-type: none"> • Gendarmerie/Police • Justice (tribunaux départementaux/de cercle, etc.) • Préfecture/sous-préfecture • Mairie • Comités locaux de prévention et de gestion des conflits • Autre, préciser 	1 2 3 4 5 99	QCM

Section 04	Perception des communautés	PC	
PC.01	<p>Les FDS (policiers, gendarmes, militaires) ont pour mission de défendre l'intégrité du territoire national, de lutter contre la délinquance, d'assurer l'ordre public, de faire respecter les lois et les textes et de gérer les conflits communautaires. Quelle appréciation faites-vous de l'exécution de ces missions dans votre communauté ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Très satisfait(e) • Satisfait(e) • Insatisfait(e) • Très insatisfait(e) • Ne sais pas 	<p>1 2 3 4 90</p>	QCU
Section 04	Perception des communautés	PC	
PC.01a	<p>Si très satisfait(e) ou satisfait(e), pourquoi ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Leur présence nous rassure pour ce qui est de la sécurité et de la quiétude • Elles gèrent bien les conflits entre les communautés • Elles sont toujours présentes • Elles ont réussi à assurer la sécurité dans notre communauté • Autres, à préciser 	<p>1 2 3 4 99</p>	QCM
PC.01b	<p>Si insatisfait(e) ou très insatisfait(e), pourquoi ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elles sont partiales dans l'exécution de leurs missions • Elles n'exécutent pas entièrement leurs missions • Elles sont en nombre limité et peu équipées • Autres, à préciser 	<p>1 2 3 99</p>	
PC.02	<p>Pensez-vous que les FDS (policiers, gendarmes, militaires) gèrent de mieux en mieux les conflits communautaires ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	<p>1 2</p>	
PC.02a	<p>Si non, pourquoi ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les conflits non gérés sont en hausse • Elles sont moins nombreuses et peu équipées • Elles ne sont pas toujours présentes quand on a besoin d'elles • Autres, à préciser 	<p>1 2 3 99</p>	
PC.03	<p>Pensez-vous que la confiance entre les FDS et les communautés s'est améliorée ces deux dernières années ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	<p>1 2</p>	
PC.04	<p>Quel est votre niveau de confiance dans les FDS (policiers, gendarmes, militaires) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entièrement confiance • Peu confiance • Pas confiance • Ne sais pas 	<p>1 2 3 90</p>	QCM
PC.05	<p>Avez-vous déjà été dans les tribunaux de justice pour une affaire vous concernant ou concernant une personne proche ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	<p>1 2</p>	
PC.06	<p>Avez-vous été satisfait(e) du jugement qui a été prononcé ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	<p>1 2</p>	

PC.06a	Si non, pourquoi ? <ul style="list-style-type: none"> • Le jugement n'a pas été en ma faveur • Le jugement n'a pas été impartial • Les frais de justice étaient très chers • Lenteur/lourdeurs des procédures de justice • Autres, à préciser 	1 2 3 4 99	
PC.07	Pensez-vous que la confiance entre les acteurs de la chaîne pénale (justice) et les communautés s'est améliorée ces deux dernières années ? <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	1 2	
Section 04	Perception des communautés	PC	
PC.07a	Si non, pourquoi ? <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de conflits non gérés • Libération/impunité des présumés coupables des actes de banditismes, vols, viols, terrorisme • Cas de contestation des décisions de justice • Lenteur dans la prise des décisions de justice • Autres, à préciser 	1 2 3 4 99	
Section 05	Effets COVID-19	PC	
EC.01	Avez-vous déjà entendu parler de la maladie à Coronavirus (COVID-19) ? <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 		
EC.02	Connaissez-vous les mesures prises par le Gouvernement pour limiter la propagation de la maladie ? <ul style="list-style-type: none"> • Fermeture des frontières • Mise en quarantaine des villes affectées • Fermeture des espaces grand public (marché, église, mosquée, école, restaurant et bar) • Interdiction des grands rassemblements • Port de masques/cache-nez • Couvre-feu • Lavage des mains • Distanciation physique • Ne sais pas 	1 2 3 4 5 6 7 8 90	
EC.03	Est-ce que vous respectez les mesures barrières ? <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	1 2	
EC.03a	Si non, pourquoi ? <ul style="list-style-type: none"> • Pas de moyen pour acheter des masques • La maladie n'existe pas dans notre localité • Autres, à préciser 	1 2 3	
EC.04	Est-ce que la COVID-19 a empêché le fonctionnement des mécanismes de prévention et de gestion des conflits ? <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non • Ne sais pas 	1 2 90	
EC.05	Si oui, selon vous, que doit-on faire pour réduire les effets de la pandémie de Coronavirus sur le fonctionnement des mécanismes de prévention et de gestion des conflits ?		

Annexe 5.10. QUESTIONNAIRE DESTINE AUX FDS ET ACP

Questionnaire destiné aux FDS et ACP

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

Je m'appelle **Nom & Prénom**, je suis là dans le cadre de l'évaluation finale du projet transfrontalier Mali-Niger mis en œuvre par ONU Femmes et l'ONUSD. L'enquête est réalisée par le cabinet d'études « Associés en Management public et Développement » (AMD International), que je représente. Je voudrais m'entretenir avec vous sur ce sujet. Nos échanges dureront environ 1 h. Les données recueillies resteront confidentielles et ne serviront uniquement qu'à l'objet de la présente évaluation. Votre participation à l'étude est libre et non rémunérée. Elle permettra de mesurer les niveaux d'atteinte des résultats planifiés ainsi que les impacts. L'enquête nous permettra aussi de connaître les aspects qu'il faut corriger ou améliorer lors des prochaines interventions. Nous n'attendons pas de vous une réponse particulière ; nous aimerions que vous nous fassiez part sincèrement de ce que vous savez. Sentez-vous libre de répondre aux questions à votre rythme. Je sollicite votre accord pour commencer l'interview si vous acceptez de participer à cette enquête.

Section 01	Informations sur la collecte	IC	
IC.01	Date de l'interview		
IC.02	Heure de début de l'interview		
IC.04	Code de l'enquêteur		
IC.05	Insérer la prise des points GPS		
Section 02	Caractéristiques du bénéficiaire	CB	
CB.01	Cercle/Département dont dépend le village ou quartier du répondant		
CB.02	Commune dont dépend le village ou quartier du répondant		
CB.03	Village ou quartier du répondant		
CB.04	Nom et prénom(s) du répondant		
CB.05	Sexe du répondant • Masculin • Féminin	1 2	
Section 03	Connaissance du projet	CP	
CP.01	Avez-vous entendu parler du projet « Appui aux initiatives transfrontalières de dialogue communautaire avec les acteurs du secteur de la sécurité et de la justice pour la consolidation de la paix au Mali et au Niger » ? • Oui • Non	1 2	
CP.02	Avez-vous été formés dans le cadre de ce projet à la prise en compte des droits humains dans vos missions ? • Oui • Non	1 2	
CP.03	Quelle appréciation faites-vous des comités de gestion des conflits au sein desquels il n'y a ni femmes ni jeunes ? • Gèrent bien les conflits • Gèrent moyennement les conflits • N'arrivent pas à gérer les conflits • Autre, à préciser	1 2 3 99	99

Section 03	Connaissance du projet	CP	
CP.04	Quelle appréciation faites-vous de la participation des femmes et des jeunes dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits ? <ul style="list-style-type: none"> • Ne participent pas • Participent • Participent et défendent leur point de vue • Sans avis 	1 2 3 90	
CP.05	Est-ce qu'aujourd'hui les FDS et les ACP se sont engagés à prendre en compte les droits humains dans leurs missions ? <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	1 2	
Section 04	Perception de la relation	PC	
PC.01	Pensez-vous que les FDS et ACP gèrent de mieux en mieux les conflits communautaires ces dernières années ? <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	1 2	
PC.01a	Si non, pourquoi ? <ul style="list-style-type: none"> • Les conflits non gérés sont en hausse • Ils sont moins nombreux et peu équipés • Ils ne sont pas toujours présents quand on a besoin d'eux • Autres, à préciser Quelle est votre appréciation de la collaboration entre les FDS et les acteurs de la chaîne pénale dans la zone du projet ? <ul style="list-style-type: none"> • Excellente collaboration • Bonne collaboration • Collaboration moyenne • Mauvaise collaboration 	1 2 3 99 1 2 3 4	
PC.03	Pensez-vous que la confiance entre les acteurs de la chaîne pénale (justice) et les communautés s'est améliorée ces deux dernières années ? <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	1 2	
PC.03a	Si non, pourquoi ? <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de conflits non gérés • Libération/impunité des présumés coupables des actes de banditismes, vols, viols, terrorisme • Cas de contestation des décisions de justice • Lenteur dans la prise des décisions de justice • Autres, à préciser 	1 2 3 4 99	

ANNEXE 6 : LISTE DES STRUCTURES ET ACTEURS RENCONTRÉS

Parties prenantes concernées	Structure	Personne à rencontrer
Bailleur de fonds	PBF Mali PBF Mali	Chargé de projet/de subvention
Agences de mise en œuvre	ONU Femmes (Mali) ONU Femmes (Niger) ONUDC Dakar	Équipe de projet (Program manager, Responsable et chargés de S&E) Program manager Gestionnaire de projet
ONG locales partenaires de mise en œuvre	CAR.D (Mali) CRADE (Mali) RESPFCO (Niger) ADL (Niger)	Coordonnateur de projet et animateur terrain
Partie gouvernementale (ministères)	MPFEF-Mali MJDH-GS Mali MSP-Mali MISDACR-Niger	Chef de service local de la promotion de la femme de Ménaka Chef de service local de la promotion de la femme de Anderamboukane Président du tribunal de grande Instance de Gao Chef d'équipe de la CVJR à Ménaka Commissaire principale/responsable genre à Ansongo Point focal genre
Partie gouvernementale (institutions, collectivités territoriales et autorités locales)	Autorité de développement intégré de la région du Liptako Gourma (ALG) Groupements locaux de coopération transfrontalière (GLCT) Mairie Préfecture et Sous-préfecture Gouvernorat	Responsable C3Sahel à Ougadougou Présidents des GLCT/Sahel-Tillabéri (à Kantchari) et Gulmu-Tillabéri (à Tera) Maire de Ménaka SG/Mairie de Anderamboukane Maire de Ouatagouna Maire de Terra et Président du GLCT-Sahel-Tillabéri Intérimaire du préfet de Anderamboukane Représentant du gouverneur de Ménaka

ANNEXE 7 : TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'ÉVALUATION FINALE

Recrutement d'un bureau de consultant(e)s pour l'évaluation finale du projet « Appui aux initiatives transfrontalières de dialogue communautaire avec les acteurs du secteur de la sécurité et de la justice pour la consolidation de la paix au Mali et au Niger ».

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Niger et le Mali partagent leur frontière ouest, les deux pays y abritent des populations qui ont en commun la culture, la langue, la religion. La dégradation de la situation sécuritaire dans ces zones depuis de nombreuses années affecte les communautés en général et particulièrement les femmes et les enfants dans les zones frontalières des deux pays. La fragilité des systèmes de sécurité et de justice et le combat mené contre l'insécurité qui sévit dans ces zones frontalières se sont soldés par l'effervescence de la montée des groupes radicaux qui ont su profiter de la faible gouvernance des États, de la présence des groupes armés, du faible pouvoir d'achat des populations, des conflits sociaux et communautaires.

Pour répondre à ces défis, ONU Femmes et l'ONUSC ont initié un projet conjoint intitulé : « Appui aux initiatives transfrontalières de dialogue communautaire avec les acteurs du secteur de la sécurité et de la justice pour la consolidation de la paix au Mali et au Niger » grâce au financement du Fonds pour la consolidation de la paix (PBF).

Le projet s'attaque à un défi important pour la sécurité dans ces zones frontalières, à savoir la défiance entre les communautés locales, les forces de défense et de sécurité (FDS) et les acteurs de la chaîne pénale. Les acteurs des secteurs de la sécurité et de la justice seront renforcés institutionnellement pour assurer le respect des droits humains et la prise en compte du genre dans leur fonctionnement. Les femmes et les jeunes seront outillés pour s'impliquer activement dans la prévention, la résolution des conflits et le rétablissement de la confiance avec ces acteurs.

Les interventions multi-sectorielles créeront un cercle vertueux et contribueront à la stabilisation et

à la consolidation de la paix. Il sera développé selon une approche transfrontalière, aura un caractère pilote et pourrait être répliqué dans d'autres zones frontalières de la région du G5 Sahel qui font face à des défis sécuritaires. Dans les zones d'intervention, les femmes apparaissent fortement défavorisées en raison d'une vulnérabilité plus spécifique, des conflits, de l'insécurité, des ruptures familiales, des changements climatiques, des crises alimentaires, entre autres. Ces facteurs de vulnérabilité pour les femmes et les jeunes se sont amplifiés sous l'effet d'une situation politique complexe, d'un environnement local instable et de facteurs globaux défavorables.

Le projet vise à améliorer les capacités des acteurs clés à Ménaka, Gao et Tillabéri situés dans les zones frontalières du Mali et du Niger, à établir des dialogues et médiations en renforçant les mécanismes existants ou prévus par les États afin de mettre fin aux conflits communautaires qui sont aggravés par les actions des groupes extrémistes. Il est mis en œuvre conjointement par ONU Femmes et l'ONUSC au Mali et au Niger. ONU Femmes Mali en assure le lead. Les partenaires clés sont :

- Gouvernements : ministères de la Défense, de la Sécurité, de la Promotion de la femme, de la Justice, de l'Administration territoriale (Mali), de l'Intérieur (Niger), de la Cohésion sociale et de la Paix (Mali), Commission mixte Mali/Niger, Haute Autorité à la consolidation de la paix (Niger), Conseil national de la réforme du secteur de la sécurité (CNRSS), Assemblées nationales, Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) et bureaux des médiateurs, Secrétariat permanent du G5 Sahel ;
- Organisations de la société civile œuvrant en matière de paix, sécurité et participation des femmes ;
- Les radios communautaires au Mali et au Niger.

De façon opérationnelle, trois (03) résultats ont été identifiés :

Résultats du projet	
RÉSULTAT 1 :	D'ici la fin du projet, les mécanismes et structures étatiques et non-étatiques ⁵⁰ de prévention et de gestion de conflits dans les zones du projet intégrant les femmes et les jeunes, préviendront et résoudront de manière efficiente les conflits au niveau local.
RÉSULTAT 2 :	D'ici la fin du projet, les forces de défense et de sécurité et les acteurs de la chaîne pénale intégreront les droits humains, particulièrement les droits des femmes, et le genre dans leurs missions dans la zone d'intervention et développeront une relation de confiance avec les communautés.
RÉSULTAT 3 :	Le partage d'expériences et de bonnes pratiques ainsi que le plaidoyer sur les thématiques du projet sont promus par une approche transfrontalière et sous-régionale.

Tous les volets du projet sont concernés par la présente évaluation. Il s'agit de :

- La participation des femmes dans la prévention et la résolution des conflits intra et intercommunautaires au sein des mécanismes communautaires des communes et des villages, y compris au niveau transfrontalier Mali-Niger.
- Le rôle des femmes et des jeunes dans la cohésion sociale et la réconciliation au sein des communautés, y compris au niveau transfrontalier.
- La prise en compte des priorités des femmes et des jeunes dans les initiatives communautaires de paix.
- La promotion et le respect des droits humains et spécifiquement les droits des femmes et des filles par les acteurs de la sécurité et de la justice au niveau transfrontalier.

Le projet couvre 7 communes transfrontalières du Mali et du Niger : i) Au Mali : dans les régions de Ménaka (cercle d'Anderaboukane : commune d'Anderaboukane, cercle de Ménaka : commune de Ménaka) et Gao (cercle d'Ansongo : communes d'Ouatagouna et Tessit) ; ii) Au Niger : dans la région de Tillabéri (département de Téra : commune de Gorool, département de Bankilaré : commune de Bankilaré, et département de Banibangou : commune de Banibangou).

La présente évaluation est prévue depuis la conception du projet et se fera sous la responsabilité d'ONU Femmes Mali avec l'implication de toutes les agences impliquées dans la mise en œuvre du projet. L'évaluation finale couvrira la période de mise en œuvre du projet (janvier 2019 à mars 2021).

OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

La présente évaluation a pour but d'apprécier les résultats obtenus de la mise en œuvre du projet et de tirer les leçons pour la consolidation des acquis et les interventions futures. De manière spécifique, les principaux objectifs de l'évaluation sont les suivants :

- Établir un bilan du projet en vue d'identifier les points forts et les points faibles de l'intervention.
- Faire l'état des lieux sur les résultats atteints et leurs contributions à la réalisation des objectifs de développement au Mali et au Niger en général et, en particulier, des zones du projet.
- Dégager des mesures éventuelles à prendre pour assurer une pérennisation des actions.
- Tirer les leçons apprises qui puissent contribuer à la conception/mise en œuvre des interventions futures.

RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ÉVALUATION

Les leçons apprises et les informations relatives aux résultats du projet et son impact sur les communautés, en particulier les femmes et les jeunes, apporteront une contribution aux domaines prioritaires de la future programmation, notamment l'élaboration des nouveaux programmes d'implication, de protection, de participation des femmes et des jeunes à la consolidation de la paix à travers des actions de prévention et de gestion des conflits, notamment au niveau transfrontalier.

50 Sur la base de l'analyse des acteurs par exemple : étatiques = préfets, sous-préfets, chefs de cantons, élus locaux, maires, gouverneurs, conseils régionaux, tribunaux ; non-étatiques = chefs traditionnels, chefs religieux, leaders communautaires, comités locaux de paix et moniteurs d'alerte précoce, plateforme multi acteurs appuyés par ONU Femmes.

Les conclusions et recommandations de l'évaluation seront utilisées par ONU Femmes et l'ONUDC pour affiner leurs approches en matière de genre et de consolidation de la paix au Mali et au Niger, particulièrement au niveau des zones transfrontalières.

Les informations générées par l'évaluation seront utilisées par les différentes parties prenantes pour :

- Contribuer à l'élaboration de stratégies efficaces pour améliorer la participation des femmes dans les initiatives communautaires de dialogues et les mécanismes de prévention et de gestion de conflits.
- Améliorer la mise en œuvre des normes et standards en matière de paix et sécurité dans le processus de paix au Mali et au Niger.
- Contribuer à la prise en compte de la perspective genre dans les mécanismes de paix, cela inclut la représentation des femmes et des jeunes.
- Améliorer l'accès des femmes et des jeunes au sein des mécanismes communautaires de prévention et de gestion des conflits transfrontaliers.

L'évaluation sera conduite par un cabinet ou un bureau d'évaluation, qui fournira un rapport final d'évaluation dont le contenu sera partagé avec toutes les parties prenantes. Le cabinet retenu sera le premier responsable de la bonne conduite de l'évaluation.

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

L'équipe d'évaluation proposera la méthodologie appropriée sur la base d'un processus participatif et produira les outils de collecte de données à annexer au rapport final.

De manière explicite, l'évaluation sera menée en conformité avec les lignes directrices d'évaluation et les normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE), en particulier celles qui prescrivent l'intégration de la perspective des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans l'approche et le processus de l'évaluation.

Les produits de l'évaluation fournis par les évaluateurs seront revus et validés sur la base des critères du système d'analyse et d'évaluation des rapports d'évaluation d'ONU Femmes (critères GERASS) <http://www.unwomen.org/en/about-us/evaluation/decentralized-evaluations>

Le rapport de conception initial du consultant, avec un accent particulier sur la méthodologie, sera présenté pour approbation au groupe de gestion et au groupe de référence de l'évaluation. Les commentaires de ces groupes seront pris en compte avec satisfaction par l'évaluateur avant le début de la phase de terrain. L'évaluation sera menée conformément aux directives d'évaluation d'ONU Femmes et, précisément, aux paramètres du système global d'examen et d'analyse des rapports d'évaluation (GERAAS), aux normes de l'UNEG (United Nation Evaluation Group) et au code de conduite des évaluations des Nations Unies.

APPROCHE DE L'ÉVALUATION

L'évaluateur doit adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec les homologues du gouvernement au Mali et au Niger, l'équipe chargée du projet et les principales parties prenantes. L'évaluation devrait :

- Présenter une méthodologie afin de documenter les meilleures pratiques, analyser les défis et les faiblesses pour éclairer les actions futures en ce qui concerne la participation des femmes et des jeunes dans la prévention et la gestion de conflits, y compris au niveau transfrontalier.
- Évaluer l'efficacité et l'efficience organisationnelles dans la mise en œuvre du projet afin de progresser vers une prise en compte de la perspective genre dans les mécanismes de gestion et de résolution de la paix dans les communautés.
- Identifier et valider les actions innovantes en faveur de la participation et de la représentation des femmes et des jeunes dans les mécanismes de prévention et de gestion de conflits.
- Formuler des recommandations réalisables en lien avec le renforcement des initiatives communautaires de paix au niveau transfrontalier.

Plus particulièrement, le bureau d'évaluation indépendant (IEO) d'ONU Femmes a un plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, où l'entité déclarante de l'UN-SWAP (United Nations System-Wide Action Plan on Gender Equality and the Empowerment of Women) et l'équipe de consultants prendront en considération que toute évaluation à ONU Femmes

est appréciée chaque année par rapport à l'UN-SWAP (indicateur de performance d'évaluation et son tableau de bord connexe).

Conformément à ce qui précède, l'équipe d'évaluation sera soumise à la notation de qualité SWAP de l'ONU et doit démontrer l'intégration de genre dans le processus d'évaluation et le rapport. C'est l'un des éléments par lesquels cette évaluation sera examinée par une équipe externe, en utilisant les critères UN-SWAP. L'indicateur de performance d'évaluation [guide technique et tableau de bord du PEV SWAP EPAP] permet d'apprécier dans quelle mesure le rapport d'évaluation satisfait aux critères suivants :

- Le genre est intégré dans la portée de l'analyse de l'évaluation et les indicateurs d'évaluation sont conçus de manière à garantir la collecte des données liées à GEWE (Gender Equality and Women Empowerment).
- Le genre est intégré dans les critères d'évaluation et des questions d'évaluation incluent spécifiquement la manière dont le genre a été intégré dans la conception, la planification, la mise en œuvre de l'intervention et les résultats obtenus.
- Une méthodologie, des méthodes et des outils répondant au genre et les techniques d'analyse de données sont sélectionnés.
- Les conclusions et les recommandations de l'évaluation reflètent une analyse comparative entre les sexes.

Gestion des participations et des évaluations des parties prenantes : l'évaluation des projets finaux est conçue pour être sensible au genre et doit donc se concentrer sur la transformation du pouvoir et de la participation des femmes, des groupes de femmes et des réseaux de femmes dans le processus d'évaluation ainsi que sur la participation des hommes et des femmes à l'égalité des sexes.

L'évaluation sera un processus consultatif, inclusif et participatif avec une forte composante d'apprentissage et d'autonomisation et assurera la participation des femmes et des jeunes, des leaders communautaires. Une attention particulière sera accordée à la représentativité de tous les groupes vulnérables et, en particulier, à projeter des groupes ciblés de femmes et de jeunes dans la consolidation de la paix.

RÉDACTION DU RAPPORT D'ÉVALUATION

L'équipe d'évaluation s'assurera que le rapport d'évaluation est entièrement analytique. Ainsi, au-delà de la description des données collectées, le cabinet fera ressortir :

- des points d'analyses fondés sur des dimensions culturelles, sociétales, organisationnelles, structurelles et techniques qui pourront expliquer les résultats, déclarations ou attitudes ;
- la corrélation entre les volets du projet qui pourrait expliquer certains résultats ;
- d'autres contributions qui ne sont pas liées directement au projet ;
- dans un objectif de transparence, il faut signaler que la méthodologie de cette évaluation finale sera conçue de manière à couvrir tous les volets du projet en accord avec les entités des Nations Unies concernées (ONU Femmes et ONUDC). De nature participative, elle impliquera toutes les parties prenantes du projet et portera sur tous les volets du projet.

Avec des outils conçus pour collecter des données qualitatives et quantitatives, l'équipe de l'évaluation touchera toutes les zones retenues ayant bénéficié du projet (au Mali et au Niger).

CRITÈRES ET QUESTIONS CLÉS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation utilisera les critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité, d'impact ainsi que ceux d'égalité des sexes et des droits humains propres à l'approche programmatique d'ONU femmes. En plus de ces critères, des questions spécifiques relatives au handicap et aux leçons apprises devront être prises en compte. L'évaluation cherchera ainsi à répondre aux questions et sous-questions clés suivantes :

PERTINENCE

La pertinence repose sur la mesure selon laquelle les objectifs envisagés par le projet sont en adéquation avec les problèmes identifiés, les besoins réels et priorités des groupes cibles et bénéficiaires en tenant compte de l'évolution du contexte politique, économique, social, environnemental et institutionnel. À cet effet, les questions suivantes sous-tendent cette analyse :

1. Dans quelle mesure l'appui apporté par le projet était-il (i) adapté aux besoins des populations cibles concernées ? (ii) Quelle était la qualité de la réponse

? (rapidité et pertinence de la réponse, équilibre entre humanitaire (court terme) et objectifs de développement (moyen et long termes)

2. Est-ce que le choix des activités du projet est lié aux problèmes de genre et de droits humains identifiés dans le contexte programmatique de ce projet ?
3. Est-ce que les cibles identifiées sont les plus pertinentes ?
4. Les besoins et les problèmes identifiés au départ sont-ils restés les mêmes au cours de la mise en œuvre du projet ou ont-ils connu une évolution ? En cas d'évolution de ces derniers, quelle a été la capacité de réactivité du projet face aux changements et l'émergence d'autres besoins et priorités ? La théorie du changement est-elle valide ?
5. Les activités et les résultats du projet sont-ils compatibles avec les objectifs nationaux (au Mali et au Niger) et l'atteinte de ces objectifs ?
6. La définition du but et des résultats est-elle clairement articulée ?
7. Est-ce que les communautés transfrontalières du Mali et du Niger ont apprécié positivement les actions du projet ?

EFFICACITÉ

Le critère d'efficacité établit une comparaison entre les objectifs fixés au départ et les résultats atteints. L'intérêt étant de mesurer les écarts et de pouvoir les analyser. À ce titre, les points suivants sont à étudier :

1. Quels résultats le projet a-t-il permis de réaliser ? Quelles sont les valeurs actuelles des indicateurs de produits du projet ?
2. L'accord de partenariat et la coopération avec les autres organisations du système des Nations Unies pour réaliser conjointement les objectifs du projet a-t-il facilité l'atteinte des résultats ? A-t-il occasionné des obstacles ? Le système de planification, suivi et rapportage a-t-il fonctionné et contribué à la prise de décision appliquée ?
3. Des résultats satisfaisants ont-ils été atteints par rapport aux objectifs fixés ? Quelles sont les causes de la réalisation et de la non-réalisation des résultats escomptés ?
4. Dans quelle mesure les changements ou les progrès réalisés peuvent-ils être attribués au projet ?

5. Dans quelle mesure les ressources et les risques ont-ils été gérés pour atteindre les résultats ?

6. Un système de gestion axée sur les résultats (GAR) a-t-il été établi et mis en œuvre en lien avec les systèmes de GAR globaux des bureaux pays au Mali et au Niger ?

7. Quelles sont les retombées de l'intervention – prévues et imprévues, positives et négatives – y compris les effets sociaux, économiques, environnementaux ?

EFFICIENCE

L'efficacité concerne la manière dont les ressources/ intrants (fonds, expertise, temps, etc.) sont converties de façon économe en résultats. C'est un terme économique qui signifie que le projet utilise les ressources les moins coûteuses possibles afin d'atteindre les résultats souhaités. Cela nécessite généralement de comparer des approches alternatives pour atteindre les mêmes résultats et de voir si le processus le plus efficace a été adopté.

1. Dans quelle mesure les mécanismes d'intervention (instruments de financement, cadre réglementaire administratif, personnel, calendrier et procédures) ont-ils favorisé ou entravé la réalisation des résultats du projet ?

2. Les résultats obtenus sont-ils à la hauteur des montants et autres moyens engagés (fonds, compétences, temps ...) ? Le projet a-t-il réalisé systématiquement les économies d'échelles possibles ?

3. Quels mécanismes ont-ils été utilisés par les partenaires de mise en œuvre pour la synergie de leurs actions ? Dans quelle mesure ces mécanismes ont-ils produit des impacts croisés ?

4. Le projet a-t-il utilisé les ressources (financières, humaines, techniques) de la manière la plus économe possible pour atteindre ses objectifs ?

5. Le projet a-t-il été mis en œuvre de la manière la plus optimale par rapport aux autres possibilités ?

6. Les mécanismes de coordination mis en place pour la mise en œuvre du projet ont-ils permis de promouvoir l'utilisation efficace des ressources financières et humaines ?

7. Quelles peuvent être les propositions de stratégies plus efficaces pour une utilisation optimale des ressources ?

LA DURABILITÉ

Les initiatives de développement (projets/programmes) visent à transférer aux communautés des acquis, des capacités et des attitudes. Les bénéficiaires sont donc appelés à poursuivre la pérennisation des acquis à travers des actions individuelles. Pour cela, il s'agira de répertorier tout ce qui a été fait dans le sens de la continuité du projet à la fin du financement.

1. Dans quelle mesure l'approche d'intervention a-t-elle permis de renforcer les capacités techniques et opérationnelles du Gouvernement (au Mali et au Niger), garantissant les résultats attendus du projet ? A-t-elle été inclusive et formative, favorisant l'appropriation par les acteurs concernés et la fourniture continue des services ?
2. Dans quelle mesure les capacités des femmes et des jeunes filles ont-elles été renforcées ? Les activités du projet sont-elles intégrées aux pratiques des institutions partenaires, notamment nationales ? Quelle est la probabilité que les avantages du projet soient maintenus sur le long terme après que le projet est terminé ?
3. Quels nouveaux acquis le projet a-t-il permis de transférer aux communautés (capacités, attitudes...) ? Quels ont été les principaux changements de la perception du rôle des femmes dans la prévention et la gestion de conflits ?
4. Quelles sont les nouvelles questions qui ont émergé au niveau des acteurs de mise en œuvre du projet ? Ces acteurs sont-ils en train de trouver par eux-mêmes des réponses/solutions à ces questions ?
5. Dans quelle mesure est-il possible de procéder à un passage à l'échelle des stratégies et résultats du projet ?

IMPACT

Effets à long terme positifs et négatifs, primaires et secondaires produits par le projet directement ou indirectement. L'évaluation ne sera pas en mesure d'apprécier pleinement l'impact du projet compte tenu de sa durée. Toutefois, elle répondra aux questions suivantes, qui permettront d'identifier les effets immédiats du projet, qui détermineront l'impact sur le long terme.

1. Quels sont les effets intentionnels et non intentionnels, positifs et négatifs pendant la durée du projet, particulièrement sur les communautés transfrontalières, les femmes et les jeunes ?

ÉGALITÉ DES SEXES ET DROITS HUMAINS

Ce critère est un principe général, mettant l'accent sur la coordination, la cohérence et la responsabilité en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Il permet l'examen de la conception, de la mise en œuvre de l'intervention, et l'évaluation des résultats de l'intégration de la perspective des droits de l'homme et de l'égalité des sexes.

1. La composition de l'équipe de gestion du programme a-t-elle tenu compte de l'équilibre de genre ?
2. Les rapports de suivi du projet montrent-ils clairement les résultats spécifiques sur les femmes et les hommes ?
3. Quels ont été les principaux progrès en faveur de l'intégration des femmes et des jeunes dans les mécanismes communautaires de prévention et gestion de conflits locaux et transfrontaliers ?
4. Quels progrès spécifiques au bénéfice des femmes peut-on mettre en évidence dans le cadre de la coopération transfrontalière entre le Mali et le Niger ?
5. Quelles ont été les principales initiatives menées par les autorités du Mali et du Niger pour accompagner les initiatives communautaires inclusives de paix et de cohésion sociale ?
6. Quelles ont été les principales réalisations des comités locaux de prévention et gestion de conflits ?
7. Quel a été le rôle des femmes affectées par les conflits dans les initiatives communautaires de paix ?
8. De quelle manière le projet a-t-il contribué à une prise en compte des priorités des femmes et des jeunes dans les mécanismes communautaires ?
9. De quelle manière les femmes et les jeunes ont participé dans le processus de règlement des conflits ?
10. De quelle manière les autorités du Mali et du Niger ont intégré les besoins et intérêts des femmes dans les plans locaux de sécurité et de protection ?
11. Dans quelle mesure les considérations de genre et de droits de l'homme ont-elles été intégrées dans la conception et la mise en œuvre du projet ?
12. Quelles ont été les contraintes ou avantages pour l'implication des femmes et leur leadership dans la prévention et la gestion des conflits ? Quels efforts ont été déployés pour surmonter les difficultés ?

13. La participation et le leadership des femmes dans ce projet leur ont-ils permis l'acquisition et/ou le renforcement de pouvoir décisionnel et d'auto-promotion ?
14. De quelle façon le projet a-t-il contribué à un changement de perception ou de mentalité sur le rôle des femmes dans la prévention et la gestion des conflits ? A-t-il contribué à une prise en compte de la perspective genre dans le processus de paix au Mali ?
15. Quelle a été la principale valeur ajoutée de ce projet dans un changement de qualité de vie des femmes et des femmes victimes ?

INCLUSION DU HANDICAP

Concernant l'inclusion du handicap, la stratégie des Nations Unies accorde une place importante à la prise en compte de questions portant sur le handicap dans les évaluations de projet afin d'avoir une appréciation plus complète de leur mise en œuvre. À cet effet, l'évaluation cherchera à répondre aux questions suivantes :

1. Les personnes handicapées, ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet ? Y a-t-il des personnes handicapées parmi les bénéficiaires du projet ?
2. Quelles sont les barrières auxquelles les personnes handicapées ont dû faire face ?
3. De quelle manière le projet a-t-il contribué à une prise en compte des priorités des personnes handicapées ?
4. De quelle manière les autorités du Mali et du Niger ont intégré les besoins et intérêts des personnes handicapées dans les plans locaux de sécurité et de protection ?
5. Quelle a été la principale valeur ajoutée de ce projet dans un changement de qualité de vie des personnes handicapées ?

Afin d'apporter une contribution aux domaines prioritaires de la future programmation, l'équipe d'évaluation posera également des questions relatives aux leçons apprises :

6. Quelles sont les principales leçons apprises du projet – qu'est-ce qui a marché, qu'est-ce qui n'a pas marché et pourquoi ?
7. Quels sont les principaux facteurs qui ont influencé l'atteinte ou la non-atteinte des résultats escomptés ? Quels sont les éléments de succès ou d'échec ?

Les questions proposées sont indicatives. L'évaluateur sélectionné pourra affiner ces interrogations en étroite consultation avec les principales parties prenantes pour que des réponses appropriées soient apportées à des questions-clés en matière d'évaluation. Sur la base de ces consultations, l'équipe d'évaluation élaborera une matrice d'évaluation qui comprendra les questions clés, les critères d'évaluation, les indicateurs, les sources d'information à utiliser ainsi que les moyens de contre-référence. Compte tenu des conclusions de l'évaluation dans les domaines susmentionnés, l'évaluation devrait fournir des recommandations spécifiques sur les domaines prioritaires à prendre en compte dans les actions futures concernant la participation des femmes et des jeunes dans la prévention et la gestion des conflits.

GESTION DE L'ÉVALUATION

Le groupe de gestion et le groupe de référence sont les deux structures de gestion de cette évaluation. Le processus d'évaluation sera dirigé par le groupe de gestion de l'évaluation qui fournit l'orientation globale et les conseils relatifs à la conduite de l'évaluation. Le gestionnaire des tâches de l'évaluation sera responsable de la supervision quotidienne de l'évaluation pour la production d'un rapport de bonne qualité et en vue de minimiser les risques éventuels, qui pourraient survenir au cours du processus d'évaluation.

Le cabinet chargé de la présente évaluation est responsable, en toute indépendance, de la réalisation de l'évaluation et de la qualité des rapports en référence aux critères d'examen de GERAAS. Il adresse les produits de l'évaluation directement au gestionnaire des tâches d'évaluation qui assure la bonne gestion de la qualité de chaque produit avec l'appui du spécialiste évaluation du bureau régional d'ONU Femmes.

. Les aspects logistiques de l'évaluation (espace de bureau, soutien administratif et de secrétariat, télécommunications, photocopies de la documentation, voyages...) ainsi que la conception et la diffusion des outils de collecte de données seront sous la responsabilité de l'évaluateur.

ONU Femmes Mali prendra en charge directement l'organisation des différentes rencontres envisagées au cours du processus d'évaluation (validation, vulgarisation...).

Le groupe de gestion de l'évaluation :

Il fonctionne sous la direction de la représentante adjointe d'ONU Femmes Mali (*Deputy Country Representative*). Il supervise la gestion de l'évaluation et prend les décisions clés afin de s'assurer de la qualité des différents résultats de l'évaluation. Il est composé des bureaux d'ONU Femmes et d'ONUDC (Mali, Niger), du spécialiste régional évaluation d'ONU Femmes, de l'équipe M&E et des principaux responsables du projet (Mali, Niger).

Le gestionnaire de l'évaluation assurera la gestion journalière du processus et entamera des consultations avec le groupe de gestion concernant les questions clés du projet. Les contributions des membres du groupe de gestion vont renforcer la qualité et la crédibilité de l'évaluation.

Plus précisément, les membres de l'équipe de gestion devront :

- Participer à toutes les réunions de l'équipe de gestion, réunions virtuelles dans le contexte COVID-19.
- Approuver le cabinet de consultants choisi pour mener l'évaluation.
- Participer à toute réunion organisée durant la phase de conception initiale de l'évaluation et garantir la qualité du rapport qui en découlera.
- Faciliter l'accès à l'information au bénéfice de l'équipe d'évaluation.
- Examiner et assurer la qualité du pré-rapport d'évaluation.
- Diffuser et promouvoir l'utilisation des conclusions et recommandations de l'évaluation.

Le groupe de référence de l'évaluation

Le groupe de référence est partie intégrante de la structure de gestion de l'évaluation et il est mis en place dans le but de faciliter l'inclusion des parties prenantes dans la conception et la définition du champ de l'évaluation, la contribution sur les différents besoins en informations, la qualité du travail tout au long du processus et la diffusion des résultats de l'évaluation. Il sera composé des parties prenantes clés, acteurs du projet à évaluer : les gestionnaires du projet, les représentants des donateurs, les représentants du système des Nations Unies, les représentants d'organisations non gouvernementales, les représentants des structures étatiques partenaires, etc.

Les membres du groupe de référence devront :

- Agir en tant que source de connaissances pour l'évaluation.
- Agir comme informateurs durant le processus d'évaluation.
- Participer à la collecte d'informations et de documents pertinents.
- Aider à identifier les parties prenantes externes à consulter au cours du processus.
- Jouer un rôle prépondérant dans la diffusion des résultats de l'évaluation et dans la mise en œuvre de la réponse managériale.
- Participer aux réunions du groupe de référence.
- Fournir des apports significatifs et garantir la qualité des principaux produits d'évaluation (TdR, rapport de conception initiale et rapport d'évaluation provisoire).
- Participer à la réunion de validation du rapport d'évaluation final.
- Participer à des activités d'apprentissage liées au rapport d'évaluation.

Le groupe de référence consultatif examinera le projet de rapport d'évaluation et fournira des commentaires substantiels pour assurer la qualité et l'intégralité du rapport et participera à la réunion de validation du rapport d'évaluation final.

Dans les six semaines qui suivent l'achèvement de l'évaluation, ONU Femmes Mali a la responsabilité de préparer une réponse de la direction qui aborde les résultats et les recommandations afin d'assurer l'apprentissage futur et d'informer la mise en œuvre des projets pertinents.

LIVRABLES

Le rapport d'évaluation devra être conforme aux critères GERAAS en termes de structure et de contenu ainsi qu'aux standards de qualité d'évaluation sensible au genre. La liste de contrôle de qualité du rapport d'évaluation du GERAAS servira de référence pour s'assurer de la conformité et garantir la qualité des livrables attendus.

• Rapport de conception initial

L'évaluateur proposera une méthodologie avec une matrice de l'évaluation et des instruments de collecte de données et un plan d'évaluation dans le cadre du rapport de conception initial. Ce dernier précisera la part qui revient à la revue documentaire, à l'observation, aux entretiens et discussions de groupe, sans oublier la participation des parties prenantes concernées. Un plan de travail et un calendrier de mise en œuvre seront également inclus dans le rapport. Le rapport de conception initial sera examiné et approuvé par le groupe de gestion et le groupe de référence de l'évaluation. Chaque groupe dispose de cinq jours ouvrables pour formuler et transmettre ces commentaires qui devront être pris en compte par l'évaluateur de façon satisfaisante avant la validation du document.

• Présentation des conclusions préliminaires et le pré-rapport

L'évaluateur animera une séance de présentation des résultats préliminaires, à la suite de la phase de collecte et d'analyse préliminaire de données. Ainsi, les constatations et tendances générales feront l'objet d'examen et d'échanges avec les membres du groupe de référence. Cette séance permet à ce stade de gagner en informations, commentaires et orientations avant d'approfondir et de finaliser l'analyse de données et d'entamer la rédaction du rapport d'évaluation.

• Rapport provisoire

Il s'agit de la production et de la mise à disposition de la première mouture de rapport complet d'évaluation, comprenant des constats, conclusions et recommandations énumérées selon un ordre de priorités et un lien logique, tout en faisant référence à la méthodologie, à la démarche de collecte et d'analyse de données. Ce rapport sera soumis pour examen et commentaires au groupe de gestion de l'évaluation qui dispose à cet effet de 5 jours ouvrables. Ces commentaires devront être pris en compte de façon satisfaisante par l'évaluateur avant la soumission du rapport au groupe de référence. Les contributions de celui-ci sont prises en compte dans les mêmes conditions que celles décrites ci-dessus pour le groupe de gestion. Les commentaires d'amélioration sont formulés au regard du contenu attendu et des critères de qualité.

• Rapport final d'évaluation

Le Rapport final d'évaluation, rédigé en langue française, sera considéré comme tel lorsqu'il aura pris en compte tous les commentaires reçus du groupe de gestion et du groupe de référence. Il devra être conforme à la structure de rapport final d'ONU Femmes et accompagné par les annexes suivantes :

- Les termes de référence de l'évaluation.
- Les outils de collecte des données (guides d'entretien, questionnaires).
- Une liste de réunions/consultations auxquelles le cabinet a assisté.
- Une liste de personnes ou organisations avec lesquelles le cabinet s'est entretenu.
- Une bibliographie des sources d'informations utilisées.
- Toute autre information que l'équipe de consultants jugera utile pourra aussi être ajoutée.

• Atelier de dissémination du rapport

Un atelier sera organisé avec tous les acteurs du projet en vue de présenter les résultats de l'évaluation.

DURÉE ET CALENDRIER DE L'ÉVALUATION

La durée du contrat s'étend sur une période de sept mois à compter de sa date de signature. Les jours ouvrables de travail qui seront facturés sont cependant de 45 jours. Aussi il est attendu que le contrat soit exécuté selon le calendrier d'évaluation validé pour terminer plus tôt le contrat. Le calendrier ci-dessous est indicatif et devra être ajusté à la signature du contrat :

Délais	Activités	Livrables
1^{er} MARS	Signature du contrat et lancement	
15 MARS	Proposition de rapport de conception initial (document méthodologique, outils de collecte de données, plan de travail)	Rapport provisoire de conception initial
31 MARS	Rencontres de cadrage avec le groupe de gestion et le groupe de référence de l'évaluation sur le rapport de conception	
15 AVRIL	Finalisation du rapport de conception initial	Rapport de conception validé par le groupe de gestion (paiement 1 ^{er} tranche)
15 MAI	Phase terrain (collecte de données)	
31 MAI	Présentation des résultats préliminaires	Pré-rapport (présentation PowerPoint)
15 JUIN	Rédaction et soumission du 1 ^{er} draft	Rapport provisoire de l'évaluation (paiement 2 ^e tranche si accepté par ONU Femmes)
10 JUILLET	Rencontres avec le groupe de gestion et le groupe de référence de l'évaluation et feedbacks sur le rapport provisoire	
31 JUILLET	Finalisation et soumission du rapport final	Rapport final de l'évaluation validé par le groupe de gestion (paiement 3 ^e tranche)

Tout paiement aura lieu après l'approbation des livrables par le groupe de gestion, qui en appréciera la qualité conformément aux paramètres GERAAS <http://www.unwomen.org/en/about-us/evaluation/decentralized-evaluations>

Les tranches sont prévues comme suit :

- 20 % : après la validation du rapport initial
- 30 % : après la validation du rapport provisoire de l'évaluation
- 50 % : après la validation du rapport final d'évaluation

ANNEXE 8 : LISTE DES MEMBRES DU GROUPE DE GESTION DE L'ÉVALUATION

N°	Prénom(s) et nom(s)	Titre	Structures
1.	Raymond Berthé	Spécialiste suivi évaluation	ONU Femmes Mali
2.	Raky Chaupin	Deputy representative	ONU Femmes Mali
3.	Wanalher Ag Alwaly	Program manager	ONU Femmes Mali
4.	Kassim Dabitaou	Chargé suivi-évaluation	ONU Femmes Mali
5.	Juliette De Montmollin	Assistante suivi-évaluation	ONU Femmes Mali
6.	Cyuma Mbayiha	Spécialiste suivi-évaluation	ONU Femmes bureau régional Dakar
7.	Lou Akusua De Giuli	Analyste suivi-évaluation	ONU Femmes bureau régional Dakar
8.	Mamoudou Soumana	Spécialiste M&E	ONU Femmes Niger
9.	Tiffany Laluce	Chargé planification et suivi, programme Sahel	ONU DC bureau régional Dakar

ANNEXE 9 : LISTE DES MEMBRES DU GROUPE DE RÉFÉRENCE DE L'ÉVALUATION

N°	Prénom(s) et nom(s)	Titre	Structures
1.	Raymond Berthé	Responsable suivi-évaluation	ONU Femmes Mali
2.	Cyuma M Bayiha	Spécialiste suivi-évaluation	ONU Femmes bureau régional Dakar
3.	Lou Akusua De Giuli	Analyste suivi-évaluation	ONU Femmes bureau régional Dakar
4.	Wanalher Ag Alwaly	Program manager	ONU Femmes Mali
5.	Kassim Dabitaou	Chargé suivi-évaluation	ONU Femmes Mali
6.	Juliette De Montmollin	Assistante suivi-évaluation	ONU Femmes Mali
7.	Métanga Justin Dembélé	Chargé suivi-évaluation	ONU Femmes Mali
8.	Kissima SYLLA	Responsable donateur PBF	PBF Mali
9.	Alfred Borbor	Expert suivi-évaluation PBF	PBF Mali
10.	Abdoulaye M. Fily SISSOKO	Chargé des projets et programmes	ONG CARD Mali
11.	Soumeylou Soumaré	Coordinateur du projet	ONG CRADE Mali
12.	Moussa B. MAIGA	Président	Conseil communal des jeunes de Gao (Mali)
13.	Drissa N'Golo COULIBALY	Président	Tribunal de grande Instance de Gao (Mali)

N°	Prénom(s) et nom(s)	Titre	Structures
14.	Commissaire principale Hawa COULIBALY	Responsable genre	Police nationale (Mali)
15.	Paul Moussa	Program manager	ONU Femmes Niger
16.	Achille Sommo	Program specialist	ONU Femmes Niger
17.	Mamoudou Soumana	Spécialiste M&E	ONU Femmes Niger
18.	Jean-claude Cigwerhe	Coordonnateur international PBF	PBF (Niger)
19.	Emmanuel Djounoumbi	Spécialiste suivi-évaluation	PBF (Niger)
20.	Habsatou Boubacar	Coordonnatrice nationale	PBF (Niger)
21.	Omar Amadou	Administrateur	ONG ADL (Niger)
22.	Madame Bana Fatima	Présidente	REFPSECO (Niger)
23.	Gremah Adji Kanta	Responsable de programme	Programme promotion de la femme et genre/ministère de la Promotion de la femme et de la Protection de l'enfant (Niger)
24.	Madame Tani Abdel Kader	Coordinatrice	Plateforme des femmes du G5 Sahel (Niger)
25.	Blanche NIOUKY	Gestionnaire de projet	ONU DC bureau régional Dakar
26.	Cristina IAMPHERI	Coordinatrice régionale programme Sahel	ONU DC bureau régional Dakar
27.	Brah Mamadou Ali	Secrétaire général de la CNDH	CNDH (Niger)
28.	Commissaire ZOUHERA ASSANE	Cheffe de la division de la protection des mineurs et femmes à la direction de la sécurité publique	Police nationale (Niger)
29.	Adamou Harouna IBRAHIM	Directeur régional de la police de Tillabéri	Police nationale (Niger)
30.	Illa Elhadji IBRAHIM	Président du tribunal de grande Instance de Tera	Ministère de la Justice (Niger)
31	Boubacar ABDOUL-FATA	Commandant de la brigade de gendarmerie de Tillabéri	Gendarmerie nationale (Niger)

ANNEXE 10 : PRÉSENTATION DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION

L'évaluation finale est réalisée par deux consultants dont une experte senior en suivi-évaluation et un expert associé.

N°	Prénom(s) et nom(s)	Titre	Expérience professionnelle	Structure
1.	Aïssé Diarra	Experte en S&E, cheffe de mission	27 ans	AMD International
2.	ZOUNGRANA Benjamin	Expert en S&E, expert associé	09 ans	AMD International

CV de Mme Aïssé Diarra, experte sénior S&E, cheffe de mission

Nom et prénom :	DIARRA Aïssé Kouyaté
Poste pour cette tâche :	Cheffe de mission, experte senior en évaluation de projets et programmes
Nationalité :	Maliennne
Compétences linguistiques :	<ul style="list-style-type: none"> • Français : très bien (lu, parlé et écrit) • Bamanan : bon (lu, parlé et écrit) • Anglais : bon (lu, parlé et écrit)
Éducation et autres qualifications	<ul style="list-style-type: none"> • Septembre 1990 – août 1994 : master en Sociologie rurale – Université de Lexington, KY, USfA • Octobre 1972 – juin 1976 : licence en Histoire Géographie École normale supérieure de Bamako, Mali

Parcours professionnel et expérience pertinente

Période : De – À	Nom de projet / organisme :	Titre du poste, les principales caractéristiques du projet, et les activités réalisées
Octobre-novembre 2020	FNUAP-Ambassade royale des Pays-Bas	Experte en analyse des données qualitatives Évaluation à mi-parcours du projet « Atteindre le dernier kilomètre », projet de santé de la reproduction dans les régions de Ségou et Mopti
Janv-mars 2020	Projet inclusif (Canada)	Experte en analyse genre et élaboration de stratégie genre Réalisation de l'analyse pour l'intégration du genre dans le projet inclusif des filières agricoles et élaboration de stratégie genre suivi d'un plan d'action 2020-2024
Décembre 2019-janvier 2020	Daouna Development à Bamako	Consultante pour l'élaboration de la stratégie genre du ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable (MEADD) Élaboration d'un document de diagnostic suivi de la stratégie et du Plan d'action 2020-2022 pour le ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable (MEADD)
Novembre 2019-décembre 2019	ONG APSEF à Bamako	Consultante pour l'analyse de données et production de rapport. Élaboration des barrières genre relatives aux VBG à Mopti, Bandiagara, Bankass et Koro

Parcours professionnel et expérience pertinente

Jun 2019	Bureau Technopolis en France	Chargée de l'étude diagnostique Réalisation d'une étude sur les thématiques : éducation, droits sexuels et reproductifs, insertion socio-économique des femmes/filles et autonomisation et inclusion sociale en vue de l'élaboration du projet EDIFIS de l'Agence française de développement (bureau de France)
Mars-avril 2019	ONG AMSOPT et ONU Femme	Consultante Évaluation du projet de sensibilisation sur la pratique des mutilations génitales féminines et du mariage des enfants dans 30 villages du district sanitaire de Kayes au Mali
Nov 2018- janvier 2019	Bureau TMG basé aux USA	Experte genre de l'équipe d'évaluation Évaluation du projet de gouvernance locale au Mali financé par USAID et mis en œuvre par la firme Tetrattech basée aux USA
Décembre 2017-mars 2018	CEDREF GED Bamako et Coopération suisse	Experte genre dans l'équipe de capitalisation des activités de Miniankala Cafo Capitalisation des (dix ans) expériences de Miniankala Kafo (région de Sikasso) en mettant l'accent sur l'implication des femmes et des hommes (adultes et jeunes) dans les activités de développement
Janvier-décembre 2018	Croix-Rouge canadienne, représentation de Bamako	Accompagnement équipe du projet Santé maternelle, néonatale et infantile pour intégration du genre (régions de Koulikoro et Sikasso ; formation de l'équipe pour faire face aux barrières genre) Pendant une année (de janvier à décembre), consultante en tant qu'experte genre afin d'accompagner l'équipe du projet pour : <ul style="list-style-type: none"> • la bonne compréhension des barrières genre liées à la santé maternelle et infantile ; • l'élaboration des messages clés pour la communauté pour un changement de comportement ; • la formation de l'équipe à l'intégration du genre dans les activités de santé au niveau communautaire.
Mai-sept 2017	Overseas Strategic Company basée aux USA	Consultante nationale Évaluation du projet « Améliorer la santé des mères, du nouveau-né et des enfants au Mali » CRC/CRM prenant en compte le genre
11-12/2016	Bureau Koita consulting	Consultante principale Évaluation du projet « Protéger la prochaine génération » de l'ONG AMSOPT et Équilibres & Populations basée en France
Octobre 2016	Bureau ERM au Sénégal	Consultante Collecte de données auprès des bénéficiaires de services financiers internationaux de la Banque mondiale sur les questions de genre
11 – 12/2015	Élaboration du plan d'action de réinstallation de la zone aurifère de Kalana (SOMIKA)	Experte genre Analyse de l'égalité femmes-hommes dans les zones d'intervention du projet FIER (Sikasso, Koulikoro) Formation des cadres régionaux du projet FIER en genre et développement

Parcours professionnel et expérience pertinente

10/2015	Étude sur le mariage des enfants au Mali pour le Plan international Dakar	Chercheur principal Réalisation d'une étude qualitative sur le mariage des enfants dans les zones d'intervention du Plan international Mali en mettant l'accent sur les inégalités de genre
Février 2015	ESDCO Mali	Experte genre Analyse genre dans 9 villages de la commune de Kalana pour l'étude d'impact environnemental et social de la Société minière de Kalana au Mali (SOMIKA SA) Proposition de mesures de réinstallation des familles, prise en compte des femmes et hommes lors des indemnisations et proposition d'activités pour les femmes et les filles.
Novembre- Décembre 2014	Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) Togo ; Niger ; Sénégal	Consultante experte genre Analyse et intégration du genre dans les activités du programme Kandadji au Niger et projet « Énergie de l'organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie » au Sénégal (financement BOAD)
Novembre 2013-octobre 2014	CONASCIPAL : ONG nationale	Coordonnatrice Projet de recherche sur la contribution de la société civile à la consolidation de la paix, la sécurité et le développement des régions du nord avec un accent sur l'implication des femmes, l'apport de l'aide humanitaire.
Octobre-décembre 2014	Koita consulting	Consultante Évaluation du plan d'action national de lutte contre l'excision 2010 – 2014 du Programme national de lutte contre l'excision (PNLE)
Septembre 2013	Koffi Annan Peace Keeping Center Nigeria	Participation à l'atelier sur la sécurité frontalière, la police collaborative et le genre dans les activités des forces armées, à Abuja au Nigeria
Janvier-mars 2013	ONG Équilibre Population, France	Consultante experte genre Évaluation du projet « Protéger la prochaine génération de la pratique de l'excision », analyse de genre, de l'ONG nationale AMSOPT du Mali
Octobre-novembre 2012	IAMANEH Suisse	Consultante Évaluation externe du programme triennal de lutte contre la pratique des mutilations génitales féminines de l'ONG SDI, dans la région de Ségou au Mali Capitalisation des acquis du programme, prenant en compte le genre, à Katièna et Diouna dans la région de Ségou
Juillet-octobre 2012	Save the Children USA	Consultante Évaluation qualitative du programme de santé néonatale dans les districts sanitaires de Kita et Bafoulabé, rôle du genre dans la mise en œuvre du programme de santé du nouveau-né, région de Kayes, Mali
Mars-juin 2012	World Vision Mali	Consultante Évaluation du programme de développement des Area Développement, programme de Faladjé, Négouéla et Didiéni (région de Koulikoro) et l'analyse de la prise en compte des filles et garçons dans le programme de santé de la reproduction au Mali et l'insertion des groupes vulnérables (jeunes garçons et autres personnes vulnérables).

Parcours professionnel et expérience pertinente		
05/2011 - 07/2011	CECI, CANADA	Consultante – Genre Étude sur l'état des lieux des enjeux de l'égalité femmes/hommes dans le secteur de la santé, à Kayes, Gao, Kidal et Tombouctou
10/2010 - 06/2011	Banque africaine de développement Burundi	Consultante – Genre Réalisation du profil genre – Pays du Burundi.
Mai-juillet 2010	Ambassade du Canada au Mali	Consultante Évaluation du programme de planning familial et de lutte contre l'excision de l'ONG YAGTU, financé par ACIDI/Canada (cercle de Bandiagara)
Février-mars 2010	World Vision Mali	Consultante Évaluation du programme de développement de Kampéna ADP : analyse du rapport femme-homme et de l'insertion des femmes vulnérables et jeunes dans les activités de protection et de promotion de l'environnement Cercle de Tominian
12/2009 - 01/2010	IAMANEH SUISSE BALE, en Suisse	Consultante Évaluation du programme de lutte contre la fistule vésico vaginale Région de Ségou
Octobre-novembre 2009	Aide de l'Église Norvégienne	Consultante Évaluation du programme triennal de l'Aide de l'Église Norvégienne sur les violences basées sur le genre Région de Gao
Juillet-août 2007	Lux-Development Bureau d'étude PROMAN, en Suède	Expert genre dans l'équipe internationale, chargée de la formulation du programme indicatif quinquennal du Mali avec financement de la Coopération du Grand-duché du Luxembourg (PIC II) : prise en compte des femmes et autres groupes vulnérables à identifier. Apport de l'aide humanitaire dans la région de Ségou
Juillet 2004	PATH, USA	Consultante Évaluation des Stratégies de lutte pour l'abandon de l'excision dans les zones d'intervention de trois (3) ONG Maliennes (APDF, ASDAP et AMSOPT)
Mars-avril 2004	Ministère des Affaires étrangères, Mali Libéria, Mali et Sierra Léone	Consultante – Genre Étude sur la prise en compte du genre dans les opérations de maintien de la paix en Afrique de l'Ouest : Libéria, Mali et Sierra Léone en collaboration avec le lieutenant-colonel Kany Coulibaly
Janvier-février 2004	Aide de l'Église Norvégienne	Consultante Recherche qualitative sur la pratique de l'excision dans les régions de Kidal, Gao et Tombouctou et la prévalence de la fistule obstétricale
10/2002 - 01/2003	Save The Children/USA, Sahel Office, Bamako, Mali et UNICEF.	Consultante Étude sur la migration internationale des enfants : causes, perceptions et conséquences en collaboration avec Sarah Castle de London School of Tropical Diseases

Parcours professionnel et expérience pertinente

Juillet 2000	Projet Saving New Born Life	Consultante Évaluation du programme Saving New Born Life en collaboration avec USAID
Juin-juillet 2000	Agence japonaise du développement (JICA - CADIS).	Consultante Étude MARP dans 12 villages du sud de Ségou pour le projet de lutte contre la désertification dans le sud de la région de Ségou du Mali en mettant l'accent sur l'insertion des femmes, jeunes et familles vulnérables et sur l'appui en vivres et semences
Octobre-novembre 1998	Diocèse de Mopti	Consultante – Genre Évaluation du programme triennal « Actions de promotion humaine » de la paroisse catholique de Bandiagara en collaboration avec Dr Yéro Haidara du BAAP. Proposition de plan de réinstallation des familles affectées par la sécheresse dans les zones clémentes du sud. Évaluation de l'aide apportée aux ménages vulnérables
Novembre-décembre 1995	Fondation commémorative de Stromme au Mali	Consultante Évaluation du projet intégré de développement de Bafoulabé (PIDEB) (en collaboration avec Gunvor Berge et Mahamane CISSE) avec proposition de stratégies de protection des aires faisant l'objet de déboisement, des activités de reboisement et de réinstallation des ménages devant être déplacés
Références (minimum 3)	Monsieur Soumana Doumbia, directeur du bureau CENAFOD : 66750149 Docteur Nouhoum Koita, directeur de Koita Consulting : 76030752 Madame Touré Halimatou Maïga coordinatrice genre du projet FIER : 66767412/79721239	

CV DE ZOUNGRANA Benjamin, expert associé

- 1. Nom** ZOUNGRANA
- 2. Prénom(s)** Benjamin
- 3. Date et lieu de naissance** 26 avril 1982 à Dabou / RCI
Situation actuelle Chargé d'études, expert suivi-évaluation
- 4. Diplômes**

Institution : [date début – date fin]	Diplôme(s) obtenu(s) :
Programme troisième cycle interuniversitaire : 2009-2011	DEA en Économie et Gestion
Université Ouaga II : 2008-2009	Maîtrise en Économie et Gestion option Planification
Université Ouaga II : 2007-2008	Licence en Économie et Gestion option Planification
Lycée municipal Bambata : 2004-2005	Baccalauréat Série D, Sciences.

Formation continue

Institution : [date début – date fin]	Attestation/certificat
École nationale d'administration publique du Canada Du 16 au 27 avril 2018 à Ouagadougou	Formation de haut niveau en évaluation du développement Attestation de formation délivrée
Centrale Lille Mars – avril 2015	Formation à distance en gestion de projet Attestation de formation délivrée

5. Connaissances linguistiques (échelle 5 - niveau excellent ; 1 - niveau rudimentaire)

Langue	Lu	Parlé	Écrit
Français	5	5	5
Anglais	3	2	2

6. Autres compétences (ex. : connaissances informatiques, etc.) :
suite bureautique (word, excel, PowerPoint, acces, outlook, MS projet)

7. Situation présente : chargé d'études, expert suivi-évaluation

8. Nombre d'année d'expérience : plus de 6 ans

9. Domaines d'intérêt

- Monitoring et évaluation
- Planification opérationnelle et stratégique
- Évaluation des politiques publiques
- Gestion axée sur les résultats et approche cadre logique
- Finances publiques
- Protection sociale

10. Expérience en étude ou mission

De (date) – à (date)	Lieu	Société et personne de contact	Poste	Intitulés de l'étude ou mission/tâches exécutées
Décembre 2019 – juin 2020	Burkina Faso	Cabinet AMD pour le compte de l'UNICEF Niger	Chargé d'études, membre de l'équipe	Étude CAP (comportements-attitudes et pratiques) – Immunisation du NIGER Commanditée par UNICEF Niger Tâches exécutées : ✓ élaboration du protocole d'enquête, des outils de collecte ; ✓ supervision de la collecte de données terrain ; ✓ en cours ; ✓ coordination des travaux et échange avec le client.
Octobre 2020 – juillet 2021	Tunisie	UNICEF Tunis	Chargé d'études, membre de l'équipe	Assistance technique sur le dispositif de suivi-évaluation de la Stratégie nationale de développement de la petite enfance, en cours ✓ élaboration du rapport de cadrage ✓ collecte de données à distance en vue du diagnostic du dispositif de S&E ✓ élaboration du rapport diagnostic
Décembre 2019 – juillet 2020	Burkina Faso	Cabinet AMD pour le compte de l'UNICEF	Chargé d'études, membre de l'équipe	Suivi et rapportage par un organisme tiers sur les projets mis en œuvre par les partenaires de l'UNICEF au titre du programme de Coopération 2018-2020 et des urgences humanitaires commanditée par l'Union européenne Tâches exécutées : ✓ élaboration du rapport de cadrage ; ✓ réalisation des visites programmatiques ; ✓ élaboration de 20 rapports de suivi ; ✓ coordination de la collecte de données terrain ; ✓ coordination des travaux et échange avec le client.

Avril 2020 – février 2021	Mali	Cabinet AMD pour le compte d'ONU Femmes mali	Chargé d'études, membre de l'équipe	Évaluation du programme d'appui à la résolution 1325 à travers le relèvement économique des femmes et filles affectées par le conflit Tâches exécutées : ✓ élaboration du rapport de cadrage ; ✓ collecte de données à distance ; ✓ coordination de la collecte de données terrain ; ✓ coordination des travaux et échange avec le client ; ✓ élaboration du rapport d'évaluation.
Mars - décembre 2020	Burkina Faso	Cabinet AMD pour le compte du Consortium RESA avec pour lead Humanité Inclusion	Chargé d'études, membre de l'équipe	Évaluation du programme de « Renforcement de la résilience des communautés vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones septentrionales du Burkina Faso » (RESA) Financé par l'Union européenne à travers le Fonds fiduciaire d'urgence (FFU) pour l'Afrique, commanditée par l'Union européenne Tâches exécutées : ✓ élaboration du rapport de cadrage, des outils de collecte ; ✓ coordination de la collecte de données terrain ; ✓ coordination des travaux et échange avec le client.
Avril 2018 – juillet 2022	Burkina Faso	Cabinet AMD pour le compte de l'Union européenne	Chargé d'études, membre de l'équipe	Mission d'appui au monitoring, à la coordination et au pilotage du programme Population, commanditée par l'Union européenne Tâches exécutées : ✓ élaboration du rapport préliminaire et des rapports périodiques ; ✓ élaboration du dispositif de collecte ; ✓ sortie régulière de supervision des activités du programme ; ✓ coordination des travaux et échange avec le client.
Avril – octobre 2019	RD Congo	Cabinet AMD pour le compte d'UNICEF RDC	Chargé d'études, membre de l'équipe	Revue de l'approche communautés protectrices, commanditée par UNICEF Tâches exécutées : ✓ élaboration du rapport de démarrage ; ✓ élaboration des outils de collecte ; ✓ entretien et collecte de données à Kinshasa et à lumbubashi ; ✓ supervision de l'enquête de terrain ; ✓ suivi technique de la mission ; ✓ rédaction du rapport final ; - coordination des travaux et échange avec le client.
Décembre 2018 – mai 2019	Niger	Cabinet AMD pour le compte d'UNICEF Niger	Chargé d'études, membre de l'équipe	Étude sur les conditions de mise en œuvre efficace et efficiente du décret N° 2017-935 PRN/MEP/A/PLN/EC/MES du 5 décembre 2017 portant protection de la jeune fille en cours de scolarité au Niger, commanditée par UNICEF Niger Tâches exécutées : ✓ élaboration du rapport de démarrage ; ✓ élaboration des outils de collecte ; ✓ entretien et collecte de données à Niamey et à Dosso ; ✓ supervision de l'enquête de terrain ; ✓ suivi technique de la mission ; ✓ rédaction du rapport final ; ✓ coordination des travaux et échange avec le client.

Janvier – novembre 2018	Burkina Faso	Cabinet AMD pour le compte de l'ambassade de la Suède	Chargé d'études, membre de l'équipe	Élaboration du plan stratégique et du plan d'actions opérationnelles 2019-2022 du secrétariat permanent du conseil national pour la protection sociale, commanditée par l'ambassade de la Suède Tâches exécutées : ✓ élaboration des rapports de démarrage et de cadrage ; ✓ élaboration des outils de collecte ; ✓ entretien et collecte de données ; ✓ suivi technique de la mission ; ✓ élaboration du plan d'action ; ✓ rédaction du rapport final ; ✓ coordination des travaux et échange avec le client.
Mai – septembre 2018	Burkina Faso	Cabinet AMD pour le compte de la Croix-Rouge Burkinabé	Chargé d'études, membre de l'équipe	Étude d'évaluation de base (Baseline) du projet « Action pour les migrants sur le long de la route : assistance humanitaire (AMiRA) », commandité par la Croix-Rouge ✓ élaboration du rapport de démarrage ; ✓ élaboration des outils de collecte ; ✓ entretien et collecte de données au niveau central et régional ; ✓ suivi technique de la mission ; ✓ rédaction du rapport final ; ✓ coordination des travaux et échange avec le client.
Décembre 2017 – avril 2018	Burkina Faso	Cabinet AMD pour le compte d'UNICEF	Chargé d'études, membre de l'équipe	Étude diagnostique du dispositif institutionnel de suivi et évaluation de la politique nationale de protection sociale, commanditée par UNICEF, Tâches exécutées : ✓ élaboration des rapports de démarrage et de cadrage ; ✓ élaboration des outils de collecte ; ✓ entretien et collecte de données au niveau central et régional ; ✓ suivi technique de la mission ; ✓ rédaction du rapport final ; ✓ coordination des travaux et échange avec le client.
Août - décembre 2017	Burkina Faso	Cabinet AMD pour le compte d'UNICEF	Chargé d'études, membre de l'équipe	Étude d'élaboration de plan d'action 2018-2020 de mise en œuvre des recommandations de l'étude sur l'analyse des recettes budgétaires ordinaires et le potentiel fiscal en faveur de la femme et de l'enfant, commanditée par UNICEF Tâches exécutées : ✓ élaboration des rapports de démarrage et de cadrage ; ✓ élaboration des outils de collecte ; ✓ entretien et collecte de données ; ✓ suivi technique de la mission ; ✓ élaboration du plan d'action ; ✓ rédaction du rapport final ; ✓ coordination des travaux et échange avec le client.

Décembre 2016 – avril 2017	Burkina Faso	Cabinet AMD pour le compte d'UNICEF	Chargé d'études, membre de l'équipe	<p>Étude de développement de module en formation en protection sociale, commanditée par UNICEF</p> <p>Tâches exécutées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ élaboration du rapport de cadrage ; ✓ élaboration des outils de collecte ; ✓ entretien et collecte de données ; ✓ suivi technique de la mission ; ✓ développement de six (06) modules de formation ; ✓ rédaction du rapport final ; ✓ coordination des travaux et échange avec le client.
Mai – juillet 2017	Burkina Faso	Cabinet AMD pour le compte de TDH	Chargé d'études, membre de l'équipe	<p>Étude d'évaluation finale du projet de lutte contre les violences faites aux enfants, commanditée par l'ONG Terre des hommes Lausanne</p> <p>Tâches exécutées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ élaboration de la note méthodologique ; ✓ élaboration des outils de collecte ; ✓ entretien et collecte de données ; ✓ suivi technique de la mission ; ✓ appui au rapport final ; ✓ coordination des travaux et échange avec le client.
Juillet –décembre 2016	Burkina Faso	Cabinet AMD pour le compte d'UNICEF	Chargé d'études, membre de l'équipe	<p>Étude diagnostique des services sociaux communaux dans la perspective de l'opérationnalisation de la méthodologie consensuelle de ciblage, commanditée par UNICEF</p> <p>Tâches exécutées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ élaboration des rapports de démarrage et de cadrage ; ✓ élaboration des outils de collecte ; ✓ entretien et collecte de données ; ✓ suivi technique de la mission ; ✓ construction des tableaux d'analyse ; ✓ appui au rapport final ; ✓ coordination des travaux et échange avec le client.
Juin – juillet 2017	Burkina Faso	Cabinet AMD pour le compte du PAPS / UE	Chargé d'études	<p>Mission d'assistance technique d'appui à la direction des marchés publics (DMP) et de la direction de la coordination des projets et programmes (DCPP) du ministère de la Santé à la passation des projets partenariat public-privé, commanditée par PAPS / UE</p> <p>Tâches exécutées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ élaboration du rapport de cadrage ; ✓ entretien et collecte de données ; ✓ suivi technique de la mission ; ✓ appui au rapport final ; ✓ coordination des travaux et échange avec le client.

Janvier – février 2016	Burkina Faso	Cabinet AMD pour le compte du ministère en charge de la culture	Chargé d'études	Formation en budget programme des agents du ministère des Arts, de la Culture et du Tourisme (MACT) du Burkina Faso, commanditée par le MACT Tâches exécutées : ✓ appui au développement des modules de formation ; ✓ suivi technique de la mission ; ✓ animation des travaux pratiques ; ✓ rédaction du rapport de formation.
Juin – août 2016	Burkina Faso	Cabinet AMD pour le compte du RESONUT	Chargé d'études, consultant junior	Revue des dépenses publiques de la nutrition, commanditée par le Réseau national de la société civile de la nutrition (RESONUT) Tâches exécutées : ✓ élaboration des outils de collecte ; ✓ entretien et collecte de données ; ✓ suivi technique de la mission ; ✓ construction des tableaux d'analyse ; ✓ appui au rapport final.
Juillet – décembre 2016	Burkina Faso	Cabinet AMD pour le compte du ministère en charge de la Fonction publique	Chargé d'études, consultant junior	Évaluation finale du Plan national d'action pour la lutte contre les pires formes de travail des enfants, commanditée par le ministère en charge de la Fonction publique Tâches exécutées : ✓ élaboration des questionnaires de collecte ; ✓ entretien et collecte de données ; ✓ suivi technique de la mission ; ✓ construction des tableaux d'analyse ; ✓ appui au rapport final ; ✓ coordination des travaux.
Mai – juin 2016	Burkina Faso	Cabinet AMD pour le compte du PRG-GE	Chargé d'études, consultant junior	Évaluation à mi-parcours du programme de renforcement des capacités du premier ministre (PRC/PM), commanditée par le Programme de renforcement de la gouvernance composante gouvernance économique (PRG-GE) Tâches exécutées : ✓ élaboration des questionnaires de collecte ; ✓ entretien et collecte de données ; ✓ suivi technique de la mission ; ✓ construction des tableaux d'analyse ; ✓ appui au rapport final.
Novembre 2015 – juin 2016	Burkina Faso	Cabinet AMD pour le compte d'UNICEF	Chargé d'études, consultant junior	Étude sur l'analyse des recettes budgétaires ordinaires et du potentiel fiscal en faveur de la femme et de l'enfant, commanditée par UNICEF Tâches exécutées : ✓ rédaction de l'offre technique ; ✓ entretien et collecte de données ; ✓ suivi technique de la mission ; ✓ construction des tableaux d'analyse ; ✓ appui au rapport final.

Juin – décembre 2015	Burkina Faso	Cabinet AMD pour le compte du PAPS / UE	Chargé d'études, consultant junior	Étude de traçabilité des dépenses publiques dans le secteur de la santé, commanditée par PAPS / UE Tâches exécutées : <ul style="list-style-type: none"> ✓ rédaction de l'offre technique ; ✓ organisation et supervision de la collecte de données ; ✓ élaboration des questionnaires des directions centrales ; ✓ définition des indicateurs sur les fuites ; ✓ construction des tableaux d'analyse.
Juillet – septembre 2015	Burkina Faso	Cabinet AMD pour le compte de l'AFD	Chargé d'études, consultant junior	Mission d'assistance d'accompagnement du MENA dans l'élaboration des termes de références pour le démarrage des 10 actions prioritaires du plan d'amélioration de la gestion des ressources du Compte d'affectation spéciale du trésor/fonds de soutien au développement de l'éducation de base (CAST/FSDEB), commanditée par l'Agence française de développement (AFD) Tâches exécutées : <ul style="list-style-type: none"> ✓ revue et analyse documentaire ; ✓ entretien avec les directions centrales du MENA et collecte de données ; ✓ traitement et analyse de données.
Mai – juin 2015	Burkina Faso	Cabinet AMD pour le compte de l'AFD	Chargé d'études, consultant junior	Mission d'assistance d'accompagnement du MENA dans l'élaboration et la validation d'une feuille de route « révisée » opérationnelle établie sur la base d'une priorisation des recommandations en 10 actions majeures, commanditée par l'Agence française de développement (AFD) Tâches exécutées : <ul style="list-style-type: none"> ✓ entretien avec les directions centrales du MENA et collecte de données ; ✓ planification des formations et études du plan d'actions ; ✓ programmation financière des différentes études.
Juillet 2014	Burkina Faso	Cabinet AMD pour le compte Danish Fellowship Center	Chargé d'études, consultant junior	Formation sous-régionale sur l'approche sectorielle, commanditée par Danish Fellowship Center Tâches exécutées : <ul style="list-style-type: none"> ✓ élaboration d'un questionnaire d'évaluation des effets de la formation ; ✓ collecte, traitement et analyse de données ; ✓ construction des matrices et graphiques.
Février – mars 2013 Février – mars 2012	Burkina Faso	Cabinet AMD pour le compte Danish Fellowship Center	Chargé d'études	Deux (2) formations sous-régionale sur l'approche sectorielle, commanditée par Danish Fellowship Center Tâches exécutées : <ul style="list-style-type: none"> ✓ collecte et analyse de données sur les feed backs journaliers et l'appréciation des apprenants ; ✓ construction de tableaux d'analyse ; ✓ appui au rapport de formation.

Janvier – avril 2015	Burkina Faso	Cabinet AMD pour le compte d'UNICEF	Chargé d'études, consultant junior	Capitalisation de l'expérience de l'étude de traçabilité des dépenses publiques dans le secteur de l'éducation base au Burkina Faso, commanditée par UNICEF Tâches exécutées : ✓ rédaction de l'offre technique ; ✓ coordination générale de la mission ; ✓ entretiens et collecte de données ; ✓ conception d'outils de capitalisation ; ✓ appui au rapport final ; ✓ assurance qualité du rapport final.
Août – novembre 2014	Burkina Faso	Cabinet AMD pour le compte d'IBIS Burkina	Chargé d'études, consultant junior	Élaboration du document de pré-formulation du programme pays Éducation et Gouvernance, commanditée par IBIS Burkina Tâches exécutées : ✓ rédaction de l'offre technique ; ✓ suivi technique de la mission ; ✓ entretiens et collecte de données ; ✓ appui au rapport final ; ✓ assurance qualité du rapport final.
Février – juillet 2014	Burkina Faso	Cabinet AMD pour le compte d'UNICEF	Chargé d'études, consultant junior	Élaboration d'un plan d'actions 2014-2018 de suivi des recommandations de l'étude de traçabilité des dépenses dans le secteur de l'éducation, commanditée par UNICEF. Tâches exécutées : ✓ rédaction de l'offre technique ; ✓ entretiens et collecte de données ; ✓ animation de l'atelier de restitution ; ✓ appui au rapport final ; ✓ suivi technique de la mission ; ✓ assurance qualité du rapport final.
Juin 2013 – juillet 2018	Burkina Faso	Cabinet AMD pour le compte du PCESA	Chargé d'études	Assistance technique du Programme de croissance économique dans le secteur agricole (PCESA), commandité par l'ambassade danoise Tâches exécutées : ✓ mobilisation de six (6) assistants techniques ; ✓ suivi des feuilles de prestations mensuelles ; ✓ suivi des congés des assistants ; ✓ sortie terrain pour apprécier la qualité des prestations des assistants techniques.
Juillet 2010 – décembre 2014	Burkina Faso	Cabinet AMD pour le compte de la Coopération suisse	Chargé d'études	Mission de suivi externe et de backstopping de l'assistance technique de la Coopération suisse en faveur de la Direction générale des impôts du Burkina Faso, commanditée par le Bureau de la Coopération suisse Tâches exécutées : ✓ suivi des feuilles de prestation trimestrielles de l'équipe d'experts ; ✓ assurance qualité des rapports trimestriels et semestriels d'activités des experts ; ✓ participation aux rencontres techniques de l'équipe de suivi externe et de backstopping ; ✓ appui à la rédaction du rapport final.

Juin 2011 – décembre 2011	Burkina Faso	Cabinet AMD pour le compte d'UNICEF	Chargé d'études	<p>Mission de traçabilité des dépenses publiques dans le secteur de l'éducation de base au Burkina Faso, commanditée par UNICEF</p> <p>Tâches exécutées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ organisation de la formation des enquêteurs et de la collecte des données ; ✓ supervision de la collecte des données ; ✓ élaboration de questionnaire et collecte des données au niveau central ; ✓ construction de la base de données sous Excel ; ✓ assurance qualité du rapport final.
Janvier – avril 2012	Burkina Faso	Cabinet AMD pour le compte de la GIZ	Chargé d'études	<p>Revue des dépenses publiques de la décentralisation, commanditée par la GIZ/MEF</p> <p>Tâches réalisées</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ collecte et analyse de données sur la coopération décentralisée au Burkina Faso ; ✓ organisation du recrutement et du déploiement des contrôleurs et des enquêteurs ; ✓ organisation et supervision de l'opération d'enquête et la saisie ; ✓ appui à la construction de la base de données.

Expérience professionnelle auprès de l'employeur

De (date) – à (date)	Lieu	Personne de contact	Poste	Principales tâches exécutées
Depuis octobre 2012	Burkina Faso	Cabinet d'études AMD	Chargé d'études	<p>Responsable du Pôle Monitoring, évaluation des politiques et des projets et programmes depuis 2018. Le pôle compte 4 personnes permanentes. Les principales tâches exécutées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ assurance qualité des rapports d'études ; ✓ organisation des enquêtes et études d'AMD ; ✓ traitement et analyse de données ; ✓ collecte et conduite des entretiens sur le terrain ; ✓ assistance dans les travaux d'études ; ✓ suivi technique des études et mission.
Octobre 2011 – septembre 2012	Burkina Faso	Cabinet d'études AMD	Assistant du directeur	<p>En tant qu'assistant du directeur général du cabinet, j'ai réalisé les tâches ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ organisation, consolidation des données des entretiens et enquête pour analyse ; ✓ saisie des données pour analyse ; ✓ collecte de données pour analyse ; ✓ organisation des formations et ateliers ; ✓ organisation et suivi des enquêtes de collectes des données ; ✓ montage et rédaction des offres techniques et financières ; ✓ organisation et suivi de saisie de données.

ANNEXE 11 : LISTE DES ENQUÊTEURS ET ENQUÊTRICES

N°	Prénom(s)	Nom(s)	Sexe	Commune	Langues parlées
01	ROKIATOU	DIAKITE	F	Ménaka	<ul style="list-style-type: none"> • Français • Bambara • Songhaï • Tamasheq
02	Moctar	NIALY	M	Ouatagouna	<ul style="list-style-type: none"> • Français • Songhaï • Tamasheq • Bambara • Anglais
03	RHISSA	INDAOUSSAHAK	M	Andéramboukane	<ul style="list-style-type: none"> • Français • Songhaï • Bambara • Tamasheq • Daoussahak
04	Bintou Walette	ASSALEH	F	Tessit	<ul style="list-style-type: none"> • Français • Tamasheq • Songhaï • Bambara
05	Ibrahim	Oumarou	M	Gorool	<ul style="list-style-type: none"> • Français • Zarma-songhaï • Haoussa
06	Ramatoulaye	Seybou	F	Bankilaré	<ul style="list-style-type: none"> • Français • Haoussa • Zarma • Tamasheq
07	Ramatou	MAMADOU	F	Banibangou	<ul style="list-style-type: none"> • Français • Zarma
08	Abdoulaye	OUMAROU	M	Ayorou	<ul style="list-style-type: none"> • Français • Zarma-songhaï • Haoussa • Tamasheq

ANNEXE 12 : CV DES ENQUÊTEURS ET ENQUÊTRICES

CV DE INDAOUSSAHAK RHISSA

IDENTITÉ

- NOM : **INDAOUSSAHAK**
- PRÉNOM : **RHISSA**
- DATE ET LIEU DE NAISSANCE : VERS 1993 À MÉNAKA
- SITUATION MATRIMONIALE : Marié
- ADRESSE : MÉNAKA 2 QUARTIER

CIRCUITS SCOLAIRES

- 2012-2014 : baccalauréat malien série langue littérature au lycée public de Ménaka
- Juin 2008 : diplôme d'études fondamentales
- Juin 2005 : certificat d'étude primaire

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

- **Du 17 septembre 2017 au 30 juillet 2017 « Animateur » avec l'ONG-GARI dans la région de Ménaka**

Mission et tâches réalisées :

- Rédiger des rapports mensuels sur l'évolution du projet.
- Travailler en étroite collaboration avec le C.G.S et A.M.E.
- Thématique de sensibilisation sur l'hygiène en milieu scolaire.
- Cour de rattrapage.
- Formation du CGS et AME.
- Suivi et évaluation.
- Suivi et évaluation.

- **Du 12 juin 2012 au 31 mars 2016 « Relai communautaire » avec l'ONG-GREFFA sur un programme de Wash dans la région de Ménaka**

Mission et tâches réalisées :

- Mobilisation de la communauté.
- Sensibilisation sur la bonne pratique de l'assainissement.
- Sensibiliser les populations sur le traitement.

- **Septembre 2012 : animateur au CIDM a Ménaka**

- **Janvier 2013 à mars 2013 : stagiaire à l'école Menakall premier cycle discipline français**

- **Aout 2012 : enquêteur ACAS à Ménaka**

STAGES ET FORMATIONS

- 15 décembre 2016 au 10 janvier 2017 : formation sur la collecte des données relatives aux préoccupations de la population malienne APAM à Gao, organisée par GISSE
- 19 novembre au 25 décembre : formation sur la collecte des données relatives aux préoccupations de la population malienne sur l'actualité national et internationale ORB à Bamako, organisée par GISSE
- 13 – 15 juillet 2016 : formation sur la collecte des données sur les attitudes de la cohésion sociale, organisée par UNICEF – GAO à Gao
- Janvier – juillet 2016 : formation continue sur le projet de collecte des données dans le cadre de l'évaluation conjointe des besoins dans le nord du Mali MIEC à Bamako, organisée par GISSE
- Novembre 2014 : formation sur les techniques de maraîchage FAO à Gao
- Septembre 2013 : formation sur le projet de suivi des déplacements internes au Mali/Flowing Monitoring Point par l'OIM à Gao ;

- Octobre 2013 : formation sur l'évaluation des besoins des populations déplacées par l'OIM à Gao
- Juillet 2013 : formation d'un programme de distribution des kits scolaires à Gao, organisée par UNICEF
- Avril – juin 2012 : formation en informatique Word, Excel, PowerPoint, ... ;
- 15 au 26 février 2020 : enquêteur pour l'ONG ACTED sur le ciblage des ménages
- J'ai participé à plusieurs séminaires, ateliers et rencontres au niveau local, régional et national.

LANGUES ET LOISIRS

Capacité	Français	Anglais	Songhaï	Bambara	Tamasheq	daoussahak
Lue	Bien	Passable	Très bien	Assez bien	Très bien	bien
Parlée	Bien	Passable	Très bien	Assez bien	Très bien	bien
Ecrite	Bien	Passable	Très bien	Assez bien	Très bien	Assez bien

Loisirs : sport, lecture, causerie-débat et tourisme.

RÉFÉRENCES

Prénom(s) et nom(s)	Adresse/contact	Position
Harouna Ibatane	Ménaka	Superviseur SDN
Boubacar Djibrilla	Ménaka	Superviseur SDN
Ibrahim Idwal	Ménaka	Officer Protection de l'enfant

Je soussigné, certifie en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

CV DE ROKIATOU DIAKITE

IDENTITÉ

- Nom : **ROKIATOU**
- Prénom : **DIAKITE**
- Date de naissance : 04 / 09 / 1991 à Zantiébougou
- Situation matrimoniale : mariée, deux enfants
- Nationalité : malienne
- Adresse : Ménaka 1^{er} quartier

CURSUS SCOLAIRE ET DIPLÔMES OBTENUS

- 2002 - 2003 : diplôme d'étude primaire (C.E.P) à l'école fondamentale de Zantiébougou.
- 2006 - 2007 : diplôme d'étude fondamentale (D.E.F) l'école fondamentale de Torakabougou 2e cycle B Bougouni.

- 2012 – 2013 : brevet de technicien deuxième partie (BT2), spécialité secrétariat de direction à l'E.S.E.T de Bougouni.
- Du 1er décembre 2015 à septembre 2015 : attestation de travail en qualité de secrétaire de direction.

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

- 2012 - 2013 : stage de fin de cycle au Centre d'animation pédagogique (C.A.P) de Bougouni.
- Du 23 mai au 31 juillet 2016 : stage au Projet My AGRO concernant la méthode de semis, le désherbage et la transplantation des plantes en maraîchage.
- Du 1er décembre 2015 au 30 septembre 2017 : attestation de travail en qualité de secrétaire de

direction au Cyber Campus Informatique de Bougouni pour l'initiative Word et Excel.

- Du 15 avril au 1er mai 2018 : attestation de formation sur l'alphabétisation des femmes en langue locale tamasheq avec l'ONG ASDN à travers le programme de gouvernance locale redevable (P-GLR) à Ménaka.
- De janvier 2018 à décembre 2018 : animatrice sur le VBG à l'ONG GARDEL de Ménaka.
- Stage de l'APJ en secrétariat de direction au service de développement social et de l'économie solidaire de Ménaka contingent 2019.

- Du 11 juin au 18 juin 2020 : enquêtrice sur le module kobocollect sur la perception de la sécurité dans la région de Ménaka de l'ONG développement durable de Ménaka (DDM II)

CONNAISSANCE EN INFORMATIQUE

- Suite bureautique Microsoft (Word, Excel, PowerPoint)
- Scanner
- Photocopier
- Internet

LANGUE PARLÉE ET LOISIRS

LANGUES	PARLÉE	LUE	ÉCRITE
Français	Très Bien	Très Bien	Très Bien
Bambara	Bien	Bien	Bien
Sonhrai	Bien	Bien	Bien
Tamasheq	Passable	Passable	Passable

Loisirs : lecture, musique, voyage

J'atteste que les informations figurant dans le présent Curriculum Vitae sont exactes, complètes et honnêtement présentées.

CV DE NIALY Moctar

IDENTITÉ

- Nom : **NIALY**
- Prénom : **Moctar**
- Date et lieu de naissance : 24 /10 /1992 à Tombouctou
- Nationalité : malienne
- Situation matrimoniale : célibataire
- Domicile : GAO (Boulgoundjié)

CURSUS SCOLAIRE ET DIPLÔMES OBTENUS

- 2000-2006 : certificat d'étude primaire (CEP) à l'école fondamentale Bahadou II de Tombouctou
- 2007-2008 : diplôme d'étude fondamentale (DEF) à l'école Dioulabougou de Gao
- 2014 : brevet de technicien (BT2) en comptabilité générale au centre Mabilé de Bamako.

STAGES ET FORMATIONS

- **1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019 superviseur à l'ONG Hed-Tamat** Gao sur le projet de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), les MGF et la promotion du planning familial dans les communes de Bara, Ansongo, Tin-hama, Ouatagouna et Bourra, cercle d'Ansongo, région de Gao, du programme Debbo-Alafia financé par l'Aide de l'église norvégienne (A.E.N) basé dans le cercle d'Ansongo, région de Gao.
- **02 au 04 janvier 2020** : formation sur la gestion des cas (VBG) dans le cadre du programme de renforcement de la protection et de la sécurité alimentaires des enfants, des adolescents et des jeunes adultes dans les zones rurales de Gao et de Tombouctou au nord du Mali, à l'ONG TASSAGT, partenaire financé par le Plan international.
- **08 janvier 2020** : atelier d'élaboration de la cartographie et actualisation régulière des services existants vers lesquels peuvent être dirigés les survivantes des violences sexistes dans les communes de Bamba, Anchawadji, Tin-hama région de Gao.
- **06 février 2020** : atelier d'échange sur la prise en charge juridique et judiciaire des survivantes des violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG), organisé par le cadre de coordination et de synergie pour l'accès à la justice (CCSA) GAO.
- **11 au 12 mars 2020** : atelier de sensibilisation à l'endroit du personnel des différentes ONG internationales et nationales œuvrant dans la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) avec le comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Gao.
- **25 au 26 février 2020** : évaluation pour les déplacés du cercle d'Ansongo du sous-cluster protection pour les communes de Tin-hama, Talataye, Ouatagouna, et Bourra.
- 08 au 09 juin 2019 : formation sur le thème « L'art de parler en public », organisée par la Jeune chambre Internationale (J.C.I) Gao.
- 12 au 16 mars 2019 : formation sur la vérification de l'âge par la section de protection de l'enfant de la MINUSMA et d'UNICEF.
- Le 21 septembre 2019 : atelier sur la réforme de la Jeune chambre internationale (JCI) à Gao.
- 28 au 29 août 2019 : participant à l'atelier régional du cycle de programmation humanitaire 2020.
- Du 12 au 13 octobre 2019 : atelier de formation de capacité des jeunes leaders sur le lobbying et le plaidoyer pour lutter contre le radicalisme et l'extrémisme à Gao, Conseil national de la jeunesse du Mali (CNJ)
- Juin 2019 : enquêteur à l'ONG HED-TAMAT GAO sur l'identification des enfants malnutris de 6 à 23 mois sous financement du programme alimentaire mondial PAM.
- 2018 : atelier de recyclage du 02 au 08 juin sur l'outil de collecte des données du système Magpi à Sévare par l'ONG AEN (Aide de l'église norvégienne) du programme « Debbo-Alafia » en partenariat avec l'ONG Hed-Tamat.
- **Du 08 au 12 février 2018** : formation sur le projet mon enfant, mon patrimoine, « Doter les enfants de jugements supplétifs est un acte de patriotisme », financé par l'UNICEF, partenaire de mise en œuvre ONG Hed-Tamat Gao.
- **Du 20 au 21 mars 2018** : formation des partenaires nationaux sur le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les six violations graves commises contre les enfants en situation de conflit armé par la section de protection de l'enfant de la MINUSMA et de l'UNICEF.
- **Du 04/09 au 05/10/2018** : formation en informatique sur les modules Word et Excel à la direction régionale de l'A.N.P.E de Gao.
- **Du 19 au 21 novembre 2018** : formation des partenaires d'UNFPA et membres du sous-cluster sur le soutien psychosocial aux personnes survivantes des VBG et autres personnes de la communauté des régions affectées par les conflits armés et intercommunautaires dans les régions du nord et du centre du Mali à Mopti.
- Du 12 au 26 décembre 2019 : évaluation finale du projet d'appui à la relance du système de santé dans le district sanitaire de Bourem, **Croix-Rouge Française, Médecins du monde Belgique et BECATE Mali**.
- Du 02 au 10 décembre 2019 : évaluation des besoins des déplacés dans le cercle de Gao ONG Hed-Tamat Gao.
- **Du 01/08/2017 au 31/07/2018** : stagiaire en tant que professeur de mathématiques financières au centre de formation professionnelle de l'assistance à l'artisanat (C.F.P.A.A) de Gao, dans le cadre de son programme de stage de formation professionnelle des jeunes dans les services publics, les ONG et les organisation consulaires et faitières, organisé par l'APEJ.

- **2017** : enquêteur à l'enquête CAP couplée Baseline et la problématique foncière du projet **LAFIA/ PROSESA** dans le cercle d'Ansongo, région de Gao du **25 avril au 15 mai** en partenariat avec l'ONG Save The children Gao.
- **Juin 2016** : atelier de formation des femmes en techniques de plaidoyer et élaboration des plans de plaidoyer en vue de leur participation dans les organes de prise de décision relative à l'accord pour la paix.
- **2016** : formations et enquête du 13 avril au 31 mai sur le programme « Appui à la consolidation de l'éducation au nord », exécuté par (E.D.C) en partenariat avec **l'ONG GREFFA GAO**.
- **Avril 2016** : formations sur les risques des restes d'explosifs de guerre (**REG**) à Ansongo, région de Gao, par Handicap International.
- **De juin à juillet 2015** : stage pratique au sein de **l'ONG GREFFA** sur le programme « Fistula Mali », financé par **l'USAID**, exécuté par **GREFFA** Gao et Intra Heath.
- **Du 14 au 16 mars 2015** : formation au sein de **l'ONG GREFFA** Gao sur le thème « Femmes, élections, citoyenneté et vie publique ».
- **Du 05 au 09 février 2015** : formation sur les violences basées sur le genre dans la commune urbaine de Gao, financé par **WORD-VISION Mondiale, exécuté par l'ONG GREFFA GAO**.
- **Janvier 2015** : formation sur les violences basées sur le genre et la résolution des conflits et leadership dans la commune urbaine de Gao, Ansongo et Bourem sur le programme **JUPREC** (justice prévention et réconciliation), exécuté par **l'ONG GREFFA GAO**.
- **De décembre 2014 à janvier 2016** : stage pratique au sein de **l'ONG GREFFA** sur le programme intitulé « Appui à la prévention et à la prise en charge des survivantes des violences basées sur le genre (**VBG**) » dans la région de Gao, cercle d'Ansongo, financé par ONU-Femmes.
- **Du 15 au 31 août 2013** : réponses d'urgence en sécurité alimentaire et renforcement des moyens d'existence durables des ménages affectés par la crise dans la région de Gao à **l'ONG ACF** (Action contre la faim).
- **Août à septembre 2012** : Handicap International (**HI**) et point focal sur la sensibilisation sur le reste des explosifs de guerre et les mines au sein de **l'ONG** Handicap International, basée à Tombouctou.

DOMAINES DE COMPÉTENCE

- Technique d'animation
- Sensibilisation
- Décentralisation
- Collecte des données/enquêteur

CONNAISSANCES INFORMATIQUES

- Maîtrise des logiciels Microsoft (Word, Excel, Power point)
- Internet

LANGUES PARLÉES ET LOISIRS

Langues	Parlées	Écrites
Français	Très Bien	Très Bien
Songhaï	Très Bien	Bien
Tamasheq	Bien	Bien
Bambara	Bien	Bien
Anglais	Bien	Bien

Loisirs

- Football, voyages, cinéma, lecture.
- Déteste l'injustice, le vol, la violence faite aux femmes.

PERSONNES À CONTACTER

Mme Maiga Salama Dicko, coordinatrice à **l'ONG GREFFA GAO** : 66 08 88 55

Mohamed Ag Almahmoud, coordinateur à **l'ONG HED-TAMAT GAO** : 77 57 42 80

Mme Dicko Hadéye Abacar, chef de projet à **l'ONG GARDEL** : 79 30 16 04 / 66 40 33 90

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés au présent Curriculum Vitae **GAO**, le 09 /04/2020

ETAT CIVIL

Nom: OUMAROU YACOUBA

Prénom: Ibrahim

Enquêteur pour l'Institut National de la Statistique (INS) lors du recensement général de la population et de l'habitat décembre 2012 dans la commune du Gorouol

Enquêteur pour l'ONG SADEV à Gothey sur la vulnérabilité des ménages
Septembre 2012

Directeur du CEG/FA zenverbé du 10/10/2011 au 23/03/2019

Rapporteur général de la CENI lors des élections générales 2016 dans la commune du Gorouol

Rapporteur général du conseil départemental des jeunes de Téra

Enquêteur sur les causes l'abandon de la jeune fille en milieu scolaire Décembre 2017

Enquêteur pour le Programme de Cohésion Communautaire au Niger (PCCN) sur la faisabilité du programme thé débat dans la commune du Gorouol

LANGUES

Français : Parlé très bien ; Ecrit très bien

Anglais : Parlé passable ; Ecrit bien

Zarma-songhaï : Parlé très bien

Haoussa : Parlé passable

AUTRES ATTOUTS

Permis de conduire catégorie B du 15/04/2013

Métrise de l'outil informatique

CV DE Bintou Wallet ASSALEH

IDENTITÉ

- Nom et prénom : **Bintou Wallet ASSALEH**
- Naissance : née vers 1986 à Dire
- Résidence : Tessit
- Situation matrimoniale : mariée
- Nationalité : malienne

DIPLÔMES OBTENUS

- Diplôme d'études fondamentales

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

- Du 15 mars au 20 mars 2017 : formation en informatique sur WORD.
- Du 10 août au 25 septembre 2009 : formation accélérée sur l'enseignement.
- **Formation des agents des radios communautaires par Geek-Corps, 2009**
- Atelier de formation des mentors de l'ONG Mercy Corps.
- **Formation sur l'évaluation des analyses des barrières sur l'utilisation des aliments diversifiés pour les enfants de moins d'un an et plus, au compte de l'ONG MERCY CORPS.**
- **Formation sur l'enquête de l'identification des ménages vulnérables IEDA-RELIEF.**
- **Formation des femmes médias en journalisme, organisée par SFCG sur financement ACCORD-USAID.**
- **Formation des journalistes des radios communautaires sur la production de magazine par PANOS en partenariat avec Studio Tamani 2018.**
- Formation des associations féminines en entrepreneuriat, organisée par ACCORD-USAID.
- **Formation des associations féminines sur la vie associative et la gestion des conflits, ONU FEMME/CARD.**
- Formation des animateurs PACEN en 2014.
- Formation des associations féminines sur la vie associative organisée par Equal Access/Voix De Paix.
- Formation sur la gestion des ressources naturelles, organisée par Tassaght en 2021.

- Formation sur la mobilisation des ressources au compte des radios communautaires, organisée par Equal Access/Voix De Paix en 2021.
- Formation des Comités de paix et sécurité CPS de Search For Common Ground sur le bulletin de score, le Do No Arm en 2021.
- Formation des femmes médias sur les genres et formats radiophoniques, organisée par la Munisma en 2021.

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

- **De 2009 à nos jours** : animatrice et technicienne à la radio communautaire de Tessit

Tâches exécutées :

- Identification de sujets de production
 - Production de vox pop, interviews
 - Production d'émissions (tables rondes, émissions interactives préenregistrées et en direct)
 - Couvertures médiatiques en cas d'évènements internes et externes
 - Traitement et montage des émissions
 - Mise en onde des émissions
- **De janvier 2013 à décembre 2013, mentor à Tessit au compte de l'ONG Mercy Corps**
- #### *Tâches exécutées :*
- Lutte contre les VBG
 - Identification des jeunes filles de 12 à 21 ans
 - Séries de séances de sensibilisation sur les VBG et les grossesses non désirées
 - Rapports mensuels de suivi
 - Financement des AGR pour les filles : Cash de 30 000 f/fille ; dotation en équipements
 - Rapports de suivi

• **De 2014 à 2016 : animatrice PACEN à Tessit**

Tâches exécutées :

- Identification des jeunes déscolarisés et non scolarisés de 7 à 12 ans
- Dotation en outils didactiques
- Formation des enfants
- Évaluation des enfants
- Fournir des rapports mensuels faisant état de l'évaluation mensuelle

• **De novembre 2020 à nos jours : vice-présidente du comité de gestion de l'école premier cycle de Tessit**

Tâches exécutées :

- Identification des besoins de l'école
- Présider les réunions en cas d'empêchement du président
- Participe à la planification et à la mise en œuvre des activités du comité

ENQUÊTES MENÉES :

- 2010 : enquêtes d'identification des ménages vulnérables à Tessit
- Recensement des déplacés internes dans la commune de Tessit à la suite des conflits, organisé par UNHCR
- Enquête d'audience sur les productions du programme « Voix de paix »

LANGUES PARLÉES :

Langue courante : français, tamasheq, songhaï, bambara.

Anglais : niveau fondamental*

RÉFÉRENCES :

1. Mohamed Sidi Mohamed, maire de la commune rurale de Tin Hamma, Contact : 65 89 73 10
2. Soumana Almilou, régisseur commune de Tessit, Contact : 69 22 85 00, Tessit, le 21 juin 2021, Mme Bintou W Assalah

CV DE ABDOULAYE Oumarou

IDENTITÉ

- Nom : **Abdoulaye**
- Prénom : **Oumarou**
- Date et lieu de naissance : vers 1978 à Ayorou
- Nationalité : nigérienne
- Situation matrimoniale : marié et père de 4 enfants

CURSUS SCOLAIRE ET DIPLÔMES OBTENUS

- 1993-1997 : BEPC à l'école Famey de Niamey
- 1997-2000 : terminale, série A4 au lycée municipal de Niamey

FORMATIONS

- **11 décembre au 20 décembre 2020 :** consultant pour la formation de comités de paix du département d'AYOROU avec le PCCN/OIM
- **24 novembre au 09 décembre 2020 :** consultant pour l'étude de Perception des relations entre les FDS et la population dans le nord Tillabéri pour l'ONG PROMEDIATION
- **Octobre 2020 :** formation parajuriste avec l'ONG RAIL

- **Novembre 2020 :** formation et enquête sur la cartographie des infrastructures sur les sites des déplacés internes de la région de Tillabéri avec l'ONG ACTED
- **Février 2020 :** consultant pour la formation de 90 jeunes de la commune d'Ayorou et Inates sur la violence basée sur le genre, citoyenneté et leadership avec l'ONG APPADEN/PBF
- **Janvier 2020 :** facilitateur pour la formation de 70 maîtres makaranta de la région de Tillabéri sur l'islam et la paix, la culture de la paix et la prévention et la gestion non violente des conflits avec l'ONG APPADN (action pour plus de développement au Niger)
- **10 janvier 2020 :** certificat de reconnaissance décerné par le PCCN/OIM
- **DU 20 au 26 décembre 2019 :** consultant pour la formation de 90 jeunes de la commune de Tera sur la culture de la paix, la prévention et la gestion des conflits avec le programme PBF/UNFPE (le fonds des Nations Unies pour la population) dans le cadre de la mise en œuvre du projet Iptako intitulé « Implication des jeunes et des femmes dans la résolution pacifique des conflits communautaires dans le nord Tillabéri » avec l'ONG APPADN/PBF

- **Décembre 2019** : formation et enquête sur le monitoring post-distribution avec l'ONG RICO/PAM
- **Du 19 au 21 novembre 2019** : formation sur la matrice de suivi de déplacés dans la région de Tillabéri (DTM) par OIM
- **Octobre 2019** : formation et enquête sur l'évaluation de la sécurité alimentaire en période d'urgence(EFSA) dans la région de Tillabéri avec l'ONG RICO /PAM
- **D'avril 2019 à décembre 2020** : agent de suivi pour l'ONG RICO (renforcement des initiatives communautaire au Niger) dans le cadre des activités du PAM (PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL) dans la région de Tillabéri
- **Du 15 avril au 05 mai 2019** : formation et supervision de l'enquête de ciblage des ménages pauvres, organisée par ONG RICO/PAM
- **Mai 2019** : facilitateur dans l'activité des ruptures collectives des jeunes pour le PCCN /OIM
- **Septembre 2019** : formation en gestion non violente des conflits locaux et cohésion sociale avec l'ONG mercy corps
- **Août 2019** : formation en capacité organisationnelle et leadership avec l'ONGJMED et CERCLE DEV à Ayorou
- **Du 03 au 12 avril 2019** : preneur de notes pour la restitution de la formation sur la prévention et la gestion non violente des conflits locaux au PCCN/ OIM
- **Du 21 au 23 mars** : formation sur la prévention et la gestion non violente des conflits locaux au PCCN/OIM
- **Du 07 au 10 février 2019** : caravane de sensibilisation sur la paix, la sécurité et la collaboration avec les forces de défense et de sécurité, organisée par OIM
- **Décembre 2018** : formation sur les techniques d'animation des fadas et la communication non violente au PCCN/OIM
- **Novembre 2018** : formation sur le système de résilience communautaire, organisé par le DDG
- **2018** : formation sur l'importance de la cohabitation pacifique avec ACTED
- **Août 2018** : formation sur le système national d'alerte précoce au Niger avec le PNUD
- **Février 2018** : formation sur les méthodes d'évaluation avec OIM
- **Août 2018** : formation sur le leadership, l'extrémisme violent et la cohésion sociale au PCCN/OIM
- **Novembre 2017** : formation sur la lutte contre l'extrémisme violent et l'importance de la cohésion sociale
- **Août 2017** : formation sur l'extrémisme violent au PCCN/OIM
- **2017** : formation sur la gestion non violente des conflits, organisée par la haute autorité à la consolidation de la paix
- **2017** : participation à l'atelier de formation sur le renforcement de capacité des leaders d'opinion du nord Tillabéri, organisée par la haute autorité

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

- **De 2016 au 18 février 2019** : président du conseil communal de la jeunesse et rapporteur du conseil départemental de la jeunesse d'Ayorou
- **Février 2019** : animateur à la caravane sur l'importance de la collaboration entre FDS et population locale de l'OIM dans la commune d'Ayorou
- **Décembre 2018** : membre du comité de pilotage pour une activité de séances de thés-débats sur la paix et la cohésion sociale dans la commune d'Ayorou avec PCCN/OIM
- **De février à mars 2018** : enquêteur à l'évaluation des communautés locales de la région de Tillabéri dans le cadre du projet engager les communautés locales dans la gestion des frontières au Niger à l'OIM
- **2018** : enquêteur à ACTED dans le cadre de la cohabitation pacifique entre la population hôte et les réfugiés
- **Juillet 2014** : agent enquêteur à l'enquête nationale sur la nutrition des enfants à l'INS
- **Janvier 2009** : agent enquêteur à l'enquête nationale sur le travail des enfants à l'INS
- **Mai 2009** : agent enquêteur à l'enquête sur la nutrition des enfants à l'INS
- **Juillet 2008** : agent enquêteur à l'enquête nationale sur les barrières à l'utilisation des moustiquaires à l'INS

CONNAISSANCE DES LANGUES

- Français (parlé et écrit correctement)
- Zarma-songhaï (parlé correctement)
- Haoussa (parlé correctement)
- Tamasheq (parlé moyennement)

AUTRES CONNAISSANCES

- Permis de conduire catégorie B et bonne capacité de conduite moto
- Word, Excel
- Applications KOBO et ODK collecte
- Parfaite relation avec les autorités (communales, administratives et coutumières) de la région de Tillabéri

LOISIRS

Éducation physique, lecture, radio et télévision, Internet.

J'atteste par les données à ma disposition que le présent CV rend compte fidèlement de mes qualités, compétences et expériences professionnelles

CV DE RAMATOU Mamoudou

INFORMATIONS PERSONNELLES

- Nom : **Ramatou**
- Prénoms : **Mamoudou**
- Date et lieu de naissance : 10/07/1982
- Situation matrimoniale : mariée
- Nationalité : nigérienne

CURSUS SCOLAIRE

- **1989-1996** : école primaire de Banibangou, diplôme obtenu CFEPD
- **1996-2001** : CEG1 de Ouallam 4e
- **2009-2012** : CES banibangou (CL), diplôme obtenu BEPC
- **2012** : **30 jours de formation à l'école normale Tanimoune de Tillabéri, diplôme obtenu, attestation de participation**

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

- 2012-2013 : enseignante à l'école primaire de Kabéfo
- 2013-2016 : enseignante à l'école primaire de Banibangou à ce jour fermée
- **2017-2018** : **enquêtrice du projet ACTED- OXFAM-CARE-ANTD, animatrice Espace Ami des enfants**
- **Mai 2021** : **enquêtrice RRM du projet ACTED aux déplacés de Banibangou**

LANGUES PARLÉES ET LOISIRS

- Français : parlé et écrit
- Zarma : parlé et écrit

Loisirs : lecture et athlétisme

*Je soussignée **Ramatou Mamoudou** atteste sur l'honneur que les informations ci-dessus sont sincères et honnêtes.*

CV DE RAMATOU Mamoudou

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom	SEYBOU
Prénom	Ramatoulaye
Date et Lieu de Naissance	28/03/1983 à Ballekoira
Nationalité	Nigérienne

FORMATIONS ACADEMIQUES

Periodes	Etablissements	Diplômes
1991-1996	Ecole primaire De Bellékoira	CEFD
1996-2001	CSP Cheik Anta Diop de Niamey	BEPC
2001-2004	CES Cheik Anta Diop de Niamey	Niveau Terminal
2005	Ecole Normale d'Instituteur de Tillabéri	CFEEN

EXPÉRIENCES	
Périodes	
2005 à nos jours	Enseignante de l'éducation de base 1
Atouts	
Periodes	
2019 à nos jours	Membre de l'Association Féminine communale;
13 /02/2019 au 31/03/2019	Enquête de Equal Acces International sur l'Etude de l'audience au Niger (vois de paix) ;
01/08/2019 au 04/08/2019	Enquête REPSFECO (Reseau paix et securite des femmes de l'espace CEDEAO) en partenariat avec ONU Femme sur le theme:< Dialogue Communautaire sur les conflits et mecanismes>

APTITUDES ET COMPETENCES PROFESSIONNELLES			
LANGUE MATERNELLE	Zarma		
Autres Langues	Haoussa	Français	Tamashek
• Lire	Moyen	Tres bien	Passable
• Ecrire	Moyen	Tres bien	Passable
• Parler	Bien	Tres bien	Bien

Je certifie sincères les éléments figurants dans ce CV.

ANNEXE 13 : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE QUANTITATIVE AUPRÈS DES BÉNÉFICIAIRES DIRECTS

TABLEAU 7 : CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES BÉNÉFICIAIRES DIRECTS

		Féminin		Masculin		Total	
		# ⁵¹	% ⁵²	#	%	#	%
Tranche d'âge	18 ans - 34 ans	67	26 %	74	40 %	141	32 %
	35 ans et plus	187	74 %	112	60 %	299	68 %
	Total	254	100 %	186	100 %	440	100 %
Statut de résidence	Autochtone	219	86 %	145	78 %	364	83 %
	Personne déplacée interne	35	14 %	37	20 %	72	16 %
	Déplacé(e) retourné(e)	0	0 %	3	2 %	3	1 %
	Autre (service)	0	0 %	1	1 %	1	0 %
	Total	254	100 %	186	100 %	440	100 %
Situation de handicap	Non	242	95 %	185	100 %	427	97 %
	Oui	12	5 %	1	1 %	13	3 %
	Total	254	100 %	186	100 %	440	100 %
Statut matrimonial	Marié monogame	130	51 %	119	64 %	249	57 %
	Marié polygame	42	17 %	31	17 %	73	17 %
	Célibataire	30	12 %	35	19 %	65	15 %
	Divorcé(e)	22	9 %	0	0 %	22	5 %
	Veuf(ve)	30	12 %	1	1 %	31	7 %
	Total	254	100 %	186	100 %	440	100 %
Niveau d'instruction	Sans instruction	111	44 %	66	36 %	177	40 %
	Primaire	89	35 %	49	26 %	138	31 %
	Secondaire	54	21 %	63	34 %	117	27 %
	Supérieur	0	0 %	8	4 %	8	2 %
	Total	254	100 %	186	100 %	440	100 %
Activité principale	Travaux ménagers	181	71 %		0 %	181	41 %
	Commerce	30	12 %	41	22 %	71	16 %
	Agriculture			57	31 %	57	13 %
	Élevage	3	1 %	33	18 %	36	8 %
	Fonction publique	6	2 %	21	11 %	27	6 %
	Artisanat	14	6 %	10	5 %	24	6 %
	Secteur privé	1	0 %	3	2 %	4	1 %
	Etudes (élève / étudiant)	14	6 %	13	7 %	27	6 %
	Autre	5	2 %	8	4 %	13	3 %
	Total	254	100 %	186	100 %	440	100 %

Source : Données d'enquête terrain d'août à septembre 2021(Mali et Niger)

51 Le symbole # désigne l'effectif dans ce tableau et tous autres tableaux de résultats.

52 Le symbole % désigne la proportion (part relative) dans ce tableau et tous autres tableaux de résultats. Étant donnée la nature de l'enquête (sondage) et par souci de simplicité pour le lecteur, les proportions seront présentées en nombre entier, les décimales étant arrondies à l'entier le plus proche.

TABLEAU 8 : AVIS DES BÉNÉFICIAIRES DIRECTS SUR LA PRISE EN COMPTE DE LEURS BESOINS

	Sexe du répondant				Tranche d'âge				Total	
	Féminin		Masculin		18-34 ans		35 ans et +			
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
BESOIN PARTICIPATION DES FEMMES ET DES JEUNES DANS LES MÉCANISMES DE GESTION DES CONFLITS										
Non	17	7 %	14	8 %	27	19 %	15	5 %	31	7 %
Oui	237	93 %	172	92 %	114	81 %	284	95 %	409	93 %
BESOINS DES FEMMES ET DES JEUNES EN MATIÈRE DE PAIX ET DE COHÉSION SOCIALE										
Non	19	7 %	23	12 %	27	19 %	15	5 %	42	10 %
Oui	235	93 %	163	88 %	114	81 %	284	95 %	398	90 %
PRIORITÉS DES PERSONNES HANDICAPÉES ONT ÉTÉ PRISES EN COMPTE PAR LE PROJET										
Non	142	56 %	72	39 %	78	55 %	136	45 %	214	49 %
Oui	112	44 %	114	61 %	63	45 %	163	55 %	226	51 %
GLOBAL										
Non	178	23 %	109	20 %	132	31 %	166	19 %	287	22 %
Oui	584	77 %	449	80 %	291	69 %	731	81 %	1 033	78 %
Total	762	100 %	558	100 %	423	100 %	897	100 %	1 320	100 %

Source : Données d'enquête terrain d'août à septembre 2021(Mali et Niger) 669376113

TABLEAU 9 : APPRÉCIATION DES BÉNÉFICIAIRES DIRECTS SUR LES ACTIVITÉS RÉALISÉES

		Féminin		Masculin		Total	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Mise en place/redynamisation des comités locaux de veille et de prévention des conflits	Non	59	23,2 %	32	17,2 %	91	20,7 %
	Oui	195	76,8 %	154	82,8 %	349	79,3 %
	Total	254	100,0 %	186	100,0 %	440	100,0 %
Formation des responsables et membres des organisations de femmes et de jeunes	Non	65	25,6 %	57	30,6 %	122	27,7 %
	Oui	189	74,4 %	129	69,4 %	318	72,3 %
	Total	254	100,0 %	186	100,0 %	440	100,0 %
Gestion des conflits par les comités de veille	Non	68	26,8 %	36	19,4 %	104	23,6 %
	Oui	186	73,2 %	150	80,6 %	336	76,4 %
	Total	254	100,0 %	186	100,0 %	440	100,0 %
Sensibilisation des populations sur leurs droits et devoirs en matière de sécurité et de cohésion sociale	Non	9	3,5 %	9	4,8 %	18	4,1 %
	Oui	245	96,5 %	177	95,2 %	422	95,9 %
	Total	254	100,0 %	186	100,0 %	440	100,0 %

		Féminin		Masculin		Total	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Synthèse globale des avis	Non	201	19,8 %	134	18,0 %	335	19,0 %
	Oui	815	80,2 %	610	82,0 %	1 425	81,0 %
	Total	1 016	100,0 %	744	100,0 %	1 760	100,0 %

Source : Données d'enquête terrain d'août à septembre 2021(Mali et Niger)

TABLEAU 10 : RÉPARTITION DÉTAILLÉE DU BUDGET PAR AGENCE D'EXÉCUTION ET PAR RUBRIQUE DE COÛT

	ONU FEMMES Mali	ONU FEMMES Niger	ONUSC Mali	ONUSC Niger	TOTAL	Poids (%)
A. Coûts directs de mise en œuvre (en USD) dont :	1 116 913,1	800 042,1	515 099,6	384 921,0	2 816 975,7	93,5 %
1-Personnel et autres employés	35 244,0	30 409,0	51 510,0	38 492,1	155 655,10	
2-Fournitures, produits de base, matériels	34 193,0	32 385,0	25 754,9	19 246,1	111 578,96	
3-Équipement, véhicules et mobilier	47 000,0	40 000,0	25 755,0	19 246,1	132 001,00	
4-Services contractuels	125 202,0	91 523,0	154 529,8	115 476,3	486 731,11	
5-Frais de déplacement	29 153,0	32 132,0	206 040,0	153 968,4	421 293,39	
6-Transferts et subventions aux homologues	799 082,0	534 554,0	-	-	1 333 636,00	
7-Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	47 039,1	39 039,1	51 509,9	38 492,1	176 080,14	
B. Coûts indirects	78 183,92	56 002,94	36 056,93	26 944,50	197 188,30	6,5 %
TOTAL (A+B)	1 195 097,00	856 045,00	551 156,00	411 865,99	3 014 164,00	
Poids (%)	39,6 %	28,4 %	18,3 %	13,7 %		

Source : Extrait des données financières du projet

TABLEAU 11 : ÉTAT DES RESSOURCES HUMAINES MOBILISÉES PAR LE PROJET

Structures		Sexe	Temps plein	Temps partiel	TOTAL	%
Agences d'exécution (AE)	ONU Femmes – Mali	Masculin	1 Program manager (Coordinateur du projet)	1 Spécialiste S&E 2 chargés de S&E		
		Féminin		1 Assistante S&E		
	ONU Femmes – Niger	Masculin	1 Program manager 1 Program specialist	1 Spécialiste M&E		
		Féminin				
	ONU DC	Masculin	2 UNV Juriste Assistant (Mali et Niger)			
		Féminin	1 Gestionnaire de projet			
	SOUS-TOTAL - AE	Masculin	5	4	9	83 %
		Féminin	1	1	2	18 %
ONG partenaires de mise en œuvre	ONG CRADE	Masculin	1 Coordinateur de projet -Ménaka 2 Animateurs/ ADC – Ménaka et Anderamboukane	1 Coordinateur		
		Féminin				
	ONG CAR.D		1 Coordinateur 2 Animateurs (Tessit et Ansongo)	1 Chargé des projets et programmes		
			1 Animatrice (Ouatagouna)	1 Responsable administrative et financière		
	ONG ADL	Masculin	1 Animateur / Gorouol	1 Administrateur de l'ONG		
		Féminin				
	ONG REPSFECO	Masculin	1 Assistant à la présidente			
		Féminin		1 Présidente de l'ONG		
	SOUS-TOTAL - ONG	Masculin	8	3	11	73 %
		Féminin	2	2	4	27 %

Structures		Sexe	Temps plein	Temps partiel	TOTAL	%
TOTAL GÉNÉRAL	Masculin	13	7	20	77 %	
	Féminin	3	3	6	23 %	

Source : Auteur à partir des informations collectées auprès des agences d'exécution et des ONG partenaires de mise en œuvre

TABLEAU 12 : NIVEAU D'IMPLICATION DES FEMMES ET DES JEUNES MEMBRES DES MCPGC

	Sexe du répondant				Tranche d'âge				Total	
	Féminin		Masculin		18-34 ans		35 ans et +		#	%
	#	%	#	%	#	%	#	%		
Ne participe pas	15	6 %	12	6 %	13	9 %	14	5 %	27	6 %
Participe	139	55 %	103	55 %	70	50 %	172	58 %	242	55 %
Participe et défend son point de vue	83	33 %	64	34 %	48	34 %	99	33 %	147	33 %
Sans avis	17	7 %	7	4 %	10	7 %	14	5 %	24	5 %
Total	254	100 %	186	100 %	141	100 %	299	100 %	440	100 %

Source : Données d'enquête terrain d'août à septembre 2021 (Mali et Niger)

TABLEAU 13 : APPRÉCIATION DES RÉPONDANTS SUR LA PRISE EN COMPTE DES AVIS DES FEMMES ET DES JEUNES DANS LES MCPGC

	Sexe du répondant				Tranche d'âge				Total	
	Féminin		Masculin		18-34 ans		35 ans et +		#	%
	#	%	#	%	#	%	#	%		
Non	46	18 %	34	18 %	36	26 %	44	15 %	80	18 %
Oui	208	82 %	152	82 %	105	74 %	255	85 %	360	82 %
Total	254	100 %	186	100 %	141	100 %	299	100 %	440	100 %

Source : Données d'enquête terrain d'août à septembre 2021 (Mali et Niger)

TABLEAU 14 : RÉPARTITION DES FEMMES ET DES JEUNES MEMBRES DES MCPGC SUIVANT LEUR NIVEAU DE COMPRÉHENSION DES SUJETS DÉBATTUS LORS DES RÉUNIONS DES COMITÉS

	Sexe du répondant				Tranche d'âge				Total	
	Féminin		Masculin		18-34 ans		35 ans et +			
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Non	21	21 %	14	16 %	12	24 %	23	17 %	35	19 %
Oui	81	79 %	73	84 %	39	76 %	115	83 %	154	81 %
Total	102	100 %	87	100 %	51	100 %	138	100 %	189	100 %

Source : Données d'enquête terrain d'août à septembre 2021 (Mali et Niger)

TABLEAU 15 : PERCEPTION DES RÉPONDANTS SUR L'AMÉLIORATION DES RELATIONS DE CONFIANCE ENTRE COMMUNAUTÉS, FDS & ACP

	Sexe du répondant				Tranche d'âge				Total	
	Féminin		Masculin		18-34 ans		35 ans et +			
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Confiance entre les communautés et les FDS										
Non	11	4 %	26	14 %	22	16 %	15	5 %	37	8 %
Oui	243	96 %	160	86 %	119	84 %	284	95 %	403	92 %
Total	254	100 %	186	100 %	141	100 %	299	100 %	440	100 %
Confiance entre les communautés et les ACP										
Non	24	9 %	35	19 %	17	12 %	42	14 %	59	13 %
Oui	228	90 %	148	80 %	121	86 %	255	85 %	376	85 %
Ne sais pas	2	1 %	3	2 %	3	2 %	2	1 %	5	1 %
Total	254	100 %	186	100 %	141	100 %	299	100 %	440	100 %

Source : Données d'enquête terrain d'août à septembre 2021 (Mali et Niger)

TABLEAU 16 : NIVEAU DE CONFIANCE DES RÉPONDANTS PAR RAPPORT AUX FDS

	Sexe du répondant				Tranche d'âge				Total	
	Féminin		Masculin		18-34 ans		35 ans et +			
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Entièrement confiance	152	60 %	91	49 %	80	57 %	163	55 %	243	55 %
Pas confiance	4	2 %	8	4 %	2	1 %	10	3 %	12	3 %
Peu confiance	98	39 %	87	47 %	59	42 %	126	42 %	185	42 %
Total	254	100 %	186	100 %	141	100 %	299	100 %	440	100 %

Source : Données d'enquête terrain d'août à septembre 2021 (Mali et Niger)

TABLEAU 17 : NIVEAU DE CONNAISSANCE DES DROITS HUMAINS PAR LES BÉNÉFICIAIRES DIRECTS

	Sexe du répondant				Tranche d'âge				Total	
	Féminin		Masculin		18-34 ans		35 ans et +			
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Droits sociaux (droit à la vie, à l'intégrité physique, à la sécurité et à la protection contre la violence, à l'égalité, à la liberté de mouvement, de culte, etc.)										
Non	15	6 %	6	3 %	13	9 %	8	3 %	21	5 %
Oui	239	94 %	180	97 %	128	91 %	291	97 %	419	95 %
Droits économiques (accès à l'éducation, la santé, respect de la vie privée, non-discrimination, liberté de mariage, repos et loisirs, etc.)										
Non	37	15 %	13	7 %	28	20 %	22	7 %	50	11 %
Oui	217	85 %	173	93 %	113	80 %	277	93 %	390	89 %
Droits politiques (droits de propriété, de travail/accès à l'emploi, égalité de revenus, etc.)										
Non	7	3 %	2	1 %	3	2 %	6	2 %	9	2 %
Oui	247	97 %	184	99 %	138	98 %	293	98 %	431	98 %
Droits sexuels et reproductifs (droits de vote, droits d'être éligible, liberté de réunion, d'association, liberté d'opinion et d'expression, etc.)										
Non	92	36 %	50	27 %	58	41 %	84	28 %	142	32 %
Oui	162	64 %	136	73 %	83	59 %	215	72 %	298	68 %
Total										

	Sexe du répondant				Tranche d'âge					
	Féminin		Masculin		18-34 ans		35 ans et +		Total	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Non	151	15 %	71	10 %	102	18 %	120	10 %	222	13 %
Oui	865	85 %	673	90 %	462	82 %	1076	90 %	1538	87 %
Total	1016	100 %	744	100 %	564	100 %	1196	100 %	1760	100 %

Source : Données d'enquête terrain d'août à septembre 2021 (Mali et Niger)

TABLEAU 18 : CONNAISSANCE DES VOIES DE RECOURS PAR LES BÉNÉFICIAIRES DIRECTS

	Sexe du répondant				Tranche d'âge					
	Féminin		Masculin		18-34 ans		35 ans et +		Total	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Connaissance des voies de recours										
Non	2	1 %	2	1 %	3	2 %	1	0 %	4	1 %
Oui	252	99 %	184	99 %	138	98 %	298	100 %	436	99 %
Total	254	100 %	186	100 %	141	100 %	299	100 %	440	100 %
Voies de recours citées										
Gendarmerie / Police	214	26 %	158	26 %	110	29 %	262	25 %	372	26 %
Justice (Tribunaux départementaux / de cercle, etc.)	186	22 %	136	22 %	90	23 %	232	22 %	322	22 %
Préfecture / sous-préfecture	79	10 %	64	10 %	31	8 %	112	11 %	143	10 %
Mairie	134	16 %	100	16 %	56	15 %	178	17 %	234	16 %
Comités locaux (MCPGB)	216	26 %	155	25 %	97	25 %	274	26 %	371	26 %
Total	829	100 %	613	100 %	384	100 %	1058	100 %	1 442	100 %

Source : Données d'enquête terrain d'août à septembre 2021 (Mali et Niger)

TABLEAU 19 : DISPOSITION ET NIVEAU D'ENGAGEMENT DES MEMBRES DE MCPGC À MAINTENIR LA PARTICIPATION DES FEMMES

	Sexe du répondant				Tranche d'âge				Total	
	Féminin		Masculin		18-34 ans		35 ans et +			
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%

Disposition des hommes à accepter plus de femmes et de jeunes dans les MCPGC

Non	10	10 %	9	10 %	3	6 %	16	12 %	19	10 %
Oui	92	90 %	78	90 %	48	94 %	122	88 %	170	90 %
Total	102	100 %	87	100 %	51	100 %	138	100 %	189	100 %

Disposition des femmes et de jeunes membres des MCPGC à maintenir leur engagement

Non		0 %	1	1 %		0 %	1	1 %	1	1 %
Oui	102	100 %	86	99 %	51	100 %	137	99 %	188	99 %
Total	102	100 %	87	100 %	51	100 %	138	100 %	189	100 %

Source : Données d'enquête terrain d'août à septembre 2021 (Mali et Niger)

TABLEAU 20 : RÉPERTOIRE DES ORGANISATIONS ENGAGÉES SUR LES QUESTIONS DE FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ DANS LE CERCLE D'ANSONGO

Organisations	Thématique / domaine	Zone d'intervention (commune)	Activités principales
Équipe régionale d'appui à la réconciliation (ERAR/MARN)	Cohésion sociale et réconciliation	Bara, Ansongo, Tin Hama, Tessit, Talataye, Bourra et Ouattagouna.	<ul style="list-style-type: none"> • Médiation. • Veille. • Appui aux autorités.
CAR-D en partenariat avec ONU FEMME	Consolidation de la paix	Tessit et Ouattagouna	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcements des capacités des acteurs. • Rencontre d'échanges et de coordination des actions. • Mise en place des organes de prévention et de gestion pacifique. • Information et sensibilisation.
Dialogue humanitaire	Gestion et prévention des conflits/ pastoralisme	Tessit et Ouattagouna	<ul style="list-style-type: none"> • Réseautage entre les acteurs. • Renforcement des capacités des acteurs. • Information et sensibilisation. • Organisation des rencontres intracommunautaires. • Rencontre transfrontalière

Organisations	Thématique / domaine	Zone d'intervention (commune)	Activités principales
Equal Access International	Paix et gouvernance	Tessit, Ouattagouna, Ansongo, Talataye et Tin Hama	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des acteurs locaux, structures de prévention et de gestion des conflits. • Information, éducation et communication. • Médiation. • Rencontre inter et intracommunautaire. • Rencontre transfrontalière.
Search For Common Ground	Prévention et gestion des conflits	Tessit et Ouattagouna	<ul style="list-style-type: none"> • Médiation. • Système de veille citoyenne. • Renforcement des capacités des acteurs locaux. • Mise en place des structures. • Sensibilisation et formation.
GREFFA		Tessit et Ouattagouna	<ul style="list-style-type: none"> • Médiation. • Mise en place des structures. • Information et sensibilisation. • Autonomisation des femmes.
Promo médiation	Médiation	Ansongo	<ul style="list-style-type: none"> • Médiation. • Analyse et étude.
GIZ / PASP	Stabilisation	Ansongo, Bara, Tin Hama, Boura, Ouattagouna, Tessit et Talataye	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre inter et intracommunautaire. • Dialogue. • Bons offices. • Réalisation de microprojet de stabilisation.
NOHO/ SNV	Gouvernance et gestion des conflits	Ansongo, Bara, Tin Hama, Boura, Ouattagouna, Tessit et Talataye	<ul style="list-style-type: none"> • Création des AGR pour les jeunes. • Renforcement des capacités des acteurs locaux (jeunes et femmes).
MINUSMA	Stabilisation	Ansongo, Bara, Tin Hama, Boura, Ouattagouna, Tessit et Talataye	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des mesures de stabilisation. • Sensibilisation. • Formation.

Source : Extrait du rapport d'études « Répertoire des organisations engagées sur les questions de femmes, paix et sécurité dans la zone d'intervention », CAR.D, Juin 2020.

TABLEAU 21 : RÉPERTOIRE DES ORGANISATIONS INTERVENANT SUR LES QUESTIONS DE FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ DANS LES COMMUNES DE BANKILARÉ, AYOROU, BANIBANGOU ET GOROUL

N°	Catégorie d'organisation	Dénomination	Localité(s) d'intervention
1	Organisation internationale/Agence onusienne	Organisations des Nations Unies pour les Femmes (ONU -Femmes)	<ul style="list-style-type: none"> • Bankilaré • Ayorou • Banibangou • Gorouol
2	Organisation internationale/Agence onusienne	Organisation Internationale pour les migrations (OIM)	<ul style="list-style-type: none"> • Bankilaré • Ayorou • Banibangou • Gorouol
3	ONG internationale	CARE	<ul style="list-style-type: none"> • Bankilaré • Ayorou • Banibangou • Gorouol
4	ONG internationale	EQUAL ACCESS	<ul style="list-style-type: none"> • Banibangou • Gorouol
5	ONG internationale	Agence d'aide à la coopération technique et au développement (ACTED)	<ul style="list-style-type: none"> • Bankilaré • Ayorou
6	ONG internationale	Search For Common Ground (SFCG)	<ul style="list-style-type: none"> • Bankilaré • Ayorou • Banibangou
7	ONG internationale	Groupe danois de déminage (DRC-DDG)	<ul style="list-style-type: none"> • Bankilaré • Ayorou
8	ONG internationale	Mercy corps	<ul style="list-style-type: none"> • Bankilaré • Ayorou • Banibangou • Gorouol
9	ONG internationale	Quartier de lumière (QDL)	<ul style="list-style-type: none"> • Bankilaré
10	ONG internationale	Association de développement économique et social (ADES)	<ul style="list-style-type: none"> • Ayorou
11	ONG internationale	EIRENE	<ul style="list-style-type: none"> • Gorouol
12	ONG nationale	ACM : Action Civilo-Militaire	<ul style="list-style-type: none"> • Bankilaré • Gorouol
13	ONG nationale	Le réseau d'Appui aux initiatives locales (RAIL)	<ul style="list-style-type: none"> • Gorouol
14	ONG nationale	Appui au développement local (ADL)	<ul style="list-style-type: none"> • Bankilaré • Ayorou • Banibangou • Gorouol

N°	Catégorie d'organisation	Dénomination	Localité(s) d'intervention
16	ONG nationale	SOS CIVISME	<ul style="list-style-type: none"> • Bankilaré • Ayorou • Banibangou • Gorouol
17	ONG nationale	Lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants (LUCOFVEM)	<ul style="list-style-type: none"> • Ayorou
18	ONG nationale	KARKARA	<ul style="list-style-type: none"> • Bankilaré • Ayorou • Banibangou • Gorouol
19	ONG nationale	Femme action et développement (FAD)	<ul style="list-style-type: none"> • Bankilaré • Ayorou • Banibangou
20	ONG nationale	MASINAT	<ul style="list-style-type: none"> • Ayorou
21	ONG nationale	Jeunesse enfance migration développement (JMED)	<ul style="list-style-type: none"> • Ayorou
22	ONG nationale	Cercle de réflexion et d'action pour un développement local innovant (Cercle Dev)	<ul style="list-style-type: none"> • Bankilaré • Ayorou
23	ONG nationale	SOS Sahel	<ul style="list-style-type: none"> • Gorouol
	Réseau	Réseau paix et sécurité pour les femmes de l'espace CEDEAO (REPSFECO-Niger)	<ul style="list-style-type: none"> • Bankilaré • Ayorou • Banibangou • Gorouol
	Réseau	Réseau ouest africain pour l'édification de la paix (WANEP)	<ul style="list-style-type: none"> • Bankilaré
	Réseau	Organisation de la société civile (OSC Natafatt)	<ul style="list-style-type: none"> • Bankilaré
	Confédération	MORIBEN	<ul style="list-style-type: none"> • Bankilaré
	Association	Association des femmes du Niger (AFN)	<ul style="list-style-type: none"> • Bankilaré • Ayorou • Banibangou • Gorouol
	Association	Association pour les sans-abri au Niger (ASAWA)	<ul style="list-style-type: none"> • Ayorou

Source : Extrait du rapport d'étude « Élaboration d'un répertoire des organisations engagées sur les questions de femmes, paix et sécurité des communes de Ayorou, Bankilaré, Banibangou et Gorouol de la région de Tillabéri », ADL, septembre 2019

ANNEXE 14 : SITUATION FINALE DU CADRE DE RÉSULTAT DU PROJET

Indicateurs	Situation de référence	Cible de fin de projet	Réalisation en fin de projet	Note
Résultat 1 :				
D'ici la fin du projet, les mécanismes et structures étatiques et non-étatiques de prévention et de gestion de conflits dans les zones du projet intégrant les femmes et les jeunes, préviennent et résolvent de manière efficiente les conflits au niveau local				
Indicateur 1.1 : Nombre de conflits non gérés en diminution au niveau communautaire	6	50 % de diminution par rapport à la situation de référence (et spécifier la valeur de l'indicateur selon les femmes et les jeunes)	40 % de diminution par rapport à la situation de référence selon les femmes et les jeunes	80 %
Indicateur 1.2 : Niveau de satisfaction des communautés par rapport aux mécanismes de prévention et de gestion des conflits	Peu satisfaites	1 par rapport à la situation de référence (et spécifier la valeur de l'indicateur selon les femmes et les jeunes) Sur une échelle de 4 niveaux (1. Très satisfait, 2. Satisfait, 3. Insatisfait, 4. Très insatisfait)	2	100 %
Indicateur 1.3 : Appréciation de la participation des femmes et des jeunes dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits	2	+2 niveaux par rapport à la situation de référence (et spécifier la valeur de l'indicateur selon les femmes et les jeunes) Sur une échelle de 4 niveaux (1. Ne participe pas, 2. Participe, 3. Participe et défend son point de vue, 4. Participe, défend et fait accepter son point de vue)	2	0 %
Produit 1.1 :				
Deux diagnostics détaillés sur les mécanismes et structures étatiques et non-étatiques de prévention et de gestion de conflits sont disponibles sur leur fonctionnalité, efficacité, les degrés d'inclusion des femmes et des jeunes et les opportunités de collaboration entre les différents niveaux				
Indicateur 1.1.1 : Qualité des analyses situationnelles	0	1 bon diagnostic détaillé disponible et validé	1 diagnostic détaillé a été réalisé et validé par toutes les parties prenantes	100 %
Indicateur 1.1.2 : Degré de contribution des femmes et des jeunes aux diagnostics	0	Au moins 30 % de leurs contributions sont prises en compte dans les rapports des diagnostics	35 % de contribution des femmes et des jeunes dans le rapport diagnostic	100 %

Indicateurs	Situation de référence	Cible de fin de projet	Réalisation en fin de projet	Note
-------------	------------------------	------------------------	------------------------------	------

Produit 1.2 :

Deux plans d'action sont élaborés et mis en œuvre pour renforcer les capacités des mécanismes et structures étatiques et non-étatiques de prévention et de gestion de conflits, et pour une meilleure intégration des femmes et des jeunes

Indicateur 1.2.1 : Taux de mise en œuvre des plans d'action (Spécifier la valeur de l'indicateur pour les actions concernant les femmes et les jeunes)	0	75 %	75 % (35 % pour les actions concernant les femmes et les jeunes dont 40 % concernant les femmes)	100 %
Indicateur 1.2.2 : Augmentation du nombre d'initiatives entreprises par les femmes et les jeunes avec les connaissances acquises en matière de prévention et gestion des conflits	0	50 % par rapport à la situation de référence	23 %	46 %

Résultat 2 :

D'ici la fin du projet, les forces de défense et de sécurité et les acteurs de la chaîne pénale intègrent les droits humains, particulièrement les droits des femmes et le genre dans leurs missions dans la zone d'intervention et développent une relation de confiance avec les communautés

Indicateur 2.1 : Degré de confiance entre les communautés et les FDS / acteurs de la chaîne pénale	3 (diagnostics)	+1 niveau par rapport à la situation de référence (et spécifier la valeur de l'indicateur selon les femmes et les jeunes) Sur une échelle de 4 niveaux (1. Très confiant, 2. Confiant, 3. Peu confiant, 4. Pas du tout confiant)	2	100 %
Indicateur 2.2 : Niveau de connaissance des droits et recours par les communautés locales	Très faible (niveau 1) (diagnostics)	+2 niveaux par rapport à la situation de référence (et spécifier la valeur de l'indicateur selon les femmes et les jeunes) Sur une échelle de 4 niveaux (1. Très bonne connaissance, 2. Bonne connaissance, 3. Faible connaissance, 4. ne connais pas)	Faible connaissance	50 %
Indicateur 2.3 : Niveau d'appréciation de la collaboration entre les FDS et les acteurs de la chaîne pénale dans la zone du projet	Faible (niveau 1) (diagnostic)	+2 niveaux par rapport à la situation de référence (et spécifier la valeur de l'indicateur selon les femmes et les jeunes) Sur une échelle de 4 niveaux (1. Très bonne collaboration, 2. Bonne collaboration, 3. Faible collaboration, 4. Absence de collaboration)	Bonne collaboration	80 %

Indicateurs	Situation de référence	Cible de fin de projet	Réalisation en fin de projet	Note
-------------	------------------------	------------------------	------------------------------	------

Produit 2.1 :

Quatre plans d'action de renforcement des capacités techniques des FDS et acteurs de la chaîne pénale sur la question d'intégration des droits humains (y compris les droits des femmes et le genre) sont élaborés et mis en œuvre

Indicateur 2.1.1 : Qualité des diagnostics	0	4 diagnostics détaillés disponibles et validés par les FDS et les acteurs de la chaîne pénale (2 par pays)	2 diagnostics réalisés à Ansongo et Ménaka et 2 en cours de réalisation dans les communes de Bankilare, Goroual, Ayerou et Banibangou recommandations sur la prise en compte des femmes dans les plans de renforcement de capacités	100%
Indicateur 2.1.2 : Qualité des diagnostics	0	Niveau de prise en compte des femmes dans les plans de renforcement des capacités des FDS	Les rapports des diagnostics ont été restitués et validés, incluant des	100%

Produit 2.2 :

Deux plans d'action de renforcement de capacité des organisations de la société civile et des organisations de femmes sont élaborés et mis en œuvre sur les rôles mandats des FDS et des acteurs de la chaîne pénale avec une approche fondée sur les droits humains et le genre

Indicateur 2.2.1 : Taux de mise en œuvre des plans d'action de renforcement de capacités des organisations de la société civile et des organisations de femmes	0	75%	75%	100%
--	---	-----	-----	------

Produit 2.3 :

Deux mécanismes de redevabilité sont opérationnels (missions FDS et acteurs de la chaîne pénale, y compris l'intégration du genre)

Indicateur 2.3.1 : Nombre de SOPs et d'outils mis en place et qui intègrent les questions de genre	0	6	6	100%
Indicateur 2.3.2 : Nombre des mesures ou actions prises par chaque mécanisme pour protéger les droits des femmes et promouvoir le genre	0	6	12	100%

Indicateurs	Situation de référence	Cible de fin de projet	Réalisation en fin de projet	Note
Résultat 3 : Le partage d'expériences et de bonnes pratiques ainsi que le plaidoyer sur les thématiques du projet sont promus par une approche transfrontalière et sous-régionale				
Indicateur 3.1 : Construction d'un agenda commun sur les thématiques transfrontalières par les réseaux de femmes	0	1	0	0 %
Indicateur 3.2 : Appréciation de la pertinence des bonnes pratiques documentées par rapport aux besoins d'apprentissage	À déterminer (diagnostics)	+ 2 par rapport à la situation de référence et spécifier la valeur de l'indicateur selon les femmes et les jeunes (selon le cas pour ces derniers) Sur une échelle de 4 niveaux (1. Très satisfait, 2. Satisfait, 3. Insatisfait, 4. Très insatisfait)	Satisfait	100 %

Produit 3.1 :

Deux mécanismes de redevabilité sont opérationnels (missions FDS et acteurs de la chaîne pénale, y compris l'intégration du genre)

Indicateur 3.1.1 : Nombre de réseaux fonctionnels	0	3 (un dans chaque pays et un au niveau transfrontalier)	2 (un dans chaque pays)	67 %
Indicateur 3.1.2 : Nombre d'initiatives communes de plaidoyer initiées par les réseaux d'organisations de femmes aux niveaux transfrontalier et sous-régional	0	3	0	0 %

Produit 3.2 :

De bonnes pratiques relatives à l'amélioration du climat de confiance entre les FDS, les acteurs de la chaîne pénale et les communautés sont documentées et partagées

Indicateur 3.2.1 : Nombre d'exercices de capitalisation conduits	0	3 (1 exercice de capitalisation de bonnes pratiques par pays et 1 au niveau transfrontalier)	2 (un exercice par pays)	67 %
Indicateur 3.2.2 : Nombre de rapports de capitalisation diffusés	0	1	1	100 %

Source : Auteur à partir de la situation fournie dans le rapport final d'exécution

ONU FEMMES EST L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DÉDIÉE À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET À L'AUTONOMISATION DES FEMMES. CHAMPIONNE MONDIALE DES FEMMES ET DES FILLES, ONU FEMMES A ÉTÉ CRÉÉE POUR ACCÉLÉRER LES PROGRÈS DANS LA SATISFACTION DE LEURS BESOINS DANS LE MONDE ENTIER.

ONU Femmes soutient les États membres de l'ONU dans l'établissement de normes mondiales pour parvenir à l'égalité des sexes et travaille avec les gouvernements et la société civile pour concevoir les lois, les politiques, les programmes et les services nécessaires pour s'assurer que les normes sont effectivement mises en œuvre et profitent réellement aux femmes et aux filles du monde entier. Il travaille à l'échelle mondiale pour faire de la vision des objectifs de développement durable une réalité pour les femmes et les filles et soutient la participation égale des femmes dans tous les aspects de la vie, en se concentrant sur quatre priorités stratégiques: les femmes dirigent, participent et bénéficient également des systèmes de gouvernance; Les femmes ont la sécurité des revenus, un travail décent et l'autonomie économique; Toutes les femmes et les filles vivent une vie exempte de toute forme de violence; Les femmes et les filles contribuent et ont une plus grande influence dans l'édification d'une paix et d'une résilience durables, et bénéficient également de la prévention des catastrophes naturelles et des conflits et de l'action humanitaire. ONU Femmes coordonne et promeut également le travail du système des Nations Unies pour faire progresser l'égalité des sexes.



Représentation ONU Femmes Mali,
Maison Commune des Nations Unies,
Badalabougou Mali-Bamako
Tél. : (+223) 20 22 21 24

www.unwomen.org
www.facebook.com/unwomen
www.twitter.com/un_women
www.youtube.com/unwomen
www.flickr.com/unwomen